



Neuvième Conférence du PROE

Documents de travail

Conférence des officiels

25-27 novembre 1996
Nuku'alofa, Royaume des Tonga



Neuvième Conférence du PROE

Documents de travail

Conférence des officiels

25-27 novembre 1996
Nuku'alofa, Royaume des Tonga



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Liste des documents de travail

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture	---
Point 2 de l'ordre du jour	Nomination du président	---
Point 3 de l'ordre du jour	Approbation de l'ordre du jour et des procédures de travail	DT.3 Ordre du jour
Point 4 de l'ordre du jour	Questions issues de la Huitième Conférence du PROE	DT.3/PJ DT.4 DT.4/PJ
Point 5 de l'ordre du jour	Rapport annuel relatif à l'exercice 1995/1996 et exposé du Directeur par intérim	DT.5
<u>Point 6 de l'ordre du jour</u>	Questions de politique générale	DT.6.1
Point 6.1 de l'ordre du jour	Périodicité des Conférences du PROE	DT.6.2.1
<u>Point 6.2 de l'ordre du jour</u>	Implantation des programmes	DT.6.2.1/PJ
Point 6.2.1 de l'ordre du jour	Programme océanien de développement de la sylviculture	DT.6.2.2
Point 6.2.2 de l'ordre du jour	Bureau sous-régional de l'OMM pour l'Asie et le Pacifique Sud-Ouest	DT.6.3
Point 6.3 de l'ordre du jour	Plan d'action du PROE	DT.6.3/PJ Inf.2 DT.6.4
Point 6.4 de l'ordre du jour	Examen de l'ordre du jour de la Conférence des ministres	DT.6.5
Point 6.5 de l'ordre du jour	Nomination du Directeur	DT.6.6
Point 6.6 de l'ordre du jour	Procédure de nomination du Directeur du PROE	DT.6.6/PJ
Point 6.7 de l'ordre du jour	Politique du personnel - prolongations de mandats et financement par la fonction primaire	DT.6.7
Point 6.8 de l'ordre du jour	Conventions d'Apia et de Nouméa	DT.6.8 DT.6.8/PJ
<u>Point 7 de l'ordre du jour</u>	Rapports	DT.7.1.1
Point 7.1.1 de l'ordre du jour	Convention portant création du PROE - Compte-rendu	DT.7.1.2
Point 7.1.2 de l'ordre du jour	Nouveau siège	
<u>Point 7.2 de l'ordre du jour</u>	Rapports sur le programme de travail	DT.7.2.1
Point 7.2.1 de l'ordre du jour	Division conservation des ressources naturelles	DT.7.2.2
Point 7.2.2 de l'ordre du jour	Division éducation, information et coordination en matière d'environnement	

Point 7.2.3 de l'ordre du jour	Division gestion et planification de l'environnement	DT.7.2.3
Point 7.3 de l'ordre du jour	Comité consultatif sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade	DT.7.3
Point 7.4	Mise en oeuvre de la Stratégie du Pacifique pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	DT.7.4
Point 8	Points proposés par les pays membres	DT.9
Point 9	Finances	DT.9/PJ
<u>Point 9.1</u>	<u>État des contributions des membres</u>	
Point 9.1.1 de l'ordre du jour	Rapport sur les contributions des membres	DT.9.1.1
Point 9.1.2 de l'ordre du jour	Questions relatives au financement de la fonction primaire	DT.9.1.2
Point 9.2 de l'ordre du jour	Rapport sur les flux de trésorerie de 1995	DT.9.2
Point 9.3 de l'ordre du jour	Comptes annuels vérifiés pour l'exercice 1995	DT.9.3 DT.9.3/PJ
Point 9.4 de l'ordre du jour	Nomination des commissaires aux comptes	DT.9.4
Point 10 de l'ordre du jour	Programme de travail et budget	DT.10 DT.10/PJ
Point 11 de l'ordre du jour	Déclarations des observateurs	---
Point 12 de l'ordre du jour	Divers	---
Point 13 de l'ordre du jour	Date et lieu de la Dixième Conférence du PROE	---
Point 14 de l'ordre du jour	Approbation du rapport	---
Point 15 de l'ordre du jour	Clôture	---

18 septembre 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels
25 - 27 novembre 1996

Point 3 de l'ordre du jour : approbation de l'ordre du jour et des procédures de travail

Ordre du jour

L'ordre du jour provisoire est joint au présent document sous la référence 9CP/Off./
Ordre du jour.

Heures de travail

2. Vous trouverez ci-joint un projet d'horaire de la Conférence.

Sous-comités

3. Il est nécessaire de constituer un comité de rédaction représentatif qui aidera à préparer le projet de rapport de la Conférence.
4. Il serait également utile que le sous-comité du programme de travail et du budget soit reconduit dès le début des travaux, pour qu'il examine la documentation relative au programme de travail et au budget, afin de faciliter les débats ultérieurs aux points 9 et 10 de l'ordre du jour.
5. Le président en titre du sous-comité du programme de travail et du budget (Nouvelle-Zélande) a suggéré que la Conférence envisage la nomination d'un nouveau président pour le sous-comité au cours de la Neuvième Conférence du PROE, et que la présidence soit prise en charge à tour de rôle lors des Conférences à venir.

Conférences supplémentaires

6. Des Conférences extraordinaires des Parties aux Conventions de Nouméa et d'Apia se réuniront conjointement lors de la Conférence des officiels (voir point 6.8 de l'ordre du jour). A cet effet, la Conférence des officiels sera ajournée temporairement et reprendra dès la fin des Conférences conjointes.
7. De même, la Conférence des officiels sera ajournée pour la réunion du Comité consultatif sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade (point 7.4 de l'ordre du jour) et reprendra dès la fin des débats concernant le point 7.4.

Recommandation

8. La conférence est invitée à :

- **examiner** et **approuver** l'ordre du jour ;
- **approuver** l'horaire de travail ;
- **nommer** un comité de rédaction ;
- **reconduire** le sous-comité du programme de travail et du budget ;
- **nommer** un nouveau président pour le sous-comité du programme de travail et du budget pour la conférence actuelle ;
- **approuver** que la présidence du sous-comité du programme de travail et du budget soit à l'avenir assurée à tour de rôle ;
- **prendre acte** des propositions visant à convoquer la Conférence extraordinaire conjointe des Parties aux Conventions de Nouméa et d'Apia, ainsi que la réunion du Comité consultatif sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade.

18 septembre 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25-27 novembre 1996

Ordre du jour provisoire

1. **Ouverture**
2. **Nomination du président**
3. **Approbation de l'ordre du jour et du programme de travail**
4. **Questions issues de la Huitième Conférence du PROE**
5. **Présentation du rapport annuel relatif à l'exercice 1995/1996 et exposé du directeur par intérim**
6. **Questions de politique générale**
 - 6.1 Périodicité des Conférences du PROE
 - 6.2 Implantation des programmes
 - 6.2.1 Programme océanien de développement de la sylviculture
 - 6.2.2 Bureau sous-régional de l'OMM pour l'Asie et le Pacifique Sud-Ouest
 - 6.3 Plan d'action du PROE
 - 6.4 Examen de l'ordre du jour de la Conférence des ministres
 - 6.5 Nomination du directeur
 - 6.6 Procédure de sélection du directeur du PROE
 - 6.7 Politique du personnel - prolongement des mandats et financement par la fonction primaire
 - 6.8 Conventions d'Apia et de Nouméa
7. **Rapports**
 - 7.1 Institutionnels
 - 7.1.1 Convention portant création du PROE - Compte-rendu
 - 7.1.2 Nouveau siège

7.2 Rapports des divisions sur le programme de travail

7.2.1 Division conservation des ressources naturelles

- Gestion et planification des zones côtières
- Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud
- Conservation des ressources naturelles

7.2.2 Division éducation, information et coordination en matière d'environnement

- Politique de l'environnement/coordination des stratégies/renforcement des institutions
- Education écologique
- Information sur l'environnement et technologies informatiques

7.2.3 Division gestion et planification de l'environnement

- Changement climatique
- Etude d'impact sur l'environnement
- Population et développement durable
- Gestion des déchets, prévention de la pollution et interventions d'urgence

7.3 Comité consultatif sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade

7.4 Mise en oeuvre de la Stratégie du Pacifique pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

8. **Points proposés par les pays membres**

9. **Finances**

9.1 État des contributions des membres

9.1.1 Rapport sur les contributions des membres

9.1.2 Question du financement du budget de la fonction primaire

9.2 Rapport sur le flux de trésorerie de 1995

9.3 Comptes vérifiés pour l'exercice 1995

9.4 Nomination des commissaires aux comptes

10. **Programme de travail et budget**

- Examen du programme de travail de 1995
- Budget révisé pour 1996
- Projet de programme de travail et de budget pour 1997
- Programmes de travail et budgets prévisionnels pour 1998 et 1999

11. **Déclarations des observateurs**
 12. **Divers**
 13. **Date et lieu de la Dixième Conférence du PROE**
 14. **Approbation du rapport**
 15. **Clôture**
-

18 septembre 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Projet d'horaire de la Conférence

Jour 1

9h00	-	9h30	Ouverture
9h30	-	10h00	Pause café et photographie officielle
10h00	-	12h00	Séance de travail
12h00	-	13h30	Déjeuner
13h30	-	15h00	Séance de travail
15h00	-	15h30	Pause café
15h30	-	17h00	Séance de travail

Jour 2

8h30	-	10h00	Séance de travail
10h00	-	10h30	Pause café
10h30	-	12h00	Séance de travail
12h00	-	13h30	Déjeuner
13h30	-	15h00	Séance de travail
15h00	-	15h30	Pause café
15h30	-	17h00	Séance de travail

Jour 3

11h00	-	12h30	Séance de travail (approbation du rapport de la Conférence)
12h30	-		Clôture

NB : la séance d'ouverture de la Conférence des ministres aura lieu à 17h00 le mercredi 27 novembre



**Programme régional océanien de l'environnement
(PROE)**

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

**Point 4 de l'ordre du jour : questions issues de la Huitième
Conférence du PROE**

Objectif

Présenter un rapport sur le suivi des questions issues de la Huitième Conférence du PROE. Ces questions sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Recommandation

2. La Conférence est invitée à **prendre acte** du présent document.

8 août 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 4 de l'ordre du jour : questions issues de la Huitième Conférence du PROE

Objet	N° de § du rapport	Question issue	Suivi
Périodicité des Conférences futures du PROE	37	Il est demandé au Secrétariat de réfléchir, pour examen en 1996, sur la proposition suggérant qu'un sous-comité du programme de travail et du budget composé de trois personnes, à savoir le président de la Conférence du PROE, un représentant du Secrétariat et le président du sous-comité du programme de travail et du budget, se réunisse à la demande du directeur et/ou du président de la Conférence du PROE, en tant que de besoin, afin d'examiner les rapports sur le programme de travail et le budget les années où la Conférence ne se réunit pas.	Voir point 6.1 de l'ordre du jour
Mise au point définitive des procédures régissant la Conférence du PROE	35 et 38	La Conférence a convenu de mettre au point définitivement, en 1996, les procédures régissant la Conférence du PROE, en tenant compte de l'éventuelle nécessité de faire preuve d'une certaine flexibilité en l'an 2000, année au cours de laquelle un nouveau directeur prendra éventuellement ses fonctions.	Voir point 6.1 de l'ordre du jour
Etude des conditions d'emploi au sein des organisations du CCOPS	41	Renvoi de la recommandation 13 (concernant le différentiel de coût de la vie) de l'étude des conditions d'emploi au sein des organisations du CCOPS au sous-comité composé des pays membres représentés à Apia (l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis d'Amérique et les Samoa occidentales), dont les délibérations et recommandations seront diffusées à tous les membres. L'article 23, paragraphe (b) devra faire l'objet d'une approbation et d'une mise au point définitive similaires.	Fait (circulaire 396 du PROE)
Nomination du Comité consultatif de sélection	44 et 46	Présentation des recommandations du Comité consultatif de sélection à la Neuvième Conférence concernant la nomination du prochain directeur du PROE.	Voir point 6.5 de l'ordre du jour

Convention régionale sur les déchets dangereux	58	Examen, par le groupe de travail sur les Conventions d'Apia et de Nouméa, des ressources allouées au PROE pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations au titre des Conventions d'Apia, de Nouméa et de Waigani.	Les débats du groupe de travail se poursuivront au cours de la prochaine conférence ordinaire des parties. Voir aussi point 6.7 de l'ordre du jour
Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans le Pacifique Sud	66 et 67	Suivi par le Secrétariat des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la Stratégie d'action.	Voir point 7.2.1 de l'ordre du jour
Plan d'action pour la conservation des zones humides dans le Pacifique Sud	68	Rédaction d'un projet de Plan d'action sur les zones humides et présentation à l'Atelier régional océanien de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens, en novembre 1995. Poursuite par le Secrétariat de la recherche de financement pour le poste de responsable de la gestion des zones humides chargé de surveiller la mise en oeuvre du Plan d'action sur les zones humides.	Fait Poursuite de la recherche de financement
Etudes d'impact sur l'environnement	94	Demande d'aide au Secrétariat dans les domaines suivants : accès à la base de données relative aux EIE, élaboration de principes directeurs et rédaction de procédures d'EIE.	Progrès accomplis dans la base de données relative aux EIE. Publication de principes directeurs d'EIE pour l'exploitation de mines et l'élimination des résidus, les usines de transformation du poisson et le dragage. Voir point 7.2.3 de l'ordre du jour
Centre d'information/ bibliothèque du PROE	96	Inclusion par le Secrétariat de la Polynésie française dans les activités du centre d'information du PROE, en ce qui concerne l'échange d'expérience.	Voir point 7.2.2 de l'ordre du jour
Population et environnement	98	Il est demandé au Secrétariat d'examiner la question de la relation entre la population et le tourisme, étant donné leurs impacts sur les ressources naturelles.	Lancement de l'élaboration du projet avec le TCSP. Voir point 7.2.3 de l'ordre du jour

Changement climatique mondial et élévation du niveau de la mer.	108	Aide aux Etats fédérés de Micronésie pour l'installation d'un appareil de mesure du niveau de la mer. Aide à Tuvalu pour une étude des îles basses en vue de fournir des informations sur l'évolution du niveau de la mer.	En cours de négociation avec les bailleurs de fonds Lancement de l'évaluation de vulnérabilité de Tuvalu Voir point 7.2.3 de l'ordre du jour
Capacité 21 et activités connexes	112	Il est demandé au Secrétariat de procéder à une recherche de financements supplémentaires pour la mise en oeuvre d'activités après l'achèvement de la phase 1 dont la durée est de deux ans et demi.	Voir point 7.2.2 de l'ordre du jour
Révision du Plan d'action du PROE	124	La Conférence fait remarquer que le Plan d'action est nécessaire à la préparation de la stratégie du PROE et approuve des suggestions concernant le besoin de définir dans le plan les différentes fonctions de coordination, mise en oeuvre de projets et diffusion d'informations du PROE.	Voir point 6.3 de l'ordre du jour
Etat des contributions des membres et questions d'ordre financier issues du rapport du sous-comité du programme de travail et du budget.	127 (voir § 19, annexe 8). Voir aussi 133 (e) et 133 (i) sous programme de travail et budget	Il est demandé au Secrétariat de présenter un rapport sur la question à la Neuvième Conférence du PROE dans le contexte des prévisions budgétaires, des niveaux d'activité et des améliorations de rendement dans le domaine de la fonction primaire. Il est demandé au Secrétariat d'examiner les prévisions de dépenses au titre de la fonction primaire, de s'assurer que ces projections de dépenses pour la période 1996/98 reposent sur une base viable et soient soumises à l'examen de la Neuvième Conférence. Il est demandé au Secrétariat de limiter les dépenses de l'exercice 1996 à leur niveau de 1995.	Voir point 9.1.2 de l'ordre du jour Voir point 10 de l'ordre du jour Voir point 9.1.2 de l'ordre du jour

12 août 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport annuel relatif à l'exercice 1995/96 et exposé du Directeur par intérim

Objectif

Le présent document a pour objet de : présenter le Rapport annuel du PROE ci-joint, qui couvre la période allant du 1er juin 1995 au 31 mai 1996 ; résumer les faits intervenus au sein du Secrétariat au cours de la période considérée ; porter à l'attention des pays et territoires membres les questions et tendances qui se font jour en vue d'obtenir d'eux les conseils et directives nécessaires.

Huitième Conférence du PROE

2. La Huitième Conférence du PROE et les Conférences bisannuelles des Parties aux Conventions d'Apia et de Nouméa ont été accueillies par le Secrétariat et se sont tenues à Apia (Samoa occidentales) au mois d'octobre 1995. La huitième édition de la Conférence était la première depuis l'entrée en vigueur de la Convention portant création du PROE et la première à être accueillie par le Secrétariat depuis son installation à Apia. La plupart des questions d'ordre administratif étant désormais réglées, la Huitième Conférence a pu accorder plus de temps qu'au cours des années précédentes à l'examen de questions touchant directement à l'environnement océanien, et notamment l'adoption de stratégies régionales relatives à la mise en oeuvre des décisions adoptées au terme de la Conférence de la Barbade sur le développement durable des petits Etats insulaires en voie de développement, la conservation de la nature, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres et l'Initiative internationale sur les récifs coralliens. La Conférence a également créé un comité chargé du suivi de la procédure de recrutement du nouveau Directeur. Les gouvernements membres ont par ailleurs adopté une décision de principe particulièrement importante. Ainsi, à compter de 1998, la Conférence annuelle du PROE se tiendra de nouveau tous les deux ans. Un tableau récapitulatif des différentes mesures de suivi prises par le Secrétariat en vue de la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la Huitième Conférence du PROE sera présenté au titre du point 4 de l'ordre du jour.

Entrée en vigueur de la Convention portant création du PROE

3. S'agissant du Secrétariat, le principal événement intervenu au cours de l'année a été l'entrée en vigueur, en août 1995, de la Convention portant création du Programme régional océanien de l'environnement (Convention du PROE), ouverte à la signature depuis à peine plus

de deux ans. Cette Convention, qui constitue la pierre angulaire de l'organisation, établit le cadre juridique du PROE et lui confère le statut d'organisation régionale autonome. Depuis août 1995, cinq nouveaux instruments de ratification ont été déposés auprès du Dépositaire, portant ainsi à quinze le nombre total de pays ayant souscrit à la Convention. Ces résultats témoignent de l'intérêt grandissant des pays de la région pour les questions écologiques et de leur réel engagement en faveur de l'environnement. A la suite de l'entrée en vigueur de la Convention, le gouvernement des Samoa occidentales et le Secrétariat du PROE ont conclu un accord de siège officiel qui constitue le fondement juridique de la présence du PROE aux Samoa occidentales et qui octroie à l'organisation et à son personnel divers privilèges et immunités diplomatiques, conformément à la pratique établie.

Départ de Vili Fuavao

4. En avril, Vili Fuavao, Directeur du PROE depuis plus de six ans, a quitté ses fonctions. Ce départ a mis fin à un chapitre de l'histoire du PROE. En effet, au cours de cette période, le PROE, programme d'envergure modeste relevant encore de la Commission du Pacifique Sud, est devenu un organisme autonome à part entière. Vili Fuavao, qui a été le principal acteur de cette évolution historique, est désormais représentant du bureau sous-régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour le Pacifique, situé à Apia. Monsieur Fuavao étant donc appelé à rester aux Samoa occidentales, il y a tout lieu de croire que des liens de collaboration étroite vont s'établir entre nos deux organisations, pour le plus grand bénéfice de la région. Les participants à la Neuvième Conférence du PROE seront invités à sélectionner le successeur de M. Fuavao.

Politique du PROE et questions institutionnelles

Révision du Plan d'action du PROE

5. Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat, en collaboration avec des experts-conseils indépendants et les gouvernements et administrations membres, a procédé à une évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action 1991-1995, adopté à l'occasion d'une Conférence ministérielle du PROE tenue en 1991. Cet exercice a également donné lieu à l'élaboration d'un projet de Plan d'action révisé pour la période 1996-2000, lequel, une fois adopté dans sa version définitive, fixera les orientations à suivre dans la région en matière d'environnement d'ici l'an 2000.

6. Au cours des cinq dernières années, des changements importants sont survenus au plan politique, économique et écologique, tant à l'échelon national que régional ou mondial. D'autres se produiront inévitablement à l'avenir. Il s'agit maintenant de faire en sorte que le nouveau Plan d'action définisse clairement les ambitions et le rôle du PROE, non seulement en l'an 2000, mais aussi lorsque la prochaine génération en aura hérité. La souplesse et la capacité d'adaptation dont il saura faire preuve joueront à cet égard un rôle déterminant. Nous devons par ailleurs établir avec précision les priorités de notre action, compte tenu notamment de la baisse probable des contributions des bailleurs de fonds dans les années à venir. Nous devons, entre autres priorités, oeuvrer en faveur d'un renforcement aussi rapide et efficace que possible des moyens nationaux, afin de permettre aux pays de la région de régler eux-mêmes les problèmes auxquels ils sont confrontés en matière d'environnement. A cette fin, le PROE devra peut-être, dans le long terme, se consacrer en priorité à la promotion et à la coordination des politiques régionales en laissant aux pays membres la responsabilité de la mise en oeuvre des projets. Ces questions fondamentales seront débattues en détail par les représentants officiels lors de la Neuvième Conférence du PROE avant que le Plan d'action révisé ne soit ensuite présenté aux ministres pour examen et approbation.

Etude des conditions d'emploi du CCOPS

7. L'étude des conditions d'emploi des organisations membres du Comité de coordination des organisations du Pacifique Sud (CCOPS), adoptée par la Huitième Conférence du PROE, a été mise en oeuvre par le Secrétariat et a pris effet au 1er janvier 1996. Ces nouvelles conditions d'emploi s'appliquent désormais à tous les agents administratifs en poste et à tous les nouveaux contrats ou recrutements de cadres. Ces mesures n'ont donné lieu à aucune difficulté particulière et n'ont été ressenties ni par le personnel recruté depuis ni par les agents dont les contrats ont été renouvelés. Si des problèmes isolés ont été observés dans ces deux dernières catégories de personnel, ils étaient sans rapport avec l'application des nouvelles conditions d'emploi. Un tableau récapitulatif des mouvements de personnel intervenus au cours de la période considérée est joint au présent document.

Projet de construction du nouveau siège

8. Conformément à la décision de la huitième Conférence, le PROE a entrepris de préparer les plans détaillés du nouveau siège du PROE. Dans le même temps, des démarches actives ont été engagées en vue de rechercher le financement nécessaire. Les participants à la Neuvième Conférence seront informés de l'état d'avancement de ces deux dossiers.

9. En avril 1996, le gouvernement des Samoa occidentales et le Secrétariat ont signé un bail d'une durée de soixante ans qui met gratuitement à la disposition du PROE le terrain situé à Vailima, au sud d'Apia, sur lequel doit être bâti le nouveau siège.

Foresterie

10. En 1995, la Conférence des directeurs de la sylviculture du Pacifique Sud, après avoir pris connaissance des informations fournies à sa demande par le PROE et la CPS, a décidé de confier au PROE la conduite du Programme océanien de développement de la sylviculture de la FAO (SPFDP). Les négociations entre le PROE et la FAO qui ont fait suite à cette décision ont permis d'aboutir à un accord relatif aux modalités applicables à ce transfert. La Neuvième Conférence du PROE est invitée à prendre une décision en la matière.

Organisation météorologique mondiale (OMM)

11. Le siège de l'OMM a contacté le Secrétariat afin de lui soumettre une proposition visant à créer une nouvelle antenne sous-régionale de l'OMM pour le Pacifique Sud-Ouest qui serait rattachée au PROE. A la date de rédaction du présent document, les négociations relatives aux incidences de cette proposition au plan des ressources à prévoir étaient en cours. Dans l'éventualité où, à la date de la Conférence, elles auraient suffisamment progressé dans le sens souhaité par le Secrétariat, la Neuvième Conférence sera saisie des recommandations pertinentes.

Dotation en effectifs

12. Le Secrétariat souhaite attirer l'attention des membres sur le fait que le nouveau Directeur, qui prendra probablement ses fonctions au début de 1997, sera presque aussitôt confronté à la nécessité de recruter de nouveaux agents pour remplacer les cadres supérieurs qui sont récemment arrivés au terme de leur contrat de six ans. Il s'agit du Directeur adjoint, de trois des quatre Chefs de division et de trois chargés de projet comptant parmi les plus expérimentés du PROE. En l'état actuel des choses, il est à craindre que le PROE ne perde, au cours de 1997,

la quasi-totalité de son personnel de direction et de l'expérience que celui-ci avait acquise, et ne soit ainsi privé de l'essentiel de sa mémoire institutionnelle. Cette situation découle de la décision adoptée en 1991 par la quatrième Conférence, qui prévoyait la création au sein du PROE de plusieurs nouveaux postes, lesquels ont donc tous été pourvus à peu près au même moment. Les titulaires de ces postes sont maintenant en passe d'atteindre la limite des six ans applicable à l'ensemble des cadres. La Neuvième Conférence sera donc saisie de propositions visant à atténuer les conséquences de cette situation en prolongeant d'un an les contrats de deux des Chefs de division du PROE.

13. Le Secrétariat soumettra par ailleurs à la Conférence des propositions visant à inscrire au budget de la fonction primaire les traitements et les coûts afférents à deux des Chefs de division, actuellement financés par voie extrabudgétaire. Dans le même temps, et pour compenser les effets de cette mesure, les coûts liés à deux postes et demi de chargé de projet, inscrits pour le moment au budget de la fonction primaire, feraient l'objet d'un financement non statutaire. Cette solution permettra de débloquer des fonds pour trois des quatre postes de Chef de division, actuellement financés à partir de crédits alloués aux activités qui relèvent des projets.

Programme de travail

14. Parmi les différentes activités entreprises par le PROE pendant l'année écoulée, la campagne consacrée à *l'Année de la tortue marine* a été la plus médiatisée. Cette initiative s'est appuyée essentiellement sur une vaste campagne de promotion menée dans l'ensemble de la région en vue de protéger ces espèces en voie de disparition. Le Secrétariat souhaite maintenant tirer partie de l'expérience acquise pour préparer une nouvelle campagne de sensibilisation appelée *l'Année océanienne des récifs coralliens* qui sera lancée en 1997.

15. Les travaux relatifs à la création de zones de conservation au titre du Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS) se sont également poursuivis. Ce programme a pour objet de promouvoir la conservation de la biodiversité grâce à une utilisation durable des ressources biologiques dans le cadre de projets individuels mis en oeuvre par les populations locales. Ainsi, avec le concours d'agents de zones de conservation (CASO), les communautés locales ont créé et gèrent des zones de conservation dans douze pays insulaires océaniques.

16. Les activités se poursuivent dans les domaines suivants : étude d'impact sur l'environnement ; éducation écologique ; gestion des zones côtières ; protection des espèces ; population et environnement ; prévention de la pollution et gestion des déchets ; technologies informatiques ; conseil et assistance juridiques. Dans chacun de ces domaines d'intervention, le PROE a continué à faire une large place à l'organisation, à l'échelon local, de séminaires et stages de formation en vue de favoriser le renforcement des moyens nationaux. Cette ambition est au coeur du projet Capacité 21, exécuté par le PROE et financé par le PNUD, qui vise à renforcer les moyens dont disposent les pays à mettre en oeuvre leurs Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE). Dans le cadre de ce projet, des coordonnateurs sous-régionaux à plein-temps ont été affectés aux Etats fédérés de Micronésie, à Vanuatu et aux Samoa occidentales.

17. Un groupe de travail composé de représentants des pays membres du PROE s'est réuni aux Samoa occidentales afin de procéder à un examen du Plan d'action en cours d'exécution et de formuler des directives en vue de la rédaction d'un Plan d'action révisé. Ce groupe a adopté une recommandation dans laquelle il invite le PROE à se consacrer à l'avenir en priorité au renforcement des moyens nationaux et à envisager la suppression pure et simple de toutes les activités liées à la mise en oeuvre des projets dès que les moyens nationaux seront suffisamment développés pour permettre aux pays de s'en acquitter eux-mêmes. Cette recommandation pourrait avoir des retombées majeures sur l'orientation future des activités du Secrétariat et devra faire l'objet d'un examen attentif à l'occasion de la neuvième Conférence. Le groupe de travail a également recommandé que les différentes composantes du Plan d'action soient ramenées de neuf à cinq afin que les priorités puissent être plus clairement établies et que les problèmes les plus urgents soient traités en priorité compte tenu de la réduction probable de l'appui financier des bailleurs de fonds dans les années à venir.

Coopération avec d'autres gouvernements et organisations régionales et internationales

18 Le Secrétariat, en collaboration avec la FAO, a organisé en avril 1996 à Apia un séminaire destiné aux petits Etats insulaires océaniques en voie développement et consacré au développement durable des secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche. Cette initiative marque le début d'une série d'activités conjointes que le PROE et la FAO envisagent de mettre en oeuvre par le biais du nouveau bureau sous-régional de la FAO pour le Pacifique.

19. Le PROE a continué d'intervenir en qualité de conseiller auprès du groupe de pays composé des pays océaniques, des Philippines et de l'Indonésie qui siège au Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il a également diffusé des rapports relatifs aux sessions du Conseil afin de tenir les pays membres informés de la teneur de ses travaux. Lors d'un séminaire conjoint PROE/PNUD tenu aux Fidji, les pays insulaires océaniques ont formulé une stratégie qui a pour objet de faciliter l'accès au FEM. Cette stratégie a été approuvée par le Forum du Pacifique Sud et l'aide du PNUD a été sollicitée en vue de l'élaboration d'un projet. Sur les conseils de ce dernier, et après consultation des membres du PROE et de plusieurs des parties intéressées, notamment des membres du CCOPS, la stratégie proposée a été révisée, puis présentée de nouveau au FEM après avoir été examinée par les participants à la Conférence du Forum organisée à Majuro.

20. Le développement durable de la région a fait l'objet d'un rapport régional spécial préparé par le Secrétariat, en collaboration avec le Centre d'activités de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour le Pacifique, et adressé à la Commission des Nations Unies pour le développement durable (CSD) qui s'est réunie à New York au début de l'année.

21. Le PROE s'est joint à une mission du Secrétariat général du Forum qui s'est rendue au Japon. Parrainée par la Fondation Sasakawa pour la paix, cette mission avait pour objet la réalisation d'un inventaire des technologies sans danger pour l'environnement susceptibles d'être adaptées au contexte océanique. La mission a passé en revue plusieurs de ces technologies et a recommandé au PROE de resserrer les liens qu'il entretient avec ECO-Asia - une initiative lancée sous l'égide du gouvernement japonais qui vise à aborder de manière collective les questions relatives à l'environnement dans la région Asie/Pacifique. Par la suite, le PROE a été représenté lors d'une conférence ministérielle d'ECO-Asia organisée au Japon. Cette participation s'inscrit dans le cadre du dialogue continu établi entre le PROE et le gouvernement japonais et qui a pour objet de définir de nouvelles formes de coopération pour faire face aux problèmes qui préoccupent la région en matière d'environnement.

22. En collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale, le PROE a accueilli, à Apia, la troisième Conférence des directeurs des services météorologiques du Pacifique en vue de promouvoir la coopération régionale dans le domaine de la météorologie. Les participants ont approuvé la proposition visant à élaborer un projet régional qui permettra d'aider les pays insulaires du Pacifique à constituer et à gérer des bases de données élémentaires sur le climat.

23. Les gouvernements australien et canadien, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, le Programme des zones marines protégées de l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et le PROE ont collaboré à l'organisation, aux Fidji, d'un atelier régional consacré à la composante océanique de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (IIRC). L'atelier a entériné l'*Appel à l'action* et le *Schéma d'intervention de l'IIRC* qui visent à lutter contre la dégradation des récifs coralliens dans le monde entier et contre les menaces qui pèsent sur les mangroves, les couches de zostère et les plages. Par le biais de la composante océanique de l'IIRC, dont le PROE assurera la coordination, les pays du Pacifique vont tenter de se doter de la stratégie et des moyens nécessaires à la gestion des récifs coralliens et des écosystèmes qui leur sont associés et de s'acquitter de cette responsabilité d'une manière conforme à l'esprit océanique.

24. Le Secrétariat a également oeuvré, en collaboration avec le CCOPS, dans le sens d'une harmonisation des activités conduites dans la région. Les membres du CCOPS ont pris une part active au processus d'élaboration de la Stratégie régionale du Pacifique pour le FEM et à la révision du Plan d'action du PROE.

Questions financières et budgétaires

25. La nature volontaire des contributions des pays membres au budget du PROE continue de faire obstacle au bon fonctionnement du Secrétariat. Ainsi, au 31 juillet 1996 :

- deux membres n'avaient pas encore versé leurs contributions au titre de l'exercice 1991 ;
- trois membres ne s'étaient pas acquittés de la totalité des contributions dues au titre de l'exercice 1992 ;
- trois membres n'avaient pas payé leurs contributions au titre de l'exercice 1993 ;
- cinq n'avaient pas payé leurs contributions au titre de l'exercice 1994 ;
- cinq n'avaient pas payé leurs contributions au titre de l'exercice 1995 ;
- dix-sept n'avaient pas payé leurs contributions au titre de l'exercice 1996.

Cette situation est en grande partie responsable des difficultés de trésorerie qui ont entraîné une réduction des dépenses au cours du premier semestre 1996. Ces problèmes, ainsi que d'autres facteurs connexes, feront l'objet d'un document et de recommandations distincts qui seront présentés à la neuvième Conférence, conformément à la requête de la Huitième Conférence du PROE. Toutefois, il ne fait aucun doute que le financement des activités de la fonction primaire du PROE à partir des contributions volontaires des membres n'a pas donné satisfaction au cours des cinq dernières années. Il est donc peu probable que ce système s'avère plus efficace au cours de la période de mise en oeuvre du prochain Plan d'action quinquennal. Cette situation place le Secrétariat dans une position particulièrement difficile. Les membres sont donc instamment priés d'examiner cette question à l'occasion de la Neuvième Conférence et de proposer des solutions qui pourront recueillir l'adhésion de tous les membres, en particulier en ce qui concerne les contributions obligatoires par opposition aux contributions volontaires et la méthode à adopter pour régler la question des arriérés, dont le montant total est désormais supérieur à la totalité des contributions annuelles dues au titre du budget de la fonction primaire.

26. Le Secrétariat continue de s'employer à diversifier ses sources de financement et a bénéficié de l'aide continue et substantielle du PNUD, du PNUE, de l'AusAID, de la NZODA, du FNUAP, du Canada, de la France et des Etats-Unis. Le Secrétariat a conclu les accords de financement suivants aux fins des activités du PROE prévues pour 1995/96 :

- AusAID : 1 200 000 USD ;
- NZODA : 750 000 NZD ;
- Japon : 36 500 USD ;
- République de Chine (Taiwan) : 88 000 USD ;
- Laboratoire national de l'Université de Californie, Los Alamos, Nouveau-Mexique (Etats-Unis) : 667 000 USD ; et
- Danemark : 88 000 USD

27. Le Secrétariat a par ailleurs pris contact avec l'Union européenne, la Banque asiatique de développement, le Canada, le Secrétariat général du Commonwealth, le PNUE, la FAO, l'OMM, l'OMI, la Fondation Sasakawa pour la paix et l'UNESCO. Il travaille également à l'élaboration de stratégies qui permettraient d'entreprendre des démarches semblables auprès d'autres bailleurs de fonds potentiels, que le PROE contacterait directement, ou par le biais des réunions qui s'inscrivent dans le cadre du dialogue post-Forum auxquelles le PROE assiste en qualité d'observateur.

Effectifs

28. Le niveau des ressources en personnel a été dans l'ensemble assez satisfaisant pendant l'année écoulée. Au total, onze agents ont quitté l'organisation, soit vingt pour cent de l'ensemble du personnel du PROE, dont six cadres (soit onze pour cent des effectifs) et cinq employés administratifs (neuf pour cent des effectifs). La plupart ont pu être remplacés sans difficultés particulières, ce qui témoigne du bon fonctionnement des conditions d'emploi du CCOPS adoptées récemment. Sur les six cadres ou spécialistes ayant quitté le PROE, quatre étaient arrivés en fin de contrat et deux ont démissionné après six ans et demi et quatre ans de service respectivement. Le tableau des mouvements du personnel intervenus pendant l'année fait l'objet d'une annexe au présent document.

29. Parmi les agents administratifs ayant quitté leurs fonctions pendant l'année, plusieurs ont démissionné pour s'installer à l'étranger et principalement en Nouvelle-Zélande, mais aussi en Australie et, dans un cas, aux Iles Salomon. Trois autres ont démissionné après avoir reçu des offres d'emploi aux Samoa occidentales. Deux d'entre eux ont rejoint des services publics et le troisième une organisation internationale.

Conclusion

30. Comme le souligne le Rapport annuel, trois éléments sont essentiels au bon fonctionnement du PROE - les pays membres, les bailleurs de fonds et le personnel. Les membres du PROE ont continué pour leur part d'appuyer et d'encourager vigoureusement le PROE pendant l'année écoulée. L'Australie, la France, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis ont consenti un effort financier particulier et ont, une fois de plus, accordé au PROE, outre leurs contributions habituelles au budget administratif, des crédits destinés à la mise en oeuvre des activités relevant des programmes. Les Samoa occidentales, en leur qualité de pays hôte, ont également apporté au PROE une aide appréciable. Le Secrétariat attend avec intérêt le moment, du reste relativement proche, où toutes les formalités relatives à la ratification de la Convention du PROE et à l'adhésion des membres à cet instrument seront accomplies, ce qui permettra d'éliminer toute distinction temporaire entre les membres du PROE.

31. S'agissant des bailleurs de fonds, le Canada et le Japon ont continué d'apporter leur concours au PROE. Nous nous félicitons par ailleurs de l'aide que nous ont apportée pour la première fois les gouvernements du Danemark et de la République de Chine (Taiwan). Ces financements se sont ajoutés au soutien ininterrompu de divers bailleurs de fonds traditionnels auxquels nous tenons à exprimer nos remerciements - le PNUD, le PNUE, le FEM, le FNUAP, l'Unesco, l'OMI, l'OMM, le Fonds de coopération technique du Commonwealth, l'UICN, le WWF et l'Union européenne. Le PROE est une fois encore redevable à tous les bailleurs de fonds de lui avoir renouvelé leur confiance en lui accordant près de quatre-vingt-dix pour cent de son financement annuel. Le *Rapport annuel* fournit de plus amples informations sur les activités que la communauté des bailleurs de fonds a généreusement financées au cours de la période considérée.

32. Le Secrétariat tient enfin à rendre hommage au professionnalisme et à l'esprit d'équipe dont a fait preuve l'ensemble du personnel et le remercie des efforts sans relâche qu'il a déployés pendant l'année écoulée au service des pays membres du PROE.

Recommandation

33. La Conférence est invitée à :

- **débattre** des questions résumées ci-dessus ;
- **fournir** au Secrétariat les **conseils et directives** nécessaires ; et
- **entériner** le Rapport annuel pour 1995/96.



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 5 de l'ordre du jour : Rapport annuel relatif à l'exercice 1995/96 et exposé du Directeur par intérim

Mouvements du personnel

Mouvements du personnel au cours de l'année écoulée :

Nom	Poste	Lieu du recrutement	Statut
Cadres			
Andrew Munro	Chargé de la gestion des déchets et de la prévention de la pollution	Australie	Recrutement
Andrew Smith	Chargé de la gestion des zones côtières	Australie	Fin de contrat
Andrew Tilling	Chargé de programme (études socio-économiques)	Nouvelle-Zélande	Fin de contrat
Asipeli Palaki	Adjoint au chargé de la gestion des zones côtières	Tonga	Fin de contrat
Craig Wilson	Chargé de projet, division éducation, information et coordination en matière d'environnement	Australie	Recrutement
Fatu Tauafiasi	Chargé de l'information et des publications	Samoa occidentales	Recrutement
Henry Merto	Chargé du développement local (volontaire des Nations Unies)	Philippines	Fin de contrat
James Aston	Chargé de la gestion des zones côtières	Australie	Recrutement
Lucille Overhoff	Chargé des zones humides et des mangroves	Samoa occidentales	Recrutement
Michael McGrath	Chargé de programme (études socio-économiques)	Hanoï, Viet Nam	Recrutement
Wesley Ward	Chargé de l'information et des publications	Australie	Démission
Vili Fuavao	Directeur	Tonga	Démission
Personnel administratif			
Apiseta Eti	Secrétaire du Directeur adjoint	Samoa occidentales	Promotion
Eneliko Seiuli	Agent administratif	Samoa occidentales	Démission
Iakopo Leota	Agent de nettoyage	Samoa occidentales	Démission
Faapio Sagaga	Secrétaire du Directeur adjoint	Samoa occidentales	Démission
Lagi Leapai	Assistante de division	Samoa occidentales	Recrutement
Malama Hadley	Agent administratif	Samoa occidentales	Recrutement
Mapusone Peseta	Agent de nettoyage	Samoa occidentales	Recrutement
Maria Cavanagh	Assistante de conférence	Samoa occidentales	Démission
Miriama Savelio	Employée comptable	Samoa occidentales	Démission
Puni Chong Wong	Employée comptable	Samoa occidentales	Recrutement
Saunoa Matau	Assistante de conférence	Samoa occidentales	Promotion
Susana Kilepoa	Assistante de division	Samoa occidentales	Recrutement



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 6.1 de l'ordre du jour : Périodicité des conférences du PROE

Objectif

Mettre au point les procédures relatives à la périodicité des conférences du PROE.

Historique

2. Le directeur a suggéré pour la première fois, lors de la Sixième Conférence du PROE, la possibilité de réunir la Conférence du PROE tous les deux ans plutôt que tous les ans. Cette question a de nouveau été débattue lors de la Septième Conférence du PROE qui a demandé au Secrétariat de présenter à la Huitième Conférence du PROE un rapport comprenant une analyse des liens existant entre la Conférence du PROE et les réunions techniques ainsi qu'une analyse complémentaire des coûts et des avantages relatifs à des conférences annuelles et bisannuelles.

3. Le Secrétariat demeurait, sur cette question, du même avis qu'à l'époque de la Septième Conférence du PROE. A savoir que, dans la mesure où la plupart des questions d'ordre institutionnel et de politique relatives au statut autonome du PROE avaient été résolues, il convenait que les pays membres envisagent de revenir à une conférence bisannuelle ainsi que cela avait été le cas avant 1990. Le Secrétariat a présenté, dans leurs grandes lignes, les avantages financiers évidents dont bénéficieraient les pays membres ainsi que les gains de temps manifestes qui seraient réalisés au profit de la mise en œuvre du programme de travail. Par ailleurs, le Secrétariat a fait remarquer que, si la Conférence parvenait à un accord sur le principe, il serait nécessaire d'examiner les répercussions en tenant compte des prochaines révisions du Plan d'action et du Plan directeur, de la nomination du directeur suivant, de la réunion des Conférences des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa ainsi que de la nécessité de préserver la cohérence avec les pratiques en vigueur au sein du CCOPS.

4. La Huitième Conférence a approuvé le calendrier suivant :

- 1996 - Neuvième Conférence du PROE à l'échelon ministériel (révise le Plan d'action et le Plan directeur et nomme le directeur)
- Mise au point définitive des procédures régissant la Conférence du PROE

- 1997 - Dixième Conférence du PROE (révise le Plan directeur et donne des instructions au nouveau directeur)
- Conférences des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa
- 1998 - pas de conférence
- 1999 - Onzième Conférence du PROE (révise le Plan directeur et nomme le directeur)
- Conférences des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa
- 2000 - Pas de conférence
- 2001 - Douzième Conférence du PROE à l'échelon ministériel (révise le Plan d'action et le Plan directeur)
- Conférences des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa
- 2002 - Treizième Conférence du PROE (révise le Plan directeur et nomme le directeur).

5. La Huitième Conférence a, par ailleurs, conclu :

- reconnaissant la nécessité de rigueur financière, qu'il convenait de s'efforcer d'aboutir à un calendrier de conférences bisannuelles ;
- que le Secrétariat devrait continuer à diffuser des rapports sur le programme de travail et le budget aux pays chaque année pour information ;
- qu'une proposition, formulée précédemment, de constitution d'un sous-comité du programme de travail et du budget soit étudiée et incluse à l'ordre du jour de la Neuvième Conférence du PROE. Cette proposition suggérait la constitution d'un sous-comité (composé du président de la Conférence du PROE, du Secrétariat et du président du sous-comité du programme de travail et du budget), qui se réunirait à la demande du directeur et/ou du président de la Conférence du PROE, en tant que de besoin, afin d'examiner les rapports sur le programme de travail et le budget les années où la Conférence ne se réunit pas.
- qu'il pourrait s'avérer nécessaire de faire preuve d'une certaine flexibilité en l'an 2000, en raison de la prise de fonction éventuelle d'un nouveau directeur.

6. Le Secrétariat a donc poursuivi sa réflexion sur cette question, aidé en cela par les suggestions reçues de gouvernements et administrations membres. Aucune provision d'ordre structurel ne s'oppose à une périodicité bisannuelle de la Conférence du PROE. Cette périodicité s'harmoniserait, d'une part avec la Convention portant création du PROE et permettrait, d'autre part, de réaliser des économies de l'ordre de 180 000 \$US lors des années où la Conférence ne se réunit pas. De plus, un montant considérable en coûts indirects serait économisé sur les coûts résultant du temps consacré par la direction, le personnel administratif et de projet pour préparer les documents, organiser la logistique et assister aux Conférences annuelles du PROE. La mise en oeuvre du programme de travail se trouverait facilitée du fait d'une périodicité bisannuelle qui laisserait au PROE plus de temps pour planifier et mettre en oeuvre ses activités et qui donnerait aux membres une meilleure vue d'ensemble sur celles-ci. Des conférences bisannuelles donneraient également aux membres une meilleure vue d'ensemble sur le PROE en tant qu'exécutant. La question de la responsabilité pourrait être résolue, d'une part, par la décision, prise par la Huitième Conférence du PROE, de demander au Secrétariat de diffuser des rapports sur le programme de travail et le budget lors des années où la Conférence ne se réunit pas et, d'autre part, par la proposition de constitution d'un sous-comité du programme de travail et du budget composé de trois personnes, qui a été présentée à Huitième Conférence du PROE et dont doit délibérer la Neuvième Conférence du PROE.

7. La proposition de conférences bisannuelles ci-dessous, qui peut devenir effective en 1996 ou en 1998, vise à synchroniser les différentes tâches qui exigent que les membres du PROE se réunissent tous les deux ans et à permettre de réaliser des économies, tout en maintenant, voire même en augmentant, la responsabilité de l'organisation vis-à-vis de ses membres.

Année	Conférence du PROE	Révision du Plan d'action	Révision du Plan directeur	Nomination du directeur	Conférence au niveau ministériel	Conventions d'Apia et de Nouméa	Réunion sur le Programme de travail et le budget
1996	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui
1997						Oui	Oui
1998	Oui		Oui			Oui	Oui
1999						Oui	Oui
2000	Oui	Oui		reconduire ?	Oui	Oui	Oui
2001						Oui	Oui
2002	Oui		Oui	Oui		Oui	Oui
2003						Oui	Oui
2004	Oui	Oui		??	Oui	Oui	Oui
2005						Oui	Oui
2006	Oui		Oui	reconduire ?		Oui	Oui

8. Les implications d'une adoption éventuelle de cette proposition sont les suivantes :

- Le Plan d'action du PROE est actuellement révisé tous les cinq ans. Cette périodicité devrait être ramenée à quatre ans (c'est-à-dire que la révision suivante se ferait en l'an 2000).
- Le Plan directeur du PROE est actuellement révisé tous les trois ans. Cette périodicité devrait passer à quatre ans (c'est-à-dire que la révision suivante se ferait en 1998 ou en l'an 2000).
- Le terme du mandat du directeur est actuellement de trois ans, avec possibilité de reconduction pour un terme. Dans le cadre de la présente proposition révisée, le terme correspondrait à quatre ans, avec possibilité de reconduire une seule fois pour deux ans, le terme maximum demeurant six ans. Dans le cadre du processus de synchronisation, il serait nécessaire d'amender les dispositions du règlement intérieur qui régissent la nomination du directeur. La proposition de révision pourrait être examinée au point 6.6 de l'ordre du jour : procédure de sélection du directeur du PROE.
- Les Conférences du PROE se réunissent actuellement à l'échelon ministériel tous les cinq ans. Cette périodicité devrait être ramenée à quatre ans, en harmonie avec la révision du Plan d'action du PROE.
- Les Conférences des Parties aux Conventions d'Apia et de Nouméa se réunissent actuellement tous les deux ans, les prochaines Conférences étant prévues pour 1997, ce qui correspond à une année sans conférence dans le cadre du calendrier ci-dessus. Lors de leur réunion conjointe à Siumu, Samoa occidentales, le 3 juillet 1996, les Groupes de travail sur les conventions d'Apia et de Nouméa sont convenus, d'une part, de maintenir la pratique actuelle qui consiste à réunir les Parties aux Conventions d'Apia et de Nouméa à l'occasion de la Conférence du PROE, et, d'autre part, à intégrer ces conférences à la conférence du PROE bisannuelle plutôt que d'en conserver le caractère individuel.

- Un sous-comité du programme de travail et du budget (composé du président de la Conférence du PROE, du Secrétariat et du président du sous-comité du programme de travail et du budget), se réunirait pendant 2 ou 3 jours au siège du PROE, à la demande du directeur et/ou du président de la Conférence du PROE, en tant que de besoin, afin d'examiner les rapports sur le programme de travail et le budget les années où la Conférence ne se réunit pas. Les réunions du sous-comité seraient ouvertes à tout membre désireux d'y assister, des rapports étant diffusés à tous les membres à l'issue de la réunion.
- Des rapports annuels sur le programme de travail et le budget seraient diffusés aux membres tous les ans.

Recommandation

9. La Conférence est invitée à :

- **examiner** et à **approuver** la proposition de calendrier bisannuel pour les Conférences du PROE et de synchronisation des conférences et des révisions connexes selon les dispositions du tableau du paragraphe n° 7 ;
- **prendre note** de la proposition d'une révision des dispositions du règlement intérieur régissant la nomination du directeur (point 6.6 de l'ordre du jour) pour synchroniser les mandats du directeur avec le calendrier de conférences bisannuelles du PROE.

18 septembre 1996

Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 6.2.1 de l'ordre du jour : Programme océanien de développement de la sylviculture (SPFDP)

Objectif

Parvenir à une décision sur une proposition visant à implanter le Programme océanien de développement de la sylviculture (SPFDP) au sein du PROE.

Historique

2. Lors de la Huitième Conférence du PROE, le délégué de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de l'époque "*...rend hommage au travail réalisé par le PROE et à l'excellente coopération qui existe entre l'OAA [FAO] et le PROE dans des domaines divers tels que la gestion durable des ressources naturelles, notamment des ressources de la terre, forestières, côtières et de la mer. Grâce à cette coopération, la récente Conférence des chefs des services des forêts a convenu, à l'unanimité, de confier au PROE le Programme régional de foresterie du Pacifique Sud à la fin de sa phase actuelle.*"

3. L'accord conclu par les directeurs de la sylviculture lors de leur conférence de septembre 1995 aux Fidji recommande que :

"le PROE soit désigné en priorité comme siège régional du Programme de soutien des forêts et des arbres du Pacifique Sud après 1996, sous réserve que le PROE consente à :

- (a) donner la priorité aux ressources forestières, c'est à dire au programme, en lui conférant sa propre identité, distincte des autres divisions du PROE (p. ex. conservation), et ce sur un pied d'égalité ;
- (b) nommer le chef de la division ressources forestières à un niveau au moins égal à celui des chefs des autres divisions ;

"dans le cas où le PROE n'est pas en mesure de remplir les conditions ci-dessus, la CPS (Commission du Pacifique Sud) ou tous autres organismes intéressés et concernés soient pris en considération pour accueillir le siège régional du programme après 1996 ;

"le coordonnateur de projet du SPFDP soit chargé des négociations avec le PROE concernant [les présentes] recommandation[s], le cas échéant..."

4. Aux réunions ultérieures entre le coordonnateur de projet du SPFDP et la direction du PROE, les principes suivants ont été retenus :

- le PROE exprime son intérêt pour l'accueil du Programme régional de sylviculture ;
- étant donné l'incertitude concernant l'obtention de crédits du PNUD ou d'autres sources pour un Programme régional de sylviculture après 1996, le transfert de celui-ci au PROE se ferait selon le principe qu'aucun financement extérieur n'a été obtenu ou garanti jusqu'à présent ;
- les dispositions actuelles, selon lesquelles les directeurs de la sylviculture agissent à titre de comité directeur du Programme, seraient maintenues (à l'instar des conférences annuelles des directeurs des services météorologiques qui conseillent le PROE au niveau des questions météorologiques régionales) ;
- la création d'une nouvelle division au sein du PROE entraînerait une modification du Plan directeur du PROE nécessitant l'approbation de la Conférence du PROE ;
- en tout état de cause, il serait préférable que le Programme de sylviculture soit établi au sein du PROE, en tant que subdivision de la division conservation des ressources naturelles, au même niveau que le Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS) ;
- en l'absence de crédits pour la nomination d'un directeur du Programme de sylviculture, le PROE confierait au chef de division la direction provisoire du Programme ainsi que la prestation de services de soutien technique et administratif.

Observations du Secrétariat

5. Le Programme régional de sylviculture est lié à de nombreuses activités suivies entreprises par le PROE dans le cadre de son Plan directeur actuel, notamment :

- la protection des zones côtières et le reboisement ;
- la gestion des bassins hydrographiques ;
- la Convention sur la diversité biologique ;
- le Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud ;
- l'élaboration d'un Plan d'action sur les zones humides ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie régionale plurisectorielle du Pacifique pour le Fonds pour l'environnement mondial ;
- la mise en oeuvre régionale du Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres, récemment élaboré ;
- la Convention cadre sur les changements climatiques et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (N.B. : les espèces d'arbres exploitées pour leur bois commencent à apparaître sur la liste de la CITES) ;

- la promotion de pratiques agroforestières comme stratégie de conservation efficace ;
- l'éducation écologique ;
- l'étude d'impact sur l'environnement.

Soutien de la FAO

6. Le Bureau sous-régional de la FAO pour les Etats insulaires du Pacifique, basé à Apia, a fait savoir qu'il serait disposé à établir son conseiller régional de sylviculture au sein du PROE, si le transfert du Programme au PROE est approuvé.

Recommandation

7. La Conférence est invitée à **examiner** la proposition visant à implanter le Programme océanien de développement de la sylviculture au sein du PROE et, en cas d'approbation, à **entériner** les conditions négociées conjointement par la direction du PROE et le coordonnateur de projet du SPFDP.

16 août 1996
Original en langue anglaise

Sélection d'un siège régional pour le Programme de soutien des forêts et des arbres du Pacifique Sud

HISTORIQUE

Le Programme océanien de développement de la sylviculture du PNUD et de la FAO (RAS/86/036), lancé en avril 1988, fut le premier projet à aborder les problèmes forestiers d'une manière authentiquement régionale. Le projet, basé à Port Vila (Vanuatu), a pris fin en décembre 1991, au terme du quatrième cycle de programmation et de financement du PNUD.

Les quatorze pays participant au Projet, le PNUD et la FAO ont estimé que le programme a réussi à rehausser l'image du secteur forestier dans la région et à définir un point de convergence pour une coordination et une collaboration plus efficaces entre les nombreux organismes apportant leur soutien à ce secteur dans la région.

C'est ainsi qu'à la suite de la Conférence des coordonnateurs d'aide du Pacifique (MiniMAC) en juin 1991, recommandant que les relations et les impulsions amorcées par RAS/86/036 ne se perdent pas, qu'un futur Programme océanien de développement de la sylviculture (RAS/92/361) a été approuvé par le PNUD, son exécution étant confiée à la FAO.

Le nouveau Projet

- adopte un large programme d'activités visant à prévoir davantage d'opportunités de collaboration avec les éventuels commanditaires associés et à mettre l'accent sur des activités régionales plutôt que nationales, en vue d'une utilisation plus efficace de ses ressources limitées. Ce programme a été approuvé par la Conférence des directeurs de la sylviculture/réunion d'étude tripartite de 1992 ;
- inclut la Papouasie-Nouvelle-Guinée - sur sa propre demande agréée par la Conférence des directeurs de la sylviculture/réunion d'étude tripartite de 1991 - laquelle devient ainsi son quinzième membre et ;
- est transféré de Port Vila (Vanuatu) à Suva (Fidji) afin d'améliorer le rapport coût-efficacité du programme, conformément à la décision de la Conférence des directeurs de la sylviculture/réunion d'étude tripartite de 1991.

La Conférence des coordonnateurs d'aide du Pacifique (MiniMAC) de juin 1991 a noté par ailleurs que les organisations régionales existantes concernées - à savoir la Commission du Pacifique Sud (CPS), le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) et le Secrétariat du Forum - n'avaient pas encore la capacité ni le mandat de s'acquitter des fonctions et des responsabilités du programme de sylviculture ; d'autre part, les participants ont proposé que *«pour éviter de surcharger les organisations existantes de nouveaux projets, le programme de sylviculture (de 1992 à 96) pourrait demeurer autonome»*.

Le nouveau Projet a néanmoins été conçu pour se dérouler en deux étapes, conformément à la stratégie actuelle du PNUD. L'exécution de la première étape, de 1992 à 1994, devait être confiée à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et celle de la deuxième étape (1995 - 1996) à un organisme régional agréé par les directeurs de la sylviculture des pays participants lors de la première étape.

En 1993, des pourparlers se sont tenus entre le Coordonnateur du Projet et la direction de la CPS et du PROE. Ces deux organismes ont manifesté leur intérêt pour l'exécution de la deuxième étape du Projet. Par la suite, ils ont été priés de remplir un questionnaire sur leur approche éventuelle des diverses activités du Projet. Le Secrétariat du Forum a fait savoir que ses activités étaient peu compatibles avec le Projet, l'*University of the South Pacific* étant quant à elle jugée mal adaptée au Projet.

Le PROE et la CPS ont alors été invités à la Conférence d'étude tripartite de septembre 1993, où ils ont présenté leurs positions aux directeurs de la sylviculture et répondu aux questions soulevées. Après s'être longuement entretenus entre eux, les directeurs de la sylviculture ont conclu que la régionalisation de la deuxième étape du Projet aurait des répercussions négatives considérables sur l'efficacité du Projet sans y contribuer d'une manière concrète. D'autre part, la CPS et le PROE étaient l'un comme l'autre peu disposés à mettre en place un service ou un

programme de sylviculture indépendant, ce qui témoigne de la priorité moindre accordée par ces organismes à la sylviculture. Les directeurs de la sylviculture ont alors recommandé le maintien de la FAO comme organisme d'exécution de la deuxième étape et précisé que le Projet devra s'efforcer d'établir un programme ou service de sylviculture indépendant au sein de la CPS ou du PROE, après quoi l'enjeu de la régionalisation pourra faire l'objet d'un nouvel examen.

La recommandation relative au maintien de la FAO comme organisme d'exécution de la deuxième étape a été ultérieurement entérinée par le PNUD et, d'autre part, par une mission d'évaluation qui avait réalisé une étude du Projet en juillet 1994.

La deuxième étape du Projet prenant fin le 31 décembre 1996, c'est-à-dire au terme du cinquième cycle de programmation et de financement du PNUD, la Conférence d'étude tripartite de septembre 1995 a examiné la question du siège régional du programme et a émis les recommandations suivantes :

- «8. *que le PROE soit désigné en priorité comme siège régional du Programme de soutien des forêts et des arbres du Pacifique Sud après 1996, sous réserve que le PROE consente à :*
 - (a) donner la priorité à la sylviculture (c'est-à-dire au programme) en lui conférant sa propre identité, distincte des autres divisions du PROE (p. ex. conservation), et ce sur un pied d'égalité, et*
 - (b) nommer le chef de la division sylviculture à un niveau au moins égal à celui des chefs des autres divisions.*
9. *Si le PROE n'est pas en mesure de remplir les conditions ci-dessus, que la CPS (Commission du Pacifique Sud) ou d'autres organismes intéressés et concernés soient pris en considération pour abriter le siège régional du programme après 1996.*
10. *Que le Coordonnateur de Projet du Programme océanien de développement de la sylviculture (SPFDP) soit chargé des négociations avec le PROE concernant la recommandation (8) et, le cas échéant, la recommandation (9) ci-dessus.»*

SUIVI

Des pourparlers complémentaires se sont tenus, conjointement et individuellement, entre la direction du PROE (d'abord avec le Dr Vili Fuavao, l'ancien directeur, puis avec M. Don Stewart, directeur par intérim, et M. Joe Reti, directeur de la division conservation) et celle de la CPS (avec le Dr Bob Dun, Secrétaire général, et le Dr Jimmie Rodgers, directeur des programmes). Ni le PNUD ni aucun autre bailleur de fonds éventuel n'étant alors en mesure de préciser leur intérêt pour le programme et leur capacité de le financer après 1996, ces pourparlers se sont déroulés selon l'hypothèse qu'aucun financement extérieur ne serait disponible. Le PROE et la CPS ont confirmé l'un et l'autre qu'ils souhaitaient abriter le siège du programme régional de soutien des forêts et des arbres.

POSITION DU PROE PAR RAPPORT AUX "CONDITIONS" FIXEES PAR LES DIRECTEURS DE LA SYLVICULTURE

Le pouvoir de créer un nouveau service appartient à la Conférence des représentants de gouvernements du PROE. Cependant, la direction du PROE est autorisée et disposée à donner une place à part au Programme de soutien des forêts et des arbres au sein de la division conservation et ressources naturelles. Le seul autre programme géré par cette division est le Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS), dirigé par M. Reti, et financé par le PNUD et le FEM à hauteur de 10 millions de dollars américains. L'arrangement actuel qui consiste à utiliser la Conférence des directeurs de la sylviculture/réunion d'étude tripartite comme comité directeur et consultatif peut être maintenu. Le PROE est également prêt à envisager un changement de nom de la division (de «conservation et ressources naturelles» à «conservation et gestion des ressources naturelles») pour mieux illustrer l'élargissement de ses fonctions.

Le chef du Programme de soutien des forêts et des arbres sera, par conséquent, au même niveau que le directeur du PCBPS. Cependant, le PROE ne dispose pas, à l'heure actuelle,

des ressources financières nécessaires pour le recrutement d'une personne compétente à la tête du programme forestier. Il propose donc de confier au chef de la division conservation et ressources naturelles la supervision du programme forestier, avec l'appui des divers agents techniques et personnels de secrétariat et de bureau concernés. La direction du PROE accueillerait favorablement tout soutien susceptible d'être apporté au programme forestier par le nouveau responsable sous-régional des forêts de la FAO (voir entretiens avec la FAO-Apia, Samoa occidentales ci-dessous), dont le recrutement est envisagé prochainement.

Si des crédits sont obtenus ultérieurement pour employer un coordonnateur forestier à temps complet, les bureaux nécessaires pourront être mis à disposition dans les locaux actuels du PROE. Si des fonds sont obtenus pour assurer également le recrutement d'un(e) secrétaire et autre personnel de soutien au Programme, et si le PROE n'est pas à même de les loger dans ses locaux actuels, dans ce cas le PROE donnerait son accord pour que le programme forestier s'installe dans les locaux de la section hydrographique et des pépinières du Service de Sylviculture des Samoa occidentales à Vailima (conformément à la proposition conditionnelle du Service de Sylviculture des Samoa occidentales), en attendant la construction des nouveaux bâtiments du siège (à côté des locaux actuels de ce Service à Vailima).

En cas de confirmation de la décision visant à transférer le SPFDP au PROE par les autorités concernées, il conviendra alors de rédiger un document d'information et de le soumettre à la prochaine Conférence du PROE (qui doit se tenir aux Tonga en novembre 1996), pour son approbation officielle.

POSITION DE LA CPS PAR RAPPORT AUX "CONDITIONS" FIXEES PAR LES DIRECTEURS DE LA SYLVICULTURE

Le Secrétaire général de la CPS, le Dr Bob Dun, a fait savoir verbalement que:

- si le Programme de soutien des forêts et des arbres s'installe à la CPS, il restera à Suva, (Fidji) sous réserve d'un examen et d'une approbation de pure forme par le siège de la CPS à Nouméa, (Nouvelle Calédonie). Il conservera son identité propre, indépendamment du Programme d'agriculture, mais sous la supervision administrative de l'agence de la CPS aux Fidji. (*Il s'agit d'un arrangement analogue à celui proposé par le PROE, selon lequel le Programme restera indépendant, mais sous la surveillance de la division conservation et ressources naturelles.*);
- des bureaux peuvent être mis à la disposition du Programme de soutien des forêts et des arbres sur le campus de la CPS à Nabua, (Fidji).

Cependant, la CPS ne sera pas en mesure, elle non plus, de prendre en charge un coordonnateur à temps complet, du personnel de soutien et les activités essentielles du Programme de soutien des forêts et des arbres.

Ainsi le PROE et la CPS sont prêts à satisfaire la "condition" principale des directeurs de la sylviculture, à savoir que le Programme de soutien des forêts et des arbres demeure un programme indépendant, mais ni l'un ni l'autre n'est en mesure de fournir les crédits nécessaires pour le financement d'un coordonnateur à temps complet, du personnel de soutien et des activités essentielles.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Objectifs du Programme de soutien des forêts et des arbres

L'objectif du SPFDP, en matière de développement, consiste à renforcer les moyens des pays insulaires en développement dans le Pacifique Sud, pour permettre une conservation, une gestion, une utilisation et un développement plus efficaces de leurs forêts et de leurs arbres en faisant appel à des méthodes rationnelles, durables et équilibrées et ainsi améliorer la qualité de vie de leurs peuples.

Les principaux moyens mis en oeuvre sont les suivants :

- apport d'un soutien dans les domaines technique, de la formation et autres aux pays membres afin de renforcer leur capacité d'utilisation, de gestion et de développement de leurs ressources forestières en faisant appel à des méthodes rationnelles et durables ;

- élaboration de dispositifs appropriés pour permettre une coordination, une collaboration et une coopération efficaces entre tous les organismes et individus responsables de l'exploitation, de la gestion ou du développement du secteur forestier ou y contribuant. Une attention particulière est accordée, d'une part, aux activités visant à protéger ou à valoriser le rôle du secteur forestier et sa contribution aux économies locales et nationales et, d'autre part, aux intérêts et au bien-être des communautés locales, des femmes et du milieu écologique.

La mission d'évaluation de 1994 a recommandé une reformulation des objectifs, résultats et activités en termes plus simples ainsi que l'inclusion d'un schéma logique, mais sans proposer aucune modification des objectifs et de la stratégie retenus. Le Programme étant généralement jugé utile, efficace et fructueux, il n'y a aucune raison de prévoir de grands changements au niveau des objectifs et de la stratégie du Programme de soutien des forêts et des arbres après 1996.

Affinité fonctionnelle

Les activités du SPFDP ont "évolué" dans les axes suivants :

- gestion et conservation naturelles des forêts pour les grands pays insulaires (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon, Vanuatu et Fidji) ;
- gestion hydrographique pour les pays insulaires montagneux plus petits (Samoa occidentales, Tonga, Palau, Etats fédérés de Micronésie, Iles Cook) ;
- exploitation agro-forestière pour les atolls (Kiribati, Iles Marshall, Nauru, Niue, Tokelau, Tuvalu) ;
- pour tous les pays, utilisation et développement améliorés des produits et ressources forestiers autres que le bois (p. ex. santal, remèdes traditionnels, rotin) et des méthodes de recherche ; développement des ressources génétiques des forêts et des arbres (SPRIG) ; élaboration d'initiatives de compensation des émissions de gaz carbonique, etc.

Si l'on considère les actions menées à l'heure actuelle par le PROE et la CPS, il semble que les activités relevant du Programme océanien de développement de la sylviculture/Programme de soutien des forêts et des arbres auraient une affinité plus grande avec celles du PROE qu'avec celles de la CPS. Cela n'est guère surprenant dans la mesure où la plupart des programmes de conservation des ressources terrestres du PROE concernent des forêts ou des terrains forestiers. Cependant, la CPS réalise actuellement une étude globale de ses structures qui, entre autres, «*examinera le rôle et l'objet de la CPS ainsi que ses relations avec d'autres organisations régionales du Pacifique au-delà de l'an 2000 ; et présentera des recommandations sur une évolution de l'organisation structurelle de la CPS qui lui permettra de s'acquitter de ses fonctions structurelles d'une manière rentable*». Le rapport final de l'étude sera soumis à la 36ème Conférence du Pacifique Sud qui se tiendra à Saipan, (Iles Mariannes du Nord) à la fin novembre 1996. Cette étude est susceptible de provoquer une évolution de la CPS qui pourrait soit augmenter soit réduire l'affinité des activités du Programme de soutien des forêts et des arbres avec celles de la CPS.

Le PROE est également le coordonnateur océanien des grandes conventions internationales qui s'intéressent aux forêts, notamment la Convention sur la diversité biologique, la Convention cadre sur les changements climatiques, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, où commencent à figurer des espèces d'arbres exploitées pour leur bois).

Le sentiment, dans certaines sphères, que «*le mandat du PROE en matière de protection de l'environnement*» empêcherait celui-ci de soutenir les activités de formation du Programme de soutien des forêts et des arbres au niveau des méthodes d'exploitation forestière, de l'utilisation de scieries transportables, etc. est regrettable et sans fondement. Toutes les activités relevant du Programme de soutien des forêts et des arbres visent à favoriser une utilisation rationnelle et durable et la conservation des forêts et des arbres, ce qui est tout à fait compatible avec le mandat du PROE «*d'assurer la protection et l'utilisation écologiquement durable des ressources naturelles*». De même, la crainte que la promotion des programmes agricoles menée à bien par la CPS ne provoque la perte de forêts et de terrains forestiers et ainsi ne s'avère incompatible avec les objectifs du Programme de soutien des forêts et des arbres, est tout aussi injustifiée, puisque les initiatives de la CPS s'inscriraient

dans le cadre de la promotion de plans et de stratégies intégrés et rationnels d'utilisation des sols.

L'exploitation agro-forestière et, éventuellement, l'utilisation intégrée des sols sont les domaines qui ont le plus d'affinités avec les activités de la CPS. Cependant, le principal centre d'exploitation agro-forestière de la région se trouve en fait à l'*University of the South Pacific*/IRETA, à Alafua (Samoa occidentales), qui abrite également l'unité d'exploitation agro-forestière du Programme agricole régional du Pacifique, financé par l'Union européenne.

Ce jugement selon lequel les activités du Programme de soutien des forêts et des arbres ont une affinité plus grande avec celles du PROE qu'avec celles de la CPS avait également été exprimé par la mission d'évaluation (du SPFDP) en juillet 1994. La mission avait recommandé le PROE, plutôt que la CPS, comme «foyer» préféré du programme après 1996. Une copie du rapport de la mission est disponible sur demande.

IMPLANTATION

Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe «Historique» ci-dessus, le SPFDP a été transféré de Port Vila (Vanuatu) à Suva (Fidji) pour des raisons de rentabilité et d'efficacité.

Le PROE a fait savoir que le Programme de soutien des forêts et des arbres devra être basé à Apia, (Samoa occidentales) (c'est-à-dire au siège du PROE). Cependant, le Programme pourra tenir des agences dans d'autres pays (comme celle que le SPFDP gère actuellement à Kiribati) si le financement et les autres ressources le permettent. Cela risque d'avoir des conséquences défavorables pour les activités du Programme de soutien des forêts et des arbres. En effet, l'accessibilité du SPFDP aux éventuels commanditaires associés ou collaborateurs est une des raisons de son succès en matière de collecte de fonds mixtes pour ses activités. Il est indéniable que les opportunités de collaboration sont plus nombreuses à Suva qu'à Apia, les collaborateurs éventuels y étant plus nombreux.

Etant donné la situation géographique des quinze pays membres du Programme de soutien des forêts et des arbres, il est hors de doute que l'efficacité de Suva comme siège du Programme serait beaucoup plus grande du point de vue opérationnel et de la rentabilité.

Le directeur adjoint (Sylviculture) du ministère de l'Agriculture, des Forêts, des Pêches et de la Météorologie des Samoa occidentales a fait savoir qu'il lui serait difficile d'affecter ou de détacher au Projet un fonctionnaire supérieur (possédant un diplôme en sylviculture), aux frais du gouvernement, si le Projet était basé à Apia. Le Conservateur des forêts des Fidji, d'autre part, a fait savoir qu'il est possible de nommer un tel fonctionnaire au Projet si ce dernier est basé à Suva. Il est prévu que les fonctions de cette personne relèveraient plus du soutien technique que du rôle de Coordonnateur de Projet, et il convient de souligner qu'il ne s'agit que d'une offre de principe et que les détails des conditions d'emploi (versement d'une indemnité de détachement, durée du détachement, etc.) n'ont pas encore été examinés.

Par conséquent, à supposer que la CPS permette au Programme de soutien des forêts et des arbres de demeurer à Suva, le facteur géographique serait alors un avantage certain en faveur de la CPS, même sans tenir compte de la possibilité d'un détachement.

Bureau sous-régional de la FAO à Apia, Samoa occidentales

Le bureau de la FAO à Apia, Samoa occidentales, a été reclassé au rang de bureau sous-régional pour le Pacifique Sud à compter du 1er mai 1996. Les membres actuels de la FAO dans le Pacifique Sud sont la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon, Vanuatu, les Fidji, les Tonga, les Iles Cook et les Samoa occidentales. Le bureau sous-régional, dirigé par un représentant sous-régional, se composera de six agents professionnels actifs dans les domaines suivants : stratégie agricole, pêches, systèmes d'exploitation et de commercialisation agricoles, gestion intégrée des ressources, gestion des forêts et protection des plantes. Il est prévu que cette équipe pluridisciplinaire sera à même de fournir un appui technique plus direct au Programme de soutien des forêts et des arbres si celui-ci est basé à Apia (PROE) plutôt qu'ailleurs.

Le représentant sous-régional de la FAO a également convenu de permettre à l'agent régional de gestion des forêts, dont le recrutement est en cours, de consacrer «le temps qu'il faudra à

faciliter la poursuite des activités du programme régional de sylviculture après le transfert de celui-ci au PROE». Cette proposition ne vaut que si le Programme de soutien des forêts et des arbres est basé à Apia. Cet élément géographique joue davantage en faveur du PROE que de la CPS.

Néanmoins, en termes réalistes, un tel soutien de la FAO doit être considéré comme une mesure provisoire, et il ne faut pas l'envisager pour plus d'un an, grosso modo. Si au bout d'un an le Programme de soutien des forêts et des arbres n'est toujours pas en mesure de recueillir des crédits, auprès du PROE ou d'autres bailleurs de fonds, pour assurer le financement d'un coordonnateur à temps complet, du personnel de soutien et des activités du projet, il est probable que le programme périlitera.

Projet régional de sylviculture du Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)

Lancé en octobre 1994, le Projet régional de sylviculture du GTZ est basé à Suva (Fidji) et regroupe les mêmes quatorze Etats insulaires du Pacifique que le SPFDP, exception faite de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Ses objectifs nationaux et communautaires complètent les objectifs régionaux du SPFDP, les deux programmes faisant l'objet d'une collaboration étroite. Le Projet a signé un mémorandum d'accord avec le SPFDP en octobre 1994.

Le siège du GTZ se préoccupe de la durabilité à long terme de son programme et souhaiterait par ailleurs voir celui-ci officiellement associé à un organisme régional. Jusqu'à présent, il a convenu d'attendre le résultat de la sélection d'un siège régional pour le SPFDP avant de prendre une décision.

Etant donné les objectifs nationaux et communautaires du Projet régional de sylviculture du GTZ, ses agents seront éventuellement appelés à effectuer des déplacements fréquents pour suivre divers projets sur le terrain. Cet élément rend encore plus crucial l'avantage géographique de Suva par rapport aux autres centres des pays insulaires du Pacifique au niveau du processus décisionnel. Cependant, le caractère du mémorandum d'accord conclu entre le SPFDP et le Projet régional de sylviculture du GTZ n'exigerait pas que ce dernier s'installe à Apia, (Samoa occidentales) au cas où le SPFDP s'y établirait, et il n'y a pas lieu de craindre que leur collaboration s'en ressente. En fait, on pourra même y trouver un avantage si le Projet régional de sylviculture du GTZ consent à ce que son bureau de Suva, (Fidji) tienne lieu d'agence au Programme de soutien des forêts et des arbres, du moins à titre non officiel.

Initiative régionale du Pacifique Sud sur les ressources génétiques (SPRIG)

Proposée conjointement, en 1993/94, par l'Australian Tree Seed Centre (Centre australien de semence arboricole, ATSC) et le SPFDP, en consultation avec divers pays membres de ce Programme et CIRAD-Forêt en Nouvelle-Calédonie, la SPRIG a été approuvée par la Conférence des directeurs de la sylviculture/réunion d'étude tripartite. La proposition a été soumise à l'AusAID pour financement et, après révision (à la baisse), a été entérinée pour mise en oeuvre moyennant un budget de 1,85 million de dollars australiens sur trois ans. Malgré la désignation d'un responsable de gestion au début de 1996, le projet a été suspendu avant son lancement officiel, le nouveau gouvernement australien ayant entamé une réévaluation de son programme d'aide.

Si la mise en oeuvre de la SPRIG s'effectue un jour, une option consistera à conclure un mémorandum d'accord entre le SPFDP et l'AusAID, afin de permettre l'élargissement des activités de la SPRIG au-delà des quatre premiers pays cibles, à savoir Vanuatu, les Fidji, les Samoa occidentales et les Tonga. Les Fidji seront probablement le site le plus judicieux pour la base opérationnelle de la SPRIG, et il est prévu que les responsables de gestion de la SPRIG (qui seront éventuellement basés en Australie) pourront utiliser le bureau de Suva du SPFDP, le cas échéant. Cela s'avérerait impossible dans l'éventualité d'un transfert à Apia (c'est-à-dire au PROE) du Programme océanien de développement de la sylviculture/Programme de soutien des forêts et des arbres, bien que l'on puisse envisager la possibilité d'utiliser "l'agence" du Programme de soutien des forêts et des arbres (c'est-à-dire le bureau du Projet régional de sylviculture du GTZ - voir ci-dessus).

Programme de soutien à la recherche forestière pour la région Asie-Pacifique (FORSPA)

Des pourparlers se poursuivent entre le SPFDP et le Programme de soutien à la recherche forestière pour la région Asie-Pacifique (FORSPA), concernant la possibilité d'établir un poste ou service de recherche sous l'égide du Programme océanien de développement de la sylviculture/Programme de soutien des forêts et des arbres, financé par le FORSPA ou en association avec celui-ci, et dont la mission particulière serait d'apporter un soutien à la recherche et aux moyens correspondants dans la région. Il est évident qu'un tel service fonctionnerait d'une manière plus rentable et efficace à partir de Suva que d'Apia. Il pourra également être envisagé d'établir ce poste ou service à "l'agence" du Programme de soutien des forêts et des arbres à Suva (c'est-à-dire au bureau du Projet régional de sylviculture du GTZ), mais son efficacité s'en trouverait probablement réduite en raison de contraintes au niveau de la supervision.

ONG

Le Projet a toujours encouragé la participation des ONG et autres personnes ou organismes concernés par les activités du Projet. Le succès de cette approche est illustré par la participation régulière des ONG, ou leur contribution aux débats, sur le plan des activités du Projet (p. ex. participation de collaborateurs de FSP Int., de SIDT, de Soltrust, aux séminaires de formation à la gestion naturelle des forêts en 1995 et 1996, discussions avec The Nature Conservancy (Nouvelle-Zélande) concernant l'initiative de compensation des émissions de gaz carbonique proposée pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, participation des ONG aux conférences des directeurs de la sylviculture/d'étude tripartite).

La signature avec FSP Int. *Foundation of the Peoples of the South Pacific International* et VDT *Village Development Trust* (Papouasie-Nouvelle-Guinée) de mémorandums d'accord visant à renforcer cette coopération et cette collaboration a fait l'objet d'un débat et d'un accord de principe. Cependant, il a également été décidé de différer la signature de ces mémorandums d'accord tant que l'avenir du Projet n'est pas éclairci et de les conclure avec le successeur du SPFDP.

La *Foundation of the Peoples of the South Pacific International* (FSPI) est un réseau de dix ONG affiliées mais indépendantes, collaborant depuis 1965 à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets de développement rural intégrés et à la recherche de crédits pour les financer. Depuis le début des années 80, un des grands axes de la FSPI est l'exploitation forestière collective, notamment auprès des partenaires mélanésiens (Papouasie-Nouvelle-Guinée, Iles Salomon et Vanuatu). Un nouveau projet régional de la FSPI, soumis à l'Union européenne pour financement, a pour objectif «*de mettre en place des modèles d'entreprise collective reposant sur l'utilisation durable des forêts et des arbres*». Seront concernés Vanuatu, les Iles Salomon, les Fidji, Kiribati et les Tonga. La FSPI a conclu des mémorandums d'accord avec la CPS et le PROE afin de favoriser les relations et la coopération. Si la FSPI n'a pas encore signé de mémorandum d'accord officiel avec le SPFDP, il entretient probablement des relations plus étroites avec celui-ci qu'avec tout autre organisme régional.

Le *Village Development Trust* (VDT), une ONG locale indépendante basée en Papouasie-Nouvelle-Guinée, était un partenaire dans le cadre de la subvention visant à renforcer les compétences sylvicoles accordée par la FSPI. Fondé en 1990, son objectif global est «*de permettre à la population rurale de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de gérer ses ressources d'une manière qui satisfait les besoins de ses communautés actuelles et des générations futures*». Un de ses mandats reformulé consiste à faire face à «*tout obstacle surgissant entre les promesses d'un développement durable et la concrétisation de ces avantages au niveau local*». En quelques années, le VDT s'est fait connaître en Papouasie-Nouvelle-Guinée et dans le Pacifique Sud comme chef de file en matière de formation sylvicole et de promotion d'une utilisation durable des forêts. Ses programmes mettent l'accent sur les éléments suivants : prise de conscience communautaire de la conservation, formation en matière de méthodes et pratiques de sylviculture écologiques, droits et organisation des propriétaires terriens, formation technique portant sur le fonctionnement des scieries transportables.

Le rôle des bailleurs de fonds

Il ressort clairement de ce qui précède que - malgré le vif intérêt manifesté par le PROE et la CPS pour abriter le siège du Programme régional de soutien des forêts et des arbres après le

31 décembre 1996, au terme de l'actuel SPFDP, et malgré les avantages tangibles présentés par chacun d'eux - ni l'un ni l'autre n'est en mesure d'assurer le financement d'un coordonnateur à temps complet, du personnel de soutien et des activités essentielles.

La proposition du bureau sous-régional de la FAO, selon laquelle son responsable régional des forêts pourrait faciliter la poursuite des activités du programme si celui-ci était basé à Apia, (Samoa occidentales) (c'est-à-dire au PROE), serait une mesure provisoire utile. Cependant, cette proposition ne saurait être considérée comme une solution à long terme. De même, la proposition du ministère de la Sylviculture des Fidji - à savoir le détachement d'un responsable des forêts au Projet si celui-ci était basé à Suva - représenterait une contribution utile, bien qu'elle omette d'aborder le problème fondamental de l'obtention de crédits suffisants pour le financement d'un coordonnateur à temps complet, du personnel de soutien et des activités essentielles.

D'après l'expérience du SPFDP, le budget de fonctionnement minimum devra être compris entre 350 000 et 400 000 dollars américains par an, et il faudra prévoir des engagements de financement sur au moins trois ans, soit un minimum de 1 à 1,2 million de dollars américains pour la période 1997/1999.

Par conséquent, le processus décisionnel concernant l'implantation du Programme de soutien des forêts et des arbres après 1996 doit également prendre en considération la probabilité d'obtention du financement de base qui assurera l'efficacité opérationnelle du Programme. Et il nous faut accepter le fait que les bailleurs de fonds éventuels auront leurs propres critères de décision quant à leur capacité de financement de programmes donnés, y compris le programme de sylviculture.

Le PNUD, l'AusAID et l'Union européenne sont trois principaux bailleurs de fonds éventuels du Programme de soutien des forêts et des arbres.

La stratégie régionale du PNUD pour le Pacifique est encore en cours de mise au point. Pour le prochain cycle de financement, le PNUD concentrera ses efforts sur la création d'emplois, non seulement dans le secteur conventionnel mais aussi dans le secteur parallèle et celui de la subsistance. Le secteur forestier peut contribuer notablement à la réalisation de ces objectifs, en raison du rôle déterminant qu'il joue dans les secteurs conventionnel (grands pays insulaires) et parallèle (grands et petits pays insulaires) des pays de la région.

L'AusAID a toujours soutenu l'utilisation rationnelle et durable et la conservation des forêts et des arbres de la région ; d'autre part, il est le principal commanditaire associé de nombreuses activités du SPFDP. Certains indices portent à croire que l'AusAID souhaite prendre un intérêt plus officiel au soutien d'un programme régional de sylviculture, et que cet organisme suit de près les débats concernant le choix d'un siège régional pour le Programme océanien de développement de la sylviculture/Programme de soutien des forêts et des arbres.

L'Union européenne a délégué une mission de trois personnes dans la région en février 1995 pour identifier des projets de soutien à la sylviculture en Mélanésie. Cette mission n'a pas donné de suites. La *Foundation of the Peoples of the South Pacific International* a soumis un projet régional de sylviculture à l'Union européenne pour financement. De son côté, le Projet régional de sylviculture du GTZ sollicite également, auprès de l'Union européenne, des capitaux complémentaires pour son programme.

Parmi d'autres bailleurs de fonds qui ont apporté leur précieux soutien aux activités du SPFDP, il convient de mentionner l'USDA Forest Service, le Projet régional de sylviculture du GTZ, CIRAD-Forêt, FORSPA, Innoprise Corporation et l'Institut de recherche forestière de Malaisie ainsi que les gouvernements néo-zélandais, israélien, néerlandais et français. Malgré leur contribution régulière au Programme de soutien des forêts et des arbres, que nous apprécions vivement et continuerons à solliciter activement, rien ne porte à croire qu'ils seraient à même de fournir le financement de base.

RECOMMANDATIONS/MESURES À PRENDRE

Etant donné

- le vif intérêt manifesté par le PROE et la CPS pour abriter le siège du Programme de soutien des forêts et des arbres après 1996 ;
- les avantages et les inconvénients d'une implantation du Programme de soutien des forêts et des arbres, soit au PROE, soit à la CPS ;
- que le PROE et la CPS ne sont pas en mesure de fournir le financement de base pour le financement d'un coordonnateur à temps complet, du personnel de soutien et des activités essentielles ;
- la nécessité d'obtenir le financement de base pour le Programme de soutien des forêts et des arbres auprès du PNUD, de l'AusAID et/ou de l'Union européenne, et vu leurs critères de décision concernant l'attribution d'un tel financement de base,

les recommandations suivantes sont émises :

- *convocation d'une réunion des principales parties concernées, à savoir le PROE, la CPS, le PNUD, l'AusAID, l'Union européenne, la FAO et le Programme océanique de développement de la sylviculture/Programme de soutien des forêts et des arbres, afin de permettre un échange de vues et la prise d'une décision concernant l'implantation et le financement du Programme de soutien des forêts et des arbres à partir de 1997. Cette réunion devra être organisée par le Secrétariat du Forum en sa qualité de secrétariat permanent du CCOPS. D'autres bailleurs de fonds et organismes pourront également être invités s'ils sont à même de contribuer au processus décisionnel ci-dessus.
Cette réunion devra coïncider avec une réunion des bailleurs de fonds prévue par le PNUD à Suva, (Fidji) pour étudier l'avenir des projets relatifs à la drosophile, aux pêcheries et à la sylviculture.*

Si ladite réunion n'a pas lieu, ou si elle ne réussit pas à obtenir l'engagement d'un financement de base pour le Programme de soutien des forêts et des arbres, dans ce cas la plus grande affinité du Programme avec les activités et le mandat du PROE, d'une part, et la proposition de la FAO (à savoir la mise à disposition de son responsable régional des forêts pour assurer la gestion du programme si celui-ci est basé à Apia, (Samoa occidentales) au PROE), d'autre part, annuleraient les avantages géographiques présentés par Suva, (Fidji) (la CPS). Dans un tel cas, il est recommandé de :

- *transférer le Programme océanique de développement de la sylviculture/Programme de soutien des forêts et des arbres au PROE Apia, (Samoa occidentales) où, avec l'assistance du responsable régional des forêts de la FAO, on pourra mettre en oeuvre un programme réduit dans le courant de 1997 et s'efforcer d'obtenir les crédits nécessaires pour le financement d'un coordonnateur à temps complet, du personnel de soutien et des activités essentielles.*

[Signature]
(TANG Hon Tat)
Coordonnateur de Projet, SPFDP
Le 30 août 1996

Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels
25 - 27 novembre 1996

Point 6.2.2 de l'ordre du jour : bureau sous-régional de l'OMM pour l'Asie et le Pacifique Sud-Ouest

Objectif

Informar les membres des activités liées à la création d'un bureau sous-régional de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour l'Asie et le Pacifique Sud-Ouest.

Historique

2. Le Secrétaire général de l'OMM a adressé une lettre au PROE proposant de créer un bureau sous-régional pour l'Asie et le Pacifique Sud-Ouest, dont les Samoa occidentales seraient l'hôte et qui serait installé dans les locaux du PROE. Cette proposition fait suite à la décision prise par le 12ème Congrès météorologique mondial d'examiner les aspects pratiques d'une telle entreprise, dont le but est de mieux servir le nombre croissant de pays et territoires de la région Pacifique qui appartiennent à l'OMM. Le bureau proposé serait seulement le troisième bureau de l'OMM en dehors de Genève.
3. Le PROE entretient une relation de travail étroite avec l'OMM depuis un certain temps, notamment depuis que le directeur du PROE et le Secrétaire général de l'OMM ont signé un mémorandum d'accord, en 1994. Depuis lors, le PROE et l'OMM ont ensemble considérablement aidé à l'amélioration des services météorologiques dans le Pacifique. Le programme de travail actuel du PROE sur le changement climatique comprend ainsi de nombreuses activités auxquelles l'OMM et le PROE collaborent étroitement. La proposition de création d'un bureau sous-régional au sein de la région, qui a reçu le soutien de la Troisième Conférence des directeurs des services météorologiques du PROE en novembre 1995, témoigne de l'importance et de l'efficacité de cette relation de travail.
4. La proposition, qui s'inscrit dans la ligne du principe directeur défini par le Plan d'action du PROE pour la coopération internationale, devrait contribuer à la mise en oeuvre du programme sur le changement climatique. Des informations complémentaires sont, cependant, requises pour déterminer la nature exacte de cette proposition ainsi que les répercussions financières et administratives pour le Secrétariat.

5. A ce jour, l'OMM, le PROE et le Gouvernement des Samoa occidentales ont procédé à un premier échange de courrier. Le PROE a, pour sa part, demandé à l'OMM de lui communiquer les caractéristiques générales et le champ d'action du bureau sous-régional proposé, notamment des précisions sur les effectifs, le programme de travail et la nature du soutien administratif et technique attendu du PROE. Des informations complémentaires concernant l'avancement de cette proposition seront communiquées à la Neuvième Conférence du PROE.

Recommandation

6. La Conférence est invitée à **examiner** la proposition visant à installer le bureau sous-régional de l'OMM dans les locaux du PROE.

19 août 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 6.3 de l'ordre du jour : Plan d'action du PROE

Objectif

Soumettre à l'examen de la Conférence le projet révisé de Plan d'action du PROE (1996/2000) pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique Sud.

Historique

2. Le Plan d'action précédent couvrait la période 1991/95. Conformément aux instructions de la Huitième Conférence du PROE de 1995 à Apia et à celles du groupe de travail sur le Plan d'action réuni à Apia les 1er et 2 juillet 1996, un projet de Plan d'action a été diffusé dans le courant du mois d'août et durant la première semaine de septembre 1996. Les remarques reçues en retour ont été incorporées dans le Plan d'action révisé ci-joint.

Recommandation

3. La Conférence est invitée à **débattre** du Plan d'action (1996/2000) pour la gestion de l'environnement de la région du Pacifique Sud et à l'**entériner**.

12 août 1996
Original en langue anglaise

SPREP

*South Pacific Regional
Environment Programme*



PROE

*Programme régional
océanien de l'environnement*

**Plan d'action
pour
la gestion de l'environnement
de la
région du Pacifique Sud
1996 / 2000**

PROJET REVISE

17 septembre 1996

Préface

[A préparer en se fondant sur le texte approuvé par la 9ème Conférence du PROE]

Contexte

La mission des membres du PROE et du Secrétariat, telle qu'elle est définie à l'article 2 de la *Convention portant création du PROE (1993)*, est :

de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique Sud et de prêter son concours en vue de protéger et améliorer l'environnement de celle-ci ainsi que de pérenniser le développement pour les générations actuelles et futures.

Le présent Plan d'action fixe les objectifs et les stratégies du PROE, et constitue le cadre de l'approche régionale adoptée pour lutter contre les problèmes d'environnement de la région du Pacifique Sud.

Les pays et territoires responsables, par l'intermédiaire du PROE, de l'élaboration et de la mise en oeuvre du Plan d'action sont les suivants :

Samoa américaines	Niue
Australie	Iles Mariannes du Nord
Iles Cook	Palau
Etats fédérés de Micronésie	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Fidji	Ile Pitcairn
Polynésie française	Iles Salomon
République française	Tokelau
Guam	Tonga
Kiribati	Tuvalu
Iles Marshall	Etats-Unis d'Amérique
Nauru	Vanuatu
Nouvelle-Calédonie	Wallis-et-Futuna
Nouvelle-Zélande	Samoa occidentales

Les activités du Plan d'action sont concentrées principalement dans la zone couverte par les pays et territoires insulaires de la région du Pacifique Sud.

La vision du PROE consiste en une communauté de pays et territoires insulaires du Pacifique possédant les moyens et l'engagement nécessaires à la mise en oeuvre de programmes de gestion et de protection de l'environnement. Cette communauté du PROE est responsable collectivement de la mise en oeuvre du Plan d'action, avec l'aide du Secrétariat du PROE, qui coordonne également des activités à l'échelle régionale et encourage la participation des pays et territoires aux accords régionaux et internationaux de protection de l'environnement.

Des progrès considérables ont été accomplis dans la réalisation de cette vision depuis l'adoption du premier Plan d'action en 1982. Les pays et territoires insulaires du Pacifique ont ainsi renforcé leurs institutions gouvernementales chargées de l'environnement, élaboré des accords régionaux et des moyens efficaces de collaboration sur les questions d'environnement, créé des services de coordination au sein du Secrétariat et développé leurs compétences de négociation sur la scène régionale et internationale. L'aptitude de la région à optimiser les ressources financières et humaines limitées dont elle dispose pour protéger l'environnement du Pacifique Sud lui a acquis le respect de la communauté internationale. Durant le même temps, le Secrétariat a été de plus en plus sollicité parce qu'il dispose de moyens de mise en oeuvre des politiques et stratégies adoptées en matière d'environnement qui sont plus développés que ceux des gouvernements membres.

Le présent Plan d'action consolide les points forts reconnus et met l'accent sur le renforcement des moyens dont disposent les pays et territoires pour assurer sa mise en oeuvre. Le Plan identifie les mesures devant être prises pour faire face aux problèmes communs. Il fait cependant preuve de souplesse, pour permettre aux membres du PROE de répondre aux défis auxquels ils seront confrontés dans les cinq années à venir. Cette approche ouvre la voie aux futurs plans dans le cadre desquels la mise en oeuvre à l'échelon national sera réalisée intégralement par les pays et territoires eux-mêmes, le Secrétariat jouant alors un rôle de facilitation ou de coordination.

Dans la mesure où les menaces écologiques ne cessent d'augmenter en nombre et en gravité, une approche bien focalisée et bien coordonnée de la protection de l'environnement du Pacifique est essentielle en tant que partie intégrante du paradigme de développement pour la région. Sous-tendues par des pressions de nature diverse (croissance démographique, augmentation des attentes matérielles, nécessité d'améliorer les performances économiques et de stimuler l'emploi), ces menaces affectent la base en ressources naturelles de la région dont l'équilibre écologique est particulièrement précaire.

Les menaces qui pèsent sur l'environnement du Pacifique Sud font partie intégrante des préoccupations mondiales de protection de l'environnement et de développement durable. Les accords internationaux, dont Action 21, le Programme d'action de la Barbade sur le développement durable des petits Etats insulaires en voie de développement, le Programme d'action du Caire sur la population et le développement, ainsi que les conventions sur le changement climatique, la diversité biologique, la gestion des océans et la pollution, constituent un cadre important pour les interventions régionales et contiennent des obligations spécifiques pour les membres du PROE.

Dans ce contexte, et reconnaissant que les financements alloués par les bailleurs de fonds sont de plus en plus restreints, les membres du PROE s'engagent à adopter un mécanisme efficace pour l'administration à long terme des politiques d'environnement clés dans la région. Cela comprend, entre autres, la mobilisation et l'allocation de ressources financières et humaines adéquates pour l'exécution du présent Plan d'action.

But quinquennal

Renforcer les moyens nationaux de protection et d'amélioration de l'environnement de la région pour le bénéfice actuel et futur des peuples insulaires du Pacifique.

Objectifs

1. Protéger le patrimoine naturel par le biais de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.
2. Comprendre le changement climatique et prendre des mesures pour faire face à cette évolution, notamment par le biais de la gestion intégrée des zones côtières.
3. Réduire au minimum la pollution et la quantité des déchets produits et renforcer la capacité d'intervention d'urgence contre les incidents générateurs de pollution.
4. Planifier, gérer et moduler le développement de façon qu'il soit écologiquement durable.
5. Intensifier l'éducation écologique, la formation à l'environnement et renforcer les systèmes d'information sur l'environnement.

Stratégie de mise en oeuvre

Pendant la période d'application du présent Plan d'action, une attention toute particulière sera accordée au renforcement des moyens nationaux de gestion de l'environnement et des ressources par le biais du soutien apporté aux organismes publics, aux communautés, aux ONG et au secteur privé.

Principes directeurs

Coopération internationale

Le PROE reconnaît l'interdépendance des problèmes d'environnement à la fois à l'intérieur de la région et entre les régions du monde. Le PROE encouragera la coopération avec d'autres organisations en élaborant des technologies, des politiques, des programmes et des informations appropriés, destinés à résoudre les problèmes communs. Le PROE participera aux efforts de protection de l'environnement mondial.

Coopération et coordination régionales

Le PROE agira par le biais des gouvernements, des institutions en place et des connaissances spécialisées existant dans la région, en coopération avec les organismes et mécanismes régionaux concernés tels que le Comité de coordination des organisations du Pacifique Sud (CCOPS) et la Stratégie régionale du Secrétariat du Forum, favorisera la coordination et supprimera le dédoublement d'effort.

Mesures nationales

Le PROE aura recours aux Stratégies nationales de gestion de l'environnement, ou à leur équivalent, pour orienter l'élaboration et la mise en oeuvre d'initiatives de protection et d'amélioration de l'environnement.

Participation des communautés locales et savoir traditionnel

Le PROE encouragera la participation des communautés à une gestion coopérative des ressources naturelles qui réaffirme les droits des propriétaires locaux de ressources et fait appel à des pratiques traditionnelles qui favorisent la conservation et la gestion durable.

Position financière saine

Le PROE s'efforcera d'assurer que le Plan d'action repose sur une assise financière à long terme saine en sollicitant des financements appropriés et en les allouant de manière pertinente, notamment des ressources issues du secteur privé, selon les besoins et les disponibilités.

Allocation des ressources

Le PROE utilisera les ressources dont il dispose à bon escient et s'efforcera de les répartir entre les différents programmes.

Encouragement de la recherche appliquée

Le PROE encouragera, d'une part, la recherche appliquée qui soutient les priorités définies par les pays et territoires ainsi que par la région en matière d'action publique, de planification, de gestion et de prise de décisions concernant l'environnement et appliquera, d'autre part, les résultats de cette recherche dans le cadre de ses activités.

Utilisation des informations pertinentes

Le PROE visera à améliorer la qualité et la circulation de l'information sur laquelle reposent les décisions et les politiques de gestion de l'environnement, notamment grâce au partage approprié du savoir traditionnel.

Organisations non gouvernementales

Le PROE encouragera la participation des organisations non gouvernementales (ONG) ainsi que la constitution de partenariats avec ces organisations, pour la mise en oeuvre du Plan d'action.

Renforcement des moyens nationaux

Le PROE visera à renforcer les moyens nationaux de gestion de l'environnement à tous les niveaux, notamment dans les secteurs tels que l'agriculture, la sylviculture, le tourisme, la pêche et l'aménagement du territoire.

Education, information et formation

Le PROE facilitera la collecte, la synthèse et la diffusion d'informations pertinentes et favorisera l'éducation écologique et la formation à l'environnement en tant que principaux instruments de renforcement des moyens pour toutes les activités qu'il entreprend.

Rôle des membres du PROE

La mise en oeuvre du Plan d'action incombe essentiellement aux membres du PROE. Les gouvernements prévoient un mécanisme efficace pour l'administration à long terme des politiques d'environnement clés dans la région. Ceci inclut la mobilisation et l'allocation de ressources financières adéquates pour l'exécution du présent Plan d'action.

Afin de faire face à leurs problèmes d'environnement communs, les membres du PROE agiront collectivement et avec l'aide du Secrétariat. Les membres qui sont Parties à des conventions régionales dont les fonctions de secrétariat sont assurées par le PROE, apporteront leur concours à des efforts visant à harmoniser les programmes de travail et à rationaliser la mise en oeuvre des conventions et du Plan d'action. Les correspondants nationaux désignés par les membres du PROE y contribueront en communiquant et coordonnant, de manière aussi efficace que possible, les points de vue et les contributions des organismes nationaux lors de la mise en oeuvre du Plan d'action.

La participation transparente du public, notamment par le biais de partenariats constitués avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé, sera encouragée pour la mise en oeuvre du Plan d'action. Le suivi, l'évaluation et le compte rendu des mesures de protection de l'environnement prises par les membres du PROE faciliteront également la coordination et la mise en oeuvre efficaces du Plan. Ceci permettra également aux membres du PROE de procéder à des consultations efficaces lors de l'élaboration des programmes de travail annuels et de recommander des révisions pertinentes.

Rôle du Secrétariat

Conformément aux fonctions définies dans la Convention portant création du PROE, le Secrétariat fournit des conseils professionnels, coordonne des activités de protection de l'environnement et facilite la mise en oeuvre du Plan d'action. Dans la mesure où la mise en oeuvre du Plan d'action incombe fondamentalement aux membres du PROE, le Secrétariat aidera au renforcement des moyens dont les pays et territoires disposent à cet effet, s'orientant ainsi délibérément, durant la période d'application du Plan d'action, vers la facilitation et la coordination. Ce renforcement des moyens prendra plus de temps dans certains pays que dans d'autres. Dans ce cas, le Secrétariat pourra participer de manière plus directe à la mise en oeuvre du Plan, en contrôlant l'étendue de cette mise en oeuvre, et encouragera, d'autre part, l'intervention du pays ou du territoire à mesure que ses moyens se développent.

Le Secrétariat défendra les intérêts des pays et territoires insulaires au niveau de la conception, la gestion et l'exécution d'activités dont la mise en oeuvre requiert une approche régionale, notamment les activités relevant du Fonds pour l'environnement mondial et des conventions régionales.

La coordination de la mise en oeuvre du Plan d'action représente une fonction importante pour le Secrétariat. Les programmes étant liés entre eux, les activités conçues tiendront compte des autres initiatives relevant du Plan et les compléteront. Le Secrétariat mettra à profit les possibilités existantes pour organiser des réunions techniques et participera, en tant que de besoin, aux réunions techniques d'autres institutions régionales. Il mettra au point un système de gestion et de diffusion de l'information aux fins suivantes : rendre compte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Plan d'action, identifier les liens existant entre les différents programmes du Plan, gérer une base de données sur l'état de l'environnement dans la région et tenir les agences clés informées des éléments nouveaux.

Le Secrétariat rendra compte de la mise en oeuvre du Plan auprès de chaque Conférence du PROE, en précisant les résultats obtenus pour chaque programme, les niveaux de financement et les ressources disponibles. Le Secrétariat préparera, en consultation avec les pays et territoires, les programmes de travail et budgets annuels destinés à être soumis aux délibérations de la Conférence du PROE. La détermination de priorités lors de l'élaboration de ces programmes de travail et budgets annuels constituera un élément clé de la mise en oeuvre du Plan d'action. La recherche du financement nécessaire à la mise en oeuvre des programmes de travail incombera conjointement au Secrétariat, aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux bailleurs de fonds.

Dans les cas où le Secrétariat assure également les fonctions de secrétariat de conventions, il s'efforcera d'assurer le service le plus efficace et le plus économe possible, d'une façon qui soit compatible avec les fonctions qui lui incombent au titre de la *Convention portant création du PROE (1993)* et des conventions concernées, à savoir les Conventions d'Apia et de Nouméa, ainsi que la Convention de Waigani qui devrait entrer en vigueur durant la période d'application du présent Plan d'action.

Conformément aux aspirations de ses membres, selon lesquelles le PROE doit être une organisation à effectifs restreints, adaptée aux conditions culturelles et économiques de la région et appliquant des principes de gestion modernes, le Secrétariat comprendra plusieurs divisions, chacune liée à une fonction et placée sous la direction générale d'une petite équipe de direction. Ce processus impliquera, entre autres, un organigramme plat avec la plus grande délégation des fonctions possible, le soutien administratif nécessaire et des procédures financières judicieuses visant à assurer le fonctionnement efficace de l'organisation.

Programmes pour la période 1996/2000

Afin d'atteindre les buts et les objectifs du Plan d'action, le PROE élaborera et mettra en oeuvre une gamme complète d'activités coordonnées à l'échelon régional et relevant des programmes suivants :

1. Conservation de la diversité biologique et des ressources naturelles
2. Changement climatique et gestion intégrée des zones côtières
3. Gestion des déchets, prévention de la pollution et interventions d'urgence
4. Gestion de l'environnement, planification et renforcement des institutions
5. Education, information et formation en matière d'environnement.

Chaque programme reflète un objectif du Plan d'action et comprend des résultats quantifiables. Les performances seront mesurées par l'obtention de résultats destinés à réaliser l'objectif du programme. Les indicateurs de performance inclus servent de référence permettant de suivre les progrès accomplis. Chaque programme comporte également un budget indicatif pour chaque année du Plan d'action. Les fonds garantis sont indiqués. Lorsque les fonds ne sont pas garantis, la mise en oeuvre éventuelle dépend du succès de la recherche de financement.

Les stratégies de programme précisent les types d'activités requises pour obtenir chaque résultat. Il sera cependant nécessaire de préparer des projets d'activités prévoyant des objectifs, résultats, contributions et budgets en fonction d'un calendrier. La présentation des projets pourra être négociée entre le Secrétariat, les bailleurs de fonds et les agences de mise en oeuvre ; toutefois, il est important que les spécifications soient mesurables. Les programmes combineront les éléments suivants : assistance technique, coordination, suivi et évaluation, recherche, formation et échange d'informations. Ainsi qu'il est indiqué dans la Stratégie de mise en oeuvre, l'accent portera sur le renforcement des moyens nationaux. De ce fait, toutes les activités prévoiront les ressources nécessaires au renforcement effectif des moyens. Les programmes de travail et budgets annuels permettront de fixer des priorités s'inscrivant dans le cadre des objectifs et stratégies définis dans le Plan d'action.

1. Conservation de la diversité biologique et des ressources naturelles

Historique

Les populations insulaires du Pacifique dépendent des ressources biologiques pour satisfaire leurs besoins traditionnels et, de plus en plus, pour leurs revenus monétaires. Le développement des attentes matérielles et, dans bien des cas, la croissance démographique exercent une pression considérable sur les écosystèmes terrestres, côtiers et marins limités ainsi que sur la biodiversité qu'ils renferment. La diversité biologique des îles du Pacifique est caractérisée par de hauts niveaux de diversité et d'endémisme des espèces, mais est aussi parmi les plus menacées du monde. Cette base de ressources naturelles est appauvrie et mise en danger par une gestion inadéquate des ressources naturelles et par des activités de développement mal organisées et mal réalisées. Les ressources humaines et les moyens financiers permettant de lutter efficacement contre ces problèmes demeurent, en outre, très limités.

Le succès de la protection et de la gestion des ressources naturelles dépendra de la participation et du soutien actif de toutes les parties intéressées, en particulier des communautés locales. Il est essentiel de constituer des partenariats et de développer les moyens dans le cadre de zones de conservation auxquelles participent les villages et d'initiatives de protection des espèces qui satisfont les besoins économiques et culturels réalistes des communautés insulaires du Pacifique. Il convient également de réaliser d'urgence des modèles de zones de conservation couronnées de succès.

La mise en oeuvre des accords régionaux et internationaux constitue également un problème de plus en plus préoccupant pour les nations insulaires du Pacifique. Ces accords concernent, entre autres, la protection des droits de propriété intellectuelle et génétique, la dégradation des récifs coralliens et des zones humides, le commerce des espèces menacées, la sécurité biologique et les problèmes dus aux espèces envahissantes. Il sera nécessaire de faire preuve de souplesse et d'innovation pour faire face aux menaces et aux problèmes nouveaux. Préserver les ressources naturelles sans perdre les produits et services susceptibles d'être développés et produits de façon écologiquement viable demeure le défi majeur auquel l'ensemble des peuples, des communautés, pays et territoires de la région insulaire du Pacifique sont confrontés.

Objectif du programme

Protéger le patrimoine naturel par le biais de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.

Résultats

1. Des agents des organisations gouvernementales, non gouvernementales et locales sont aptes à promouvoir et entreprendre des initiatives visant à la conservation de la diversité biologique et à la gestion durable des ressources naturelles.

Indicateurs de performance :

- Analyse des besoins en formation des organisations gouvernementales, non gouvernementales et locales et mise en oeuvre des programmes de formation en tant que composantes d'initiatives de projets
- Nombre accru d'initiatives de projets gérés de manière viable par du personnel du pays ou du territoire.

2. Des organisations gouvernementales, non gouvernementales et locales se consacrent à des problèmes et des initiatives par le biais de partenariats efficaces utilisant une approche entièrement participative.

Indicateurs de performance :

- Nombre, type et degré de réussite des partenariats formés pour l'organisation, la gestion et l'évaluation d'initiatives de conservation et d'utilisation durable des ressources
- Niveau d'intérêt porté aux projets expérimentaux couronnés de succès et degré de répétition de ces projets.

3. (a) Identification de nouvelles zones d'importance pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, (b) création et gestion de zones de conservation qui protègent la biodiversité tout en réalisant un développement écologiquement durable mené à bien par des communautés locales en partenariat avec des ONG et des agences gouvernementales, (c) création et gestion, en tant que de besoin, d'autres types d'aires protégées.

Indicateurs de performance :

- Evaluation des écosystèmes, études des espèces et inventaires rapides achevés et utilisés dans le processus de planification
- Nombre et type des nouvelles zones identifiées et action de suivi entreprise
- Nombre et surface des zones de conservation auxquelles participent les villages
- Echantillons représentatifs des écosystèmes et des espèces protégés dans la région.

4. Elaboration et mise en oeuvre de stratégies régionales, de plans nationaux et d'initiatives gérées par les ONG et les communautés locales, concernant les espèces indigènes menacées de disparition ou vulnérables.

Indicateurs de performance :

- Nombre, surface et degré de participation effective des pays et territoires aux programmes de protection des espèces migratrices menacées, telles que les tortues, les mammifères marins et les oiseaux de mer
- Nombre, type et surface des initiatives nationales de protection et d'utilisation avisée des espèces
- Nombre, type et surface des exemples locaux de reconstitution d'espèces menacées couronnés de succès.

5. Prévention, suppression ou lutte contre les espèces allogènes qui menacent les écosystèmes, les habitats et les espèces.

Indicateurs de performance :

- Détermination de l'abondance et de la répartition des espèces allogènes, risques de propagation supplémentaire ainsi que mesures prioritaires à prendre
- Programmes efficaces de prévention, de suppression ou de lutte.

6. Mise en oeuvre des conventions, accords et stratégies pertinents pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Indicateurs de performance :

- Niveau de participation effective aux conventions, accords et stratégies régionaux et internationaux tels que la Convention sur la diversité biologique, la CITES, la Convention d'Apia, MARPOL, la Stratégie d'action pour la conservation de la nature et les zones protégées, ainsi que mise en oeuvre effective de ces instruments
- Nombre et type d'initiatives prises afin de traiter effectivement des problèmes clés et nombre de pays et territoires concernés par ces initiatives, notamment au niveau de la protection des droits de propriété intellectuelle et génétique, la prospection biologique, la sécurité biologique, le commerce des espèces menacées, l'accès aux technologies et leur transfert.

7. Soutien politique et renforcement des moyens locaux et nationaux alloués à la conservation des écosystèmes des récifs coralliens et des zones humides.

Indicateurs de performance :

- Lancement de la campagne "1997 : Année océanienne des récifs coralliens"
- Formation à la gestion des zones côtières, à l'inventaire des habitats marins et aux techniques de surveillance
- Lancement d'initiatives relevant du Plan d'action régional sur les zones humides
- Réalisation d'activités de gestion des zones côtières dans les zones prioritaires
- Amélioration de la coordination des organisations régionales actives dans le domaine de la conservation et la gestion des ressources marines
- Lancement de plans de travail concernant des activités entreprises dans les pays et territoires dans le cadre de la Stratégie régionale du Pacifique pour l'IIRC.

Stratégie du programme

Le PROE utilisera une approche participative induite par le processus, qui prévoit de constituer des partenariats efficaces avec les parties intéressées pour mettre le programme en oeuvre. Celui-ci accordera la priorité aux initiatives *in situ* pour la protection de la diversité biologique, ayant recours aux approches *ex situ* uniquement pour compléter les mesures *in situ*. Le programme favorisera la mise au point et l'emploi d'instruments appropriés à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, dont des techniques d'évaluation rapide, des activités de recherche, des campagnes de sensibilisation ciblées et des bases de données permettant de satisfaire les besoins d'information des propriétaires et utilisateurs locaux de ressources. Le programme conservera la souplesse voulue pour traiter des options et problèmes nouveaux en matière de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique régionale. Le Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud, qui est financé dans le cadre de la phase pilote du Fonds pour l'environnement mondial, continuera d'être un des mécanismes clés de prestations du programme.

L'aide à la gestion et à la planification en vue de l'utilisation multiple, de la conservation et de l'utilisation durable des zones côtières et de leurs habitats et ressources constituera une composante intégrante du programme. Le Secrétariat soutiendra un certain nombre d'autres programmes et initiatives traitant des problèmes du littoral en identifiant des mesures qui favorisent la coopération, la coordination et l'utilisation efficace des ressources. La Stratégie régionale du Pacifique et le Schéma d'intervention pour l'IIRC ainsi que le Plan d'action régional sur les zones humides serviront d'instruments pour mobiliser des ressources et inciter les parties intéressées à prendre des mesures pour faire face aux menaces pesant sur les habitats côtiers.

Ressources du programme

Résultat	Financement	1996	1997	1998	1999	2000	Total
Mise en oeuvre des projets	Garanti	1 877 900	1 786 800	1 910 500	0	0	5 575 200
	Non garanti	120 000	270 000	250 000	1 025 000	955 000	2 620 000
	Sous-total	1 997 900	2 056 800	2 160 500	1 025 000	955 000	8 195 200
Salaires du Secrétariat	Garanti	335 300	368 800	393 100	0	0	1 097 200
	Non garanti	0	0	0	320 000	320 000	640 000
	Sous-total	335 300	368 800	393 100	320 000	320 000	1 737 200
Autres coûts du Secrétariat	Garanti	189 500	194 500	193 800	0	0	577 800
	Non garanti	0	0	0	100 000	90 000	190 000
	Sous-total	189 500	194 500	193 800	100 000	90 000	767 800
TOTAL DU PROGRAMME	Garanti	2 407 700	2 349 400	2 303 600	0	0	7 060 700
	Non garanti	120 000	270 000	250 000	1 445 000	1 365 000	3 450 000
	TOTAL	2 527 700	2 619 400	2 553 600	1 445 000	1 365 000	10 510 700

2 Changement climatique et gestion intégrée des zones côtières

Historique

La majorité des populations du Pacifique vivent dans des zones côtières de faible altitude qui sont vulnérables à l'élévation du niveau de la mer et aux effets néfastes du changement climatique. La fréquence et l'intensité accrues des orages et des cyclones, alliées à une élévation du niveau de la mer même faible risquent, au pire, de menacer l'existence même des pays et, dans le meilleur des cas, de constituer un sérieux obstacle au développement durable.

Des efforts considérables ont été entrepris au cours de ces dernières années pour sensibiliser le public au changement climatique, suivre l'évolution de la recherche, élaborer des méthodes d'évaluation de la vulnérabilité, surveiller l'élévation du niveau de la mer et développer la capacité des pays à comprendre les sciences du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer, ainsi que les impacts de ces changements et les interventions possibles. Les chargés de l'environnement, les planificateurs, les météorologues et le grand public ont participé à ce processus. Les pays et territoires insulaires du Pacifique ont également été étroitement associés aux efforts entrepris à l'échelle internationale pour lutter contre les problèmes de changement climatique. Le fait que la plupart des membres du PROE aient ratifié la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques témoigne de leur préoccupation.

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) a été promue en tant qu'instrument permettant de gérer l'ensemble des activités humaines et des processus naturels qui ont une incidence sur les systèmes côtiers, notamment les changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer. Le renforcement des moyens nationaux destinés à éviter ou atténuer la dégradation du littoral ainsi qu'à élaborer et mettre en oeuvre des stratégies d'adaptation dépendra largement, de ce fait, de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'approches de GIZC adaptées aux conditions des îles du Pacifique.

Objectif du programme

Comprendre le changement climatique et prendre des mesures pour faire face à cette évolution, notamment par le biais de la gestion intégrée des zones côtières.

Résultats

1. Informations, méthodes et modèles de prédiction des impacts du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer.

Indicateurs de performance :

- Systèmes de surveillance continue du climat et du niveau de la mer mis en place et gérés
- Méthodes et modèles élaborés et utilisés, y compris les interactions démographiques
- Evaluation des méthodes, des modèles et de leurs résultats
- Rapports sur les impacts du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer diffusés régulièrement auprès des gouvernements et des institutions régionales.

2. Des agents des pays et territoires possèdent les compétences d'organisation et de gestion nécessaires à l'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer.

Indicateurs de performance :

- Analyse des besoins réalisée et agents des organisations gouvernementales et non gouvernementales qualifiés participant à l'application de modèles et à l'élaboration de stratégies
- Utilisation effective des données et informations climatiques dans les politiques des gouvernements, l'étude d'impact sur l'environnement, la planification, la formation des enseignants et les rapports transmis par les médias
- Climatologues et responsables de l'environnement qualifiés, bien informés sur les questions de changement climatique.

3. Organisations météorologiques coopérant au niveau régional et engagées à appliquer les normes et procédures reconnues à l'échelon international.

Indicateurs de performance :

- Nombre accru de personnes formées aux procédures d'observation météorologique et aux techniques de gestion des bases de données reconnues à l'échelon international
- Niveau de coopération technique et institutionnelle renforcé dans toute la région
- Rapports des conférences des organisations météorologiques
- Inventaire du matériel nécessaire à la saisie, au stockage, au traitement et à l'analyse des données
- Bases de données ayant trait au climat accessibles dans toute la région.

4. Stratégies d'adaptation, dans le cadre de plans de gestion intégrée des zones côtières, comprenant des mesures destinées à gérer ou atténuer les effets de l'élévation du niveau de la mer ou du changement climatique.

Indicateurs de performance :

- Stratégies et initiatives nationales et régionales d'adaptation au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer
- Législation, politiques et recommandations qui protègent les zones côtières et atténuent les impacts néfastes du changement climatique
- Programmes, stratégies et processus de GIZC lancés afin de faire face au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer
- Evaluation des stratégies à l'échelon national et régional
- Base de données sur les ressources naturelles, les zones humides, les bassins hydrographiques et les écosystèmes côtiers.

5. Mise en oeuvre des engagements relevant de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Indicateurs de performance :

- Compte rendu régulier des progrès accomplis en vue de la mise en oeuvre de la Convention cadre
- Evaluation des sources et des puits de gaz à effet de serre
- Formation et sensibilisation des hauts fonctionnaires
- Identification et évaluation des options d'atténuation du changement climatique
- Rapports sur la vulnérabilité des pays et territoires et sur les options nationales d'adaptation, y compris l'élaboration de politiques sur le changement climatique et la GIZC
- Elaboration de programmes nationaux prévoyant des mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique
- Etude, évaluation et présentation de plans nationaux de communication au Secrétariat de la Convention cadre sur les changements climatiques.

6. Service régional d'information sur le changement climatique.

Indicateurs de performance :

- Bulletin d'information consacré essentiellement au changement climatique, à l'élévation du niveau de la mer et à la variabilité naturelle
- Analyse et évaluation de bulletins d'information, revues, vidéos et programmes radiophoniques à des fins de sensibilisation du public, ainsi que dans un but scientifique et éducatif.

Stratégie du programme

Le Secrétariat aidera les agences gouvernementales à renforcer leurs compétences en matière de planification et de gestion afin de pouvoir faire face au changement climatique, à l'élévation du niveau de la mer et à leurs impacts de façon efficace. Il sera particulièrement important de renforcer la capacité des organisations météorologiques à contribuer à la compréhension et à la surveillance du changement climatique et de la variabilité naturelle. Ceci permettra aux gouvernements de déterminer, avec l'aide du Secrétariat, des modèles d'impacts des différents scénarios de changement climatique et d'élaborer des stratégies d'adaptation ainsi que des plans connexes de gestion intégrée des zones côtières, en faisant appel, en tant que de besoin, au savoir traditionnel. Le Secrétariat coordonnera l'élaboration des stratégies nationales d'adaptation et des rapports nationaux de communication relevant de la Convention cadre sur les changements climatiques. Cette activité sera prise en charge par le Programme d'assistance aux îles du Pacifique en matière de changement climatique et par le Projet de surveillance du niveau de la mer et du climat dans le Pacifique Sud. Ces interventions ayant trait en partie à la fréquence et à l'intensité des catastrophes naturelles, elles seront coordonnées en association avec les initiatives de gestion des opérations en cas de catastrophe menées dans la région.

Bien que ces activités soient essentiellement du ressort des pays, les avantages découlant de l'utilisation de méthodes régionales compatibles et du partage des informations dans la région sont considérables. Le Secrétariat gèrera, de ce fait, une base de connaissances fondée sur l'expérience actuelle, dispensera des conseils, des ouvrages et une formation scientifiques et continuera de fournir des conseils techniques sur les accords relatifs au changement climatique. Le service d'information du Secrétariat remplira un rôle de centre de diffusion d'informations, interprétant et réalisant, entre autres, des ouvrages de vulgarisation et des bulletins d'information.

Ces activités seront étroitement liées aux efforts entrepris par le PROE pour assurer une coopération efficace entre les agences gouvernementales, les ONG, les communautés et les particuliers visant à financer, étudier, élaborer et mettre à l'essai un cadre de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) adapté au Pacifique. Ces activités de GIZC s'appuieront sur les recommandations formulées dans le cadre des SNAGE, de la Stratégie régionale du Pacifique pour l'IIRC et d'autres initiatives, ainsi que sur le travail réalisé dans ce contexte. Les besoins prioritaires des membres du PROE en gestion du littoral pour 1996 seront examinés, et leur inclusion dans les activités de GIZC sera envisagée. La participation des communautés locales et du secteur privé ainsi que la recherche et la surveillance pratiques, pertinentes et ciblées constitueront les éléments clés du processus de GIZC.

Ressources du programme

Résultat	Financement	1996	1997	1998	1999	2000	Total
Mise en oeuvre des projets	Garanti	540 000	397 400	280 000	0	0	1 217 400
	Non garanti	200 000	1 200 000	1 200 000	700 000	650 000	3 950 000
	Sous-total	740 000	1 597 400	1 480 000	700 000	650 000	5 167 400
Salaires du Secrétariat	Garanti	118 700	118 700	60 000	60 000	60 000	417 400
	Non garanti	60 000	180 000	238 700	238 700	120 000	837 400
	Sous-total	178 700	298 700	298 700	298 700	180 000	1 254 800
Autres coûts du Secrétariat	Garanti	90 000	40 000	30 000	0	0	160 000
	Non garanti	30 000	120 000	100 000	70 000	50 000	370 000
	Sous-total	120 000	160 000	130 000	70 000	50 000	530 000
TOTAL DU PROGRAMME	Garanti	698 700	546 100	340 000	60 000	220 000	1 864 800
	Non garanti	290 000	1 500 000	1 538 700	1 008 700	820 000	5 157 400
	TOTAL	988 700	2 046 100	1 878 700	1 068 700	1 040 000	7 022 200

3. Gestion des déchets, prévention de la pollution et interventions d'urgence

Historique

Tous les pays et territoires insulaires du Pacifique connaissent des problèmes d'élimination des déchets et de prévention de la pollution. Ces problèmes sont exacerbés par la croissance démographique, notamment dans les centres urbains, à laquelle s'ajoutent la superficie limitée des terres émergées et les efforts entrepris pour stimuler la croissance économique. L'élimination des déchets solides pose un véritable problème dans les toutes petites îles où l'espace ou les infrastructures nécessaires à leur élimination font défaut. Même dans les îles plus grandes, le recyclage est rarement rentable, et la plupart des déchets sont mis en décharge. Divers déchets liquides polluent les systèmes d'eau douce, les eaux côtières intérieures, les couches aquifères et les eaux souterraines de la région. L'élimination des matières de vidange constitue également une menace pour la santé de l'homme et la pêche côtière. La gestion des substances toxiques telles que les pesticides, les PCB, les huiles usées et les métaux lourds, leurs mouvements transfrontières, ainsi que la pollution par les navires sont autant de sources de préoccupation dans la région. Le manque de personnel qualifié, la carence en infrastructures et en législations permettant de lutter contre ces problèmes représentent un obstacle notable au développement durable.

Au cours des cinq dernières années, la région a élaboré un Programme régional pour la prévention de la pollution, la réduction et la gestion des déchets dans le Pacifique Sud, ainsi qu'une *Convention sur l'interdiction de l'importation des déchets dangereux et des déchets radioactifs dans les Etats insulaires du Forum, le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud* (Convention de Waigani). D'importants progrès ont été réalisés au niveau des chapitres 18 et 22 d'Action 21, et la communauté internationale a adopté un Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres. Conformément à ces accords, et afin de renforcer effectivement les moyens permettant de gérer les déchets, de prévenir la pollution et d'améliorer la capacité d'intervention d'urgence contre les incidents générateurs de pollution, il sera nécessaire d'intégrer les activités entreprises sur terre, dans les eaux, sur le littoral et en mer. Il conviendra, dans le cadre de ces activités, d'appliquer des approches de GIZC, d'améliorer la compréhension du flux de déchets, de développer l'éducation sur les déchets et les campagnes de sensibilisation, ainsi que de prouver que certains scénarios de prévention de la pollution sont viables.

Objectif du programme

Réduire au minimum la pollution et la quantité des déchets produits et renforcer la capacité d'intervention d'urgence contre les incidents générateurs de pollution.

Résultats

1. Amélioration des moyens nationaux et régionaux de prévention, réduction et gestion de la pollution et des déchets.

Indicateurs de performance :

- Personnel formé dans les organismes chargés de la manipulation et de la gestion des déchets d'origine médicale, toxiques et dangereux
- Inventaire de toutes les formes de déchets par catégorie d'origine
- Politiques nationales de gestion et législation connexe visant à la réduction de toutes les formes de déchets et à leur manipulation et élimination sans danger pour l'environnement

- Equipements et infrastructures nécessaires à la manipulation et à l'élimination des déchets solides, des eaux usées et des eaux d'égout
- Sensibilisation accrue du public aux questions de gestion des déchets, notamment aux liens avec la population
- Protection des réserves d'eau douce.

2. Interventions coordonnées contre les incidents générateurs de pollution marine.

Indicateurs de performance :

- Etat de préparation contre les incidents générateurs de pollution marine à l'échelle nationale et régionale
- Législation permettant de prendre les mesures appropriées en cas d'incidents générateurs de pollution.

3. Mise en oeuvre des principes de la Convention de Waigani.

Indicateurs de performance :

- Augmentation du nombre de Parties à la Convention de Waigani
- Principes directeurs et procédures régionaux pour la manipulation et le transport sans danger des déchets dangereux et toxiques.

4. Stratégies nationales et régionales de réduction de la pollution dans les ports et les voies de navigation.

Indicateurs de performance :

- Lutte effective contre la pollution dans les ports et les voies de navigation
- Personnel formé dans les pays et territoires à la surveillance des navires et de la pollution dans les ports et les voies de navigation
- Arrangements institutionnels et législation, en tant que de besoin, autorisant le contrôle des rejets de déchets en mer et dans les ports.

Stratégie du programme

La réduction, la manipulation et l'élimination des déchets ainsi que la lutte contre la pollution incombent essentiellement aux pays et, éventuellement, à la région, dans les cas de mouvements transfrontières et lorsque la santé globale des systèmes océaniques est en jeu. Toutefois, les moyens dont disposent l'ensemble des pays et territoires insulaires du Pacifique pour gérer les déchets et prévenir la pollution sont en général insuffisants. Le PROE renforcera, de ce fait, les moyens des institutions nationales et régionales en procédant à la formation de personnes participant à tous les aspects de la gestion et de la manipulation des déchets. Ceci impliquera notamment des démonstrations pratiques de gestion, manipulation et élimination des déchets, l'identification de solutions de remplacement et de technologies de production plus propres ainsi que l'élaboration de politiques de prévention de la pollution. Il sera bénéfique, à cet égard, que le PROE prête son concours aux services des eaux et collabore avec eux.

Il sera également essentiel de constituer et de tenir à jour des inventaires de tous les types de déchets existant dans la région. Ces inventaires seront élaborés et gérés par les pays et territoires membres du PROE avec l'aide du Secrétariat. Ceci facilitera les activités éducatives ciblées et les campagnes de sensibilisation focalisées devant être entreprises à l'échelon national et régional. Ces campagnes seront étroitement liées aux efforts réalisés dans la région pour mettre en oeuvre le Programme

mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (PMA). La mise en oeuvre du PMA sera également liée à la ratification et à la mise en oeuvre de MARPOL et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le PROE favorisera également l'utilisation d'approches de GIZC lors de l'élaboration des stratégies nationales et de la législation connexe sur la gestion des déchets.

Le Secrétariat aidera les pays et territoires insulaires du Pacifique à mettre en oeuvre la Convention de Waigani. Au niveau régional, il conseillera les pays et territoires quant aux modalités applicables au transport des déchets dans la région et surveillera ces mouvements pour les pays et territoires du PROE.

La préparation aux incidents générateurs de pollution marine sera coordonnée par le Secrétariat en coopération avec l'Organisation maritime internationale et les organisations de sécurité maritime opérant dans les pays et territoires du PROE. Cette préparation nécessitera du personnel formé ainsi qu'une législation et des infrastructures pour permettre la mise en oeuvre de dispositifs d'intervention en cas d'urgence. Le Secrétariat organisera des exercices de formation dans la région afin de maintenir l'état de préparation.

Le PROE développera les compétences de surveillance de la pollution et de lutte antipollution au sein des autorités portuaires. Le Secrétariat prêtera son concours pour la formation de personnel des autorités nationales afin d'améliorer la surveillance des navires et les règlements pour lutter contre la pollution et le rejet de déchets en mer ou dans les ports. Il procédera à ces activités en harmonie avec les accords pertinents, tels que la Convention de Bâle, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, MARPOL, la Convention de Londres et la Convention de Nouméa, et en collaboration avec les Secrétariats respectifs.

Ressources du programme

Résultat	Financement	1996	1997	1998	1999	2000	Total
Mise en oeuvre des projets	Garanti	212 000	0	0	0	0	212 000
	Non garanti	50 000	1 275 000	1 275 000	1 050 000	1 050 000	4 700 000
	Sous-total	262 000	1 275 000	1 275 000	1 050 000	1 050 000	4 912 000
Salaires du Secrétariat	Garanti	60 000	60 000	0	0	0	120 000
	Non garanti	120 000	120 000	180 000	180 000	180 000	780 000
	Sous-total	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000	900 000
Autres coûts du Secrétariat	Garanti	30 000	0	0	0	0	30 000
	Non garanti	0	120 000	120 000	105 000	10 500	355 500
	Sous-total	30 000	120 000	120 000	105 000	10 500	385 500
TOTAL DU PROGRAMME	Garanti	272 000	60 000	0	0	0	332 000
	Non garanti	170 000	1 515 000	1 575 000	1 335 000	1 240 500	5 835 500
	TOTAL	442 000	1 575 000	1 575 000	1 335 000	1 240 500	6 167 500

4. Gestion de l'environnement, planification et renforcement des institutions

Historique

Il est essentiel pour la croissance économique à long terme de la région Pacifique que la gestion et la planification de l'environnement soient directement intégrées au processus de développement, aux niveaux macro-économique, sectoriel et local. Les pays et territoires insulaires du Pacifique étant de nature presque entièrement côtière, il est vital d'élaborer et de mettre en oeuvre des approches de gestion intégrée des zones côtières (GIZC).

Les Stratégies nationales de gestion de l'environnement, qui ont été rédigées pour treize pays et territoires insulaires du Pacifique dans le cadre du Plan d'action précédent, ont identifié des mesures prioritaires à prendre dans les secteurs public et privé pour le renforcement des institutions ainsi que pour assurer la gestion et la planification efficaces de l'environnement. Ces mesures prioritaires comprennent la formation de personnel, l'élaboration et la diffusion d'instruments et de techniques appropriés à la prise de décisions rationnelles pour l'environnement, la mise en place d'un cadre juridique complet qui réponde aux besoins nationaux et soit cohérent avec les accords internationaux sur la protection de l'environnement, ainsi qu'une assistance continue, destinée à aider les pays et territoires insulaires à déterminer des positions régionales et à s'acquitter de leurs obligations au titre des accords régionaux et internationaux.

Le renforcement des moyens nécessaires à la gestion et à la planification de l'environnement se traduira essentiellement par le renforcement de l'évaluation de l'environnement au niveau national et régional et par l'intégration des liens entre la population et l'environnement à tous les niveaux. Ceci comprendra l'élaboration de systèmes de compte rendu sur l'état de l'environnement répondant aux besoins nationaux et aux exigences de compte rendu régionales et mondiales.

Objectif du programme

Planifier, gérer et moduler le développement de façon qu'il soit écologiquement durable.

Résultats

1. Elaboration d'approches de gestion intégrée des zones côtières adaptées aux conditions insulaires du Pacifique.

Indicateurs de performance :

- GIZC testée dans, au minimum, trois pays représentant une gamme de conditions géophysiques et sociologiques
- Meilleure coordination régionale des activités de gestion intégrée des zones côtières entreprises à l'échelon national, régional et international
- Meilleure coordination des bases de données relatives à la GIZC dans le Pacifique et meilleur accès à celles-ci
- Meilleurs mécanismes de résolution des litiges relatifs à l'utilisation des ressources
- Niveau plus élevé de formation aux principes, processus et pratiques de GIZC dans les îles du Pacifique
- Application plus efficace et plus acceptable par les communautés de la législation régissant l'environnement et la gestion des ressources.

2. Des représentants des gouvernements, des ONG, des communautés locales et du secteur privé sont aptes à planifier, gérer et moduler le développement.

Indicateurs de performance :

- Analyse des besoins réalisée et supports de formation et de vulgarisation élaborés à l'intention des secteurs et institutions clés
- Personnes formées à diverses techniques de planification et de gestion de l'environnement, notamment la GIZC et l'EIE
- Evaluation des programmes de formation.

3. Intégration des SNAGE dans les plans et les programmes nationaux et sectoriels.

Indicateurs de performance :

- Plans nationaux de développement durable qui intègrent effectivement les considérations d'environnement et de population
- Plans sectoriels et plans d'occupation des sols qui mettent en application les priorités définies dans les SNAGE
- Codes de déontologie écologique pour les secteurs productifs
- L'étude d'impact stratégique/sur l'environnement fait partie intégrante du processus de développement
- Les liens entre la population et l'environnement sont intégrés dans la politique nationale et le développement local
- Réformes des systèmes de comptabilité nationaux
- Les processus de révision et de mise à jour des SNAGE sont mis en place.

4. Evaluation de l'environnement, législation de l'environnement et comptes rendus sur l'environnement appuyant les priorités définies dans les SNAGE.

Indicateurs de performance :

- Nombre et qualité des études d'impact stratégique et des études d'impact sur l'environnement réalisées pour des projets de développement associés au développement du pays ou du territoire
- Systèmes de surveillance et de compte rendu de l'état de l'environnement
- Bases de données sur l'environnement accessibles à distance
- Législation et politiques encourageant un développement écologiquement durable
- Conseils, interprétations et synthèses juridiques accessibles par le biais des médias électroniques.

5. Participation effective aux négociations et accords régionaux et internationaux sur l'environnement.

Indicateurs de performance :

- Rapports du Comité consultatif afin de faciliter et de coordonner la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade
- Positions cohérentes de la région lors des négociations internationales sur l'environnement
- Accords internationaux reflétant les problèmes du Pacifique
- Les pays et territoires insulaires du Pacifique bénéficient de ressources accrues au titre des accords.

Stratégie du programme

Le PROE élargira sa sphère d'influence au-delà des agences gouvernementales afin d'inclure des agences actives dans la gestion et l'utilisation des ressources naturelles telles que l'agriculture et le développement rural, les eaux, les forêts, la pêche, la santé, les sols, les travaux publics, le tourisme, la navigation et les transports, les minéraux, l'énergie et l'aménagement urbain. Des ouvrages de vulgarisation sur la protection de l'environnement seront réalisés en partenariat avec les différents secteurs et institutions concernés. Afin d'intégrer les SNAGE dans les plans nationaux, le PROE encouragera l'utilisation d'approches participatives dans toutes les activités de gestion et de planification de l'environnement, l'intégration des liens existant entre la population et l'environnement, la préparation de plans d'occupation des sols et de gestion intégrée des zones côtières combinés, de codes de déontologie, d'études d'impact sur l'environnement/études stratégiques faisant appel à l'élaboration de politiques ciblées et à des démonstrations pratiques pour les personnes participant au processus de développement. Lors de l'élaboration d'approches de GIZC adaptées aux conditions insulaires du Pacifique, l'accent sera mis sur la coordination d'activités ayant trait aux problèmes côtiers, la gestion de l'information, la formation ainsi que l'élaboration et l'application de législation pertinente en matière de gestion des ressources côtières. Dans le cadre du renforcement des institutions, les moyens des ONG seront également développés pour permettre à ces organisations de résoudre les problèmes communs et de tirer le meilleur parti de ressources toujours plus limitées.

Le PROE continuera de fournir des services juridiques aux pays et territoires afin de les aider à préparer leur législation sur l'environnement en tenant compte des lois coutumières. Par l'intermédiaire du Centre d'information du Pacifique sur l'environnement et les ressources naturelles (PENRIC), le PROE soutiendra l'élaboration de systèmes de compte rendu sur l'état de l'environnement dans le cadre d'un réseau mondial, par le biais d'activités de formation spécifique et d'études de cas ciblées. Le PROE facilitera également la constitution d'une base de données sur l'état de l'environnement. Le PENRIC mettra à profit les connaissances des spécialistes de l'information du PROE pour assurer la création et la gestion efficaces de cette base de données.

Les membres du PROE continueront de bénéficier d'un soutien bien coordonné et adapté à leurs besoins pour les négociations internationales clés sur l'environnement. L'accent portera sur le renforcement des moyens nationaux de mise en oeuvre des conventions et la détermination de positions régionales consensuelles préalablement aux négociations. Le Secrétariat encouragera les pays et territoires à participer aux Conférences des Parties et leur apportera son soutien technique pour des négociations spécifiques lors de ces Conférences. Ceci impliquera qu'il agisse en tant que secrétariat commun du Comité consultatif, en collaboration avec le Centre d'activités de la CESAP pour le Pacifique, pour faciliter la coordination et la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. La base de données correspondante des activités de mise en oeuvre du Programme d'action sera gérée et actualisée selon les besoins des réunions du Comité.

Ressources du programme

Résultat	Financement	1996	1997	1998	1999	2000	Total
Mise en oeuvre des projets	Garanti	1 151 600	385 600	235 000	0	0	1 772 200
	Non garanti	45 000	1 250 000	1 400 000	1 500 000	1 500 000	5 695 000
	Sous-total	1 196 600	1 635 600	1 635 000	1 500 000	1 500 000	7 467 200
Salaires du Secrétariat	Garanti	330 000	330 000	60 000	0	0	720 000
	Non garanti	0	60 000	330 000	390 000	390 000	1 170 000
	Sous-total	330 000	390 000	390 000	390 000	390 000	1 890 000

Autres coûts du Secrétariat	Garanti	115 000	30 000	25 000	0	0	170 000
	Non garanti	0	70 000	90 000	115 000	180 000	455 000
	Sous-total	115 000	100 000	115 000	115 000	180 000	625 000
TOTAL DU PROGRAMME	Garanti	1 511 600	740 600	295 000	0	0	2 547 200
	Non garanti	45 000	1 380 000	1 820 000	2 005 000	2 070 000	7 320 000
	TOTAL	1 556 600	2 120 600	2 115 000	2 005 000	2 070 000	9 867 200

5. Education, information et formation en matière d'environnement

Historique

L'importance de l'éducation écologique et de la sensibilisation à l'environnement est de mieux en mieux perçue dans toute la région, et tous les programmes du PROE comprennent une composante correspondante. En raison du rôle de gardiens de l'environnement du Pacifique que les enfants seront appelés à jouer dans l'avenir, le système d'enseignement scolaire continuera d'être un centre d'intérêt, l'accent étant mis sur l'élaboration des programmes d'étude et la formation des enseignants. Afin d'optimiser les résultats des activités d'éducation, de sensibilisation et de formation, les pays et territoires seront, comme par le passé, encouragés à faire appel aux Eglises et aux groupes de femmes et de jeunes pour diffuser les informations sur l'environnement au niveau des villages et des communautés. Les médias publics (journaux, radio et télévision) seront de plus en plus utilisés et une recherche de ressources supplémentaires sera effectuée pour réaliser des supports dans les langues vernaculaires. La sensibilisation des décideurs, qui constituera un élément important du programme, sera facilitée par une meilleure combinaison, interprétation et diffusion des informations techniques par le biais d'Internet et en renforçant les compétences de diffusion des informations au sein des cellules de l'environnement, des autres administrations et des ONG des pays et territoires membres. Le programme apportera le soutien spécialisé nécessaire dans les domaines requis pour remplir les fonctions d'éducation, de formation et de diffusion des informations d'autres programmes du PROE.

Objectif du programme

Intensifier l'éducation écologique, la formation à l'environnement et renforcer les systèmes d'information sur l'environnement.

Résultats

1. Intégration des considérations écologiques dans les programmes d'éducation scolaire.

Indicateurs de performance :

- Programmes d'étude scolaires intégrant les considérations écologiques dans un certain nombre de matières
- Enseignants aptes à préparer et enseigner des cours d'éducation écologique

- Ouvrages écologiques réalisés dans les langues vernaculaires et disponibles en nombre suffisant dans les écoles
- Bourses offertes pour la poursuite d'études du troisième cycle en gestion de l'environnement
- Programmes d'échange conçus pour encourager le perfectionnement professionnel des responsables de l'environnement des pays et territoires membres.

2. Familiarisation du public aux problèmes d'environnement de la région.

Indicateurs de performance :

- Réalisation et diffusion des publications du Secrétariat à grande échelle
- Réseau de presse du Secrétariat mis en place
- Matériel de sensibilisation à l'environnement réalisé dans les langues vernaculaires
- Matériel de sensibilisation à l'environnement réalisé en faisant appel aux compétences locales existant au sein du service public et des ONG
- Considérations écologiques reprises par les médias publics (journaux, radio, télévision et théâtre)
- Participation du public à la prise de décisions
- Savoir et compétences traditionnels utilisés dans la gestion de l'environnement et la promotion de la sensibilisation à l'environnement.

3. Centres nationaux et réseau régional d'information sur l'environnement.

Indicateurs de performance :

- Secrétariat doté d'un Centre d'information sur l'environnement disposant de publications et de bases de données mises à la disposition des pays et territoires et en mesure d'effectuer des recherches dans le monde entier
- Centres nationaux d'information sur l'environnement dotés de personnel formé et d'installations lui permettant de collecter, traiter, stocker et diffuser des informations sur l'environnement ainsi que d'être en contact avec le Centre d'information sur l'environnement du Secrétariat
- Normes de codification, de recherche documentaire et de sécurité pour la gestion des bases de données, qui permettent l'échange des informations dans toute la région
- Coordination avec les organisations régionales et internationales pour la diffusion des informations et des publications
- Communication et échange de l'information sous une forme accessible à tous
- Aide du Secrétariat aux pays et territoires membres pour l'utilisation des technologies modernes de l'information par le biais de l'électronique et des télécommunications pour la diffusion des informations sur l'environnement.

Stratégie du programme

Le PROE encouragera activement l'inclusion des questions d'environnement dans les programmes d'étude des maternelles et des écoles primaires et secondaires. Le Secrétariat mènera cette tâche à bien en travaillant en collaboration avec les ministères de l'éducation, les écoles normales et les services d'élaboration des programmes d'études. Le PROE contactera les bailleurs de fonds afin de veiller à ce que les budgets alloués à l'éducation écologique soient suffisants pour que, d'une part, le matériel pédagogique adapté aux pays ou aux territoires soit préparé en ayant recours aux compétences locales, que d'autre part, ce matériel soit traduit dans les langues vernaculaires, en tant que de besoin, et qu'enfin, un nombre suffisant d'exemplaires soit imprimé pour que les manuels destinés aux élèves et aux enseignants puissent être utilisés de manière efficace pendant les cours.

Le PROE veillera à réaliser ses publications sous une forme adaptée aux pays et territoires membres et s'efforcera de tenir la presse dûment informée des activités qu'il entreprendra. Le PROE aidera et formera des agents du secteur public et des personnes du secteur privé à réaliser du matériel de sensibilisation à l'environnement dans les langues vernaculaires ainsi qu'à promouvoir activement sa diffusion à grande échelle, notamment par le biais des médias. Le PROE encouragera activement l'utilisation des compétences locales et du savoir traditionnel pour la réalisation de matériel de sensibilisation adapté aux pays ou aux territoires, tout en incitant les gouvernements membres qui autorisent le public à participer à la prise de décisions à avoir recours à leur mécanisme institutionnel. Le PROE effectuera une recherche de financement pour réaliser et diffuser du matériel adapté aux pays et aux territoires, ainsi qu'à la région dans un grand nombre de langues différentes, en tenant compte du coût supplémentaire lié à la réalisation de ce matériel dans plusieurs langues.

Le PROE gèrera un Centre d'information sur l'environnement et fera office de centre de diffusion des informations afin de coordonner l'échange des informations, aidant ainsi tous les programmes du PROE à mettre en oeuvre le Plan d'action et à répondre aux besoins en information sur l'environnement des pays et territoires membres. Il créera une structure permettant de procéder à des recherches d'information à l'échelon international et coordonnera ses activités avec d'autres organisations régionales et internationales afin de veiller à ce que les informations soient largement accessibles. Il procédera à la collecte, au traitement, au stockage et à la diffusion des informations sur l'environnement. Le Secrétariat proposera également des services de formation aux pays et territoires membres dans les domaines suivants : gestion de Centre d'information sur l'environnement, interprétation de documents techniques et utilisation des technologies modernes de l'information par le biais de l'électronique et des télécommunications. Le Secrétariat tiendra à jour une base de données susceptible d'être utilisée pour mesurer les progrès accomplis par le PROE dans la mise en oeuvre du Plan d'action.

Ressources du programme

Résultat	Financement	1996	1997	1998	1999	2000	Total
Mise en oeuvre des projets	Garanti	212 000	76 400	0	0	0	288 400
	Non garanti	190 000	380 000	850 000	1 100 000	1 200 000	3 720 000
	Sous-total	402 000	456 400	850 000	1 100 000	1 200 000	4 008 400
Salaires du Secrétariat	Garanti	275 000	200 000	0	0	0	475 000
	Non garanti	0	0	300 000	300 000	300 000	900 000
	Sous-total	275 000	200 000	300 000	300 000	300 000	1 375 000
Autres coûts du Secrétariat	Garanti	40 000	0	0	0	0	40 000
	Non garanti	0	80 000	80 000	80 000	80 000	320 000
	Sous-total	40 000	80 000	80 000	80 000	80 000	360 000
TOTAL DU PROGRAMME	Garanti	487 000	276 400	0	0	0	763 400
	Non garanti	190 000	460 000	1 230 000	1 480 000	1 580 000	4 940 000
	TOTAL	677 000	736 400	1 230 000	1 480 000	1 580 000	5 703 400

Diffusion et révision du Plan d'action

Afin de promouvoir la prise en charge du Plan d'action et sa mise en oeuvre effective, il sera important de communiquer ses objectifs et stratégies aux communautés locales ; ce processus sera facilité par la traduction du Plan dans les langues concernées.

Outre l'examen et le suivi effectués lors de chaque Conférence du PROE, le Plan d'action sera soumis, à partir de 1999, à un processus intégral d'évaluation et de révision auquel participeront tous les membres du PROE, ainsi que les organisations et les institutions associées. Les résultats de ce processus seront soumis à l'examen de la Conférence du PROE de l'an 2000. Le Plan d'action suivant couvrira la période 2001/2004.



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Document d'information n° 2 : commentaires relatifs au Plan d'action (document explicatif concernant le point 6.3 de l'ordre du jour : Plan d'action du PROE)

Objectif

Effectuer le compte rendu des commentaires formulés par les membres et les organisations associées sur le Plan d'action révisé.

Historique

2. Sauf indication contraire, les commentaires formulés par les pays membres ont été incorporés dans le Plan d'action. Ils sont classés ci-après par chapitre.

Commentaires sur le Plan d'action

Commentaires d'ordre général

D'un point de vue général, nous estimons que le Plan d'action est bien écrit et tient compte des recommandations formulées par le groupe de travail sur le Plan d'action (1er et 2 juillet 1996). Nous avons notamment remarqué qu'il est fait état de résultats et d'indicateurs de performance, ainsi que de budgets indicatifs ventilant les fonds garantis et non garantis pour chaque programme. (Australie)

Nous vous remercions de nous avoir fait parvenir le projet initial de Plan d'action du PROE (1996/2000) afin que nous puissions l'examiner et y apporter des commentaires. Ce projet, qui nous semble fort détaillé, constitue une première tentative satisfaisante pour orienter l'intervention du PROE dans l'avenir. (PNUD)

Nous vous remercions de votre circulaire n° 451 en date du 31 juillet dans laquelle vous présentez le projet initial de Plan d'action du PROE pour la période 1996/2000 à notre examen. Nous tenons à féliciter le Secrétariat de l'excellent travail qu'il a accompli en compilant la première ébauche d'un Plan d'action qui reflète les conseils formulés par le groupe de travail sur le Plan d'action réuni à Siumu les 1er et 2 juillet 1996, de même que les besoins prioritaires de la région en matière de protection de l'environnement. (Nouvelle-Zélande)

Il convient d'encourager la participation des organisations non gouvernementales aux réunions du groupe de travail ad hoc afin de tenir compte des problèmes qui préoccupent les communautés et d'incorporer le point de vue précieux de ces organisations lors de l'élaboration du présent Plan d'action. (Samoa occidentales)

Le PROE devrait mettre l'accent sur le renforcement des moyens dont disposent les cellules nationales afin de réduire au minimum son intervention directe et de jouer principalement un rôle de coordination et de facilitation. (Samoa occidentales)

Contexte

Page 3, paragraphe 1. La dernière phrase du premier paragraphe de la page 3 du projet fait référence à "...une dépendance de plus en plus grande ... vis à vis du Secrétariat pour des services dont la responsabilité incombe principalement aux gouvernements". Il pourrait être utile de modifier l'énoncé de cette phrase pour rendre compte du fait que la qualité des services fournis par le PROE lui donne sans cesse meilleure réputation ce qui, à son tour, attire des demandes toujours plus nombreuses. (Nouvelle-Zélande)

Des inquiétudes ont été exprimées sur le fait que la mission du Plan d'action privilégie exclusivement la protection de l'environnement ; il est essentiel de traiter dans leur intégralité les problèmes de développement qui englobent la population, un problème important à l'échelle mondiale. (Samoa occidentales)

But

(sans commentaire)

Objectifs

Page 4. Il pourrait être utile de préciser le deuxième objectif de la façon suivante : "Comprendre le changement climatique et prendre des mesures pour faire face aux implications probables de cette évolution, notamment par le biais de la gestion intégrée des zones côtières". (Nouvelle-Zélande)

Commentaire du Secrétariat : l'insertion de "aux implications probables" du changement climatique ne permettrait pas de tenir compte de l'ensemble des activités variées auxquelles le PROE apporte son concours, notamment les négociations internationales et les activités scientifiques visant à promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il serait plus logique de placer le troisième objectif (planifier, gérer et moduler le développement) après le quatrième objectif (réduire au minimum la pollution et la quantité des déchets produits). Le troisième objectif pourrait être modifié de la façon suivante : "faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques nationales de protection de l'environnement et de gestion des ressources ainsi que de stratégies nationales de développement durable efficaces". (Nouvelle-Zélande)

Commentaire du Secrétariat : dans la mesure où ces objectifs concernent des responsabilités qui incombent à la fois aux pays et à la région, il semble que le fait de mettre l'accent sur la facilitation dans le troisième objectif aurait pour effet d'affaiblir l'approche adoptée au niveau national pour ce programme.

Stratégie de mise en oeuvre

Si l'accent est mis dans la partie d'introduction du projet de Plan d'action sur le rôle d'agent de facilitation que le Secrétariat doit jouer par rapport à celui d'agent d'exécution de programmes, les programmes eux-mêmes requièrent un haut degré d'intervention de la part du Secrétariat. Bien que nous estimions qu'il convienne dans une certaine mesure de conserver un Plan d'action quinquennal ambitieux, il serait utile de mentionner dans la partie d'introduction que la détermination de priorités lors de l'élaboration des programmes de travail et budgets annuels du Secrétariat constituera un exercice clé de la mise en oeuvre du Plan d'action. (Australie)

Participation des communautés locales et savoir traditionnel

Au lieu et place de "...utilise des coutumes rationnelles pour l'environnement", qui n'est pas clair, nous suggérons "...fait appel à des pratiques traditionnelles qui favorisent la conservation et la gestion durable". (Australie)

Renforcement des moyens nationaux

Bien que la liste des secteurs indiqués ne soit pas exhaustive, il pourrait être fait mention de la sylviculture dans la mesure où ce secteur est étroitement lié à l'environnement. (Australie)

Page 2. ... soit encouragé à tirer meilleur parti des possibilités existantes pour organiser des réunions techniques, qu'il soit alloué plus de temps lors des conférences bisannuelles pour débattre des programmes et de questions techniques et que le Secrétariat soit en mesure de participer plus souvent aux réunions techniques d'autres institutions régionales. (PNUD)

Page 5, dernier paragraphe. Nous sommes heureux de constater que le paragraphe intitulé "Education, information et formation" recommande que les activités d'éducation et de formation s'appliquent à l'ensemble des programmes mis en oeuvre par le PROE. (Nouvelle-Zélande)

Rôle du Secrétariat

Page 6, paragraphe 4. Nous recommandons que la deuxième phrase de ce paragraphe soit modifiée comme suit : "Dans la mesure où la mise en oeuvre du Plan d'action incombe fondamentalement aux membres du PROE, le Secrétariat aidera au renforcement des moyens dont les pays et territoires disposent à cet effet, s'orientant ainsi délibérément, durant la période d'application du Plan d'action, vers la facilitation et la coordination." Nous recommandons également que la dernière phrase de ce paragraphe soit modifiée comme suit : "... le Secrétariat pourra participer de manière plus directe à la mise en oeuvre du Plan, en contrôlant l'étendue de cette mise en oeuvre, et encouragera, d'autre part, l'intervention du pays ou du territoire à mesure que ses moyens se développent." (Nouvelle-Zélande)

Programmes pour la période 1996/2000

D'un point de vue général, nous avons noté que le libellé utilisé pour de nombreux indicateurs de performance correspond à des mécanismes permettant d'obtenir certains résultats plutôt qu'à des indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. Nous recommandons que ce libellé soit révisé afin que les indicateurs soient clairement mesurables. Nous avons également noté que dans certains cas des "agents" ou des "représentants des gouvernements" sont les résultats recherchés. Il serait souhaitable d'opter pour une phraséologie différente afin de mettre l'accent sur les compétences conférées à ces personnes plutôt que sur les personnes elles-mêmes. (Australie)

Commentaire du Secrétariat : Indicateurs de performance. La mention d'agents, de représentants des gouvernements ou d'individus a pour but de privilégier le renforcement des moyens dans le Plan. En mettant l'accent sur les compétences conférées, on ne s'assure pas qu'elles seront utilisées pour le bénéfice de la région. Il s'agit d'un compromis entre ce qui est mesurable et ce qui constitue un réel indicateur de performance.

Premier programme : Conservation de la biodiversité et des ressources naturelles

Résultat n° 5 : premier indicateur de performance

Pour plus de clarté, nous suggérons que cet indicateur soit modifié comme suit :

Détermination de l'abondance et de la répartition des espèces allogènes, risques de propagation supplémentaire ainsi que mesures prioritaires à prendre. (Australie)

Résultat n° 6 :

Certaines conventions ne font pas spécifiquement référence à la biodiversité. En revanche, leur mise en oeuvre (ou leur non application) peut avoir une incidence considérable sur les mesures prises en vue de protéger la biodiversité. Nous suggérons donc que le résultat n° 6 fasse référence aux "conventions, accords et stratégies pertinents pour la conservation..." (au lieu de "relatifs à"). En conséquence, nous suggérons que Marpol soit incluse dans la liste des accords internationaux cités au titre de l'indicateur de performance car cette convention est susceptible d'avoir un impact important sur les mesures visant à protéger la diversité biologique des mers. (Australie)

Suggestion de rajout (résultat n° 8)

Aux fins d'harmoniser le programme avec les exigences relevant de la Convention sur la diversité biologique, nous recommandons l'insertion d'une composante prévoyant des évaluations, notamment des écosystèmes, des études des espèces et des inventaires rapides. Cette composante pourrait faire l'objet d'un "Résultat" supplémentaire. (Nouvelle-Zélande)

Stratégie du programme

Nous suggérons d'insérer "des techniques d'évaluation rapide, des activités de recherche..." à la sixième ligne du premier paragraphe. Ces techniques peuvent en effet s'avérer déterminantes lors de l'évaluation des priorités et lors de l'élaboration de mesures visant la conservation de la biodiversité. (Australie)

Deuxième programme : Changement climatique et gestion intégrée des zones côtières

Résultat n° 3 :

Nous suggérons que l'indicateur de performance suivant soit ajouté :

Nombre accru de personnes formées aux procédures d'observation météorologique et aux techniques de gestion des bases de données reconnues à l'échelon international. (Australie)

Résultat n° 5 :

Dans la mesure où ce résultat fait référence à un accord international, il devrait faire état des engagements au titre de cette convention plutôt que des principes de celle-ci et, en

conséquence, être libellé comme suit : "mise en oeuvre des engagements relevant de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques." (Australie)

Nous suggérons que l'indicateur de performance suivant soit ajouté : élaboration de programmes nationaux prévoyant des mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique. (Australie)

Le traitement de la question relative à la gestion des opérations en cas de catastrophe reflète la façon dont elle est décrite dans le Plan d'action. Ce point devrait être clarifié de manière explicite, en particulier par rapport à la vulnérabilité à l'évolution du niveau de la mer et du climat, etc. (Samoa occidentales)

Troisième programme : Gestion des déchets, prévention de la pollution et interventions d'urgence

D'un point de vue général, il serait utile d'inclure des activités spécifiques destinées à évaluer les possibilités d'utilisation de déchets à toxicité moindre ainsi que des programmes spécifiques visant à réduire au minimum la quantité de déchets générés et à appliquer des techniques de production plus propres. Une concentration du programme sur la gestion des déchets serait également souhaitable. (Australie)

Nous estimons également qu'il serait utile d'inclure deux points supplémentaires, bien qu'en ce qui concerne l'option d'évacuation proposée nous souhaitons nous en remettre aux priorités définies par les pays insulaires du Pacifique :

l'évacuation des déchets solides, notamment par immersion (dans bien des cas le seul moyen d'évacuation possible pour les petits pays insulaires et qui est traité par la Convention de Londres et le Protocole du PROE sur l'immersion de déchets) ;

une orientation plus marquée en faveur de la lutte contre la pollution par les navires dans la région, notamment dans les ports et les voies de navigation. (Australie)

Le Plan n'aborde pas suffisamment la question des eaux. Il conviendrait que le PROE accorde une attention particulière à ce domaine dans le contexte des actions visant à protéger l'environnement. Le Plan d'action devrait également prévoir un soutien aux associations océaniques s'occupant de la sauvegarde des ressources en eau afin que ces organisations puissent jouer un rôle plus important. (Samoa occidentales)

Commentaire du Secrétariat : nous avons préféré faire référence aux possibilités d'évacuation des déchets en général plutôt que de dresser une liste d'options précises comprenant l'immersion des déchets. Il a été considéré suffisant de prévoir un résultat spécifique et de mentionner la lutte contre la pollution par les navires dans le cadre de la stratégie du programme.

Historique

Résultat n° 4 et stratégie suffisamment mis en exergue. Le chapitre 17 d'Action 21 devrait également être mentionné dans la deuxième phrase du paragraphe 2 car il comprend d'importantes composantes relatives à la réduction et à la gestion des déchets. (Australie)

Stratégie du programme

Il serait utile de mentionner, au paragraphe 2, la ratification et la mise en oeuvre de MARPOL et de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en tant qu'actions cruciales s'inscrivant en complément du Programme mondial d'action sur les activités terrestres. (Australie)

Quatrième programme : Gestion de l'environnement, planification et renforcement des institutions

Stratégie du programme

Le libellé de la deuxième ligne est quelque peu ambigu. Nous suggérons de le modifier comme suit : "la gestion et l'utilisation des ressources naturelles, notamment l'agriculture, les forêts,..." etc. Il pourrait être utile d'ajouter à la liste la navigation et les transports. (Australie)

Les Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE), auxquelles le Secrétariat et les pays et territoires membres du PROE ont consacré beaucoup d'efforts, constituent une des composantes clés de ce programme. Nous recommandons l'inclusion d'un processus de révision et de mise à jour de ces stratégies dans le Plan d'action, soit sous forme d'un indicateur de performance au titre du résultat n° 3, soit sous forme d'un résultat supplémentaire. (Nouvelle-Zélande)

En ce qui concerne les conventions internationales, le PROE devrait encourager les pays à y participer et renforcer les moyens dont ils disposent pour les mettre en oeuvre. Le Secrétariat devrait également mettre à disposition un soutien et des conseils techniques lors du processus de négociations. (Samoa occidentales)

Les activités menées par les organisations non gouvernementales ne bénéficient pas d'un soutien suffisant de la part du PROE. Celui-ci devrait prêter son concours à la création dans la région d'associations susceptibles de résoudre les problèmes communs et de tirer le meilleur parti de ressources toujours plus limitées. (Samoa occidentales)

Crédits alloués au programme : il serait nécessaire de ventiler plus précisément les sources de financement, les crédits alloués à la mise en oeuvre effective des projets, à la mise à disposition d'experts-conseils, aux traitements, etc. et mentionner par ailleurs le nombre d'experts-conseils locaux et régionaux, le nombre d'agents... (Samoa occidentales)

Le Plan d'action ne tient pas compte du développement rural dans son intégralité ; l'agriculture couvre parfois certains aspects de développement rural mais pas tous. Il convient que le Plan d'action en fasse nettement état. (Samoa occidentales)

Enfin, quel rôle joueront les SNAGE dans cet exercice, notamment lorsque le projet Capacité 21 arrivera à terme (1997/98) ? Les SNAGE constitueront toujours une structure nationale tandis que des crédits continueront d'être alloués dans le cadre de Capacité 21 pour la mise en oeuvre d'activités. (Samoa occidentales)

Cinquième programme : Education, information et formation en matière d'environnement

Historique

Il conviendrait de préciser "la sensibilisation des décideurs" et de parler de "sensibilisation des industriels et des décideurs dans les secteurs public et privé...". Bien que le secteur industriel soit peu développé dans les îles du Pacifique, il peut être important que les programmes de sensibilisation écologique touchent le secteur privé, notamment dans les grands pays insulaires. (Australie)

Page 7, paragraphes 4 à 7. Nous estimons que les liens qui existent entre les objectifs du Plan d'action, les programmes quinquennaux et les programmes de travail annuels, et dont il est question dans les paragraphes 4 à 6 de la page 7 du projet de document, devraient être expliqués clairement. (Nouvelle-Zélande)

Le Plan d'action devrait faire mention du niveau d'alphabétisation afin de souligner la nécessité de traduire les documents dans les langues vernaculaires, de réaliser des supports audio-visuels (p. ex. des films vidéo). (Samoa occidentales)

Diffusion et révision (nouveau)

Le processus de consultation sur le Plan d'action du PROE devrait avoir eu lieu en 1995 et non pas courant 1996, qui est la première année de la période quinquennale considérée. Ces consultations auraient dû concerner tous les niveaux de la société et mettre en jeu à la fois une approche descendante et une démarche ascendante. (Samoa occidentales)

Il conviendrait de faire traduire le Plan d'action en samoan afin que toutes les couches sociales puissent être sensibilisées et participent à sa mise en oeuvre.

21 septembre 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 6.4 de l'ordre du jour : examen de l'ordre du jour de la Conférence des ministres

Objectif

Examiner et approuver l'ordre du jour de la Conférence des ministres.

Historique

2. L'ordre du jour de la Conférence des ministres de la Neuvième Conférence du PROE est joint au présent document.
3. Selon les pratiques en vigueur auprès d'autres membres du CCOPS, il est proposé que les questions soulevées lors de la Conférence des officiels pour la Conférence des ministres soient soumises à cette dernière sous forme d'une lettre adressée par le président de la Conférence des officiels au président de la Conférence des ministres.

Recommandation

4. La Conférence est invitée à **examiner** et à **approuver** l'ordre du jour de la Conférence des ministres de la Neuvième Conférence du PROE et à **entériner** la proposition d'une lettre adressée par le président de la Conférence des officiels au président de la Conférence des ministres détaillant les questions à soumettre à l'examen de la Conférence des ministres.

16 août 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des ministres
27 - 28 novembre 1996

Ordre du jour provisoire

1. **Ouverture**
 2. **Nomination du président**
 3. **Approbation de l'ordre du jour et des procédures de travail**
 4. **Exposé du directeur par intérim sur le PROE concernant la période de 1991 à 1996**
 5. **Questions issues de la Conférence des officiels**
 - Plan d'action du PROE
 - Questions financières
 - Nomination du nouveau directeur du PROE
 - Conventions d'Apia et de Nouméa
 6. **[Débat avec experts]**
 7. **Divers**
 8. **Date de la prochaine Conférence des ministres**
 9. **Approbation du rapport**
 10. **Clôture**
-

15 août 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels
25 - 27 novembre 1996

Point 6.5 de l'ordre du jour : nomination du directeur

Objectif

Informar les membres sur la procédure de nomination du prochain directeur du PROE.

Historique

2. Conformément à l'article 3 de la Procédure de nomination du directeur, la Huitième Conférence du PROE a nommé un Comité consultatif de sélection chargé de formuler des recommandations concernant le recrutement du prochain directeur du PROE et composé des représentants des pays suivants : Australie (assurant la présidence), Fidji, France, Nouvelle-Zélande, Samoa américaines et Tonga. La Huitième Conférence a convenu d'accepter la participation de la France, sous réserve que cette dernière ratifie la Convention du PROE. La France, ayant déposé son instrument de ratification le 11 juillet 1996, a siégé au Comité. La Huitième Conférence a convenu d'accepter la participation des Samoa américaines, sous réserve que les Etats-Unis ratifient la Convention du PROE. En l'absence de cette ratification, les Samoa américaines n'ont pas participé à la réunion du Comité. Tuvalu ayant vivement exprimé le désir de participer en tant que membre au Comité consultatif de sélection (CCS), le représentant de l'Australie a, en sa qualité de président du CCS, écrit à tous les membres pour suggérer que, sauf objection, Tuvalu pourrait siéger au CCS, cette décision pouvant être officialisée par la Neuvième Conférence du PROE. Aucune objection n'ayant été formulée, Tuvalu a siégé au Comité.
3. Dans le cadre de la procédure de recrutement, des circulaires ont été adressées aux correspondants nationaux du PROE et des annonces ont été publiées dans un certain nombre de journaux nationaux et de périodiques régionaux, ainsi que sur Internet. La date limite des candidatures était fixée au 14 juin 1996. Tous les ressortissants des gouvernements membres du PROE ayant ratifié la Convention du PROE étaient autorisés à se présenter.
4. Le Comité consultatif de sélection s'est réuni à Suva le 23 août afin d'examiner les dossiers des candidats et de sélectionner ceux arrivant en tête de liste. Suite à la diffusion de cette liste aux membres et suite aux entretiens avec les candidats retenus, les recommandations du CCS concernant la nomination du nouveau directeur seront présentées à la Neuvième Conférence du PROE.

Recommandation

5. La Conférence est invitée à **prendre acte** des informations ci-dessus et à **examiner** les recommandations présentées par le Comité consultatif de sélection.

19 septembre 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 6.6 de l'ordre du jour : Procédure de nomination du Directeur du PROE

Objectif

Solliciter de la Conférence des conseils en vue d'une révision des articles du règlement intérieur qui régissent la procédure de nomination du Directeur afin de veiller à ce que le comité consultatif de sélection dispose à l'avenir de directives plus claires.

Historique

2. Les articles du règlement intérieur relatifs à la procédure de sélection du Directeur du PROE ci-joint ont été approuvés par la Septième Conférence du PROE. En application des dispositions de ces articles, la Huitième Conférence du PROE a constitué un comité consultatif de sélection et la procédure de recrutement a été lancée.

Remarque

3. Dans le contexte de cette procédure, le comité consultatif de sélection a remarqué que, dans leur forme actuelle, les articles concernés sont ambigus, notamment l'article 6 "Fonctions du comité consultatif de sélection" et l'article 7 "Critères de sélection". Les conseils de la Conférence sont par conséquent requis en vue d'une révision des articles du règlement intérieur qui régissent la procédure de sélection du Directeur afin de veiller à ce que le comité consultatif de sélection dispose à l'avenir de directives sans ambiguïté.

Recommandation

4. La Conférence est invitée à **débattre** des articles du règlement intérieur qui régissent la procédure de sélection du Directeur du PROE et à conseiller le Secrétariat en vue d'une éventuelle révision.

Procédure de nomination du Directeur du PROE

Article actuel	Révision proposée	Remarques
<p>Application</p> <p>Article 1</p> <p>Le présent règlement gouverne la nomination du Directeur du PROE en vertu de l'article 3 (g) de la <i>Convention portant création du Programme Régional Océanien de l'Environnement.</i></p>	-----	-----
<p>Définitions</p> <p>Article 2</p> <p>Pour l'application du présent règlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● "Directeur" s'entend du poste créé en application de l'article 6 de la <i>Convention portant création du Programme Régional Océanien de l'Environnement</i> ; 	-----	-----
<ul style="list-style-type: none"> ● "PROE" s'entend du Programme Régional Océanien de l'Environnement créé en application de l'article 1 de la <i>Convention portant création du Programme Régional Océanien de l'Environnement</i> ; 	-----	-----
<ul style="list-style-type: none"> ● "Conférence du PROE " s'entend de l'organe créé en application de l'article 1 de la <i>Convention portant création du Programme Régional Océanien de l'Environnement</i>.. 	-----	-----

Article actuel	Révision proposée	Remarques
<p>Notifications</p> <p>Article 5</p> <p>1. Le président notifie les gouvernements et administrations de toute vacance de poste au minimum six mois avant l'expiration du mandat du titulaire.</p> <p>2. Le Secrétariat assure la publication d'annonces de recrutement dans les grands journaux et périodiques de la région en consultation avec le président au minimum six mois avant l'expiration du mandat du Directeur en fonction et, en toutes circonstances, suffisamment à l'avance pour permettre au comité consultatif de sélection d'achever ses travaux avant la réunion suivante de la Conférence du PROE.</p> <p>3. La date limite de dépôt des candidatures doit suivre de deux mois au minimum la date de notification ou de publication.</p> <p>Fonctions du comité consultatif de sélection</p> <p>Article 6</p> <p>En procédant à l'examen des candidatures reçues par le président, le comité consultatif de sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● analyse chaque candidature selon les critères de sélection ; ● effectue les recherches qu'il juge nécessaires ; 	<p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p>	<p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p> <p>-----</p>

Article actuel	Révision proposée	Remarques
<ul style="list-style-type: none"> ● prépare une liste restreinte de candidats ; ● communique cette liste restreinte aux gouvernements et administrations ; ● examine les candidats retenus dans cette liste restreinte ; ● émet des recommandations concernant la nomination du Directeur suivant avant l'expiration du mandat du Directeur en poste. 	<ul style="list-style-type: none"> ● prépare une liste restreinte [de 5 candidats au maximum]. ● communique cette liste restreinte aux gouvernements et administrations [pour avis qui doit être transmis au Président du comité consultatif de sélection dans les quatorze jours suivant la date de notification]. <p style="text-align: center;">-----</p> <p>émet des recommandations concernant la nomination du Directeur suivant avant l'expiration du mandat du Directeur en poste. [Ces recommandations incluent la liste restreinte des candidats par ordre de mérite/de préférence]. [Ces recommandations incluent un/deux/X noms].</p>	<p>Il serait utile de préciser le nombre de candidats à retenir pour la liste restreinte. Par exemple, le règlement de l'APF stipule "5 candidats au maximum". Avec l'accord du Directeur du PROE, il a été suggéré au Président du CCS que ce chiffre constituerait une indication utile. Il est recommandé que l'article 6 précise la longueur de la liste restreinte en limitant le nombre de candidats à retenir, comme, par exemple "5 au maximum".</p> <p>Cette disposition permet aux gouvernements et administrations membres de recevoir copie de la liste restreinte. Aucune disposition ne précise cependant les prérogatives des membres à ce stade. Ont-ils le droit d'émettre des commentaires sur la liste restreinte ? Le libellé actuel suggère que cette notification est effectuée pour information seulement. Il est recommandé que le motif de cette notification soit clarifié.</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p>En ne précisant pas le type de recommandation qu'il doit formuler pour la Conférence du PROE, le libellé actuel laisse au CCS une latitude considérable : il peut, par exemple, recommander un seul candidat ou plusieurs candidats. Le CCS peut également opter de classer les candidats par ordre de mérite ou de préférence. Il est recommandé à la Conférence de clarifier les attentes des membres du PROE en ce qui concerne les recommandations du CCS.</p>

Article actuel	Révision proposée	Remarques
<p>Critères de sélection</p> <p>Article 7</p> <p>Lorsqu'il procède à l'examen des candidatures le comité consultatif de sélection prend en compte les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les candidats doivent être nommés par un gouvernement ou par une administration. ● les candidats doivent être ressortissants du pays de ce gouvernement ou de cette administration ; ● les candidats doivent posséder de bonnes qualités personnelles ; 	<p>les candidats doivent être nommés par un gouvernement ou par une administration.</p> <p>[Une seule candidature est recevable par pays].</p> <p>[X candidatures sont recevables par pays].</p> <p>[Les candidatures de cadres supérieurs du PROE ou d'autres organisations régionales sont examinées séparément].</p> <p>-----</p> <p>-----</p>	<p>La question du nombre de candidats susceptibles d'être présentés par chaque gouvernement ou administration a fait l'objet de beaucoup de discussions. En sa capacité de Président du CCS, l'Australie a consulté le Directeur (démisionnaire) dont l'opinion était la suivante : "La pratique retenue dans la région consiste pour les gouvernements et administrations à effectuer leur propre sélection et à proposer un seul candidat". Il est recommandé à la Conférence d'étudier une clarification éventuelle des attentes des membres du PROE quant au nombre de candidats susceptibles d'être présentés par chaque gouvernement ou administration. L'expérience de cette année suggère également qu'il serait utile pour la Conférence du PROE de préciser si les candidatures de cadres supérieurs du PROE ou d'autres organisations régionales doivent être examinées séparément.</p> <p>-----</p> <p>-----</p>

Article actuel	Révision proposée	Remarques
<p>● les candidats retenus dans la liste restreinte sont sélectionnés sur la base du mérite, notamment en ce qui concerne :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. des qualifications et une expérience pertinentes ; 2. des capacités prouvées de gestion ; 3. des capacités de représentation supérieures. <p>● les membres du comité consultatif de sélection ne peuvent pas présenter leur candidature.</p>	<p>-----</p> <p>les [personnes] membres du comité consultatif de sélection ne peuvent pas présenter leur candidature.</p>	<p>-----</p> <p>En sa capacité de Président du CCS, l'Australie a interprété la référence aux "membres du CCS" comme décrivant les personnes, et non pas les gouvernements ou administrations siégeant au comité, jugeant que cette disposition ne serait autrement pas utilisable. Il est recommandé que la Conférence du PROE clarifie la signification du terme "membres" dans le contexte de cet alinéa, en qualifiant éventuellement le terme "membres" par l'ajout du terme "personnes".</p>
<p>Terme du mandat</p> <p>Article 8</p> <p>Le candidat sélectionné est nommé pour un premier terme de trois ans. Sous réserve de l'accord de la Conférence du PROE, un Directeur peut être reconduit dans ses fonctions pour un terme supplémentaire de trois ans. Le terme du Directeur n'excède pas six ans.</p>	<p>Le candidat sélectionné est nommé pour un premier terme de [quatre] ans. Sous réserve de l'accord de la Conférence du PROE, un Directeur peut être reconduit dans ses fonctions pour un terme supplémentaire de [deux] ans. Le terme du Directeur n'excède pas six ans.</p>	<p>Le Document de travail 6.1 : <i>Périodicité des Conférences du PROE</i> soumis à l'approbation de la Conférence une proposition visant à ramener les futures conférences du PROE à une périodicité bisannuelle. Cette proposition rendrait nécessaire une synchronisation des conférences connexes, ainsi que du terme du mandat du Directeur (voir le tableau du paragraphe n° 7, D.T. 6.1).</p>

Article actuel	Révision proposée	Remarques
<p>Dépenses</p> <p>Article 9</p> <p>Toutes les dépenses relatives aux réunions du comité consultatif de sélection, à la notification, à la publication et aux interviews sont à la charge du Secrétariat.</p> <p>Amendements</p> <p>Article 10</p> <p>Les présents articles peuvent être amendés par décision consensuelle de la Conférence du PROE.</p>	<p>-----</p> <p>-----</p>	<p>-----</p> <p>-----</p>

*Adopté à Tarawa, République de Kiribati,
ce treizième jour d'octobre 1994.*



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 6.7 de l'ordre du jour : Politique du personnel - Prolongations de mandats et financement par la fonction primaire

Objectif

Recommander des mesures susceptibles de permettre au Secrétariat du PROE de conserver sa mémoire institutionnelle et son expérience au niveau de la direction en 1997 et de transférer le financement des Chefs de division au budget de la fonction primaire.

Historique

2. Le nouveau Directeur, qui prendra probablement ses fonctions au début de 1997, sera presque aussitôt confronté à la nécessité de recruter de nouveaux agents pour remplacer les cadres supérieurs qui sont récemment arrivés au terme de leur contrat. Il s'agit du Directeur adjoint, de trois des quatre Chefs de division et de trois chargés de projet comptant parmi les plus expérimentés du PROE. En l'état actuel des choses, il est à craindre que le PROE ne perde, au cours de 1997, la quasi-totalité de son personnel de direction et de l'expérience que celui-ci avait acquise, et ne soit ainsi privé de l'essentiel de sa mémoire institutionnelle.

3. Tous les cadres supérieurs concernés arrivent au terme de leur sixième année de service, mais la pertinence de l'article 13 du règlement du personnel, qui énonce la "règle des six ans", n'est pas évidente en la matière pour les raisons suivantes :

- l'article est lui-même ambigu en ce qu'il prévoit que les mandats ne peuvent pas dépasser six ans sans l'accord préalable de la Conférence du PROE tout en permettant au Directeur de prolonger un mandat en cas de circonstances exceptionnelles ;
- les Chefs de division ne sont employés dans leur présente capacité que depuis deux ans ;
- le PROE n'est lui-même légalement engagé par les contrats que depuis septembre 1995, puisque tous les recrutements antérieurs ont été conclus par délégation de la CPS ;
- jusqu'à fin 1992, tous les recrutements du PROE, dont les cas visés ici, ont été effectués selon les conditions d'emploi de la CPS.

Financement

3. La fonction primaire finance actuellement deux postes de chargés de projets (Chargé de la gestion des zones côtières et Chargé de l'éducation écologique), ainsi que 50% des coûts du poste de Responsable de biodiversité (protection des espèces). Seul un des postes de Chef de division (Finances et administration) est actuellement financé par la fonction primaire. Les trois autres postes de Chef de division sont financés par des sources extrabudgétaires qui ne seront plus disponibles lorsque se termineront les projets actuellement gérés par ces Chefs de division outre les tâches relatives à leurs divisions. Ce cap interviendra en février 1997 pour le Chef de la Division Gestion et planification de l'environnement, en avril 1997 pour la Chef de la Division éducation, information et coordination en matière d'environnement et en mai 1998 pour le Chef de la Division conservation des ressources naturelles. La structure de divisions étant en place depuis maintenant deux ans avec des résultats jugés satisfaisants, le Secrétariat considère que le moment est venu d'inscrire le financement des Chefs de division au budget de la fonction primaire et d'allouer aux postes actuellement inscrits au budget de la fonction primaire un financement extrabudgétaire.

Proposition

4. Le Secrétariat propose à la Conférence du PROE d'autoriser le Directeur à prolonger les mandats des cadres supérieurs concernés pour une période de 12 mois suivant l'expiration de leurs contrat actuels, afin d'atténuer au moins les conséquences de cette perte imminente et grave de mémoire et d'expérience institutionnelles.

5. Le Secrétariat propose également, d'une part, que les traitements et autres coûts afférents au Chef de la Division gestion et planification de l'environnement et de la Chef de la Division éducation, information et coordination en matière d'environnement, actuellement financés par des sources extrabudgétaires, soient transférés au budget de la fonction primaire lorsque les sources extrabudgétaires cesseront d'être disponibles en 1997 et, d'autre part, de transférer les coûts de deux postes et demi de chargés de projets du budget de la fonction primaire au budget de mise en oeuvre des projets. Le Secrétariat pense être en mesure d'obtenir le financement de ces postes de sources extrabudgétaires.

6. La présente proposition permettrait d'assurer à l'avenir le financement de trois des quatre postes de Chef de division, postes qui dépendent pour l'instant du financement de projets. Le financement de projets pour le quatrième Chef de division est, lui, assuré jusqu'en 1998. Il est également proposé que le financement de ce poste soit ensuite inscrit au budget de la fonction primaire. Il a été tenu compte des propositions ci-dessus lors de la préparation des documents de travail concernant le budget présentés au titre du point 10 de l'ordre du jour.

Recommandation

7. La Conférence est invitée à :

- **autoriser** le Directeur à prolonger les mandats des cadres supérieurs concernés pour une période de 12 mois suivant l'expiration de leurs contrat actuels ;
- **approuver** la proposition de transfert au budget de la fonction primaire des traitements et autres coûts afférents au Chef de la Division gestion et planification de l'environnement et de la Chef de la Division éducation, information et coordination en matière d'environnement lorsque les sources de financement extrabudgétaires cesseront d'être disponibles ;

- **accepter** que les deux postes et demi de chargés de projet actuellement financés par la fonction primaire soient à l'avenir financés par des sources extrabudgétaires ;
- **approuver** le transfert du traitement et autres coûts afférents au Chef de la Division conservation des ressources naturelles au budget de la fonction primaire lorsque le financement de projets dont il bénéficie se terminera en 1998.

15 septembre 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels
25 - 27 novembre 1996

Point 6.8 de l'ordre du jour : Conventions d'Apia et de Nouméa

Objectif

Examiner les questions débattues par la réunion conjointe des groupes de travail sur les Conventions d'Apia et de Nouméa, en juillet 1996, aux Samoa occidentales.

Historique

2. Les troisièmes Conférences ordinaires des Parties contractantes aux Conventions d'Apia et de Nouméa, qui se sont tenues à Apia les 6 et 7 octobre 1995, ont demandé au Secrétariat d'organiser une réunion des groupes de travail consacrée à l'examen des méthodes les plus efficaces pour mettre en oeuvre les Conventions de Nouméa et d'Apia et pour intégrer leurs activités de mise en oeuvre au programme de travail du PROE. Les groupes de travail ont notamment été chargés de se pencher sur les points suivants :

- évaluation de la proposition d'"unité" ou de "cellule" présentée par le PROE ;
- détermination du meilleur règlement intérieur ;
- encouragement des autres membres admissibles du PROE à ratifier la Convention ;
- normalisation des rapports techniques requis aux termes des Conventions pour favoriser l'obtention des informations nécessaires de la part des membres, y compris la périodicité et le niveau de détail requis pour les rapports ;
- contributions des Parties aux Conventions ;
- transfert du Secrétariat, de la CPS au PROE ;
- périodicité des conférences ;
- [suggestions à l'intention des] plénipotentiaires sur un programme approuvé au préalable ;
- autres considérations pertinentes suggérées par les Parties.

3. Les groupes de travail des deux Conventions se sont réunis conjointement le 2 juillet 1996, aux Samoa occidentales et ont convenu que :

- le Secrétariat devrait parachever sa proposition visant à le doter des ressources supplémentaires qui lui permettront de s'acquitter des obligations qui lui incombent à l'heure actuelle et qui lui incomberont éventuellement à l'avenir au titre des Conventions, et soumettre cette proposition révisée aux débats de la prochaine Conférence ordinaire des Parties ;
- la question de l'amendement des règlements intérieurs des Conventions d'Apia et de Nouméa aux fins d'harmonisation devrait être abordée dans le cadre de la prochaine Conférence des Parties ;
- les membres du PROE qui ne sont pas Parties aux Conventions devraient être exhortés à le devenir le plus rapidement possible ;
- les Parties et le Secrétariat devraient se réunir à titre non officiel pour se pencher sur la question de la normalisation des rapports requis aux termes des Conventions ;
- les deux Conventions devraient être amendées, à l'occasion d'une Conférence de plénipotentiaires associée à la Neuvième Conférence du PROE, afin de transférer les fonctions de secrétariat des Conventions au PROE ;
- la pratique actuelle, qui consiste à réunir les Conférences des Parties aux Conventions à l'occasion de la Conférence du PROE, devrait être maintenue, mais que ces Conférences des Parties devraient être tenues conjointement, plutôt que séparément, dans le cadre de la Conférence bisannuelle du PROE.

4. Le rapport de la réunion conjointe des groupes de travail sur les Conventions d'Apia et de Nouméa est joint au présent document.

5. En cas d'approbation d'une convocation des Conférences des Parties aux Conventions d'Apia et de Nouméa [conjointes] avec la Conférence bisannuelle du PROE, il conviendra de réexaminer la question des frais de voyage et des allocations journalières.

6. Les participants à la deuxième Conférence ordinaire des Parties contractantes à la Convention d'Apia (Suva, 1993) avaient décidé de maintenir le système d'assistance financière dont bénéficient actuellement les Etats insulaires du Pacifique Parties à la Convention, tout en faisant remarquer que *"le système en vigueur d'assistance financière aux participants aux Conférences des Parties à la Convention n'est pas cohérent avec celui retenu pour les Conférences du PROE"*. Les Parties à la Convention de Nouméa s'étaient alignées sur cette décision le jour suivant.

7. Il en résulte que les frais de voyage des participants aux Conventions d'Apia et de Nouméa sont pris en charge et que ces représentants reçoivent une allocation journalière, ce qui n'est pas le cas pour les participants à la Conférence du PROE. Cette dissymétrie sera encore plus difficile à expliquer à l'avenir aux non Parties s'il est décidé de réunir les Conférences des Conventions d'Apia et de Nouméa conjointement avec la Conférence du PROE.

8. Il est demandé aux Parties aux Conventions d'Apia et de Nouméa de réexaminer cette question aux fins d'harmoniser la pratique financière avec celle retenue pour la Conférence du PROE, à savoir que l'ensemble des participants aux Conférences, à l'exception des représentants des petits Etats insulaires, prennent en charge leurs frais de voyage et leurs allocations journalières.

Recommandation

9. La Conférence est invitée, d'une part, à **prendre acte** du rapport de la réunion conjointe des groupes de travail sur les Conventions d'Apia et de Nouméa et, d'autre part, à **examiner**, afin qu'elles soient approuvées par la Conférence des ministres, les propositions visant à :

- **amender** les Conventions dans le but de transférer les fonctions de secrétariat au PROE ;
- **réunir** les Conférences des Parties aux Conventions conjointement, dans le cadre de la Conférence bisannuelle du PROE ;
- conformément aux points précédents, **reporter** la Quatrième Conférence ordinaire des Parties de 1997 à 1998 ;
- **réexaminer** la question des frais de voyage et des allocations journalières dont bénéficient les participants aux Conférences des Conventions d'Apia et de Nouméa aux fins d'harmoniser la pratique avec celle de la Conférence du PROE.

19 août 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels
25 - 27 novembre 1996

Proposition d'amendements aux Conventions d'Apia et de Nouméa

Historique

1. Il a été convenu lors de la première Conférence des Parties contractantes à la Convention de Nouméa (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 10 et 11 juillet) de transférer de la Commission du Pacifique Sud (CPS) au PROE les fonctions de Secrétariat relatives à l'administration de la Convention (point 9 de l'ordre du jour, paragraphe 28 du rapport).
2. Les participants de la deuxième Conférence des Parties contractantes (Fidji, 16 septembre 1993) ont réitéré ce point et convenu de la nécessité d'amender le texte de la Convention après l'entrée en vigueur de la Convention portant création du PROE (Convention du PROE) (points 7 à 12 de l'ordre du jour, paragraphes 14 et 15 du rapport).
3. La Convention d'Apia connaît une situation similaire. Il a été convenu lors de la première Conférence des Parties contractantes à la Convention d'Apia (Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 12 juillet 1991) que la CPS délègue au PROE l'exécution des fonctions administratives relevant de la Convention d'Apia (point 7 de l'ordre du jour du rapport).
4. Suite à la signature de la Convention du PROE le 16 juin 1993 et à son entrée en vigueur le 31 août 1995, il est proposé de procéder aux amendements suivants :

Amendements à la Convention d'Apia

5.
 - A l'article 7, paragraphe 1, les mots "Commission du Pacifique Sud" sont supprimés et remplacés par les mots "Programme régional océanien de l'environnement".
 - A l'article 8, paragraphe 2, les mots "Commission du Pacifique Sud" sont supprimés et remplacés par les mots "Programme régional océanien de l'environnement".

Le nouvel article suivant est ajouté au texte de la Convention :

Article 16 - Amendements à la Convention

- (a) Toute Partie contractante peut proposer des amendements à la présente Convention. Le texte de tout amendement proposé à la présente Convention est communiqué par le Secrétariat aux Parties 90 jours au moins avant la réunion à laquelle il est proposé pour adoption.
- (b) Les amendements sont adoptés par un vote à la majorité des trois quarts des Parties présentes à la réunion et ayant exprimé leur vote, et soumis par le Dépositaire à toutes les Parties pour ratification, acceptation ou approbation.
- (c) Les instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation des amendements sont déposés auprès du Dépositaire. Les amendements adoptés conformément au paragraphe 2 ci-dessus entrent en vigueur entre les Parties les ayant acceptés le trentième jour après que les trois quarts au moins des Parties contractantes à la présente Convention ont déposé leur instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation. Les amendements entrent en vigueur à l'égard de toute autre Partie le trentième jour après le dépôt par ladite Partie de son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation des amendements.

Amendement à la Convention de Nouméa

6. A l'article 2 - Définitions, le point (g) est amendé comme suit: "(g) On entend par "Organisation" le Programme régional océanien de l'environnement."

Recommandation

7. La Conférence est invitée à **réunir** les plénipotentiaires et à **examiner** les amendements proposés.

27 septembre 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 7.1.1 de l'ordre du jour : Convention portant création du PROE - Compte-rendu des signatures et ratifications

Objectif

Informar la Conférence du statut actuel de la Convention portant création du Programme régional océanien de l'environnement ("Convention du PROE").

Historique

2. La Convention portant création du PROE a été ouverte à la signature le 16 juin 1993. La Convention est entrée en vigueur le 30 août 1995, suite au dépôt du dixième instrument de ratification auprès du dépositaire.

Commentaire

3. Le tableau des signatures, ratifications et adhésions en date du 31 juillet 1996 constitue la pièce jointe du présent document. A cette date, quatorze des pays admissibles avaient ratifié la Convention du PROE ou y avaient adhéré. Les membres du PROE qui sont admissibles et qui n'ont pas encore signé et/ou ratifié la Convention sont instamment priés de le faire au plus tôt.

Recommandation

4. La Conférence est invitée à

- **prendre acte** du statut des signatures et ratifications de la Convention portant création du PROE ;
- **prier instamment** les membres du PROE qui sont admissibles et ne sont pas encore devenus Parties à la Convention d'envisager de le faire.



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels
25 - 27 novembre 1996

Point 7.1.1 de l'ordre du jour : Convention portant création du PROE - Compte-rendu des signatures et ratifications

Compte-rendu des signatures et ratifications de la Convention portant création du Programme régional océanien de l'environnement (Convention du PROE) au 31 juillet 1996

PAYS	SIGNATURE	RATIFICATION/ ADHÉSION
Australie	21 septembre 1993	17 octobre 1994
Iles Cook		30 août 1995 (A)
Etats fédérés de Micronésie	10 août 1993	19 janvier 1995
République des Fidji	16 juin 1993	12 octobre 1993
République française	16 juin 1993	11 juillet 1996
République de Kiribati	16 juin 1993	16 août 1994
République des îles Marshall	16 juin 1993	
République de Nauru	16 juin 1993	16 mars 1994
Nouvelle-Zélande	10 août 1993	16 décembre 1993
Niue	16 juin 1993	31 juillet 1995
Papouasie-Nouvelle-Guinée	29 septembre 1993	7 novembre 1994
Iles Salomon	16 juin 1993	7 mars 1996
Royaume de Tonga		15 septembre 1995 (A)
Tuvalu	16 juin 1993	17 novembre 1994
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour les Iles Pitcairn		
Etats-Unis d'Amérique	16 juin 1993	
République de Vanuatu	16 juin 1993	
Samoa occidentales	16 juin 1993	16 septembre 1993

(A) = Adhésion



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels
25 - 27 novembre 1996

Point 7.1.2 de l'ordre du jour : nouveau siège

Objectif

Informar la Conférence de l'état d'avancement de la proposition relative au nouveau siège du PROE.

Historique

2. Le Plan directeur élaboré pour le nouveau siège du PROE a été approuvé par la Sixième Conférence du PROE. La Septième Conférence du PROE a autorisé le Secrétariat à inviter les sept sociétés en tête de liste à participer à un concours de conception, dont les soumissions ont été évaluées par un jury d'invités en juin 1995. Les recommandations formulées par le jury ont été soumises à la Huitième Conférence du PROE afin qu'elle sélectionne le gagnant du concours de conception. La société Gazzard Sheldon Architects a ainsi été autorisée par la Huitième Conférence du PROE à entamer la préparation des documents et des plans de conception du nouveau siège du PROE en se fondant sur sa soumission gagnante.

Faits nouveaux

3. La société Gazzard Sheldon procède actuellement à la préparation des plans de conception, sous le contrôle du Comité directeur pour le projet de siège du PROE, composé de représentants du Gouvernement des Samoa occidentales, de l'AusAID (qui a participé au financement des documents et des plans de conception) et du Secrétariat du PROE, ainsi que de M. Joseph Farrell (l'architecte présidant le jury) de la société Architects Hawaii.

4. La recherche du financement nécessaire au nouveau siège se poursuit et la Conférence sera informée des éléments nouveaux en la matière.

Recommandation

5. La Conférence est invitée à **prendre acte** des progrès enregistrés dans la conception du siège du PROE et dans la recherche de financement correspondante.



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 7.2.1 de l'ordre du jour : Division conservation des ressources naturelles

Objectif

Présenter le rapport d'activités de la Division conservation des ressources naturelles, aux fins de la mise en oeuvre du Plan d'action du PROE, pour la période du 1er juin 1995 au 31 mai 1996.

Historique

2. La Division conservation des ressources naturelles a pour objectif d'aider les communautés insulaires, les ONG et les gouvernements du Pacifique à développer leurs moyens d'intervention en vue de la conservation effective et de la gestion durable de leurs ressources naturelles.
3. La Division comprend trois programmes distincts, à savoir :
 - le Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS) ;
 - le Programme de conservation des ressources naturelles (PCRN) ;
 - le Programme de gestion et de planification des zones côtières (PGPZC).
4. Le PCBPS a été créé dans le but d'aider les pays insulaires océaniques à créer des partenariats avec les communautés locales en vue de la conservation et de la gestion durable de leurs ressources naturelles. A cet effet, la Division s'attache notamment à favoriser les travaux de recherche et d'étude, l'élaboration de modèles de type communautaire visant une gestion durable des ressources, l'essai et l'évaluation de ces modèles ainsi que le renforcement des moyens permettant des interventions adaptées de la part des gouvernements insulaires océaniques, des organisations non gouvernementales et des groupements communautaires.
5. Le PCRN traite de tout un ensemble de questions de conservation et d'utilisation durable des ressources qui n'entrent pas dans le cadre du PCBPS. Il a essentiellement pour objet la mise en oeuvre de programmes régionaux de conservation d'espèces données et de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans le Pacifique Sud.

6. Le Programme de gestion et de planification des zones côtières embrasse divers projets intéressant les ressources côtières . Au nombre de ses activités figurent des stages et ateliers de formation, des inventaires des ressources côtières, l'élaboration de plans de gestion des ressources côtières et des travaux de recherche en la matière. Il est étroitement lié aux autres secteurs d'intervention du PROE et notamment au Programme sur le changement climatique, au Programme de conservation de la biodiversité et au Programme de prévention de la pollution des mers.

7. De façon générale, la gestion et la planification des zones côtières sont du ressort de plusieurs organismes publics. Ce programme s'attache à promouvoir une bonne coordination et, en tant que de besoin, une intégration des activités menées dans la région en la matière. Une étroite collaboration s'est instaurée dans ce but avec les autres organismes régionaux oeuvrant en la matière, à savoir l'APF, la CPS, la CGAPS et l'USP.

Objectifs

8. Le Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS)

Le PCBPS a pour but de soutenir les efforts engagés par les gouvernements et les communautés locales afin de préserver la diversité biologique du Pacifique Sud pour le bien-être actuel et futur de la région et du monde. Le PCBPS a pour principe directeur la conservation de la biodiversité reposant sur une utilisation durable des ressources biologiques de la part des peuples océaniens. Il vise plus particulièrement à :

1. favoriser la création et la gestion initiale de zones de conservation qui assurent la protection de la biodiversité et mettent en évidence un développement écologiquement durable reposant sur une gestion conjointe des communautés locales, des ONG et des organismes publics ;
2. recenser de nouvelles zones ayant une importance pour la protection de la biodiversité ;
3. protéger les espèces terrestres et marines menacées ou en voie d'extinction dans le Pacifique ;
4. sensibiliser les peuples de la région à l'importance de la conservation de la diversité biologique et aux moyens d'action en la matière ;
5. renforcer les moyens d'intervention et les relations de travail entre les différents secteurs et organismes oeuvrant en faveur de la conservation de la biodiversité.

9. Le Programme de conservation des ressources naturelles (PRCN)

Ce programme a globalement pour but de veiller à la pérennité du riche patrimoine naturel océanien en favorisant la conservation et la gestion durable de ses ressources naturelles et de sa biodiversité pour le bien-être des peuples du Pacifique Sud et du monde. Ses principaux objectifs consistent à :

1. recenser et pallier les menaces les plus urgentes pesant sur la biodiversité de la région et protéger les plantes, les animaux et les écosystèmes de la région pour les générations futures ;
2. favoriser l'élaboration de Stratégies nationales de gestion de l'environnement ou d'instruments analogues par l'ensemble des pays et territoires océaniques et lancer dans les meilleurs délais des actions prioritaires de conservation et de gestion durable des ressources ;
3. concevoir et promouvoir des mécanismes financiers permettant de soutenir durablement les actions de conservation et de gestion durable des ressources menées à l'échelon local, national et régional ;
4. rallier les communautés locales et les propriétaires fonciers autour de mesures de conservation et de gestion durable des ressources naturelles qui reconnaissent et réaffirment les droits des propriétaires aux ressources naturelles locales et à leur utilisation ;
5. renforcer, à l'échelon local, les compétences et les savoir-faire en matière de planification et de mise en oeuvre de programmes de conservation et de gestion durable des ressources naturelles des milieux terrestre et marin ;
6. favoriser les prises de conscience et l'échange d'informations en matière de protection de l'environnement et construire des relations de travail, aux plans local, national, régional et international pour soutenir les actions de conservation.

10. Ces objectifs recourent ceux de nombreux autres programmes du PROE. Les activités entreprises dans le cadre du PRCN privilégient les interventions en faveur de la conservation des espèces et les travaux sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité qui n'entrent pas dans le cadre du PCBPS.

11. Le Programme de gestion et de planification des zones côtières (PGPZC)

Ce programme vise à aider les pays membres du PROE à gérer et planifier la conservation et le développement écologiquement durable des ressources, zones et habitats côtiers à des fins multiples. Il s'est plus particulièrement donné pour objectifs de :

1. renforcer les moyens nationaux de formulation et de mise en oeuvre de programmes de gestion et de planification côtières en proposant des stages et ateliers de formation et en favorisant la participation aux activités entreprises au titre des projets ;

2. élaborer et mettre en oeuvre des programmes de gestion et de planification côtières et, en tant que de besoin, des mécanismes institutionnels, des dispositifs administratifs et des textes législatifs ;
3. faire mieux connaître, au sein du grand public et dans les secteurs privé et public, les ressources et milieux côtiers, la conservation et le développement des zones côtières ainsi que le processus et les avantages de la gestion et de la planification côtières ;
4. développer les compétences existant dans les pays membres et fournir des exemples du processus et des avantages de la gestion et de la planification côtières ;
5. coordonner les actions de gestion et de planification côtières entreprises dans le Pacifique Sud, en tenant dûment compte de l'élévation anticipée du niveau de la mer ;
6. entreprendre des actions de gestion et de planification côtières, notamment au moyen d'études sur les ressources côtières et de plans de gestion ;
7. aider les pays membres du PROE à adopter les mesures susceptibles de lutter contre les rejets générateurs de pollutions et de l'érosion côtière ainsi que des dégradations écologiques concomitantes dans la zone d'application de la Convention du PROE.

Sources de financement

12. Le PCBPS est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dont l'aide représente au total 10 million de dollars américains. L'Australie contribue elle aussi au financement du PCBPS, à hauteur de 4,5 millions de dollars. Les fonds disponibles devraient permettre la poursuite des activités jusqu'en décembre 1998.
13. Le PCRN est financé par la Nouvelle-Zélande, le Canada, l'Australie, le PCBPS, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Agence australienne pour la conservation de la nature (ANCA).
14. Le PGPZC est, quant à lui, financé par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), l'Agence néo-zélandaise pour le développement outremer (NZODA), le PNUE, l'UNESCO et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) ainsi que le Département d'Etat américain.

Activités

PROGRAMME DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LE PACIFIQUE SUD (PCBPS)

Situation générale des zones de conservation

15. Quatorze projets de zones de conservation (PZC) en milieu communautaire ont désormais été proposés, constitués et financés dans onze pays de la région, à savoir : Iles Cook (1), Etats fédérés de Micronésie (2), Fidji (1), Kiribati (1), Niue (1), Palau (1), Iles Salomon (2), Tonga (1), Tuvalu (1), Vanuatu (1) et Samoa occidentales (2). Deux autres projets ont été identifiés à Nauru et Tokelau. Les interventions du Programme en faveur des zones de conservation prennent diverses formes : conception de projets, création et gestion initiale de PZC, actions de formation et sensibilisation des communautés, actions de conservation des espèces et activités rémunératrices durables .

Le point sur les zones de conservation

16. Au cours de l'année écoulée, les dossiers conceptuels concernant les zones de conservation de Takitumu (Iles Cook) et d'Utwa-Walung (EFM) ont été achevés et approuvés, et les documents préparatoires des projets de zones de conservation suivants ont été mis au point : Funafuti, Koroyanitu, Ngaremadu, Takitumu et Vatthe. La sensibilisation des populations et la formation ont fait l'objet d'une attention accrue. La première phase de l'étude de faisabilité du tourisme vert à Vatthe est désormais achevée. Quant à la zone de conservation de Koroyanitu qui a été jugée meilleur projet de tourisme vert, elle s'est vue décerner le prix océanien du tourisme vert par le Conseil du tourisme. On trouvera de plus amples informations à ce sujet à l'annexe 1.

Stages de formation à l'intention des CCZC

17. Deux stages sous-régionaux de formation ont été organisés à l'intention des membres des comités de coordination des zones de conservation (CCZC) qui assurent la gestion de ces zones. L'un d'eux s'est tenu aux Fidji, pour les CCZC de Mélanésie et de Polynésie, et l'autre à Palau, pour les CCZC de Micronésie.

Stage de formation à l'intention des CASO

18. En octobre 1995, un stage de formation d'une semaine a été organisé à Port-Vila (Vanuatu) à l'intention des agents de zones de conservation (CASO) de la région. Les stagiaires ont pu visiter la zone de conservation de Vatthe et discuter de la collecte et du traitement des noix indigènes avec le gérant d'une petite entreprise de Port-Vila.

Réalisation de films vidéo

19. Des films vidéo ont été réalisés sur les projets de zones de conservation de Vatthe, des Iles Arnarvon et Ha'apai ainsi que sur la campagne menée au titre de l'Année de la tortue marine. Ce film a déjà été traduit dans les langues locales et la traduction des autres films vidéo est en cours.

Soutien général apporté par le personnel du PCBPS

20. Les agents du PCBPS n'ont quasiment pas cessé de voyager dans la région pour aider les comités de coordination et les agents de zones de conservation à lancer des projets de zones de conservation. Ils ont passé plus de la moitié de leur temps sur le terrain à diriger des stages de formation, à prêter leur concours à des actions de planification et à offrir conseils et encouragements chaque fois que nécessaire.

PROGRAMME DE CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Protection des espèces

Programme régional de conservation des tortues marines

21. Jusqu'à son terme en mars 1996, la campagne de "l'Année de la tortue marine" est restée le principal secteur d'intervention du programme. Cette initiative, qui constitue la première campagne de protection d'envergure régionale, a favorisé une massive prise de conscience de la nécessité de protéger les tortues marines dans les pays et territoires insulaires océaniques. Parmi les points forts de la campagne au cours du second semestre de 1995, il faut mentionner la tournée de la troupe de théâtre vanuatuan Wan Smolbag dans trois pays (Tonga, Samoa occidentales et Samoa américaines) ainsi qu'une campagne de marquage des tortues visant au pistage de leurs routes de migration par satellite.

22. Le réseau central de la campagne de "l'Année de la tortue marine" comptait 43 organismes représentant 24 pays et territoires, ainsi que treize ONG. 39 autres ONG et organismes d'Etat figuraient sur la liste d'envoi systématique de l'information et des supports didactiques. Ces derniers, et notamment les affiches, les autocollants et les vidéos, ont été très demandés aux fins des campagnes organisées par les pays et les ONG, plus de 100 000 supports promotionnels ayant été distribués. Des informations et des supports promotionnels ont également été adressés à d'autres organisations oeuvrant pour la protection des tortues dans d'autres régions du monde. S'inspirant directement de la campagne océanique, les pays de l'Océan indien ont choisi de faire de 1998 leur propre "Année de protection des tortues marines".

23. Les pays, territoires et ONG participant au Programme régional de conservation des tortues marines (PRCTM) du PROE ont conclu, en avril 1996, que la campagne avait été un grand succès. Leur étude s'est également penchée sur les contraintes et les problèmes logistiques liés à l'organisation de campagnes dans les îles du Pacifique, en vue de mener d'autres campagnes de protection dans la région. A l'issue de la campagne, les agences participantes ont recommandé que d'autres mesures soient prises d'urgence afin d'assurer la survie à long terme de la population de tortues pour satisfaire les besoins culturels, économiques et nutritionnels des peuples insulaires du Pacifique. Ces mesures sont incorporées dans le nouveau plan stratégique du PRCTM pour 1997/2001, qui énonce une vision claire pour l'avenir de la ressource de tortues de la région insulaire du Pacifique :

"Nous voyons un avenir où les générations des peuples insulaires du Pacifique pourront choisir l'utilisation qu'elles souhaitent faire des tortues marines et le type d'interaction qu'elles désirent avoir avec elles. Ce rêve se réalisera si nous prenons dès maintenant les mesures nécessaires pour que les populations de tortues marines se reconstituent et soient à nouveau en bonne santé, robustes et stables. Les tortues rempliront leur rôle écologique et seront capturées par les insulaires du Pacifique selon des taux de prise équilibrés leur permettant de satisfaire leurs besoins culturels, économiques et nutritionnels."

24. En 1995 et 1996, le personnel a par ailleurs continué à travailler à la constitution de la base de données sur les tortues, à appuyer les activités nationales de recherche et de suivi (Iles Salomon, Nouvelle-Calédonie) et à offrir conseils et soutien en matière de gestion.

Programme régional de protection de l'avifaune

25. Le PCBPS a continué en 1995/96 de financer des activités de protection de l'avifaune dans les pays et territoires insulaires du Pacifique. Un guide pratique des oiseaux de Niue a été réalisé ainsi qu'un compte rendu des recherches sur l'état des oiseaux, du peka (chauve-souris) et des rongeurs dans ce pays. Les Samoa occidentales ont terminé leurs travaux sur le Manumea (diduncule) et la prise en charge d'activités de suivi est à l'étude. Les efforts visant à lier les activités de protection des oiseaux au programme sur les zones de conservation du PCBPS ont abouti à l'élaboration d'un PZC à Takitimu (Iles Cook), axé, entre autres, sur la protection des oiseaux menacés. La protection de l'avifaune est de plus en plus intégrée aux programmes de travail des zones de conservation du PCBPS, notamment celles d'Huvalu (Niue), d'Arnavon (Iles Salomon) et de Vatthe (Vanuatu). Par ailleurs, un partenariat est en cours de création avec Birdlife International dans l'optique de soutenir les interventions en faveur de la protection des oiseaux, notamment en favorisant l'accès aux informations collectées par des chercheurs indépendants, l'examen et l'actualisation des plans d'intervention et la participation à la base de données sur les aires de protection des oiseaux menacés.

Programme régional de protection des mammifères marins

26. Durant toute la période 1995-1996, le PROE a continué de fournir des conseils de politique et de répondre aux demandes d'informations sur les mammifères marins. C'est ainsi que des services-conseil détaillés ont été fournis au Conseil des ministres du gouvernement de Tonga aux fins de l'évaluation d'un projet privé de pêche commerciale à la baleine dans ce pays. La production de l'étude de référence et du guide pratique des mammifères marins du Pacifique Sud s'est heurtée à des retards incontournables et ces deux ouvrages devraient maintenant être publiés au second semestre de 1996. La dernière main a été mise à un projet visant à soutenir aux Tonga le développement du tourisme vert axé sur l'observation des baleines à bosse, projet qui comporte notamment l'évaluation des besoins de formation et d'information des organisateurs et des guides. Un stage de formation répondant à ces besoins est désormais programmé pour août 1996. Y seront également invités des guides et organisateurs originaires d'autres pays insulaires du Pacifique situés sur les routes de migration des baleines à bosse.

Programme sur les espèces envahissantes

27. Un nouveau programme destiné à résoudre les problèmes écologiques imputables aux espèces envahissantes présentes dans le Pacifique Sud a été mis au point et les crédits nécessaires à sa première phase de mise en oeuvre en 1996/7 sont d'ores et déjà disponibles. A ce titre, les problèmes causés par les espèces introduites seront examinés et des conseils pratiques seront fournis sur les moyens d'empêcher les introductions, sur les possibilités d'intervention en cas d'introduction et sur la remise en état des écosystèmes dégradés.

Conservation de la diversité biologique - généralités

28. Les activités entreprises au titre de ce programme ont essentiellement pour objet la coordination des actions visant à la mise en oeuvre de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans le Pacifique Sud. Il s'agit là d'un axe d'intervention permanent pour le PROE qui, à ce titre, se trouve amené à répondre aux demandes de ses membres, à participer ou assurer une représentation aux réunions intéressant la biodiversité et à doter son programme de travail de nouvelles initiatives s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie d'action. Au cours des années 1995 et 1996, l'accent a particulièrement été mis sur les préparatifs de la sixième Conférence sur la conservation de la nature et les zones protégées (Etats fédérés de Micronésie, octobre 1997) ainsi que sur la promotion et la diffusion de la Stratégie d'action.

Conventions régionales et internationales sur la diversité biologique

29. Le PROE poursuit son action de conseil et d'assistance techniques auprès de ses pays membres afin de leur permettre d'évaluer, d'honorer et d'exécuter leurs obligations au titre des conventions régionales et internationales et notamment, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention de Ramsar, la Convention internationale sur la pêche à la baleine et la Convention du patrimoine mondial. Au cours de la période à l'étude, le PROE a mis un conseiller à la disposition des pays insulaires océaniques parties à la Convention sur la diversité biologique et participant à la seconde Conférence des parties, ainsi qu'à la première réunion de l'organe auxiliaire de conseil scientifique, technique et technologique relevant de cette convention. Lors de ces réunions, les pays océaniques et d'autres petites nations membres de l'Alliance des petits Etats insulaires (APEI) ont très largement contribué à l'élaboration du Programme côtier et marin de la convention. Le PROE a par ailleurs commencé à formuler des principes directeurs et des conseils sur l'accès aux ressources génétiques, la propriété intellectuelle et génétique et la sécurité biologique pour appuyer la contribution des pays insulaires océaniques à la troisième Conférence des parties à la Convention. Au mois de mars, un conseiller du PROE a également été mis à la disposition de la Convention sur les zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar), notamment pour les questions intéressant l'habitat des oiseaux aquatiques. Enfin, c'est le PROE qui a été chargé de présenter l'allocution principale à la Journée de l'Océanie.

PROGRAMME DE GESTION ET DE PLANIFICATION DES ZONES COTIERES

Questions côtières

30. De nombreuses études et activités de surveillance concernant les habitats côtiers ont été entreprises dans la région. Elles ont permis diverses réalisations et notamment : la constitution d'un annuaire intitulé "Profils de gestion côtière", relatif aux organismes publics et non gouvernementaux océaniques compétents en matière de gestion côtière, et dont la mise sous presse est prévue pour la fin 1996 ; la mise à jour de l'*Annuaire mondial des chercheurs spécialisés dans les récifs coralliens* et la révision de l'*Annuaire océanien de l'éducation et de la formation à la gestion côtière* ; la réalisation d'un jeu d'affiches sur les mangroves publiées en trois langues ; la publication d'un ouvrage intitulé *Echouages de navires en Océanie : Problèmes et principes directeurs* ; et enfin, la publication des actes d'un colloque sur l'évaluation écologique de l'exploitation du fond de la mer et d'un autre colloque sur l'évaluation écologique des usines de traitement du poisson.

Plan d'action régional sur les zones humides

31. Le Plan d'action régional sur les zones humides (PARZH) a été élaboré, révisé, puis entériné par les pays membres du PROE. Il donnera lieu à des activités nationales de suivi de 1997 à 1999.

Stratégie régionale océanique de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (IIRC)

32. L'atelier régional océanique de l'IIRC a été organisé à Suva du 27 novembre au 1er décembre 1995 dans le but d'implanter et de dynamiser l'IIRC aux plans local et régional, en favorisant la mise en oeuvre de ses objectifs et en élaborant sa stratégie régionale pour le Pacifique. Deux éléments-clé de cette stratégie sont à noter : le point d'action 4.2.2. qui rattache le coordonnateur de l'IIRC pour le Pacifique au PROE et le point d'action 5.1.1. qui recommande que 1997 soit déclarée "Année océanique des récifs coralliens". Les pays membres du PROE ont avalisé ces deux recommandations, ce qui a permis d'organiser à Nandi (Fidji), du 8 au 12 juillet 1996, la réunion de planification de l'Année océanique des récifs coralliens. En séance plénière, les délégations ont adopté le slogan de la campagne, formulé des messages promotionnels et recensé le public-cible du plan de campagne 1997 de l'Année océanique des récifs coralliens. Ont également été ébauchés les plans de campagne des ONG et des organismes publics qui seront parachevés localement par les instances compétentes.

Planification et gestion intégrée des zones côtières

33. Faute de financement global pour le programme de gestion intégrée des zones côtières, la Division continue de prêter son concours aux Etats membres en vue de la préparation, de la révision et de la mise en oeuvre de plans individuels de gestion côtière et de la réalisation d'études de faisabilité de programmes de gestion intégrée des zones côtières. Au nombre des projets individuels, il faut mentionner la création d'une zone de conservation des îles périphériques, des récifs et des lagons du district d'Aleipata, aux Samoa occidentales, l'élaboration d'un plan de gestion des zones côtières des Iles Cook, ainsi que d'un plan de gestion des zones côtières et des ressources marines de l'Etat de Yap, qui fait le bilan des problèmes et des stratégies d'intervention adaptées.

Observations

34. L'effort massif engagé au cours de l'année écoulée a permis de mener à bien la première tranche du PCBPS : identification de projets et phase de planification. Le Programme dispose désormais d'un ensemble solide de projets de zones de conservation, gérés par des groupements communautaires par le biais des agents de zones de conservation, et permettant la mise en oeuvre des objectifs précisés dans les documents conceptuels de projets. Si l'on considère que le concept de zone de conservation était méconnu, voire désavoué, lorsque ce projet a démarré au début de l'année 1993, c'est là une réalisation majeure.

35. Deux grands défis marqueront l'année à venir :

- maintenir et consolider le soutien des communautés au concept de zone de conservation et
- soutenir les groupements communautaires de gestion et les agents de zones de conservation et les encourager à mettre en oeuvre les plans d'action qu'ils se sont donnés, en leur offrant l'aide nécessaire et notamment des conseils techniques et des formations.

Il s'agit là d'une phase critique pour ce programme car des difficultés surgiront nécessairement dans chaque projet, et si elles ne sont pas rapidement et facilement résolues, les communautés risquent de perdre courage.

36. Un examen du PCBPS à mi-parcours a été entrepris en juillet et août 1996. Il est espéré qu'il apportera des orientations sur la mise en oeuvre de la seconde partie du programme, mais aussi qu'il se prononcera sur le bien-fondé du réseau de zones de conservation et sur les façons d'en assurer le soutien. En effet, si le PROE doit poursuivre son action en faveur des zones de conservation au-delà de la fin 1998, il conviendra de se préoccuper rapidement de la conception de ses interventions et de leur financement.

37. Avec l'Année internationale de la tortue marine, le PROE a entrepris sa toute première campagne promotionnelle en 1995 et 1996. Ce type d'action est jugé très efficace aux plans national et régional pour sensibiliser les populations, favoriser les prises de conscience et promouvoir les interventions en faveur de l'environnement de la part des publics-cible. Cette première campagne a été riche d'enseignements et le PROE se réjouit de pouvoir à nouveau collaborer avec ses partenaires publics et non gouvernementaux à l'occasion de futures campagnes et notamment celle de l'Année océanienne des récifs coralliens, en 1997.

38. Faute de sources de financement, rares sont les demandes de soutien financier de projets formulées par les territoires membres du PROE qui auront pu être satisfaites en 1995 et 1996.

Recommandation

39. La Conférence est invitée à **prendre acte** du présent rapport.

18 août 1996
Original en langue anglaise

Aide du PCBPS aux projets de zones de conservation
Janvier 1995 - Juin 1996

ZONES DE CONSERVATION	TYPE D'ASSISTANCE
Takitumu, Iles Cook	<p>Elaboration du document conceptuel de projet</p> <p>Elaboration du document préparatoire de projet</p> <p>Travaux de sensibilisation des communautés</p> <p>Prise de contact initiale avec le secteur touristique</p>
Pohnpei, Etats fédérés de Micronésie	<p>Consultations régulières avec les trois communautés-cible fondées sur une approche rurale participative</p> <p>Recherches et consultations sur la production de Sakau en basse altitude</p> <p>Rédaction et publication d'un guide sur les possibilités de tourisme vert à Pohnpei</p>
Koroyanitu, Fidji	<p>Etudes archéologiques</p> <p>Officialisation des droits juridiques des communautés en matière de contrôle et de gestion de la zone de conservation</p> <p>Elaboration de matériel promotionnel du tourisme vert</p> <p>Elaboration du document préparatoire de projet</p>
Ilôt Cook, Kiritimati, Kiribati	<p>Visite de l'agent de zone de conservation et de l'équipe de recherche</p>
Naa, Nord Kiribati	<p>Multiples consultations avec les communautés du nord Kiribati</p>
Forêt d'Huvalu, Niue	<p>Travaux de sensibilisation des communautés de Liku et d'Hakapu</p> <p>Accord relatif à la recherche d'un volontaire des Nations Unies spécialisé dans les zones de conservation, comme homologue à l'agent de zone de conservation</p>
Ngaremadu (anciennement Iles Rock et Baie de Ngaremadu), Palau	<p>Elaboration du document préparatoire de projet</p>
Iles Arnarvon, Iles Salomon	<p>Réalisation d'un film vidéo sur le projet de zone de conservation</p>
Komarindi, Iles Salomon	<p>Voyage d'étude aux Fidji et à Vanuatu pour un membre du comité de coordination de la zone de conservation</p>

Ha'apai, Tonga	Formation à l'agriculture biologique Jardins et vergers expérimentaux et promotion d'espèces fixant l'azote Atelier sur l'artisanat Réalisation d'un film vidéo sur le projet de zone de conservation
Zone de conservation marine de Funafuti, Tuvalu	Aide au gouvernement de Tuvalu concernant les aspects techniques du projet de loi sur les zones de conservation Elaboration du document préparatoire de projet
Vatthe (anciennement Big Bay), Vanuatu	Première phase d'une étude de faisabilité du tourisme vert Construction d'un kiosque/centre d'information de projet ultérieurement aménagé en relais d'hébergement Ouverture partielle de deux sentiers de randonnée Construction d'un poste de secours Formation des femmes sur les approvisionnements en eau à usage ménager Formation des guides d'excursion Réalisation d'un film vidéo sur le projet de zone de conservation Voyage d'étude aux Fidji Elaboration du document préparatoire de projet
Sa'anapu/Sataoa, Samoa occidentales	Stage de formation des guides d'excursion et de randonnée Parcelle de démonstration de la culture du gingembre
Uafato/Tiavea, Samoa occidentales	Elaboration d'une ébauche de document préparatoire de projet



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 7.2.2 de l'ordre du jour : Division éducation, information et coordination en matière d'environnement

Objectif

Présenter le rapport d'activités de la division éducation, information et coordination en matière d'environnement, aux fins de la mise en oeuvre du Plan d'action du PROE, pour la période du 1er juin 1995 au 31 mai 1996.

Historique

2. La division éducation, information et coordination en matière d'environnement comprend les trois sections distinctes suivantes :

- coordination des politiques et stratégies de l'environnement et renforcement des institutions ;
- éducation écologique ;
- information et technologies informatiques.

3. La section **coordination des politiques et stratégies de l'environnement et renforcement des institutions** exécute le Projet Capacité 21, dont le titre intégral est *Programme of Capacity Building for Sustainable Development in the South Pacific: Building on NEMS* (Programme de renforcement des moyens pour le développement durable dans le Pacifique Sud : construire sur les SNAGE). Lancé fin 1994, ce projet fait office de projet de suivi visant à mettre en oeuvre les activités de renforcement des institutions identifiées dans les Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE). Cette section entreprend également des activités juridiques et coordonne des détachements de volontaires d'Australian Volunteers Abroad (AVA). Les activités juridiques, qui sont associées au projet des SNAGE et au projet Capacité 21, comprennent également une assistance aux pays et territoires au niveau de leur législation nationale de l'environnement ainsi qu'au niveau des conventions régionales et internationales. Le rôle joué par le PROE dans le détachement de volontaires AVA, notamment auprès de cellules environnement de la région, est coordonné dans le cadre du renforcement technique des institutions. Les effectifs de cette section de la division sont les suivants :

- chef de division/chef du Projet Capacité 21 ;
- chargé de projet, division éducation, information et coordination en matière d'environnement (poste temporaire) ;

- chargé de programme (Mélanésie) (Projet Capacité 21), basé à Vanuatu ;
- chargé de programme (Micronésie) (Projet Capacité 21), basé aux Etats fédérés de Micronésie ;
- conseil juridique.

4. La section **éducation écologique** organise une multitude d'activités d'élaboration de ressources pédagogiques scolaires et extra-scolaires et d'activités de formation, dont des ateliers de formation des enseignants et des ateliers à l'intention des ONG, des dirigeants ecclésiastiques et des médias qui sont destinés à renforcer la sensibilisation à l'environnement. Cette section de la division emploie l'agent suivant :

- chargée de l'éducation écologique.

5. La section **information et technologies informatiques** entreprend tout un ensemble d'activités, dont la réalisation de supports d'information du public, la promotion des activités entreprises dans la région en publiant *La lettre de l'environnement* du PROE, la diffusion d'informations scientifiques et techniques, la promotion de la sensibilisation des communautés en produisant des supports visuels, imprimés et électroniques et en aidant au renforcement des compétences médiatiques et en édition des associations locales, ainsi que la traduction du matériel pertinent dans les langues locales. Cette section s'attache également à développer le centre d'information/bibliothèque du PROE, à contribuer à la formation au documentalisme et à mettre des services de technologies informatiques de l'information à la disposition du personnel du PROE. Les effectifs de cette section de la division sont les suivants :

- chargé de l'information et des publications ;
- bibliothécaire/documentaliste en chef ;
- assistante bibliothécaire principale ;
- chargé des technologies informatiques de l'information ;
- chargée du réseau développement durable/adjointe au chargé des technologies informatiques de l'information.

6. La division bénéficie également du concours de deux assistantes de division.

Objectifs

7. Les objectifs généraux poursuivis par la division éducation, information et coordination en matière d'environnement consistent à : veiller à ce que les activités de développement économique soient entreprises d'une manière durable et rationnelle pour l'environnement ; renforcer les moyens nationaux pour aboutir à une forme de développement durable adaptée aux conditions des îles du Pacifique ; développer les connaissances, améliorer la compréhension ainsi que renforcer l'éducation écologique et les activités de formation visant à améliorer la gestion des ressources et de l'environnement dans la région ; renforcer la sensibilisation générale à l'environnement et au patrimoine culturel ainsi qu'améliorer leur compréhension, afin de promouvoir une attitude positive des communautés face aux activités et à la prise de décisions relatives à l'environnement ; diffuser des informations sur l'environnement en remplissant les fonctions de centre régional d'échange des informations sur l'environnement qui incombent au PROE ; dispenser des services de technologies informatiques de l'information au personnel du PROE afin de veiller à ce que l'équipement informatique et le matériel de télécommunications de l'organisation répondent à ses besoins grandissants ; faciliter l'accès électronique aux informations pertinentes sur le développement durable grâce au réseau développement durable du Pacifique.

Les objectifs particuliers de chaque section de la division sont les suivants :

8. Coordination des politiques et stratégies de l'environnement et renforcement des institutions

1. aide à l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans nationaux au service du développement écologiquement durable ;
2. renforcement des compétences nationales de mise en oeuvre de politiques et programmes de développement écologiquement durable ;
3. accroissement de la sensibilisation des communautés et du secteur privé à la nécessité d'appliquer une politique de développement écologiquement durable ;
4. développement des perspectives d'avenir pour des approches nationales du développement durable intégrées, plurisectorielles et participatives ;
5. renforcement des moyens dont disposent les institutions de planification du développement, les institutions de planification financière et les institutions financières pour réorienter leurs politiques et procédures et les aligner avec les objectifs du développement durable ;
6. renforcement des moyens dont disposent les gouvernements insulaires du Pacifique pour promouvoir des pratiques de gestion des ressources et des terres au service du développement durable, application des prescriptions de gestion des ressources et traitement des litiges relatifs à l'utilisation des ressources naturelles ;
7. renforcement des moyens nationaux de poursuite du développement durable par la participation accrue des organisations villageoises traditionnelles et par le développement de leurs compétences ;
8. étude de la législation en vigueur en matière de gestion de l'environnement, recommandation d'améliorations, rédaction de projets de loi et prestation de conseils concernant les conventions régionales et internationales, en tant que de besoin ;
9. identification des besoins en assistance technique des cellules environnement et négociations avec les organisations concernées pour le détachement de volontaires qualifiés dans le cadre des programmes de recrutement existants tels qu'Australian Volunteers Abroad (AVA) ;

9. Education écologique

1. aide aux écoles et aux ministères de l'éducation dans la conception de leur propres programmes d'enseignement de l'environnement ;
2. aide à la formation des enseignants dans le domaine de l'élaboration de stratégies et de ressources pour l'enseignement de l'environnement dans les écoles ;
3. réalisation de ressources pédagogiques informatives et intéressantes sur les questions et les préoccupations d'environnement concernant la région, si possible dans les langues vernaculaires ;
4. conclusion d'accords incitant les organismes techniques et scientifiques ainsi que les chercheurs individuels travaillant sur des questions relevant du Plan d'action du PROE à communiquer leurs résultats et informations sous une forme permettant aux communautés locales, aux établissements d'enseignement et aux agences de protection de l'environnement de les utiliser ;
5. encouragement des activités visant à renforcer la sensibilisation de la population à l'environnement par le biais des médias et des arts, dont le théâtre et la musique ;

6. promotion des activités de sensibilisation de la population aux questions d'environnement, en s'adressant tout particulièrement aux femmes, aux dirigeants ecclésiastiques et aux jeunes dans la région ;
7. aide au perfectionnement des chargés de l'environnement et du personnel des organismes de conservation par le biais de bourses d'étude et de programmes d'échange ;
8. aide à la mise en oeuvre d'autres programmes du PROE en élaborant du matériel et des stratégies d'enseignement et de sensibilisation du public.

10. Information et technologies informatiques

1. communication d'informations sur les activités et les ressources de la région en matière d'environnement et promotion de ces activités et ressources en publiant un bulletin régional d'information ;
2. diffusion d'informations scientifiques et techniques sur les préoccupations d'environnement à des fins de gestion et de conservation, en offrant un accès électronique à l'information et en publiant des rapports de réunions et des études techniques ;
3. évaluation de l'état actuel des données disponibles dans les pays membres ;
4. mise en place de systèmes nationaux de gestion des données écologiques, en tenant compte des Stratégies nationales de gestion de l'environnement élaborées par les pays et territoires membres ;
5. soutien des activités nationales et régionales relevant du Plan d'action du PROE ;
6. renforcement de la sensibilisation de la population par le biais de supports visuels, imprimés et électroniques, notamment affiches, expositions, dossiers audio-visuels, matériel radio et vidéo ;
7. aide aux associations et aux organisations locales dans le renforcement de leurs compétences médiatiques et de leurs publications ;
8. encouragement à la réalisation de matériel dans les langues vernaculaires ou à leur traduction ;
9. traitement des demandes d'information sur des questions d'environnement et coordination de la diffusion d'informations et de publications dans la région en collaboration avec d'autres organisations nationales, régionales et internationales ;
10. mise en place d'un centre d'information/bibliothèque chargé d'apporter son soutien aux programmes du PROE et de répondre aux besoins d'information sur l'environnement des pays membres ;
11. évaluation des besoins en formation au documentalisme et à la gestion de bibliothèque des pays et territoires membres en vue d'y répondre dans l'avenir ;
12. prestation de services de technologies informatiques de l'information et de services de télécommunications au PROE.

Sources de financement

11. La section **coordination des politiques et stratégies de l'environnement et renforcement des institutions** a continué de bénéficier d'un concours financier considérable du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui s'est traduit l'an dernier par un financement de 460 000 dollars américains alloués au projet Capacité 21. Une aide financière et en nature a également été apportée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'agence néo-zélandaise pour le développement extérieur (NZODA), le Programme Réseau développement durable du Pacifique (PSDNP), l'Association du Pacifique des institutions financières de développement (ADFIP), le Centre européen de gestion de politiques de développement (ECDPM), le Centre d'activités pour le Pacifique de la Commission

économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (EPOC) et l'agence australienne pour le développement international (AusAID). Les activités juridiques ont reçu comme par le passé le soutien financier de l'AusAID, du PNUE et du Gouvernement français (qui a assuré le détachement du conseil juridique auprès du Secrétariat du PROE). L'Overseas Service Bureau australien (OSB) a apporté son concours par le biais du programme AVA financé par l'AusAID.

12. Les activités d'**éducation écologique** menées en 1995/96 ont principalement été financées par l'AusAID, qui a étendu son Programme régional de sensibilisation et d'éducation écologiques à Vanuatu, aux Iles Marshall et aux Iles Cook. Ces initiatives se sont inspirées des activités d'éducation écologique entreprises à Kiribati, aux Iles Salomon et aux Samoa occidentales l'an passé grâce au financement de l'AusAID. Le poste de chargée de l'éducation écologique a, cette année encore, été pris en charge par le budget de la fonction primaire.

13. Les activités relevant du programme de travail ainsi que les chargés de programme de la section **information et technologies informatiques** ont bénéficié durant l'année du soutien financier de la NZODA, du PNUD et de l'AusAID. Le poste de chargé des technologies informatiques de l'information a, cette année encore, été pris en charge par la fonction primaire, tandis que la rémunération des autres postes de la section a été effectuée par le PNUD (chargée du réseau développement durable), la NZODA (chargé de l'information et des publications, bibliothécaire/documentaliste en chef et assistante bibliothécaire principale) et par l'AusAID (consultant en systèmes informatiques pour l'information et les publications).

Activités (1er juin 1995 au 31 mai 1996)

Coordination des politiques et stratégies de l'environnement et renforcement des institutions

14. Le **projet Capacité 21** a de nouveau concentré ses activités dans six pays, à savoir Vanuatu et les Iles Salomon (Mélanésie), les Etats fédérés de Micronésie et Kiribati (Micronésie) et les Samoa occidentales et les Iles Cook (Polynésie). Une série d'activités de renforcement des moyens a été entreprise au titre des quatre composantes du projet au cours des douze mois considérés, notamment :

15. **Iles Cook**

- atelier sur le droit de l'environnement consacré à la "Prévention et résolution des litiges portant sur les ressources naturelles" ;
- étude des programmes de conseil technique dans les domaines de l'agriculture, des forêts, de la pêche et des sols ;
- étude des politiques et procédures appliquées par les banques de développement et d'autres institutions financières en tenant compte des principes de développement durable ;
- activité de formation liée à l'initiative conjointe de la FAO et de l'IRETA sur la formation aux systèmes agricoles ;
- étude préliminaire des dispositions d'application des lois sur l'environnement et la gestion des ressources ;
- missions d'évaluation dans les groupes d'îles du Nord et du Sud pour la surveillance des ressources naturelles par les communautés.

16. **Etats fédérés de Micronésie**

- Assistance au Conseil national pour le développement durable ;
- aide à l'Etat de Kosrae pour la Conférence annuelle sur la conservation et le développement durable ;
- production d'une vidéo sur le développement durable au Community College of Micronesia ;
- étude du plan de développement national et des politiques sectorielles ;
- étude des politiques et procédures appliquées par les banques de développement et d'autres institutions financières en tenant compte des principes de développement durable ;
- délégation d'experts au premier Sommet économique des Etats fédérés de Micronésie ;
- atelier national sur le développement durable et la planification ;
- aide au renforcement de la sensibilisation lors du festival de Sarawi (Pohnpei).

17. **Kiribati**

- Aide à la rédaction de législation sur l'environnement ;
- atelier sur le droit de l'environnement ;
- étude des programmes de conseil technique des agences des pêches, des forêts et des terres ;
- contribution à l'emploi d'un correspondant local au sein de la cellule environnement chargé conjointement des activités du Projet Capacité 21 et du Projet d'assistance technique de l'ADB.

18. **Iles Salomon**

- Etude des programmes de conseil technique des agences des pêches, des forêts et des terres ;
- formation à la PAO d'un représentant des ONG ;
- série d'ateliers provinciaux sur la "Gestion traditionnelle des ressources" ;
- atelier national sur "Le développement durable : médecines traditionnelles et produits non ligneux"
- contribution à la rémunération d'un chargé de formation auprès des ONG.

19. **Vanuatu**

- Parrainage de l'atelier de PAO en association avec le Programme Réseau développement durable du Pacifique (PSDNP) (projet Capacité 21) ;
- étude du plan de développement national et des politiques sectorielles ;
- étude des politiques et procédures appliquées par les banques de développement et d'autres institutions financières en tenant compte des principes de développement durable ;
- Conférence nationale sur le développement durable ;
- rédaction d'un projet de principes directeurs sur le développement durable ;
- atelier national sur le développement durable et la planification.

20. **Samoa occidentales**

- Poursuite du soutien aux réunions régulières du groupe de travail sur les SNAGE ;
- poursuite de l'élaboration de politiques par le biais de la rédaction de projets de politiques sur la gestion des déchets, l'utilisation des sols, l'utilisation des ressources en eau et la population, en vue de les soumettre au conseil des ministres ;

- étude des politiques et procédures appliquées par les banques de développement et les institutions financières en tenant compte des principes de développement durable ;
- étude du plan de développement national et des politiques sectorielles conformément aux critères de développement durable ;
- atelier sur la planification et le financement du développement durable à l'intention du personnel des banques et des responsables de planification.

21. Les **activités juridiques** ont donné lieu entre autres, à une assistance technique en matière de législation et de réglementation de l'environnement dans les pays suivants : Kiribati, Niue, Tuvalu, Vanuatu et Iles Salomon. La participation à la Conférence des Parties à la Convention de Bâle a fourni l'occasion de promouvoir les préoccupations régionales en matière de gestion des déchets et la réponse que la région y a apportée, à savoir la Convention de Waigani. Le PROE et le Secrétariat de la Convention de Bâle ont signé un mémorandum d'accord qui établit les bases de leur collaboration à l'avenir.

22. **Détachement de volontaires** : un volontaire AVA a été détaché auprès de la Division environnement et conservation des Samoa occidentales afin d'apporter une assistance pour la collecte et la communication d'informations sur l'environnement. Des négociations ont été entamées avec l'Overseas Service Bureau (OSB) en vue de détacher des volontaires dans deux pays de Micronésie n'ayant pas encore bénéficié de cette forme d'assistance technique.

Education écologique

23. Dans l'ensemble, les objectifs mentionnés ci-dessus ont été atteints, à l'exception de l'objectif n° 7 relatif aux bourses d'études professionnelles. Aucun perfectionnement n'a pu être dispensé par le biais de bourses d'études et de programmes d'échange faute de financement. Les autres objectifs ont été atteints en grande partie par le biais du Projet régional d'éducation écologique de l'AusAID.

24. La **conception de programmes d'étude** s'est traduite cette année par la réalisation de matériel pédagogique destiné aux enseignants du niveau élémentaire de la République des Iles Marshall. Les manuels du professeur conçus pour les classes 1 à 6 ont permis de renforcer et consolider le travail réalisé précédemment par le PROE à ce niveau. Il est prévu d'apporter une assistance semblable à Vanuatu et aux Iles Cook dans l'avenir pour la conception de leurs programmes d'étude.

25. Des activités de **formation** ont été entreprises à Vanuatu et aux Iles Marshall. Afin d'améliorer l'enseignement de l'environnement, des enseignants, des éducateurs locaux et des conseillers ont bénéficié de cours d'appoint destinés à les informer sur les questions d'environnement à l'échelon local, régional et mondial. Les enseignants ont également reçu des ressources compatibles avec les programmes d'étude existants.

26. **Formation des médias** : le nombre de postes de radio étant très élevé dans le Pacifique, ce média constitue un moyen très efficace d'informer la population dans son ensemble. Aux Iles Marshall, la formation a consisté à sensibiliser les journalistes et personnalités de la radio aux préoccupations d'environnement locales et à la nécessité de se tenir constamment informés

des derniers éléments en la matière. Les messages, le magazine, la pièce et les sketches réalisés durant l'atelier de formation ont été remis à la station de radio nationale V7AB, qui en a déjà diffusé certains. Aux Iles Cook, des messages, une pièce et des segments de cinq minutes ont été produits pour la radio et l'audio-visuel. Ces segments ont été diffusés presque immédiatement après l'atelier tandis que les messages sont diffusés quotidiennement. Un exemplaire a été mis à la disposition du Service de la conservation des Iles Cook.

27. **Les activités d'éducation écologique entreprises pour soutenir les autres composantes du programme de travail du PROE sont, entre autres, les suivantes :**

- **Population et environnement**
Ateliers de sensibilisation des communautés aux Iles Salomon et aux Iles Cook.
Atelier de formation à l'intention des enseignants aux Tonga.
- **Changement climatique et élévation du niveau de la mer**
Atelier de conception de programmes d'étude cadres, Adelaïde (Australie).
Atelier régional de rédaction de programmes d'étude, Apia.
- **Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud**
Formation d'un chargé de programme et d'un attaché de liaison auprès des ONG.
Sensibilisation au projet régional sur les tortues.

Information et technologies informatiques

Information et publications

28. Les activités entreprises durant l'année ont principalement eu pour objet la réalisation de publications telles que *La lettre de l'environnement* trimestrielle, d'études scientifiques et techniques et de documentation diverse en vue de promouvoir la sensibilisation aux questions écologiques dans la région. Ces publications ont été diffusées auprès d'un public de plus en plus nombreux, composé de lecteurs d'âge et de formation très divers. La section s'est également attachée à coordonner la diffusion de l'information et des publications avec d'autres organisations nationales, régionales et internationales afin d'accroître la prise de conscience des questions d'environnement dans la région. Le PROE a par ailleurs participé à diverses réunions régionales, telles que la conférence de la *Pacific Island News Association (PINA)*, de façon à être associé aux activités médiatiques entreprises dans la région. Enfin, la section a prêté son concours à d'autres programmes du PROE, tels que la campagne de l'"Année de la tortue marine".

Bibliothèque et centre d'information

29. Inaugurée en février 1995, la bibliothèque du Secrétariat est devenue pleinement opérationnelle cette année. Elle compte 4500 livres et 350 revues enregistrés dans une base de données INMAGIC et s'enrichit tous les mois de nouvelles publications. Au cours des douze derniers mois, quelque 25 demandes d'information et de publications ont été traitées par semaine. Le centre d'information/bibliothèque du PROE (CIB) a également joué un rôle de soutien pour la réalisation des publications du PROE en communiquant des données bibliographiques pour toutes les nouvelles publications.

30. Des liens de communication ont été noués avec des établissements d'enseignement supérieur, des institutions et des organisations de la région, notamment en Australie et en Nouvelle-Zélande, pour procéder à des échanges de publications, des prêts entre bibliothèques et la consultation de bases de données. Le CIB du PROE participe maintenant au Service d'information sur les ressources de la mer des îles du Pacifique (PIMRIS) et est devenu bibliothèque dépositaire des publications de l'Union mondiale pour la conservation (UICN). Il a par ailleurs été choisi en tant que centre associé pour le projet INTERAISE de l'UICN exécuté par le World Resources Institute (WRI) et l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED).

31. Une formation et une assistance technique ont été dispensées dans plusieurs pays (Iles Salomon, Vanuatu, Iles Cook, Samoa occidentales, Kiribati et Iles Marshall) pour les aider à constituer leur propre bibliothèque/centre d'information national.

Information et technologies informatiques

32. La principale activité entreprise durant l'année a été la conception et la mise en route d'un réseau basé sur un serveur WINDOWS NT qui englobe toute l'organisation. Ce serveur offre un service de courrier électronique et facilite l'utilisation collective de fichiers et la transmission électronique de masques de saisie.

33. De nouveaux ordinateurs ont remplacé l'ancien matériel et ont été dotés de la dernière version du logiciel MICROSOFT OFFICE. Les utilisateurs ont bénéficié de soutien technique et le parc de quelque cinquante ordinateurs du PROE ainsi que son réseau font l'objet d'une maintenance régulière.

34. La section a poursuivi le recrutement de nouveaux membres pour le Réseau développement durable du Pacifique établi aux Samoa occidentales. Ce réseau, qui ne cesse de se développer, apporte maintenant son soutien à 53 membres représentant le secteur privé, des organisations régionales et internationales, des organisations non gouvernementales, des ministères et des organismes publics ainsi que des organismes de recherche et des organisations universitaires. Grâce au groupe de travail actif qui a été constitué, il est prévu que le réseau devienne rapidement autonome.

Observations

35. Coordination des politiques et stratégies de l'environnement et renforcement des institutions

- La Phase I du projet Capacité 21 arrivera à terme courant 1997. Des négociations sont en cours avec le PNUD pour mettre en oeuvre une éventuelle Phase II. Toutefois, aucun engagement n'a encore été pris à ce sujet.
- Les activités prévues pour les Iles Cook ont été retardées en raison de la restructuration administrative ayant lieu dans le pays. Il est prévu qu'elles reprennent une fois que le plan de travail du projet Capacité 21 pour les Iles Cook aura été réévalué.
- Il convient, comme par le passé, de solliciter l'engagement des gouvernements à promulguer, mettre en vigueur et appliquer une législation de l'environnement pertinente. Cela implique que des moyens soient mis à disposition sous forme d'une coordination entre les ministères, de l'allocation de temps et de dotation de compétences appropriées pour se consacrer à la question.

36. **Education écologique** : le Programme d'éducation écologique continue de jouer un rôle considérable dans la réalisation des objectifs généraux du PROE en assurant l'information et l'éducation des secteurs public et privé quant à la nécessité de sensibiliser aux questions d'environnement. Toutefois, cette section étant composée d'une seule chargée de programme, elle souffre d'une carence en ressources. Des négociations sont actuellement en cours avec l'un des gouvernements membres pour affecter un deuxième chargé de l'éducation écologique au titre du programme de détachement dans les pays exécuté par le PROE.

37. **Information et technologies informatiques**

- Il est important que chaque pays et territoire membre soit doté des compétences nécessaires pour réaliser ses propres supports destinés à promouvoir la sensibilisation à l'environnement. Le PROE poursuivra l'identification des activités de formation appropriées pour renforcer les moyens dont disposent les pays et territoires afin de communiquer des informations rédigées dans les langues vernaculaires et présentées sous des formes diverses.
- Il est essentiel que le PROE soit doté d'un centre d'information/bibliothèque bien établi et disposant d'un personnel compétent, de systèmes de communication modernes et d'une documentation abondante sur divers supports, mais surtout que les cellules environnement des gouvernements membres en bénéficient grâce à un réseau d'information. Une formation est actuellement dispensée à des agents des gouvernements membres et du matériel est mis en place. Cette activité permanente de développement des moyens constitue un moyen de renforcer les institutions des gouvernements membres, en l'occurrence leur cellule environnement.
- L'informatique et les télécommunications progressent à un rythme de plus en plus rapide et, bien que les installations de télécommunication du Pacifique ne soient pas aussi avancées que celles des pays métropolitains, on constate une amélioration qui va permettre d'introduire de nouvelles méthodes plus efficaces pour la communication et l'accès aux données. Il convient donc de se préparer dès maintenant à cette révolution de l'information et d'étudier avec soin les normes qui seront nécessaires pour procéder à cet échange de renseignements issus de bases de données d'origine diverses

Recommandation

38. La Conférence est invitée à **débattre** du présent rapport et à en **prendre acte**.

15 septembre 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels
25 - 27 novembre 1996

Point 7.2.3 de l'ordre du jour : Division gestion et planification de l'environnement

Objectif

Présenter un rapport sur les activités de mise en oeuvre du Plan d'action du PROE entreprises par la division gestion et planification de l'environnement entre le 1er juin 1995 et le 31 mai 1996.

Historique

2. La Division gestion et planification de l'environnement regroupe quatre programmes distincts, liés entre eux :

- changement climatique
- évaluation de l'environnement
- population et développement durable
- gestion des déchets, prévention de la pollution et interventions d'urgence.

3. Le but général de la division est de veiller à ce que les activités de planification et de développement soient écologiquement durables, notamment en renforçant les moyens dont disposent les pays et territoires ainsi que la région pour faire face à cette priorité.

Activités de mise en oeuvre du Plan d'action

Changement climatique

4. L'objectif principal des activités sur le changement climatique consiste à :
- aider les pays et territoires membres à comprendre et éviter ou atténuer les effets potentiellement nuisibles du changement climatique planétaire ainsi qu'à contribuer aux efforts internationaux visant à limiter les changements climatiques imputables à l'homme.
5. Ces activités ont été financées par l'Australie, le Japon, le ministère américain de l'Energie, la République de Chine (Taiwan) et le Danemark.

6. Les activités entreprises au cours des douze derniers mois ont porté, entre autres, sur la surveillance de l'évolution du climat et du niveau de la mer, la formation dans ce domaine, des évaluations de vulnérabilité, l'étude de la gestion des données climatologiques et la prestation d'assistance technique aux pays et territoires membres lors de conférences internationales.

7. Une étude et un inventaire du Projet climatologique informatisé (*CLICOM*) ont été réalisés, et des possibilités d'assistance technique supplémentaire en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sont à l'étude. Par ailleurs, des fiches d'information, un rapport sur un nouveau système de réception des données météorologiques par satellite et des données mensuelles relevant du *Projet de surveillance du niveau de la mer et du climat* ont été publiés. Le PROE diffuse maintenant un bulletin d'information trimestriel.

8. La *troisième Conférence des directeurs des services météorologiques*, tenue à Apia (Samoa occidentales), s'est penchée sur des sujets divers tels que la formation, l'assistance technique, la coopération et la collaboration entre les gouvernements membres, ainsi que sur le renforcement des moyens de prévision du phénomène El Niño/oscillation australe (ENSO). Cette conférence continue de fournir une excellente tribune pour renforcer la coopération et la coordination entre les services météorologiques de la région.

9. Des *études de vulnérabilité à l'élévation du niveau de la mer* ont été effectuées aux Samoa occidentales et aux Fidji, portant le total des études réalisées depuis 1992 à cinq. Par ailleurs, une étude de l'incidence du climat est en cours aux Fidji, et à Tuvalu et des stratégies d'adaptation sont également en préparation pour ces deux pays.

10. Le *Projet de mesure du rayonnement atmosphérique* (MRA) a commencé en 1995. Les activités entreprises ont compris la publication de brochures et d'affiches, ainsi que l'organisation d'ateliers nationaux et sous-régionaux visant à expliquer le projet à la population locale. Le PROE aide à l'heure actuelle le ministère américain de l'Energie et les Gouvernements de Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nauru et Kiribati à identifier des sites susceptibles de recevoir les appareils de collecte des données; il aide également des scientifiques du Pacifique à interpréter les données et à les utiliser lors de la planification.

11. Les stations de mesure de l'évolution du niveau de la mer installées dans onze pays dans le cadre du *Projet de surveillance du niveau de la mer et du climat dans le Pacifique Sud* ont permis de diffuser des données océanographiques, météorologiques et sur l'élévation du niveau de la mer aux gouvernements membres ainsi qu'à des organisations internationales. Une stratégie de formation a été mise en place pour détacher des agents des pays et territoires insulaires du Pacifique auprès du National Tidal Facility de l'université de Flinders, en Australie du Sud, pour des périodes allant jusqu'à 4 à 6 semaines. Le premier groupe recevra une formation sur la gestion des données, l'arpentage, l'entretien, l'électronique ainsi que sur la gestion et la planification des zones côtières.

12. D'autres activités ayant trait à l'évolution du niveau de la mer comprendront l'évaluation de sites pour les stations de mesure et des ateliers sur l'incidence du changement climatique, sa prévision et les mesures d'adaptation. Des données seront également collectées sur l'évolution effective du niveau de la mer.

13. Il est prévu que le *Fonds pour l'environnement mondial* (FEM) alloue trois millions de dollars américains pour des activités sur le changement climatique relevant de la Convention cadre sur les changements climatiques. Les deux projets financés par le FEM sont *CC : Formation* et le *Programme d'assistance aux îles du Pacifique en matière de changement climatique* (PICCAP).

14. Dans le cadre du projet *CC : Formation*, des activités seront entreprises au titre de la Convention cadre dans les pays suivants : Iles Cook, Fidji, Kiribati, Iles Marshall, Nauru, Iles Salomon, Tuvalu, Vanuatu et Samoa occidentales. Ce programme, qui privilégie la formation, vise à développer les moyens dont dispose la région pour mettre en oeuvre la Convention.

15. Le financement du *Programme d'assistance aux îles du Pacifique en matière de changement climatique* (PICCAP) a été approuvé par le FEM ; toutefois, le dossier final de projet est en attente d'approbation. Le programme permettra à dix pays (Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Iles Marshall, Nauru, Iles Salomon, Tuvalu, Vanuatu et Samoa occidentales) de s'acquitter plus facilement de leurs obligations de compte rendu au titre de la Convention cadre.

Evaluation de l'environnement

16. Les objectifs principaux de ce programme consistent à :

- mettre à disposition des outils et techniques, dont l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) et le système d'information géographique (SIG), permettant aux pays et territoires de procéder à une évaluation plus approfondie de l'état de l'environnement au niveau national et régional, ainsi qu'à en effectuer le compte rendu ;
- étudier l'impact des activités humaines sur les écosystèmes de la région, ainsi que les effets de cet impact sur la qualité du milieu de vie.

17. Les activités de ce programme ont été financées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Australie.

18. Deux des composantes du programme visent à renforcer les moyens nationaux pour l'EIE, l'évaluation de l'état de l'environnement et la compilation des rapports correspondants.

19. Le système expert logiciel d'EIE, Calyx EA, a été mis à l'essai à Kiribati en vue de son adaptation éventuelle pour la région. Une installation pilote de Calyx EA est actuellement à l'étude, suite aux résultats obtenus et à l'analyse faite par le PROE et conformément aux instructions de la Huitième Conférence du PROE.

20. Les activités spécifiques d'EIE entreprises pendant l'année ont porté sur :

- le projet de micro-centrale hydroélectrique d'Epau (Vanuatu) ;
- l'aménagement de quais sur les bras de mer d'Anibare et de Gabab (Nauru) ;
- le plan directeur de Neiafu pour l'île de Vava'u (Tonga).

21. Les "Principes directeurs d'EIE pour l'exploitation de mines du littoral tropical et l'élimination des résidus" ont été publiés et diffusés. Les deux autres ensembles de principes directeurs suivants sont en cours d'impression :

- Principes directeurs pour la gestion compatible avec l'environnement des usines de transformation du poisson ;
- Principes directeurs écologiques pour le dragage du lagon de Funafuti (Tuvalu).

22. Grâce au *Centre d'information du Pacifique sur l'environnement et les ressources naturelles (PENRIC)*, qui fait partie d'un réseau mondial visant à renforcer les systèmes de compte rendu sur l'état de l'environnement, le PROE dispose de moyens en SIG pour l'évaluation de l'environnement. Le centre a soutenu des activités en matière de conservation de la biodiversité et de population – des projets étant exécutés aux Fidji, aux Etats fédérés de Micronésie, à Kiribati et à Niue. Une cellule nationale pilote de SIG a été créée au ministère fidjien de l'Environnement.

23. Le PENRIC a permis au PROE de mieux centrer ses activités de collecte des données et de structuration d'un cadre d'information pour servir les besoins des gouvernements membres, tout en l'aidant à contrôler les activités qu'il met en oeuvre dans les pays et territoires. Outre la collecte par numérisation et balayage électronique de données spatiales sur les pays, le Secrétariat a, d'une part, compilé des bases de données internes lui permettant de suivre les activités qu'il entreprend dans la région et, d'autre part, mis en place une structure interne d'assistance pour répondre aux besoins en bases de données et en SIG de ses projets.

24. Le Centre régional de formation au SIG, créé à l'instigation du Programme d'évaluation de l'environnement - Asie/Pacifique du PNUE (PEE-AP) et du PROE/PENRIC, est établi dans les locaux de l'*University of the South Pacific*. A l'heure actuelle, des cours de SIG sont proposés en tant que cours préalables aux licences en géographie et en gestion des sols, en attendant qu'un diplôme de SIG soit créé, si possible, d'ici deux ans. L'USP s'est déclarée tout à fait en faveur d'un programme d'échange éventuel avec l'Institut asiatique de technologie (IAT), qui permettrait d'élargir l'enseignement du SIG dans le cadre d'une approche plus intégrée avec d'autres disciplines. D'autres institutions régionales, telles que l'université de Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'université 'Atenisi aux Tonga, les cours de formation dispensés par l'USP dans la région Pacifique, l'université d'Hawaii, le Centre Est-Ouest et Landcare New Zealand, seront également consultées afin de renforcer l'initiative dans la région.

25. Le PROE a, par ailleurs, entamé le dialogue avec les gouvernements de la région sur l'élaboration d'un cadre de gestion des données pertinent pour l'évaluation de l'environnement et la compilation des rapports sur l'état de l'environnement. Ce cadre aiderait à intégrer des données pluridisciplinaires, à déterminer les domaines dans lesquels les données sont inadéquates et à identifier les liens qui méritent d'être resserrés au sein des réseaux institutionnels. Ce cadre est surtout conçu, d'une part, pour permettre aux gouvernements de s'acquitter de leurs obligations de compte rendu sur l'environnement au niveau national, régional et international et, d'autre part, pour faciliter la formulation de plans d'action et de stratégies réalistes.

26. Les activités prévues pour l'année à venir comprennent le développement des projets locaux et nationaux destinés à soutenir d'autres programmes du PROE, l'achèvement d'une base de données des experts-conseils en environnement auxquels la région peut faire appel et la coordination d'un Rapport régional sur l'état de l'environnement. Il est estimé que, d'ici l'an 2000, le PENRIC aura mis en place un système permettant de publier régulièrement des rapports sur l'état de l'environnement en utilisant une approche économique et fiable pour la compilation et l'analyse des données.

Population et développement durable

27. L'objectif principal de ce programme consiste à :

- aider les pays et territoires à comprendre les préoccupations d'environnement régionales et mondiales majeures (telles que la population) et les principaux accords connexes (tels qu'Action 21 et le Programme d'action de la Barbade) et à prendre les mesures nécessaires.

28. Les activités de ce programme ont été financées par le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis.

29. *Le Projet population et environnement* traite d'un facteur clé du développement durable : l'intégration de la population dans la gestion de l'environnement. Les activités ont privilégié les moyens des ministères ou des cellules nationales de l'environnement, en aidant à coordonner les positions nationales sur la politique intégrée en matière de population et d'environnement, en facilitant la recherche et une meilleure collecte et analyse des données ainsi qu'en soutenant des programmes de formation au développement local et des programmes de sensibilisation des communautés. L'essentiel est de veiller à ce que les ressources limitées soient utilisées pour répondre aux besoins exprimés par les pays et territoires et non pas d'imposer des activités que ceux-ci ne jugent pas prioritaires. La première phase de ce projet arrive bientôt à terme et des efforts supplémentaires seront requis pour consolider les résultats obtenus à ce jour. Les activités ayant bénéficié d'une aide financière et technique au titre du projet ont compris :

- des ateliers nationaux de perfectionnement pour les instituteurs de Vanuatu ;
- une campagne de sensibilisation du public à Kosrae, sous forme d'une Semaine de l'éducation ayant pour thème "L'éducation pour tous" et consacrée, entre autres, à la population et l'environnement ;
- un atelier d'élaboration de programmes d'études pour la Micronésie à Palau, visant à produire un module sur les liens entre la population et l'environnement susceptible d'être intégré dans les programmes scolaires nationaux ;
- un atelier régional sur le SIG à l'USP, pour présenter le progiciel POPMAP en tant qu'instrument de planification ;
- une bourse d'études de courte durée, en janvier et février 1996, pour un groupe de chargés nationaux de la planification et de l'environnement à l'*University of the South Pacific* ;
- la réalisation d'un manuel de formation au développement local sur les approches participatives de planification intégrée de la population et de l'environnement. Ce manuel sera utilisé pour former les formateurs des communautés ;
- une étude socio-économique d'un projet de conserverie de thon à Kosrae.

30. *Les initiatives de développement durable* ont privilégié la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade, certaines négociations internationales ainsi que la mobilisation de ressources financières pour la gestion de l'environnement, notamment par l'intermédiaire du FEM. Les pays et territoires insulaires ont ainsi bénéficié d'une assistance pour la participation à des négociations internationales ; par ailleurs, les liens entre le commerce et l'environnement ainsi que le matériel de formation nécessaire ont été étudiés afin d'aider les pays et territoires à mobiliser des ressources pour financer leurs investissements en matière d'environnement.

31. Dans le cadre du suivi de la Barbade et de la CNUED, le Comité consultatif, créé par le Forum en 1994 pour coordonner et faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade dans la région, s'est réuni pour la première fois en octobre 1995, à Apia. Un rapport sur les activités de mise en oeuvre du programme a ainsi été préparé à l'intention de la session d'avril 1996 de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), qui l'a jugé très satisfaisant. Le Comité consultatif a convenu de se réunir en fonction des besoins et du calendrier d'étude des résultats de la Conférence de la Barbade. La session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU et la session connexe de la CDD en 1997 permettront de faire progresser, au niveau mondial, la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade et des priorités régionales connexes.

32. Des progrès significatifs ont également été accomplis pour mettre en oeuvre la Stratégie du Pacifique pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) rédigée lors de l'atelier de formation et de définition de portée du FEM, en août 1995. Une aide d'environ trois millions de dollars américains a été accordée à la région pour des activités ayant trait au changement climatique. Un financement va être sollicité pour préparer un Plan d'action stratégique pour la protection des eaux internationales.

33. Une attention considérable continuera d'être accordée à la mise en oeuvre des accords internationaux sur l'environnement. La prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU, qui déterminera, en grande partie, les mesures prioritaires dans ce domaine pour les cinq années à venir, mérite à cet égard une attention toute particulière. La demande d'une plus forte croissance économique dans la région impliquera des efforts plus soutenus pour intégrer les questions d'environnement et de développement dans tous les secteurs productifs de la région.

Prévention de la pollution et gestion des déchets

34. Les principaux objectifs du programme de gestion des déchets et de prévention de la pollution consistent à :

- élaborer et coordonner la mise en oeuvre d'un cadre d'action détaillé pour la gestion des déchets et la prévention de la pollution dans la région ;
- organiser des activités de formation relatives à la gestion des déchets et aux incidents générateurs de pollution ;
- préparer des stratégies nationales de gestion des déchets et évaluer l'envergure du problème des déchets dans la région.

35. La mise en oeuvre de ces objectifs a été financée par l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Par ailleurs, le Secrétariat du Commonwealth a accepté de financer le poste de spécialiste de la pollution marine que le PROE cherche actuellement à pourvoir. L'agence australienne de protection de l'environnement a alloué des fonds à la mise en oeuvre de projets relevant du Chapitre 19 d'Action 21. En outre, le Gouvernement canadien a été sollicité pour financer la plus grande partie de la Stratégie et du Programme de travail pour la protection du milieu marin dans la région du Pacifique Sud qui ont été élaborés par le PROE et l'Organisation maritime internationale (OMI) ; l'Union européenne a, pour sa part, été sollicitée pour financer un Projet d'éducation et de sensibilisation du public sur les déchets solides. Enfin, dans le cadre de la demande de crédits au titre du Fonds d'élaboration de projets (FEP) pour la préparation du Plan d'action stratégique pour le Pacifique Sud, une recherche de financement a été entreprise auprès du FEM pour permettre de lancer la mise en oeuvre du Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (PMA).

36. Grâce au *Programme régional pour la prévention de la pollution, la réduction et la gestion des déchets dans le Pacifique Sud*, dont la mise en oeuvre vient de débiter, un certain nombre de pays ont bénéficié d'une assistance technique sur des questions ayant trait principalement à la gestion des déchets solides et des pesticides ainsi qu'à des toilettes biologiques. Par ailleurs, un expert-conseil s'est rendu dans quatre pays afin d'évaluer des projets expérimentaux potentiels relevant du programme, qui ont ensuite été lancés.

37. Un certain nombre de pays ont également commencé à recevoir une assistance dans le cadre d'initiatives sur la gestion des substances chimiques relevant du Chapitre 19 d'Action 21. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) a apporté son concours à des projets visant à préparer des Profils nationaux aux fins d'évaluation des infrastructures nécessaires à la gestion des substances chimiques ainsi que des Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes.

38. Le projet de *Convention sur l'interdiction de l'importation des déchets dangereux et des déchets radioactifs dans les Etats insulaires du Forum, le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux dans la région du Pacifique Sud (Convention de Waigani)* a été approuvé par le Vingt-sixième Forum du Pacifique Sud (Papouasie-Nouvelle-Guinée, septembre 1995), et douze des quatorze Etats insulaires du Forum admissibles ont signé le texte final. Le PROE assurera les fonctions de secrétariat à l'entrée en vigueur de la Convention, soit après réception du dixième instrument de ratification. A la fin juillet 1996, trois Etats avaient ratifié. Prévoyant l'entrée en vigueur de la Convention courant 1997, le Secrétariat prend actuellement les dispositions nécessaires pour assumer ses fonctions.

39. Afin d'assurer une coopération totale dans les activités relevant des Conventions de Bâle et de Waigani, le PROE a signé un mémorandum d'accord avec le Secrétariat de la Convention de Bâle (SCB), qui lui permet de faire appel aux ressources considérables de ce dernier pour mettre en oeuvre la Convention de Waigani. En outre, ce mémorandum autorise le PROE à assister aux Conférences des Parties de la Convention de Bâle en qualité d'observateur.

40. Un atelier prévu à Apia, en décembre 1996, à l'intention des pays et territoires membres sera consacré à la Convention de Waigani et à ses interrelations avec d'autres conventions régionales et internationales, dont celles de Bâle et de Nouméa, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), MARPOL et la Convention de Londres sur l'immersion. Le directeur exécutif du SCB et un représentant de l'OMI chargé des négociations sur les conventions pour lesquelles l'Organisation assure les fonctions de secrétariat ont accepté d'y participer. Des représentants des Gouvernements australien et néo-zélandais ont également été invités à y prendre part.

41. Le PMA et la Déclaration de Washington ont été adoptés par la Conférence intergouvernementale réunie à cet effet à Washington en novembre 1995, à laquelle le PROE a assisté. La Conférence a confié les fonctions de secrétariat du PMA au PNUE, lui assignant la tâche de promouvoir et faciliter la mise en oeuvre du programme au niveau national, régional et mondial.

42. A la demande de la Conférence, le PNUE a préparé un projet de plan pour la mise en oeuvre du PMA. Celle-ci se fera par l'intermédiaire du réseau des mers régionales actuel du PNUE, tandis que les Secrétariats des Programmes des mers régionales feront office de coordonnateurs régionaux. En sa qualité de Secrétariat du Programme des mers régionales du Pacifique Sud, le PROE agira en tant que coordonnateur pour la région.

43. Outre le réseau des Programmes des mers régionales, un grand nombre d'organisations régionales et internationales actives dans une multitude de domaines contribueront à la mise en oeuvre du PMA, à savoir : le Groupe conjoint d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers (GESAMP), qui est parrainé par l'OMI, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission océanographique intergouvernementale (COI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le PNUE.

44. Un bureau de coordination du PMA a été mis en place au PNUE, et des efforts soutenus sont entrepris pour assurer la diffusion effective des informations en tant que partie intégrante de la mise en oeuvre. Un centre de diffusion des informations relié à Internet et doté d'autres moyens de communications a ainsi été créé. Une étude a été lancée pour identifier les méthodes d'intégration des bases de données actuelles du PROE au centre de diffusion et les meilleurs moyens pour le PROE de bénéficier de ce mécanisme.

45. Outre les ressources mises à disposition par le PNUE, il est prévu que la majorité du financement nécessaire à la mise en oeuvre du PMA soit allouée par le Fonds pour l'environnement mondial. Les programmes nationaux et régionaux relevant du PMA pourront prétendre à des subventions du FEM. Le PROE assure la coordination des propositions de financement soumises au FEM par la région.

Recommandation

46. La Conférence est invitée à **débattre** du présent rapport et à en **prendre acte**.

9 septembre 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 7.3 de l'ordre du jour : Comité consultatif sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade

Objectif

Présenter un rapport sur les activités du Comité consultatif, notamment les préparatifs pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Historique

2. Le Comité consultatif, créé par le Forum en 1994 pour coordonner et faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade dans la région, s'est réuni pour la première fois en octobre 1995, à Apia. Le PROE et le Centre d'opérations dans le Pacifique de la CESAP (COP/CESAP) ont assuré conjointement les fonctions de secrétariat du Comité et ont diffusé le rapport de cette réunion aux pays et territoires membres. Le rapport sur les activités de mise en oeuvre du programme, qui a été préparé à la demande du Comité pour la session d'avril 1996 de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), a été jugé très satisfaisant par cette dernière. Il a été communiqué aux pays et territoires membres ainsi qu'aux organisations associées, au début de cette année.

3. Le Comité consultatif a convenu de se réunir en fonction des besoins et du calendrier d'étude des résultats de la Conférence de la Barbade. La session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU et les sessions connexes de la CDD en 1997 apporteront les prochaines occasions de faire progresser, au niveau mondial, la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade et des priorités régionales connexes. En conséquence, le 27ème Forum du Pacifique Sud (Majuro, 1996) a demandé au Comité consultatif de se réunir avant la fin 1996, afin de préparer une contribution pour la session extraordinaire en temps utile. Le COP/CESAP a recommandé que des hauts fonctionnaires responsables de planification soient également invités à participer aux délibérations du Comité, qui est composé à l'heure actuelle de hauts fonctionnaires responsables de politique générale.

Préparatifs pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU

4. La session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU est convoquée pour juin 1997, soit cinq ans après la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED). La session dressera le bilan des progrès enregistrés globalement dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des engagements pris à Rio de Janeiro et débatera également des stratégies de mise en oeuvre pertinentes pour les années à venir. Il est essentiel, pour assurer le succès de cette session, que des représentants du plus haut niveau y participent. Elle sera précédée par la session de la CDD en avril 1997.

5. La récente session de la CDD en avril 1996 a décidé par consensus que la session extraordinaire ne devait pas renégocier l'Action 21 ni d'autres accords internationaux, mais plutôt se concentrer sur la poursuite de leur mise en oeuvre. Au cours des cinq dernières années, la CNUED a donné lieu, dans le monde entier, à des activités de suivi considérables dans les domaines de l'environnement et du développement durable – en réalité, à un niveau sans précédent, difficile à maîtriser et à absorber, surtout pour les pays dotés de ressources humaines et financières insuffisantes. Il est prévu que la prochaine session extraordinaire permette de mieux cibler les efforts des années à venir, tout en stimulant la mise en oeuvre grâce à des moyens divers tels que l'identification d'approches innovatrices pour la coopération et l'aide financière et la détermination de propositions d'action "concrètes".

6. Il conviendra, pour contribuer à ce processus, de tenir compte des connaissances existant sur les nombreuses questions relatives au développement durable pertinentes pour la région. Le *Rapport de la Commission du développement durable sur les activités de mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade* fournit une première synthèse de ces connaissances. Ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, il serait nécessaire d'élaborer la contribution de la région avant la fin 1996.

7. Un document concernant la contribution du Pacifique à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sera rédigé en vue d'être soumis au Comité consultatif, qui communiquera son rapport à la Conférence du PROE. A l'heure où nous préparons le présent document de travail, aucune décision n'a été prise quant à la date de la prochaine réunion du Comité consultatif.

Recommandation

8. La Conférence est invitée, d'une part, à **examiner** la question de la contribution du Pacifique à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux réunions connexes et, d'autre part, à **formuler des instructions** en la matière.

9 septembre 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 7.4 de l'ordre du jour : mise en oeuvre de la Stratégie du Pacifique pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

Objectif

Informar la Conférence de l'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie du Pacifique pour le FEM ainsi que des progrès enregistrés dans la préparation du Programme d'action stratégique pour les eaux internationales dans le Pacifique.

Historique

2. Le Fonds pour l'environnement mondial a été constitué en 1991 par la Banque mondiale en tant que programme pilote pour contribuer à la protection de l'environnement et promouvoir ainsi le développement durable. C'est un mécanisme de coopération internationale qui accorde des subventions d'appoint et des fonds concessionnels destinés à couvrir les "surcoûts" acceptés des mesures prises pour procurer des avantages mondiaux convenus dans les domaines suivants : changements climatiques, diversité biologique, eaux internationales et appauvrissement de la couche d'ozone. Les "surcoûts" sont les coûts qu'un pays ne pourrait être sensé prendre en charge pour procurer des avantages à l'échelle mondiale.

3. Le processus de restructuration et de réapprovisionnement du FEM lancé à l'issue du Sommet de la Terre s'est achevé en 1994. La nouvelle structure est dotée d'un Conseil d'administration composé de 32 membres ou groupes de pays, d'un Secrétariat, d'un Groupe consultatif pour la science et la technologie et d'une Assemblée des participants qui se réunit tous les trois ans. Le FEM, qui est opéré par trois agents d'exécution, à savoir la Banque mondiale, le PNUD et le PNUE, a reçu un total de **2 milliards de dollars américains**.

Conseil du FEM

4. Les treize pays insulaires du Pacifique participant au FEM¹ constituent, avec l'Indonésie et les Philippines, un groupe de pays siégeant au Conseil du FEM. Le représentant des îles du Pacifique est depuis l'année dernière l'ambassadeur des Samoa occidentales auprès des Nations Unies, M. Tuiloma Neroni Slade. Ainsi que le stipule la Stratégie, le rapport de

¹ Îles Cook, États fédérés de Micronésie, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, Nauru, Niue, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa occidentales, Îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

chaque réunion du Conseil a été diffusé aux pays. Conformément à un accord conclu entre les missions du Pacifique Sud auprès des Nations Unies à New York, le représentant du Pacifique auprès du Conseil change régulièrement, le nouveau représentant étant en cours de sélection. En accord avec les décisions prises par la Conférence du PROE et par le 25ème Forum du Pacifique Sud, le PROE continue de coordonner la contribution de la région au FEM.

Stratégie du Pacifique pour le FEM

5. Le PROE, le PNUD et le Gouvernement australien ont cofinancé un atelier régional océanien de formation et de définition de portée qui s'est tenu aux Fidji du 1er au 4 août 1995. Les participants ont rédigé une Stratégie du Pacifique pour le FEM et ont formulé des directives pour la préparation d'une demande de fonds à soumettre au FEM au titre de son portefeuille sur les eaux internationales. Le 26ème Forum du Pacifique Sud a entériné la Stratégie, tandis que la Huitième Conférence du PROE (11 - 13 octobre 1995) a avalisé une proposition de demande d'aide à l'exécution de projets relevant des eaux internationales, qui a ensuite été soumise au PNUD.

6. La Stratégie reconnaît la nécessité de conduire des initiatives nationales et régionales relevant du FEM. Les demandes de crédits concernant les changements climatiques et les eaux internationales constituent des initiatives régionales concertées, dans la mesure où une méthode cohérente est requise pour que les pays s'acquittent de leurs obligations nationales de compte rendu au titre de la Convention cadre sur les changements climatiques et dans la mesure où la protection des eaux internationales requiert, par définition, une approche régionale coordonnée. Dans la pratique, ces initiatives régionales fournissent un cadre pour l'exécution de projets dans les pays. La Stratégie demande également que des propositions de projets nationaux soient soumises au titre du portefeuille sur la biodiversité. Voir le tableau d'avancement ci-joint.

Projets concernant les changements climatiques

7. Le descriptif de projet concernant le programme de formation en matière de changement climatique (*CC : Formation*) a été approuvé et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est sur le point de recevoir le financement correspondant. Il est prévu que la mise en oeuvre dans la région, représentant 600 000 USD sur trois ans, commence début 1997.

8. Le Conseil du FEM a approuvé le Programme d'assistance aux îles du Pacifique en matière de changement climatique (PICCAP). Le descriptif de projet est en cours de mise au point définitive. Une fois avalisé par les pays de la région, il sera à nouveau soumis aux commentaires des membres du Conseil durant une période de quatre semaines, avant que les fonds correspondants ne soient libérés. Sa mise en oeuvre, soit un budget d'environ 2,4 millions de dollars américains sur trois ans, est prévue pour début 1997.

Projets concernant les eaux internationales

9. La proposition de demande d'aide à l'exécution de projets destinée au FEM, qui a été élaborée conformément aux directives formulées lors de l'atelier régional de formation et de définition de portée du FEM (Nandi, 1 - 4 août 1995), a été soumise à la Huitième Conférence du PROE, puis révisée pour tenir compte des conseils prodigués par le PNUD début 1996. La proposition révisée qui prévoit la préparation d'un Programme d'action stratégique a ensuite été diffusée à grande échelle auprès des gouvernements membres, des ONG et des organisations du CCOPS afin qu'ils y apportent des commentaires. Ces observations ont été incorporées et le 27ème Forum du Pacifique Sud a :

soutenu la proposition prévoyant que le PROE coordonne un Programme d'action stratégique pour le Pacifique relevant du portefeuille des eaux internationales du FEM

et demandé aux organisations régionales concernées de procéder aux études préliminaires visées dans le projet de proposition.

10. Un document supplémentaire décrivant dans les grandes lignes les progrès enregistrés dans la préparation du Programme d'action stratégique sera présenté lors de la Conférence du PROE.

Projets concernant la biodiversité

11. Une aide financière jusqu'à concurrence de 300 000 USD peut être sollicitée auprès du FEM pour la préparation de stratégies, plans et programmes nationaux destinés à permettre aux pays de s'acquitter de leurs obligations de compte rendu au titre de la Convention sur la diversité biologique. Les demandes d'aide correspondantes peuvent être faites par l'intermédiaire des correspondants nationaux du FEM auprès de l'un des trois agents d'exécution. Le PROE se tient à la disposition des gouvernements membres pour les aider en la matière.

Prochaines étapes

A l'échelle nationale

12. Les pays qui ne l'ont pas déjà fait sont invités à transmettre au Secrétariat du FEM les coordonnées de leur correspondant national pour le FEM, ce qui permettra de faciliter le dialogue avec le FEM et la coordination des travaux relatifs au Fonds. Les demandes d'aide au titre des activités d'appui relevant de la Convention sur la diversité biologique doivent être transmises à l'un des agents d'exécution aussi rapidement que possible.

13. Les pays recevront une copie intégrale du descriptif du projet du Programme d'assistance aux îles du Pacifique en matière de changement climatique (PICCAP). Bien que les grandes lignes du projet aient déjà été approuvées par les pays et par le Conseil du FEM, le FEM demande que ce descriptif soit revu et entériné avant d'être finalement diffusé auprès des membres du Conseil.

A l'échelle régionale

14. Reconnaissant que les ressources du FEM sont allouées selon des critères stricts et selon le principe "les premiers arrivés seront les premiers servis", il est important de veiller à ce que la *Proposition de préparation d'un Programme d'action stratégique* soit achevée en temps voulu.

15. Il est prévu que la consultation qui a eu lieu à l'heure actuelle auprès des membres du CCOPS sur la coordination des études préliminaires relatives aux ressources vulnérables, aux menaces graves et aux régimes de gestion soit terminée en temps voulu pour la Conférence du PROE. Le Conseil du FEM examinera dans le détail, lors de sa prochaine réunion (8 - 10 octobre), le soutien dont bénéficie la *Proposition de préparation d'un Programme d'action stratégique* ainsi que les accords à prendre avec les agents d'exécution.

Recommandations

16. La Conférence est invitée à **prendre acte** de l'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie du Pacifique pour le FEM ainsi qu'à **examiner** les progrès enregistrés dans la préparation du Programme d'action stratégique pour les eaux internationales dans le Pacifique.

Tableau d'avancement de la mise en oeuvre de la Stratégie du Pacifique pour le FEM

Stratégie du Pacifique pour le FEM	Mesures prises	Date de réalisation	Questions à examiner
(a) Elaboration d'une proposition de projet couvrant plusieurs domaines d'intervention au titre du critère des petites îles, avec consultation de toutes les parties intéressées, et soumission à la Huitième Conférence du PROE	Ebauche de proposition diffusée avec le procès-verbal de l'atelier (circulaire 368 du PROE) Ebauche de proposition diffusée à grande échelle (circulaire 370 du PROE) Proposition parachevée, soumise à la Conférence du PROE et entérinée par celle-ci	30 août 1995 6 sept 1995 1 oct 1995 13 oct 1995	Conformément aux conseils formulés dans la Stratégie opérationnelle pour le FEM, la proposition de projet privilégie la diversité biologique des mers, les sources de pollution d'origine tellurique et la gestion durable des ressources marines vivantes (ex. les ressources halieutiques). Peu de réactions. L'ébauche de proposition adressée à l'APF et à la CPS ne leur est pas parvenue.
(b) Soumission de la proposition entérinée à l'agent d'exécution pertinent du FEM	Proposition soumise au PNUD avec copie aux autres agents d'exécution du FEM et aux membres du CCOPS	10 nov 1995	Proposition soumise au PNUD dans la mesure où il est mandaté par le FEM pour mener des initiatives de renforcement des moyens et parce qu'il a cofinancé l'atelier régional du FEM. Il sera important, pour assurer le succès de la proposition, d'obtenir l'engagement et le soutien de tous les agents d'exécution.
(a) Coordination de l'élaboration de la proposition par le PROE avec consultation de toutes les parties intéressées	Conseils du PNUD pour réviser la proposition Discussions avec le PNUD Solicitation des conseils et de l'assistance, dans la mesure du possible, de tous les membres du CCOPS pour l'élaboration d'une proposition visant à préparer un Programme d'action stratégique (PAS)	7 fév 1996 fév et avr 1996 8 mai 1996	La proposition doit être considérablement remaniée afin d'identifier les étapes nécessaires à l'élaboration d'un Plan d'action stratégique pour les eaux internationales dans le Pacifique. Une de ces étapes comprendra un vaste processus de consultation dans les pays. La Stratégie opérationnelle finale du FEM appuie le financement d'approches programmiques au niveau régional... afin de procurer des avantages pour l'environnement mondial. Les six principaux problèmes communs aux îles sont la gestion et la diversité biologique des zones côtières, la gestion durable des stocks régionaux de poissons, la promotion du tourisme, la protection des réserves d'eau, la pollution et la vulnérabilité aux changements climatiques.
	Diffusion d'un projet de proposition visant à préparer un PAS Soumission de la proposition finale au Forum	3 juillet 1996 22 juillet 1996	Une consultation a été effectuée à l'échelon national et régional pour veiller à ce que la proposition révisée soit cohérente avec les accords précédents. Une fois l'accord du Comité d'opérations du FEM (COFEM) obtenu, la préparation du PAS devrait prendre environ 6 à 8 semaines.
	Aval du Forum Compte rendu d'avancement à la 9ème Conférence du PROE	6 sep 1996 26 nov 1996	Le PROE soumet la proposition au PNUD pour examen par le COFEM. Nécessité d'identifier les liens entre le projet de PAS et les programmes régionaux en cours.
	Consultation régionale sur le PAS Soumission au COFEM par l'intermédiaire de l'agent d'exécution	février 1997 mars 1997	Aval de la région et dialogue avec les bailleurs de fonds avant soumission au FEM. Le COFEM examine les demandes de crédits avant leur soumission au Conseil.
	Conseil du FEM	fin avril 1997	



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE
Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels
25 - 27 novembre 1996

Point 9.1.1 de l'ordre du jour : état des contributions des membres

Objectif

Rendre compte des encaissements des contributions des membres en application de l'article 13 du règlement intérieur.

Historique

2. L'article 13 du règlement intérieur prévoit que le directeur présente un rapport sur les encaissements des contributions des membres à chaque Conférence du PROE.

Contributions reçues des membres en 1995

3. Comme l'indiquent les comptes annuels vérifiés, le montant des contributions reçues des membres en 1995 s'élève à 574 879 \$US. Cette somme représente des contributions de 1995 pour un montant de 427 249 \$US, et des contributions d'années précédentes pour un montant de 147 630 \$US.

4. Le Secrétariat est préoccupé par le niveau du solde débiteur des contributions des membres au 17 juillet 1996 illustré au tableau ci-joint. Dix-huit membres n'ont pas versé leur contribution pour 1996, sept membres n'ont pas versé leur contribution pour 1995 et certaines contributions remontant à 1991, 1992, 1993 et 1994 sont également toujours impayées. Les engagements du PROE au titre de la fonction primaire dépendent des contributions des membres. Le Secrétariat demande donc expressément aux membres de s'acquitter de leurs contributions.

Recommandation

5. La Conférence est invitée à **prendre note** du rapport, notamment des implications du déficit des contributions des membres pour la fonction primaire et à **conseiller** le Secrétariat quant aux mesures à prendre éventuellement.

RELEVÉ DES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES RESTANT A PERCEVOIR AU 17/07/96

PAYS	31/12/91	31/12/92	Transfert	Contributions 1993	Contributions 1994	Contributions 1995	Contributions 1996	Solde 7/17/96
Samoa américaines							5 725	5 725
Iles Cook					5 725	5 725	5 725	17 175
Etats fédérés de Micronésie							625	625
France							75 440	75 440
Guam							11 445	11 445
Iles Marshall							5 725	5 725
Nauru		6 600	2 862	11 445	11 445	11 445	11 445	55 242
Niue							5 725	5 725
Iles Mariannes du Nord							5 725	5 725
Papouasie-Nouvelle-Guinée							11 445	11 445
Iles Salomon		2 862	11 445	11 445	11 445	11 445	11 445	60 087
Tokelau							5 725	5 725
Tonga					897	5 725	5 725	12 347
Tuvalu							5 725	5 725
Etats-Unis d'Amérique		11 960	27 314		4 255	4 255	109 255	157 039
Vanuatu					8 583	11 445	11 445	31 473
Wallis-et-Futuna	3 300	5 725	1 432	5 725	5 725	5 725	5 725	33 357
Samoa occidentales							11 445	11 445
	\$3 300	\$27 147	\$43 053	\$28 615	\$48 075	\$55 765	\$305 515	\$511 470



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels
25 - 27 novembre 1996

Point 9.1.2 de l'ordre du jour : Questions relatives au financement de la fonction primaire

Objectif

Porter à l'attention de la Conférence, aux fins de délibération, un certain nombre de questions relatives au financement de la fonction primaire.

Historique

2. Depuis 1991, les questions du financement de la fonction primaire, du statut et de la nature des contributions des membres et des problèmes issus du non-paiement de contributions aux niveaux prévus par les "Principes directeurs pour le calcul des contributions des membres" figurent à l'ordre du jour de la Conférence du PROE et font l'objet de commentaires et de préoccupation de la part des membres, du Secrétariat et du sous-comité des finances et du budget.

3. Afin de présenter une vision objective de ces questions, le Secrétariat a engagé les services de la société de conseil Pacific International Consulting Network Limited, qu'il a chargée de préparer un rapport devant servir de base de discussion pour les participants à la Neuvième Conférence du PROE.

Recommandation

4. La Conférence est invitée à **examiner** les questions relatives au financement de la fonction primaire soulevées dans le rapport et à en **débattre**.

25 septembre 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

RAPPORT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU FINANCEMENT DE LA FONCTION PRIMAIRE

Préparé par Pacific International Consulting Network Ltd
Apia, Samoa occidentales

1. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1.1 Remarque introductive

Lors des délibérations de 1991 qui ont abouti à la création du PROE en tant qu'entité juridique autonome, il avait été décidé que la fonction primaire du PROE serait gérée par un Secrétariat, "efficace et aux effectifs restreints" financé, autant que possible, par les contributions des membres (augmentées d'éventuelles recettes en intérêt) de manière que, d'une part, les membres conserveraient clairement le contrôle absolu des priorités et des opérations du PROE et que, d'autre part, une assiette financière saine permette d'assurer la continuité des opérations de l'organisation.

Il avait encore été décidé lors des délibérations de 1991 que les fonctions de gestion des projets et de mise en oeuvre des projets devraient autant que possible être prises en charge grâce aux crédits alloués aux projets par les bailleurs de fonds.

Depuis 1991, les questions du financement de la fonction primaire, du statut et de la nature des contributions des membres et des problèmes issus du non-paiement de contributions aux niveaux prévus par les "Principes directeurs pour le calcul des contributions des membres" figurent à l'ordre du jour de la Conférence annuelle du PROE et font l'objet de commentaires et de préoccupation de la part des membres, du Secrétariat et des sous-comités. Le présent rapport étudie les diverses questions concernées.

1.2 Conclusions

- 1.2.1 Il est possible que, dans le contexte actuel, certaines contributions demeurent impayées parce qu'elles sont qualifiées de "volontaires" et que les membres concernés considèrent donc le paiement de leur contribution comme "facultatif" ; une telle attitude ne semble pas compatible avec le degré de priorité et l'importance accordés aux objectifs du PROE par la déclaration ministérielle de 1991 et par de nombreuses déclarations ultérieures.
- 1.2.2 Les instructions et le règlement qui régissent la gestion financière du PROE par le Secrétariat ne peuvent être respectés s'il est impossible de compter sur la ponctualité des paiements des contributions aux niveaux prévus.
- 1.2.3 Il serait désirable d'amender la description des contributions annuelles (même si le terme "volontaire" est conservé) afin de cristalliser le niveau d'engagement et d'obligation des membres.
- 1.2.4 Selon les prévisions financières, le montant cumulé des arriérés de contributions s'élèverait à 261 000 USD fin 1996, c'est-à-dire que ces arriérés représenteraient plus de la moitié du montant total des contributions pour un an. Il n'est pas réaliste de compter dans l'avenir sur le soutien des bailleurs de fonds et des membres qui s'acquittent de leurs contributions si d'autres bénéficient des avantages du statut de membre du PROE sans effectuer de paiements. Une telle situation, si elle devait se poursuivre, finirait par menacer l'existence même du PROE.
- 1.2.5 Selon les prévisions financières pour la période allant de 1997 à 1999, des gains en efficacité et un ralentissement des activités permettront de réaliser des économies ; cependant, les exercices de 1998 et 1999 seront déficitaires si le flux du financement continue d'être restreint aux niveaux actuels des contributions. Il deviendrait alors nécessaire de réduire encore le niveau d'activité, avec pour conséquence probable un impact négatif sur l'efficacité du PROE et sur les prestations de services qu'il offre à ses membres. Le déficit estimé pour 1999 correspond à 13,6 % des recettes, en supposant que les contributions soient intégralement payées au niveau actuellement prévu par les principes directeurs.
- 1.2.6 Les résultats financiers effectifs enregistrés jusqu'à présent (fin août) pour 1996 suggèrent que les résultats de fin d'exercice seront comparables aux résultats de 1995 ou très proches de ceux-ci.

1.3 Recommandations

- 1.3.1 Inviter les membres à examiner les options permettant de traiter du statut des contributions, des arriérés et de contributions augmentées dans le cadre d'une série de mesures intégrées.

- 1.3.2 Envisager la rédaction d'une résolution, à soumettre à l'approbation des membres, qui crée un engagement sous forme d'obligation officielle de contribuer aux fonds au niveau prévu par les principes directeurs après approbation du budget (une telle obligation serait sujette au processus parlementaire et législatif national).
- 1.3.3 Explorer des désignations de remplacement, avec, si possible, le concours et le conseil du représentant des Etats-Unis, afin de trouver un libellé acceptable qui permettrait de mettre fin à la notion de contribution "facultative" ou de l'affaiblir.
- 1.3.4 Explorer avec les bailleurs de fonds clés la possibilité d'une opération de financement permettant de liquider les arriérés actuels sous réserve d'un engagement ferme à honorer les engagements actuels.
- 1.3.5 Une autre possibilité consisterait à demander aux membres de rembourser leurs "arriérés" sur un terme de quatre ans, par exemple, en échange d'un engagement ferme à honorer les engagements actuels.
- 1.3.6 Inviter les membres à envisager des sanctions visant à éviter les arriérés dans l'avenir.
- 1.3.7 Considérant qu'aucune augmentation n'est intervenue depuis 1991, demander aux membres de prendre en considération une augmentation de l'ordre de 15 % du niveau actuel des contributions, qui prendrait effet à partir de 1998.
- 1.3.8 Encourager les bailleurs de fonds à continuer de financer les coûts de gestion des projets en tant que partie intégrante de la mise en oeuvre des projets.
- 1.3.9 Tout en maintenant la structure de contributions actuelle, que le PROE continue d'observer l'évolution des autres organisations vers des contributions basées sur la capacité contributive des membres (en fonction, par exemple, du PNB ou de la population).

2. CONTRIBUTIONS DES MEMBRES - LE REVENU PRIMAIRE DU PROE

2.1 Historique

Le PROE a été créé en 1982, sous forme de programme relevant de la Commission du Pacifique Sud. Jusqu'à ce qu'il devienne semi-autonome en 1991, le financement de ses fonctions primaire et de gestion des projets était inscrit au budget de la CPS, lui-même alimenté par les contributions des membres de cette organisation.

A cette époque, le financement des projets du programme mis en oeuvre par le PROE émanait, soit d'organismes bailleurs d'aide, soit des contributions volontaires allouées par des membres de la CPS outre leurs contributions statutaires. C'est ainsi que les contributions au PROE ont été qualifiées de "volontaires".

La question de la qualification, ou du "statut" des contributions des membres, a été soulevée pour la première fois lors de la Conférence intergouvernementale (CIG) de 1986 ; les participants avaient alors fait état de leur préoccupation, déclarant que "la méthode de financement actuelle du PROE sur la base du volontariat n'est pas adéquate pour subvenir au programme de travail de l'organisation" ; cette question a été soulevée une fois encore lors de la CIG de 1988. Elle apparaît encore aux paragraphes 47 et 48 du rapport de la Conférence des officiels de la quatrième CIG de 1991, comme suit :

- "47. *La création d'un fonds de dépôt fut soulevée comme un point important pour être considéré par le groupe d'étude financier, ainsi que fut la nécessité des contributions du SPREP d'être établies sur une base ferme et opportune. L'attention des participants fut attirée sur le fait que le litige des contributions "imposées" ou "volontaires" fut soulevé au MIG 1986 ainsi qu'au MIG 1988 la plupart des pays furent en faveur d'une base de contribution "ferme et imposée".*
48. *Une intéressante information historique fut fournie pour aider les délégués lors de leurs délibérations ayant principalement rapport à la base sur laquelle le niveau des contributions volontaires des pays au SPREP fut originellement formée. Le Directeur des programmes remarqua que d'après l'expérience de la CPS, un système de contribution "imposé" était plus efficace pour obtenir des fonds qu'un système volontaire."*

La question du statut des contributions des membres a figuré aux ordres du jour des cinquième, sixième, septième et huitième conférences du PROE. En réponse au rapport rédigé par le sous-comité du programme de travail et du budget, la huitième Conférence :

- (a) a pris acte du fait que, suite à l'entrée en vigueur de la Convention du PROE, il était important pour la dernière-née des organisations régionales de se trouver dans une position financière solide, tout en maintenant le niveau élevé de compétences qu'elle avait déjà atteint. Le PROE est déphasé par rapport à toutes les autres organisations régionales qui exigent des contributions obligatoires de leurs membres ;

- (b) a examiné la proposition du sous-comité suggérant le passage à un système de contributions obligatoires (les Etats-Unis n'ont pas appuyé cette recommandation (b)) ;
- (c) a convenu que la Neuvième Conférence du PROE prenne une décision sur la question.

2.2 La structure actuelle des contributions

Les principes directeurs de gestion financière adoptés lors de la quatrième CIG en juillet 1991 décrivaient la base des objectifs de financement du PROE comme suit :

- o la fonction primaire, (qui inclut l'organisation des conférences du PROE, la recherche de financement, les activités de coordination, la planification d'ensemble, la gestion de l'organisation et la diffusion d'informations à ses membres) doit être financée autant que possible à partir des contributions des membres ;
- o la gestion des projets et la mise en oeuvre des projets doivent être financées autant que possible par des crédits alloués par les bailleurs de fonds.

Les principes directeurs appliqués à l'heure actuelle pour le calcul des contributions des membres, contributions qui financent la fonction primaire, figurent au tableau 1 ci-dessous. Ces principes, qui sont appliqués depuis 1992, prévoient un financement annuel de 500 000 USD pour la fonction primaire. En résumé, la structure des contributions est la suivante :

	Pourcentage du total (%)	Niveau de contribution actuel (USD)
Etats-Unis	21,851	109 255
Australie	20,811	104 055
France	15,088	75 440
Nouvelle-Zélande	<u>6,764</u>	<u>33 820</u>
	<u>64,514</u>	<u>322 570</u>
Etats du Pacifique Sud - Groupe 1 (9 Etats contribuant 2,289 % chacun)	20,601	103 005
Etats du Pacifique Sud - Groupe 2 (13 Etats contribuant 1,145 % chacun)	<u>14,885</u>	<u>74 425</u>
	<u>100,00</u>	<u>500 000</u>

Il convient de noter que les niveaux de contribution des deux groupes d'Etats du Pacifique ne sont pas indexés de près à la capacité contributive de ces Etats. Il est également à noter que d'autres organisations régionales sont en train de passer à un système de contribution basé sur des mesures de la capacité contributive, telles que le PNB ou la population.

Le tableau 1 ci-joint présente également la proportion des contributions prévue par les principes directeurs qui n'a pas été reçue chaque année.

L'analyse part du principe que seront reçues avant la fin de l'exercice 1996 les contributions des membres qui n'ont pas encore payé mais dont les contributions sont à jour pour tous les exercices précédents.

Si cette hypothèse s'avère correcte, le total des arriérés en fin d'exercice devrait être le suivant :

	Montant (USD)
1991	3 300
1992	27 147
Transfert à Apia	43 053
1993	28 615
1994	48 075
1995	55 765
1996	<u>55 765</u>
Total	261 720

Le montant des contributions effectivement reçues pendant les trois derniers exercices représente un manque à gagner annuel de 53 202 USD en moyenne, soit 10,6% du montant total annuel des contributions prévues, c'est-à-dire 500 000 USD.

3. RENDEMENT FINANCIER ET VIABILITÉ

La huitième Conférence du PROE a demandé au Secrétariat de réexaminer, d'une part, les prévisions de dépenses relatives à la fonction primaire, et de préparer, d'autre part, des prévisions financièrement viables, pour la période allant de 1996 à 1999, à soumettre à l'approbation de la conférence suivante. Il a également été demandé au Secrétariat de maintenir les dépenses de l'exercice 1996 au niveau de celles de l'exercice 1995.

3.1. Rendement financier actuel

Le Secrétariat a répondu à cette demande en révisant le budget de la fonction primaire pour 1996 ; le budget résultant figure au tableau 2 ci-joint, accompagné de résultats comparatifs pour les exercices 1994 et 1995.

Les dépenses indiquées pour la période allant du 1er janvier au 31 août 1996 sont des dépenses effectives ; elles sont comparées avec les prévisions budgétaires pour ces huit mois et calculées au prorata du budget annuel.

Pendant les huit mois considérés, les dépenses effectives de la fonction primaire ont excédé les prévisions de 1,2 %.

	PRÉVISIONS	DÉPENSES EFFECTIVES	VARIATION
janvier - août 1996	667 390 USD	675 727 USD	+ 8 337 USD + 1,2 %

A ce stade, les indications disponibles suggèrent que les résultats de fin d'exercice seront en harmonie avec le budget et les niveaux de 1995.

3.2 Viabilité des dépenses prévisionnelles de 1997 à 1999

Le budget de la fonction de gestion des projets sera viable pour autant que les principes directeurs de gestion financière de 1991 continueront d'être appliqués. Selon ces principes, les coûts de gestion des projets doivent être financés par les bailleurs de fonds dans le cadre du programme de mise en oeuvre des projets. Du fait du nombre des membres et de la structure des contributions existant à l'heure actuelle, il est difficile d'envisager une prise en charge des coûts de gestion des projets à partir des contributions des membres. En raison de l'importance que revêtent la protection et la gestion de l'environnement, ainsi que l'éducation écologique, le portefeuille de projets du PROE devrait continuer à s'étoffer et à requérir des ressources de gestion des projets plus importantes.

Le budget des dépenses de la fonction primaire dépend des contributions des membres. Pour qu'il soit viable, ces contributions doivent donc être reçues ponctuellement et intégralement. Le montant total des contributions inscrit au budget demeure inchangé depuis 1992 (à 500 000 USD). La huitième conférence du PROE a convenu, sur la recommandation du sous-comité du

programme de travail et du budget, d'examiner la question d'une augmentation des contributions lors de la neuvième Conférence.

En réussissant à maintenir ses dépenses de 1996 au niveau de 1995, le Secrétariat a démontré qu'il était possible - et qu'il sera toujours possible - de réaliser des économies et des gains en efficacité. Il ne serait cependant pas réaliste d'essayer de baser un budget opérationnel à long terme uniquement sur la réalisation de gains en efficacité plus importants. Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du poste budgétaire le plus important au PROE, celui des traitements du personnel.

Catégorie	Evolution par rapport à l'exercice précédent					
	% du budget	1992 %	1993 %	1994 %	1995 %	% annuel moyen
Cadres supérieurs (DTS)	68	+ 3,4	- 0,96	+ 3,37	+ 2,68	+ 2,22
Agents administratifs (indice des prix à la consommation des Samoa occidentales)	11	+ 8,5	+ 1,7	+ 18,4	+ 3,7	+ 6,4

Les traitements des cadres supérieurs sont indexés sur les DTS, mais les conditions négociées pour les nouveaux contrats d'emploi reflètent naturellement les conditions du marché. Le taux d'augmentation annuel du coût des cadres supérieurs sera donc plus probablement de l'ordre de 5 à 6 % que du niveau suggéré par l'indice DTS.

Si le financement de la fonction primaire continue d'être maintenu à 500 000 USD par an, le Secrétariat sera inévitablement obligé par le règlement financier de freiner les activités du PROE, dans certains domaines pour le moins. Cette situation se profile déjà dans les budgets des exercices 1997 à 1999 préparés pour la Neuvième Conférence du PROE, et dans lesquels certains postes budgétaires sont maintenus à des niveaux fixes. Il est évident qu'une inflation importante entraînera une réduction des prestations de service. Les budgets de dépenses sont joints au présent document (voir tableau 3).

Les budgets de 1997 à 1999 font état d'économies effectives et potentielles. La décision de revenir à des conférences bisannuelles plutôt qu'annuelles entraîne une réduction des dépenses un an sur deux. A mesure que l'accès à Internet se répand, les coûts de communication occasionnés par la diffusion d'informations aux membres doivent également baisser.

Cependant, l'effet combiné de l'inflation et de l'accroissement des prestations de service dans d'autres domaines (lorsqu'elles sont jugées essentielles) laisse prévoir un déficit budgétaire de 26 340 USD en 1998, et de 68 680 USD en 1999, sur la base des hypothèses de financement actuelles (tant que les contributions seront versées selon les prévisions).

4. OPTIONS D'AVENIR

En application des accords intervenus lors de la huitième Conférence, les participants à la neuvième Conférence devront prendre une décision sur le statut des contributions et envisager une augmentation éventuelle du niveau de contribution des membres.

Lors qu'elle débattera de résolutions, la conférence pourra, si elle le désire, examiner les interactions entre les deux questions ainsi que la question connexe des arriérés de contributions.

Le point le plus préoccupant est que la situation actuelle n'est pas tenable pour deux raisons :

- o la première étant la pérennisation d'un "noyau" de contributions impayées pour un montant annuel d'environ 55 000 USD ;
- o la seconde étant la résultante, à savoir que, dans le contexte du budget actuel, les recettes ne suffisent pas à couvrir les dépenses.

Il serait peut-être peu prudent de croire que les membres (qu'ils soient petits ou grands) ou les bailleurs de fonds du PROE seront toujours prêts à tolérer une situation dans laquelle les membres ne peuvent pas ou ne veulent pas s'acquitter de leurs contributions. Rien n'exclut la possibilité de trouver des solutions pour les cas de difficultés exceptionnelles. Cependant, si le niveau d'activité doit se maintenir et si la croissance du programme du PROE doit être soutenue, le fait que certains ne payent pas se traduit directement par une charge plus élevée pour les autres.

Le rapport du sous-comité du programme de travail et du budget de la huitième Conférence fait état de la relation entre le non-paiement des contributions, leur statut et l'éventualité, ou la nécessité, d'augmenter les contributions.

Pour agir dans le respect du règlement financier en ce qui concerne les dépenses, le Secrétariat doit, pour sa part, pouvoir compter sur un encaissement ponctuel de recettes adéquates une fois que les budgets ont été approuvés, l'article 9 du règlement interdisant l'engagement de dépenses lorsque les fonds ne sont pas disponibles.

Traitant de la question de l'équilibrage des budgets des fonctions primaire et de gestion des projets, le sous-comité a attribué le problème à la combinaison des facteurs suivants :

- o la nature volontaire ou "facultative" des contributions
- o le non-paiement de ces contributions
- o le niveau statique des contributions
- o le fait que le Secrétariat n'ait pas réussi à maîtriser ses dépenses

4.1 Le statut des contributions

La question de la désignation des contributions au PROE, qu'elles soient "volontaires" ou "obligatoires", a fait couler beaucoup d'encre dans les documents de l'organisation. Nous l'avons déjà dit, la question a été posée dès 1986 : un statut "volontaire" est-il susceptible de convenir au statut et aux besoins opérationnels du PROE ?

Cependant que la plupart des membres ont exprimé leur soutien d'une solution "obligatoire", les Etats-Unis ont fait état à plusieurs reprises des difficultés auxquelles ce pays se trouverait confronté si la désignation "volontaire" était abandonnée. Les Etats-Unis sont un membre important du PROE, et il convient de prendre en compte les contraintes auxquelles sont soumis ses représentants et qui déterminent leur préférence. Il convient également de remarquer que, préférence ou non, les Etats-Unis ont versé 105 000 USD lors de chacun des trois derniers exercices, soit seulement 4 255 USD de moins que prévu.

Il a été suggéré que certains services nationaux du Trésor pensent, dans certains cas, que les contributions au PROE peuvent être considérées comme "facultatives" parce qu'elles sont qualifiées de volontaires. Il est difficile de réconcilier une telle attitude avec le degré de priorité et l'importance accordés aux objectifs du PROE par la déclaration ministérielle de 1991, dans la Convention portant création du PROE et à maintes autres reprises. Il est par ailleurs possible que des recherches sur les versements de contributions auprès d'autres organisations (financées par le truchement de contributions statutaires) révèlent des cas de non-paiement nonobstant la clarté de la désignation des contributions. En d'autres termes, une modification de désignation consistant à remplacer le mot "volontaire" ou à l'omettre, ne se traduira pas forcément par l'évolution désirée.

Les options de renforcement de l'obligation ou de l'engagement de paiement des contributions pourraient, entre autres, inclure les possibilités suivantes :

1. reconnaissant le fait que des contributions "obligatoires" créeraient des difficultés pour les Etats-Unis, solliciter le conseil et l'aide des représentants de ce pays pour essayer de trouver un libellé acceptable eu égard aux contraintes qui les préoccupent mais qui ne laisse pas de place à la notion de contribution facultative, par exemple : "engagements de contribution acceptés par tous" ;
2. conserver le mot "volontaire", dans le sens où le paiement n'est pas "exigé" et demander à la Conférence d'approuver une résolution supplémentaire qui confirme que l'engagement de payer les contributions annuelles selon les principes directeurs est un engagement dont la valeur juridique contraignante est acceptée par tous les membres ;
3. négocier avec chaque gouvernement membre pour conclure un accord en fonction duquel celui-ci s'engage à inscrire le montant annuel des contributions dans son budget national, au titre des engagements fermes.

Avec toutes ces options, il conviendrait d'affirmer que tous engagements requièrent accord parlementaire. Ce dont a besoin le PROE est une assurance d'inclusion de l'obligation dans la procédure.

4.2 Contributions impayées

Nous avons pris note de la suggestion effectuée par certains membres, selon laquelle les contributions étant "volontaires", leur paiement serait facultatif et qu'il ne saurait par conséquent exister d'arriérés ou d'impayés. En d'autres termes, le montant versé, quand bien même égal à zéro, correspondrait au montant de l'engagement.

Le maintien de cette attitude n'est pas compatible avec la survie du PROE, à moins que les membres qui contribuent n'acceptent de couvrir le manque à gagner résultant en augmentant leurs contributions afin de pourvoir au budget approuvé.

Il existe, en théorie du moins, un certain nombre d'options qui, si elles étaient adoptées, permettraient de faciliter l'encaissement des contributions impayées, dont :

1. L'application de sanctions ou de pénalités, tels que le retrait des services du PROE, l'exclusion des conférences, la privation du droit de vote, voire même la rétention de fonds en provenance des bailleurs de fonds.
2. La passation au compte des pertes et profits de tous les montants impayés au titre des exercices 95 et précédents, ce qui ne faciliterait pas le recouvrement mais cristalliserait la "perte" dont il faudrait tenir compte dans le contexte d'une éventuelle augmentation des contributions.
3. La création d'un "fonds d'urgence", alimenté par certains membres ou par tous les membres, qui servirait à payer des arriérés pour le compte de membres dans l'impossibilité de le faire à une époque donnée, en échange de l'engagement de s'acquitter des contributions futures et de rembourser les avances dans le temps.
4. L'annulation de tous les engagements impayés au 30 août 1995, date à laquelle la Convention portant création du PROE est entrée en vigueur, en échange d'un prompt règlement des nouvelles contributions.
5. Un arrangement mettant en jeu la participation de bailleurs de fonds clés (France, Australie et Nouvelle-Zélande) qui régleraient les arriérés pour le compte des membres concernés et seraient remboursés dans le temps par des prélèvements sur les flux d'aide bilatérale.

La première option, à savoir celle des sanctions, paraît attrayante sur papier. Cependant, dans le cas d'une organisation régionale comme le PROE, les sensibilités diplomatiques et politiques rendent de nombreux types de sanction inefficaces ; d'autres types de sanctions peuvent également jouer au détriment des "innocents" ; d'autres encore, tels la privation du droit de vote, ne seraient pas fonctionnels en raison du processus consensuel des conférences du PROE.

Les options deux et trois, qui consistent à passer aux pertes et profits tout ou partie des sommes impayées, ne conviendront peut-être pas aux membres qui se sont acquittés de leurs contributions. La troisième option, qui se fonde sur la date d'entrée en vigueur de la Convention portant création du PROE, présente l'avantage de définir clairement le moment où le PROE est devenu autonome au plan juridique, mais ne permet pas de recouvrer les fonds intégralement.

Les quatrième et cinquième options, qui prévoient le concours financier des membres ou des bailleurs de fonds pour le compte des membres qui ne peuvent actuellement pas s'acquitter de leurs obligations, risquent d'être perçues comme un précédent susceptible d'encourager les autres à ne pas tenir compte de leurs propres obligations.

4.3 Maîtrise des dépenses

La prestation du Secrétariat en réponse aux préoccupations exprimées par la huitième Conférence du PROE est examinée à la Section 3. Les dépenses de 1996 ont été maintenues au niveau de 1995 comme prévu par les budgets révisés. Tout en continuant d'attendre du Secrétariat qu'il soit "efficace et aux effectifs restreints" comme prévu en 1991, les membres désireront éventuellement être assurés que ces efforts de gestion ne compromettent pas les services qu'ils en attendent.

4.4 Gestion des projets

Plusieurs bailleurs de fonds ont exprimé des doutes quant à la méthode actuelle de définition des coûts de gestion des projets en termes de pourcentage de l'enveloppe du projet et le PROE est à la recherche d'une approche plus rationnelle de l'étude des coûts de gestion projet par projet. Les bailleurs de fonds ne refusent pas de pourvoir aux coûts de gestion des projets ; ils attendent cependant que les services de gestion des projets inclus dans les budgets soient effectivement rendus et que les projets soient exécutés dans les délais et dans les conditions budgétaires prévus.

La constitution et le maintien d'une ressource compétente en gestion des projets au sein du PROE sont essentiels si le PROE veut coordonner efficacement son portefeuille de projets et assurer ponctuellement l'exécution de ces projets. Il n'existe aucune possibilité de financer les coûts de gestion des projets à partir de la fonction primaire.

21 septembre 1996
Original en langue anglaise

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
BUDGETS COMPARATIFS - FONCTIONS PRIMAIRE ET DE GESTION DES PROJETS - 1994-1996

MONTANTS EXPRIMÉS EN USD	EFFECTIF 1994	EFFECTIF 1995	VARIATION 94/95	BUDGET 1996 RÉVISÉ			VARIATION 95/96	EFFECTIF - AOUT 96	% DE VARIATION +/-
				PRIMAIRE	PROJETS	TOTAL			
TRAITEMENTS ET COÛTS AFFÉRENTS AU BUDGET FONCTION PRIMAIRE	263 816	405 299	53,5%	256 800	171 200	428 000	5,6%	305 410	7,0
FINANCEMENT BAILLEURS DE FONDS	165 551	91 933	-44,5%	59 340	39 560	98 900	7,6%	52 064	-21,0
SOUS-TOTAL	429 367	497 232	15,8%	316 140	210 760	526 900	6,0%	357 474	1,8
COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS - FINANCEMENT NON GARANTI	76 235	89 386	17,3%	142 600	0	142 600	59,5%	84 261	-11,4
TOTAL TRAITEMENTS	505 602	586 618	16,0%	458 740	210 760	669 500	14,1%	441 735	-1,0
DEPLACEMENTS OFFICIELS	48 724	60 007	23,2%	19 800	13 200	33 000	-45,0%	24 446	11,1
DEPLACEMENTS OFFICIELS (MISE EN ŒUVRE DES PROJETS)	211	7609	3506,2%	0	0	0	-100,0%	0	N/A
CONFÉRENCES DU PROE	57 188	49 994	-12,6%	45 000	0	45 000	-10,0%	11 898	-60,3
COÛTS DE FONCTIONNEMENT									
COMMUNICATIONS	16 591	13 603	-18,0%	8 309	5 540	13 849	1,8%	8 804	-4,6
BIBLIOTHÈQUE	9 277	55	-99,4%	94	63	157	185,5%	157	50,0
FRAIS DE REPRÉSENTATION	4 095	5 612	37,1%	1 908	1 272	3 180	-43,3%	1 090	-48,6
VEHICULES	3 233	3 390	4,9%	2 403	1 602	4 005	18,1%	2 829	6,0
DIFFUSION DE RAPPORTS ET D'ÉTUDES	22 700	2 108	-90,7%	2 002	1 334	3 336	-58,3%	1 855	16,6
IMPRESSION DE RAPPORTS	20 943	23 164	10,6%	14 267	9 511	23 778	2,7%	10 370	-34,6
MAINTENANCE OPÉRATIONNELLE	3 955	5 542	40,1%	4 637	3 092	7 729	39,5%	3 299	-36,0
ENTRETIEN DES BATIMENTS	12 092	7 540	-37,6%	1 573	1 049	2 622	-65,2%	1 281	-26,7
PAPEETERIE, DIVERS	20 153	29 759	47,7%	7 425	4 950	12 375	-58,4%	8 381	1,6
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	5 235	5 665	8,2%	3 600	2 400	6 000	5,9%	6 199	55,0
FRAIS BANCAIRES	355	710	100,0%	406	270	676	-4,8%	-24	-105,3
NETTOYAGE	2 990	5 068	69,5%	2 870	1 914	4 784	-5,6%	3 108	-2,6
JARDINAGE	1 222	1 642	34,4%	608	406	1 014	-38,3%	493	-27,1
SECURITE	55	4 159	7461,8%	2 060	1 373	3 433	-17,5%	2 195	-4,1
ELECTRICITE ET EAU	22 881	28 075	22,7%	14 032	9 354	23 386	-16,7%	14 829	-4,9
ASSURANCE	12 320	6 179	-49,9%	4 301	2 868	7 169	16,0%	9 778	104,6
PERSONNEL TEMPORAIRE	0	0	N/A	0	0	0	N/A	0	N/A
AMORTISSEMENT	10 928	16 747	53,3%	10 080	6 720	16 800	0,3%	11 200	0,0
SOUS-TOTAL - COÛTS DE FONCTIONNEMENT	169 025	159 018	-5,9%	80 576	53 717	134 293	-15,6%	85 844	-1,8
SERVICES LINGUISTIQUES	115 468	105 013	-9,1%	66 584	44 390	110 974	5,7%	111 021	22,3
DEPENSES EN CAPITAL	29 359	56 897	93,8%	802	535	1 337	-97,7%	783	-5,4
TOTAL COÛTS - BUDGET FONCTION PRIMAIRE	925 577	1 025 156	10,8%	671 502	322 602	994 104	-3,0%	675 727	2,0
AUTRES DEPENSES FINANCEES PAR LES BAILLEURS DE FONDS							-69,7%		
MISE A JOUR DU LOGICIEL FINANCIER		6 606	N/A	2 000		2 000		0	-100,00
PLAN D'ACTION ET CONVENTION			N/A	53 249	0	53 249	N/A	0	-100,00
ADMINISTRATION	54 992	22135	-59,8%	30 345	0	30 345	37,1%	0	-100,00
EXPERTS TECHNIQUES	2312		-100,0%	0	0	0	N/A	0	N/A
REUNIONS	10 614		-100,0%	0	0	0	N/A	0	N/A
INTERET	1614		-100,0%	0	0	0	N/A	0	N/A
INTERVIEWS DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR			N/A	11 200	0	11 200	N/A	0	-100,00
REUNIONS POUR RECRUTEMENT DU DIRECTEUR			N/A	16 008	0	16 008	N/A	0	-100,00
SIEGE DU PROE	6 761	61 862	815,0%	166 723	0	166 723	169,5%	3 688	-96,7
EXPERTS-CONSEILS	0	33 130	N/A	0	0	0	-100,0%	0	N/A
CONVENTION D'APIA	605	5 350	784,3%	0	0	0	-100,0%	0	N/A
CONVENTION DE NOUMEA	605	14 013	2216,2%	0	0	0	-100,0%	0	N/A
FONDS D'ASSISTANCE AUX PEI (CONFÉRENCES)	9 715	17 355	78,6%	11 000	0	11 000	-36,6%	0	-100,00
PLAN DES PETITES SUBVENTIONS	0	11 247	N/A	59 051	0	59 051	425,0%	10	-100,00
DEPENSES AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	1 012 795	1 196 854	18,2%	1 021 078	322 602	1 343 680	12,3%	679 425	-24,2
POSTE EXTRAORDINAIRE	0	60 000	N/A	0	0	0	-100,0%	0	N/A
TOTAL DEPENSES	1 012 795	1 256 854	24,1%	1 021 078	322 602	1 343 680	64,9%	679 425	-24,2

N.B. : LA MENTION* "N/A" INDIQUE UNE VALEUR ZERO POUR L'ANNEE DE REFERENCE

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
BUDGETS COMPARATIFS - FONCTIONS PRIMAIRE ET DE GESTION DES PROJETS - 1996-1999

MONTANTS EXPRIMÉS EN USD	BUDGET 1996 REVISE	BUDGET 1997	VARIATION 96/97	BUDGET 1998	VARIATION 97/98	BUDGET 1999	VARIATION 98/99
TRAITEMENTS ET COÛTS AFFÉRENTS AU BUDGET DE LA FONCTION PRIMAIRE	428 000	626 000	46,3%	624 700	-0,2%	669 600	7,2%
FINANCEMENT PAR BAILLEURS DE FONDS	98 900	90 300	-8,7%	92 800	2,8%	94 300	1,6%
SOUS-TOTAL	526 900	716 300	36,0%	717 500	0,2%	763 900	6,5%
COÛTS DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS - FINANCEMENT NON GARANTI	142 600	-	-100,0%	-	N/A	-	N/A
TOTAL TRAITEMENTS	669 500	716 300	7,0%	717 500	0,2%	763 900	6,5%
DEPLACEMENTS OFFICIELS	33 000	30 000	51,5%	50 000	0,0%	50 000	0,0%
DEPLACEMENTS OFFICIELS (MISE EN ŒUVRE DES PROJETS)	-	-	N/A	-	N/A	-	N/A
CONFÉRENCES DU PROE	45 000	-	-100,0%	60 000	N/A	-	-100,0%
COÛTS DE FONCTIONNEMENT							
COMMUNICATIONS	13 849	14 500	4,7%	14 500	0,0%	14 500	0,0%
BIBLIOTHÈQUE	157	5 000	3 084,7%	5 000	0,0%	5 000	0,0%
FRAIS DE REPRÉSENTATION	3 180	4 500	41,5%	4 500	0,0%	4 500	0,0%
VÉHICULES	4 005	5 500	37,3%	5 500	0,0%	6 000	9,1%
DIFFUSION DE RAPPORTS ET D'ÉTUDES	3 336	5 000	49,9%	5 000	0,0%	6 000	20,0%
IMPRESSION DE RAPPORTS	23 778	25 000	5,1%	25 000	0,0%	28 000	12,0%
MAINTENANCE OPÉRATIONNELLE	7 729	8 000	3,5%	8 000	0,0%	9 000	12,5%
ENTRETIEN DES BÂTIMENTS	2 622	7 500	186,0%	7 500	0,0%	7 500	0,0%
PAPETERIE, DIVERS	12 375	15 000	21,2%	15 000	0,0%	15 000	0,0%
HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	6 000	6 500	8,3%	6 500	0,0%	6 500	0,0%
FRAIS BANCAIRES	676	700	3,6%	700	0,0%	800	14,3%
NETTOYAGE	4 784	5 000	4,5%	5 000	0,0%	6 000	20,0%
JARDINAGE	1 014	1 500	47,9%	1 500	0,0%	2 000	33,3%
SÉCURITÉ	3 433	4 500	31,1%	4 500	0,0%	5 000	11,1%
ÉLECTRICITÉ ET EAU	23 386	25 500	6,9%	27 000	8,0%	30 000	11,1%
ASSURANCE	7 169	8 000	11,6%	8 000	0,0%	10 000	25,0%
PERSONNEL TEMPORAIRE	-	-	N/A	-	N/A	-	N/A
AMORTISSEMENT	16 800	16 800	0,0%	16 800	0,0%	16 800	0,0%
SOUS-TOTAL - COÛTS DE FONCTIONNEMENT	134 293	158 000	17,7%	160 000	1,3%	172 600	7,9%
SERVICES LINGUISTIQUES	110 974	57 500	-48,2%	115 000	100,0%	60 000	-47,8%
DEPENSES EN CAPITAL	1 337	15 000	1 021,9%	15 000	0,0%	15 000	0,0%
TOTAL COÛTS - BUDGET FONCTION PRIMAIRE	994 104	996 800	0,3%	1 117 500	12,1%	1 061 500	-5,0%
AUTRES DEPENSES FINANÇÉES PAR LES BAILLEURS DE FONDS							
PLAN D'ACTION ET CONVENTION	53 249	-	-100,0%	-	N/A	-	N/A
ADMINISTRATION	30 345	-	-100,0%	-	N/A	-	N/A
MISE À JOUR DU LOGICIEL FINANCIER	2 000	14 320	616,0%	-	-100,0%	-	N/A
RÉUNIONS	-	-	N/A	-	N/A	-	N/A
INTÉRÊT	-	-	N/A	-	N/A	-	N/A
INTERVIEWS DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR	11 200	-	-100,0%	-	N/A	-	N/A
RÉUNIONS POUR RECRUTEMENT DU DIRECTEUR	16 008	-	-100,0%	-	N/A	-	N/A
SIÈGE DU PROE	166 723	-	-100,0%	-	N/A	-	N/A
EXPERTS-CONSEILS	-	-	N/A	-	N/A	-	N/A
CONVENTION D'APIA	-	-	N/A	4 500	N/A	-	-100,0%
CONVENTION DE NOUMÉA	-	-	N/A	4 500	N/A	-	-100,0%
FONDS D'ASSISTANCE AUX PEI (CONFÉRENCES)	11 000	-	-100,0%	17 000	N/A	-	-100,0%
PLAN DES PETITES SUBVENTIONS	59 051	-	-100,0%	-	N/A	-	N/A
DEPENSES AVANT POSTE EXTRAORDINAIRE	1 343 680	1 011 120	-24,8%	1 143 500	13,1%	1 061 500	-7,2%
POSTE EXTRAORDINAIRE	-	-	N/A	-	N/A	-	N/A
TOTAL DEPENSES	1 343 680	1 011 120	-24,8%	1 143 500	13,1%	1 061 500	-7,2%

N.B. : LA MENTION* "N/A" INDIQUE UNE VALEUR ZÉRO POUR L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels
25 - 27 novembre 1996

Point 9.2 de l'ordre du jour : Rapport sur les flux de trésorerie en 1995

Objectif

Présenter un rapport sur les flux de trésorerie des fonctions primaire et de gestion des projets en 1995.

Historique

2. La 5ème CIG du PROE a demandé au Secrétariat de présenter une synthèse des flux de trésorerie du PROE à chacune de ses conférences.

3. La fonction de mise en œuvre des projets est financée par les bailleurs de fonds et les dépenses ne sont engagées que lorsque les fonds sont disponibles. Si les fonds disponibles ne sont pas suffisants, il est demandé au bailleur de fonds de consentir une avance pour pourvoir aux dépenses prévues. Les dépenses ne sont effectuées que lorsque les fonds ont effectivement été reçus. Le présent rapport ne concerne que les fonctions primaire et de gestion des projets, les flux de trésorerie de la fonction de mise en œuvre des projets ne sont donc pas inclus.

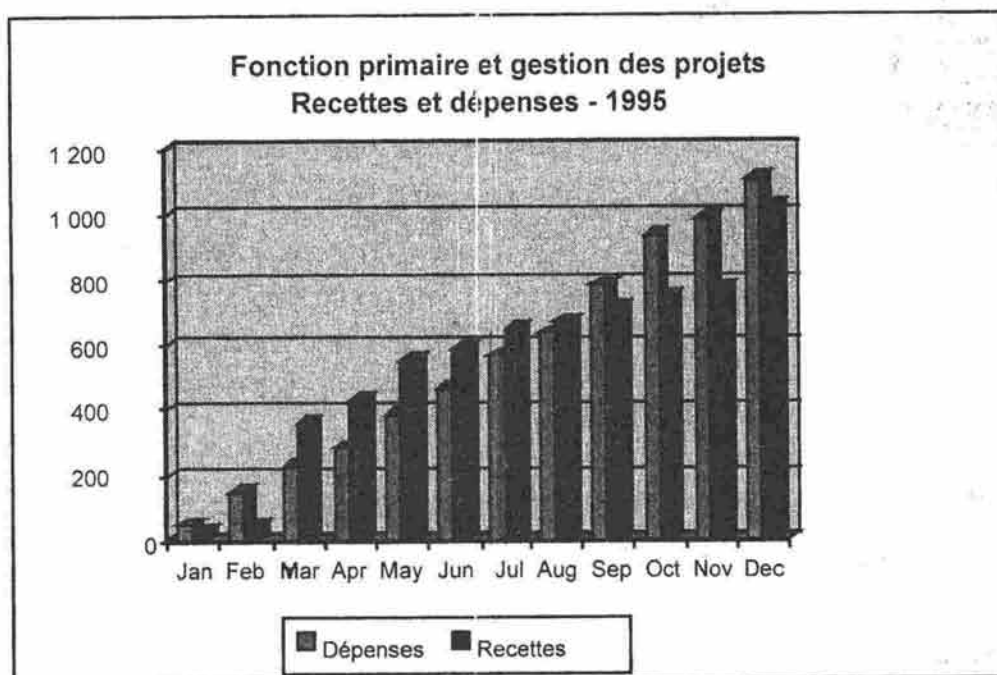
Situation générale de trésorerie

4. Les flux de trésorerie combinés pour les fonctions primaire et de gestion des projets pour 1995 sont présentés dans le tableau et dans le graphique ci-dessous.

Fonction primaire et gestion des projets

Recettes et dépenses - 1995

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Excédent/ (Déficit)</u>
Janvier	48 044	27 017	(21 027)
Février	143 166	45 295	(97 871)
Mars	221 152	351 775	130 623
Avril	282 468	421 699	139 231
Mai	378 153	549 033	170 880
Juin	456 908	578 841	121 933
Juillet	556 264	646 894	90 630
Août	630 709	667 781	37 072
Septembre	780 056	706 025	(74 031)
Octobre	931 645	743 975	(187 670)
Novembre	987 374	766 369	(221 005)
Décembre	1 103 658	1 019 211	(84 447)



5. Bien que les recettes n'aient pas suffi, au début de l'année, à couvrir les dépenses, le Secrétariat a puisé dans le fonds capital pour couvrir les coûts jusqu'à ce que des sommes importantes soient reçues en mars. Le financement a ensuite été suffisant jusqu'en septembre, comme le montrent le tableau et le graphique ci-dessus.

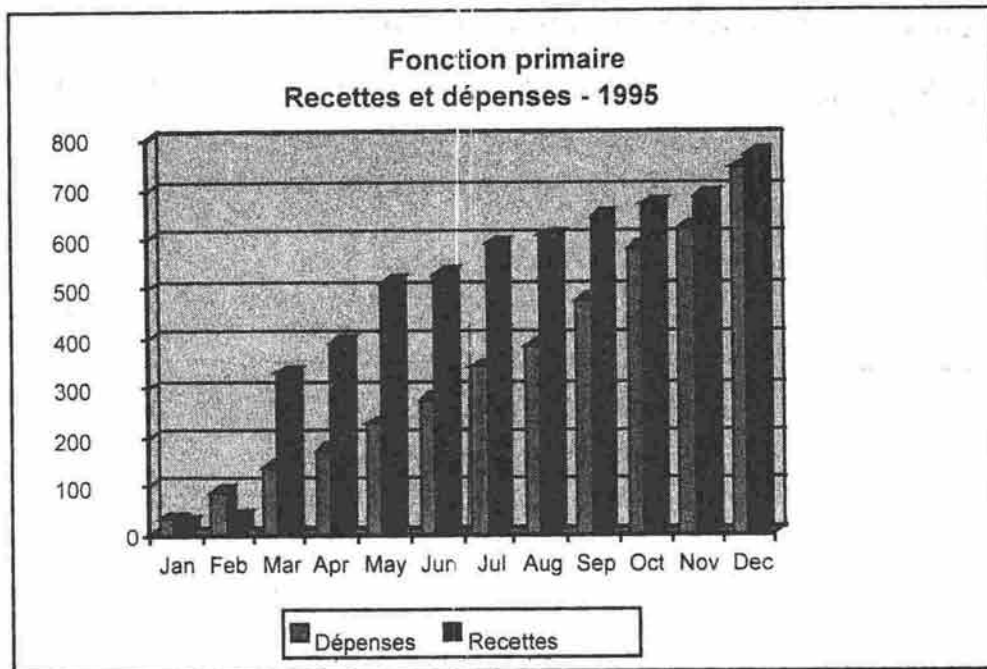
6. Il est possible de mieux comprendre les résultats en dissociant les flux de trésorerie de la fonction primaire et de la fonction de gestion des projets, comme le montrent les tableaux et graphiques suivants.

Flux de trésorerie de la fonction primaire

7. Le tableau et le graphique suivants décrivent les recettes et les dépenses de la fonction primaire.

**Fonction primaire
Recettes et dépenses - 1995**

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Excédent/ (déficit)</u>
Janvier	30 313	23 725	(6 589)
Février	82 933	36 711	(46 222)
Mars	134 410	330 003	195 593
Avril	173 770	387 273	213 503
Mai	227 632	507 094	279 462
Juin	277 375	524 533	247 158
Juillet	337 832	585 070	247 238
Août	382 509	602 739	220 230
Septembre	472 086	637 758	165 673
Octobre	580 358	667 135	86 777
Novembre	616 807	682 772	65 965
Décembre	739 708	764 743	25 035



8. La lenteur avec laquelle les contributions des membres ont été reçues lors des deux premiers mois de l'exercice a entraîné un flux de trésorerie négatif que le Secrétariat a pu compenser en puisant dans le fonds capital. Pendant le reste de l'exercice, les recettes de la fonction primaire ont suffi à couvrir les dépenses, ce qui s'est traduit par un flux de trésorerie positif comme le montrent le graphique et le tableau.

9. La position du flux de trésorerie avait pour origine :

- le prompt paiement de certains pays métropolitains, dont les contributions constituent une proportion importante des contributions totales des membres ;
- le financement par les bailleurs de fonds reporté de 1994 pour les activités et pour certains postes de la fonction ;
- l'encaissement, en cours d'exercice, de contributions de membres relatives aux exercices précédents pour un montant total de 147 630 \$.

10. Comme le montre le tableau précédent, la fonction primaire enregistre un excédent de 25 035 \$; le document de travail consacré aux comptes vérifiés de l'exercice 1995 présente des détails plus précis à ce sujet.

11. Le fonds capital a été mis à contribution pour compenser le manque à gagner de la fonction primaire en début d'exercice.

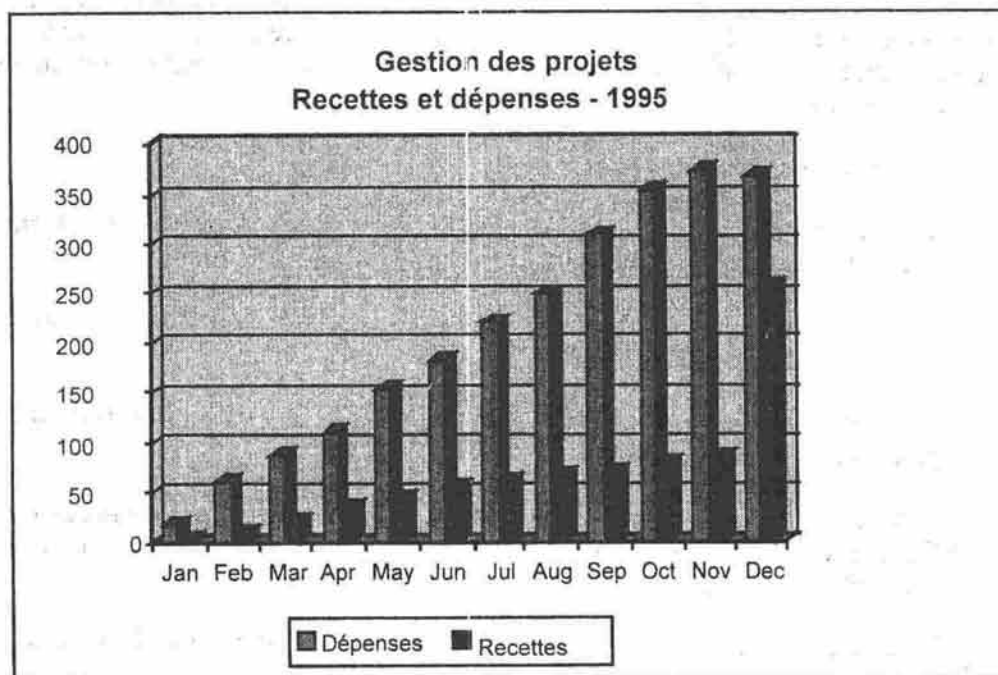
12. Le Secrétariat a préparé un document de travail spécial concernant des options pour les contributions des membres dans l'avenir.

Flux de trésorerie de la fonction de gestion des projets

13. Le tableau et le graphique suivants décrivent les recettes et les dépenses de la fonction de gestion des projets.

Gestion des projets Recettes et dépenses - 1995

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Excédent/ (déficit)</u>
Janvier	17 731	3 296	(14 435)
Février	60 234	8 587	(51 647)
Mars	86 743	21 775	(64 968)
Avril	108 700	34 429	(74 271)
Mai	150 522	41 941	(108 581)
Juin	179 534	54 310	(125 225)
Juillet	218 434	61 826	(156 609)
Août	248 202	65 044	(183 158)
Septembre	307 971	68 268	(239 702)
Octobre	351 287	76 841	(274 446)
Novembre	370 567	83 598	(286 969)
Décembre	363 950	254 468	(109 482)



14. De même qu'en 1994, le flux de trésorerie de cette fonction est resté négatif toute l'année, principalement en raison d'un déficit des frais d'administration. Ces frais sont calculés par le Secrétariat sous la forme d'un pourcentage des dépenses encourues pour la mise en oeuvre de projets pendant l'exercice. Cependant, le montant réel des dépenses de gestion des projets a été légèrement inférieur au montant total des fonds reçus pendant l'exercice.

15. Cette situation a été influencée, entre autres, par les facteurs suivants :

- un poste de chargé de projet pour l'un des grands programmes est resté vacant pendant 12 mois pour des raisons échappant au contrôle du Secrétariat ;
- l'accord de bailleurs de fonds pour le déboursement de dépenses de projet a été considérablement retardé dans certains cas ;
- la prise de fonction de nouveaux cadres remplaçant ceux dont les contrats étaient arrivés à terme a entraîné un ralentissement des dépenses pendant que les nouveaux titulaires se familiarisaient avec leurs nouveaux postes.

16. Pour répondre à cette situation, le Secrétariat a, entre autres, entrepris les actions suivantes : strict contrôle hebdomadaire des dépenses relatives aux projets par la direction et les chefs de division, avec consultations individuelles avec les chargés de projet.

17. Le Secrétariat continuera à surveiller les flux de trésorerie de cette fonction. Il est à noter que les bailleurs de fonds ne tiennent pas à revoir le niveau des frais d'administration facturés sur les projets qu'ils financent et que le Secrétariat ne peut donc prévoir aucune augmentation de ces recettes.

Recommandation

18. La Conférence est invitée à :

- **prendre acte** du présent rapport ;
- **encourager** les membres à acquitter leurs contributions et à payer les arriérés promptement chaque année.

17 août 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 9.3 de l'ordre du jour : Comptes annuels vérifiés pour 1995

Objectif

Présenter les comptes annuels vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 1995.

Historique

2. L'article 26, paragraphe (c) du règlement financier prévoit que le directeur du PROE soumette des états financiers annuels à la Conférence du PROE, tandis que les articles 27 à 33 énoncent les modalités de présentation et de vérification des états financiers. L'article 34 prévoit que le directeur diffuse le rapport complet des commissaires aux comptes, y compris les commentaires sur les opérations financières du PROE ainsi que les remarques que le directeur désire apporter, avant la conférence suivante du PROE.

3. Les états financiers ci-joint pour l'exercice clos au 31 décembre 1995 ont été préparés conformément à ces articles et comprennent les documents suivants ainsi que les remarques du directeur :

- Rapport des commissaires aux comptes
- Bilan
- Etat des recettes et des dépenses
- Notes pour les comptes
- Tableaux pour les comptes

Recommandation

4. La Conférence est invitée à **approuver** le rapport des commissaires aux comptes et les rapports financiers.

15 août 1996
Original en langue anglaise

Comptes annuels vérifiés pour 1995

Remarques du directeur par intérim

Bilan

Le bilan enregistre des actifs totaux de 3 363 918 \$ au 31 décembre 1995, y compris les dépôts en banque, les dépôts à terme, les immobilisations et autres actifs divers.

2. Le passif comprend : financement anticipé de 2 767 759 \$ (qui représente les fonds reçus des bailleurs de fonds et consacrés principalement aux activités de la fonction de mise en oeuvre des projets qui n'ont pas été achevés et les fonds qui n'ont pas été dépensés au 31 décembre 1995), 362 644 \$ de créanciers divers et autres, 59 051 \$ du plan des petites subventions, un excédent des fonds des membres de 429 \$ et des réserves de 174 035 \$.

3. Un Fonds capital de 46 425 \$ est inclus dans les réserves. Ce fonds a été alimenté par les excédents successivement enregistrés par les fonctions primaire et de gestion des projets depuis sa création en 1993. Pendant l'exercice 1995, un montant de 5 000 \$ a été tiré de ce fonds pour couvrir le déficit enregistré par les fonds des membres. Des détails supplémentaires sur l'évolution de ce fonds sont fournis à la note n° 11 des notes pour les comptes.

4. La rubrique : "Part des membres dans l'actif total" représente le total des rubriques "Fonds des membres" et "Réserves". Au 31 décembre 1995, ce montant était de 174 464 \$, soit 5% de l'actif total, ce qui signifie que le niveau des fonds propres dans l'organisation est faible, ayant décliné de 16 % en 1992 à 5 % en 1995. Le tableau ci-dessous reflète cette situation :

	1992	1993	1994	1995
Fonds des membres	212 650	149 235	79 876	429
Réserves	151 953	331 931	189 565	174 035
Part des membres dans l'actif total	364 603	481 166	269 441	174 464
Total actif	2 228 352	3 690 648	2 938 835	3 363 918
Pourcentage	16 %	13 %	9 %	5 %

5. Les contributions impayées des membres et des déficits sur les frais d'administration de la fonction de gestion des projets sont deux des facteurs ayant contribué à cette situation. Un rapport séparé traite de cette question des contributions impayées des membres et notamment des mesures que le Secrétariat a prises pour restreindre les dépenses de la fonction primaire. Les paragraphes 15 à 19 du présent document traitent des frais administratifs.

Etat des recettes et des dépenses

6. L'état des recettes et des dépenses doit être lu avec les notes et les tableaux qui offrent plus d'informations détaillées sur les postes résumés dans l'état.

7. L'état alloue les activités financières du PROE aux trois fonctions suivantes :

- fonction primaire : comprend toutes les activités essentielles du PROE et inclut l'organisation de la Conférence du PROE, la recherche de fonds, la coordination des activités et la diffusion d'informations auprès des membres ;
- fonction de gestion des projets : gestion, pour le compte des membres et des bailleurs de fonds, des projets financés par les bailleurs de fonds ;
- fonction de mise en oeuvre des projets : mise en oeuvre, pour le compte des membres et des bailleurs de fonds, des projets financés par les bailleurs de fonds, à l'exclusion de la fonction de gestion des projets.

8. Comme l'avait demandé la 5ème CIG du PROE, le Secrétariat a mis en place un système d'allocation et de ventilation des dépenses entre ces fonctions. Les coûts qui sont directement imputables à une certaine fonction sont comptabilisés sous cette fonction. Quand ils se rapportent à plus d'une fonction, ils sont alloués proportionnellement (on appelle cette proportion "indice des coûts") à partir des estimations fournies chaque semaine par le personnel sur le temps passé pour chaque fonction. L'indice des coûts actuel alloue 60 % des frais à la fonction primaire et 40 % à la fonction de gestion des projets, à l'exception des salaires qui sont alloués sur la base des estimations de temps.

9. Pour les exercices 1994 et 1995, les recettes et les dépenses ont été comptabilisées par division, cependant qu'elles avaient été comptabilisées par activité du Plan d'action pour les exercices précédents. Cette nouvelle présentation a été adoptée pour permettre d'établir un lien plus clair avec la nouvelle structure de divisions du PROE.

Fonction primaire

10. Les contributions des membres ont été ventilées en deux catégories dans les comptes annuels de 1995 pour distinguer les contributions reçues en 1995 et se rapportant aux années précédentes de celles reçues en 1995 pour l'année en cours. Cette année est la première pour laquelle cette distinction est faite. Le tableau 1 des comptes annuels fournit le détail de ces contributions en présentant le montant des recettes effectivement perçues au cours de l'année par opposition au montant des dépenses effectivement effectuées au cours de la même année.

11. Les recettes totales de la fonction primaire s'élèvent à 617 113 \$ et comprennent les contributions des membres pour l'année en cours, d'autres recettes, et le financement reçu des bailleurs de fonds.

12. Les dépenses pour l'année s'élèvent à 679 708 \$; elles comprennent les dépenses importantes suivantes :

Salaires	292 681
Frais de fonctionnement	140 628
Salaires du personnel affecté à la mise en oeuvre des projets et frais des déplacements officiels couverts par les fonds des membres	96 995
Services linguistiques	63 008
Huitième Conférence du PROE	50 391
Déplacements officiels	36 004
	<u>679 708</u>

13. Un déficit de 62 595 \$ a été enregistré en 1995, le total des recettes n'ayant pas suffi à couvrir les dépenses de l'exercice. Comme nous le faisons remarquer dans notre document de travail concernant le point de l'ordre du jour 9.1 "Etat des contributions des membres", le niveau des contributions impayées continue de préoccuper le Secrétariat. Le Secrétariat comptait recevoir un montant de 500 000 \$. En 1995, cependant, seuls 427 249 \$ ont été versés. Cette fonction n'aurait pas enregistré de déficit si toutes les contributions avaient été reçues.

14. Ainsi qu'il a été mentionné au paragraphe 10, les contributions des membres reçues en 1995 mais se rapportant aux années précédentes figurent séparément dans les comptes annuels pour 1995. Ces contributions, d'un montant de 147 630 \$, ainsi qu'un poste extraordinaire de 60 000 \$ sont incluses dans l'état des recettes et des dépenses après le déficit pour 1995. Après avoir comptabilisé ces montants, le résultat est un surplus net de 25 035 \$ pour l'année.

Fonction de gestion des projets

15. Les recettes totales de 254 468 \$ pour la fonction de gestion des projets comprennent 11 923 \$ de contributions versées par les membres au titre des Conventions de Nouméa et d'Apia, 38 612 \$ de fonds versés par les bailleurs de fonds au titre de certains coûts de personnel et de certaines activités mineures de gestion des projets. Les recettes proviennent principalement (203 933 \$) de la facturation de frais d'administration de projets.

16. Les dépenses pour l'exercice s'élèvent à 363 950 \$. Elles comprennent les dépenses importantes suivantes :

Salaires	195 120
Frais de fonctionnement	102 823
Services linguistiques	42 005
Déplacements officiels	24 003
	<u>363 950</u>

17. Un déficit net de 109 482 \$ a été enregistré. Ce déficit est principalement imputable à un déficit en frais d'administration. Le Secrétariat calcule ces frais sous forme de pourcentage des dépenses réelles engagées au titre de la fonction de mise en oeuvre des projets au cours de l'année. Cependant, les dépenses réelles engagées au titre de la fonction de mise en oeuvre des projets sont quelque peu inférieures au montant total des fonds reçus pour les projets au cours de l'année. Les facteurs suivants ont contribué, entre autres, à cette situation :

- un poste de responsable de projet pour l'un des principaux programmes de travail est resté vacant pendant 12 mois pour des raisons échappant au contrôle du Secrétariat ;
- dans certains cas, l'approbation des bailleurs de fonds pour la dépense de fonds de projets a été considérablement retardée ;
- l'arrivée de nouveaux responsables de projets en remplacement de personnel dont les contrats avaient expiré a initialement entraîné des réductions de dépenses pour les projets tandis que les nouveaux responsables se familiarisaient avec leurs nouvelles tâches.

18. Pour pallier cette situation le Secrétariat a pris, entre autres, les mesures suivantes : strict contrôle hebdomadaire des dépenses des projets par la direction et les chefs de division, et consultations individuelles avec tous les responsables de projets.

Fonction de mise en oeuvre des projets

19. La plupart des recettes et des dépenses du PROE relèvent de cette fonction de mise en oeuvre des projets financés par les bailleurs de fonds.

20. Les recettes totales s'élèvent à 3 708 940 \$, dont 3 611 945 \$ ont été fournis par les bailleurs de fonds et 96 995 \$ ont été transférés de la fonction primaire pour couvrir les postes de Chargé de la gestion des zones côtières et de Chargée de l'éducation écologique.

21. Les dépenses pour l'exercice s'élèvent à 3 730 987 \$. Le détail de ces dépenses figure dans les tableaux pour les comptes.

22. Le déficit de 22 046 \$ en fin d'exercice représente un excédent de dépenses sur les recettes pour un petit nombre d'activités de mise en oeuvre des projets. Les bailleurs de fonds concernés par ces projets ont versé des fonds en 1996 pour couvrir ce déficit.

18 août 1996
Original en langue anglaise



**Programme régional océanien de l'environnement
(PROE)**

ETATS DES COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS AU
31 DECEMBRE 1995

**Coopers
& Lybrand**

Comptables certifiés

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
A L'ATTENTION DES MEMBRES DU
PROGRAMME RÉGIONAL
OCÉANIEN DE L'ENVIRONNEMENT
(PROE)**

Nous avons vérifié les comptes ci-joints du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) pour l'exercice clos au 31 décembre 1995.

Nous avons procédé au contrôle des comptes selon les normes internationales et les règles de la profession.

En application de l'article 33 du règlement financier, nous avons cherché par notre audit et nos vérifications à nous assurer dans la mesure du possible que :

- a) les comptes sont complets et corrects ;
- b) les relevés des actifs sont complets et corrects ;
- c) les procédures financières sont adéquates, notamment en ce qui concerne les contrôles internes et le respect du règlement financier ;
- d) les actifs sont assurés de façon adéquate.

A notre avis, les comptes donnent une image vraie et juste de la situation du Programme régional océanien de l'environnement au 31 décembre 1995 et du résultat de ses opérations à la fin de cet exercice.

Nous avons obtenu toutes les informations et toutes les explications requises. A notre avis, le Programme régional océanien de l'environnement a tenu une comptabilité correcte et les comptes ont été établis conformément aux normes comptables internationales.

COOPERS & LYBRAND

Apia, Samoa occidentales
7 août 1996

Original en langue anglaise

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIEEN DE L'ENVIRONNEMENT
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1995

	Notes	31/12/95 (en \$US)	31/12/94 (en \$US)
ACTIF			
<u>Actif circulant</u>			
Banques	4	877 703	935 317
Paiements anticipés		19 362	13 265
Débiteurs divers		1 659	7 660
Dépôts à court terme	5	2 284 938	1 824 549
		3 183 662	2 780 791
<u>Immobilisations</u>	6	180 256	158 044
TOTAL ACTIF		<u>3 363 918</u>	<u>2 938 835</u>
PASSIF			
<u>Passif exigible</u>			
Créanciers divers et autres	7	362 644	272 566
Avances de fonds	8	2 767 759	2 357 410
Plan des petites subventions	9	59 051	39 418
		3 189 454	2 669 394
<u>Réserves</u>			
Réserve pour variations des taux de change	3C	71 814	69 956
Réserve en capital	10	55 796	68 184
Fonds capital	11	46 425	51 425
		174 035	189 565
<u>Fonds des membres</u>			
Fonds des membres	12	429	79 876
		429	79 876
TOTAL PASSIF		<u>3 363 918</u>	<u>2 938 835</u>

[signature]

Don Stewart

Directeur par intérim

Date : le 7 août 1996

Le bilan ci-dessus doit être lu avec les notes accompagnant les comptes.

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 1995

	Voir tableau	1995 Effectif			1994 Effectif	
		Fonction primaire (\$US)	Gestion des projets (\$US)	Mise en oeuvre des projets (\$US)	Total (\$US)	Total (\$US)
RECETTES						
Contributions des membres	1	427 249	11 923		439 172	307 234
Autres recettes	1	74 291			74 291	40 174
Subvention de la fonction primaire	3			96 995	96 995	76 446
Fonds des bailleurs de fonds	2.1 - 2.2	115 573	242 545	3 611 945	3 970 063	3 332 287
RECETTES TOTALES		617 113	254 468	3 708 940	4 580 521	3 756 141
DÉPENSES						
Fonction primaire et gestion des projets	3	524 795	325 338	96 995	947 129	733 432
Salaires et déplacements officiels non-financés pour la mise en oeuvre des projets	3	96 995			96 995	76 446
Conservation des ressources naturelles	4	32 392	21 594	1 490 073	1 544 060	1 094 215
Gestion et planification de l'environnement	5	8 814	5 876	1 305 020	1 319 711	1 093 776
Education, information et coordination en matière d'environnement	6			639 516	639 516	769 492
Finances et administration	7			6 606	6 606	8 008
Activités diverses	8	16 712	11 141	192 775	220 628	250 139
DÉPENSES TOTALES		679 708	363 950	3 730 987	4 774 645	4 025 508
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET						
Fonction primaire/ gestion des projets	Note 12	(62 595)	(109 482)		(172 077)	(204 632)
Mise en oeuvre des projets (reporté sur Financement anticipé)	Note 13			(22 046)	(22 046)	(64 735)
Contributions des exercices précédents	Tableau 1, Note 14			(22 046)	(194 123)	(269 367)
Poste extraordinaire						
Frais de traduction 1992	Note 15	(60 000)			(60 000)	
Excédent (déficit) net		25 035	(109 482)	(22 046)	(106 493)	(269 366)

L'état des recettes et des dépenses ci-dessus doit se lire avec les notes accompagnant les comptes.

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIE DE L'ENVIRONNEMENT

NOTES POUR LES COMPTES

1. GÉNÉRALITÉS

Le Programme régional océanien de l'environnement, également connu sous le nom de PROE, est une organisation régionale créée par les gouvernements de 22 Etats et territoires du Pacifique Sud, et de quatre pays développés. Au début de 1992, le PROE a transféré son siège de Nouméa, en Nouvelle-Calédonie, à Apia, aux Samoa occidentales. Les gouvernements concernés ont convenu de doter le PROE du statut d'organisation autonome, ce qu'ils ont fait lors d'une conférence des plénipotentiaires des gouvernements et administrations membres du PROE qui s'est tenue à Apia en juin 1993, et au cours de laquelle a été approuvée une convention portant création du PROE en tant qu'organisation intergouvernementale.

2. POLITIQUE COMPTABLE GÉNÉRALE

Une version adaptée de la méthode de comptabilité sur la base des faits générateurs a été utilisée pour la préparation des comptes. Cette méthode consiste à comptabiliser les recettes sur la base des encaissements et les dépenses sur la base du fait générateur.

Les recettes et les dépenses incluent les contributions des bailleurs de fonds et les dépenses effectuées dans le cadre des projets financés par les bailleurs de fonds. Cette méthode est conforme à la méthode de préparation et de présentation du budget à la Conférence du PROE.

3. POLITIQUES COMPTABLES PARTICULIÈRES

3.A Exercice

L'exercice couvre la période allant du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1995.

3.B Unité monétaire

Sauf mention contraire, l'unité monétaire utilisée dans ces comptes est le dollar américain.

3.C Politique en matière de taux de change

Les devises sont converties au taux moyen fixé mensuellement par le PROE. Ces taux sont fonction des taux des transferts internes du compte bancaire du PROE en dollars américains à ses comptes en banque en autres devises.

3.D La ventilation des frais entre la fonction primaire, la fonction de gestion des projets et la fonction de mise en oeuvre des projets a été faite sur la base des critères suivants :

- les coûts qui sont des coûts directs pour la fonction primaire ont été imputés à la fonction primaire ;

- les coûts qui sont des coûts directs pour la gestion des projets ont été imputés à la gestion des projets ;

- les coûts qui sont des coûts directs pour la mise en oeuvre des projets ont été imputés à la mise en oeuvre des projets ;

- les coûts communs à la fonction primaire et à la gestion des projets ont été ventilés entre la fonction primaire et la gestion des projets sur la base des indices des coûts (qui sont basés sur le temps) définis par le Secrétariat du PROE. Pour 1995, les indices des coûts ont entraîné l'allocation de 60 % des frais communs à la fonction primaire et de 40 % à la gestion des projets.

3.E Amortissement - voir note 6

BANQUES

	1995	1994
Compte en dollars américains	191 832	411 925
Compte en dollars australiens	30 628	24 150
Compte en talas des Samoa occidentales	96 500	47 647
Compte en dollars américains - Programme PCBPS	542 666	447 122
Compte en talas des Samoa occidentales - Programme PCBPS	15 873	4 573
Petite caisse	205	80
	<u>877 703</u>	<u>935 317</u>

5. DÉPÔTS À COURT TERME

Compte courant en dollars américains	200 000	392 653
Dépôt à 30 jours en dollars américains	2 084 938	1 431 896
	<u>2 284 938</u>	<u>1 824 549</u>

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

NOTES POUR LES COMPTES

6. IMMOBILISATIONS

Immobilisations - Fonction primaire

Ces actifs sont comptabilisés dans le bilan à prix coûtant, les taux d'amortissement étant les suivants :

Modernisation du bâtiment	15 ans, sans aucune valeur résiduelle, à savoir 6,7 % linéaire
Equipements	5 ans, sans aucune valeur résiduelle, à savoir 20 % linéaire
Mobilier et installations	10 ans sans aucune valeur résiduelle, à savoir 10 % linéaire
Véhicules	10 ans, sans aucune valeur résiduelle, à savoir 10 % linéaire

	Coût	Provisions pour amortissement	Provisions pour amortissement (réserve en capital)	Valeur comptable au 31/12/95
Modernisation du bâtiment	68 423	7 570		60 853
Equipements informatiques	18 149	8 173		9 976
Equipements	59 613	10 061	14 784	34 768
Mobilier et installations	83 496	1 995	28 668	52 833
Véhicules	33 284	5 570	5 888	21 826
	<u>262 965</u>	<u>33 369</u>	<u>49 340</u>	<u>180 256</u>

Immobilisations financées par les bailleurs de fonds

Ces actifs ont été inscrits dans un compte de charge parce qu'ils ont trait à des dépenses spécifiques pour les projets. La propriété de ces actifs ne sera pas déterminée avant la fin de chaque projet concerné, ils seront alors inclus dans le bilan et une entrée séparée créditée au compte de la réserve de capital. (Voir aussi note 10)

	1995	1994
Valeur des actifs financés par les bailleurs de fonds et inscrits dans un compte de charge	<u>36 903</u>	<u>91 346</u>

7. CRÉANCIERS DIVERS & AUTRES

Créanciers divers & échéances	269 882	192 038
PAYE [impôts sur le revenu]	961	5 233
Caisse de prévoyance	14 916	22 803
Autres créanciers	86 885	52 942
	<u>362 644</u>	<u>272 566</u>

8. FINANCEMENT ANTICIPÉ

Financement anticipé reçu des bailleurs de fonds au cours de l'exercice mais non dépensé au 31 décembre 1995. Ces fonds seront utilisés en 1996 pour les projets auxquels les fonds ont été affectés à l'origine par les bailleurs de fonds.

	<u>2 767 759</u>	<u>2 357 410</u>
--	------------------	------------------

9. PLAN DES PETITES SUBVENTIONS

La 6ème Conférence du PROË a convenu de réactiver le Plan des petites subventions. Le montant des fonds contribués par les membres depuis 1991 au titre du transfert, mais qui ont pas été requis, a été crédité à ce plan.

Solde reporté des exercices précédents	39 418	57 267
Contribution spéciale de la Nouvelle-Zélande	30 880	
<u>Petites subventions</u>		
EFM - Sensibilisation à l'environnement	(7 450)	
Rapport pour la CDD	(3 297)	
Système expert EIE	(500)	
Rapport IDNDR		(10 000)
Dépenses supplémentaires relatives à l'IDNDR		(2 152)
Récolte du corail aux Tonga		(5 697)
	<u>59 051</u>	<u>39 418</u>

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

NOTES POUR LES COMPTES

10. RÉSERVE EN CAPITAL	(voir aussi note 6)	
Cette réserve a été créée pour les actifs transférés au PROE à l'achèvement du projet de déménagement. L'amortissement de ces actifs a été imputé au compte de la réserve en capital.		
Solde reporté de l'exercice précédent	1995	1994
Immobilisations acquises à l'achèvement des projets financés par les bailleurs de fonds (à savoir déménagement)	105 135	105 135
Moins		
Déduction du coût des actifs amortis (voir note 6)	(49 339)	(36 951)
	<u>55 796</u>	<u>68 184</u>
11. FONDS CAPITAL		
La 6ème Conférence du PROE a convenu de transférer les excédents nets de 1992 au Fonds capital. Le règlement financier du PROE régit l'usage du Fonds capital.		
Excédent total de 1992	212 650	212 650
Moins		
Déduction du coût des immobilisations acquises pour la fonction primaire en 1992	25 952	25 952
Transfert aux fonds des membres en 1994	135 273	135 273
Transfert aux fonds des membres en 1995		
	<u>46 425</u>	<u>51 425</u>
12. FONDS DES MEMBRES		
Solde d'ouverture au 01.01.1995	79 876	149 235
Transfert du/(au) Fonds capital (voir note 11)	5 000	135 273
Excédent/déficit pour l'exercice, poste extraordinaire inclus :		
Fonction primaire	25 035	(135 273)
Gestion des projets	(109 482)	(69 359)
	<u>429</u>	<u>79 876</u>
13. DÉFICIT DE LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS		
Ce poste représente un excédent de dépenses par rapport aux recettes pour un petit nombre de projets. Cette somme a été transférée au financement anticipé, en attendant d'être remboursée en 1996.		
	<u>22 046</u>	<u>64 735</u>
14. CONTRIBUTIONS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS		
Dans ces états financiers, les contributions des membres ont été séparées en 2 catégories : celles reçues en 1995 mais se rapportant aux exercices précédents et celles reçues en 1995 pour l'exercice en cours. Cet exercice est le premier pour lequel cette séparation a été effectuée. Pour une ventilation détaillée, voir le Tableau 1.		
15. POSTE EXTRAORDINAIRE		
En 1995, un poste impayé concernant des services de traduction pour la 5ème Conférence du PROE en 1992 a finalement été présenté au Secrétariat par un sous-traitant privé dont les prestations de service avaient cessé il y a 3 ans. Des négociations ultérieures ont permis de réduire la somme en question de 70 000 à 60 000 \$. Le paiement a finalement été effectué le 1er janvier 1996.		
16. RESPONSABILITÉ CONTINGENTE		
Congés payés pour le personnel contractuel dans le cas d'un départ avant la fin du contrat. Montant total de 42 700\$.		

TABLEAU 1

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIE DE L'ENVIRONNEMENT
TABLEAUX POUR LES COMPTES
FONDS DES MEMBRES

<u>CONTRIBUTIONS DES MEMBRES</u>	<u>Contributions des exercices précédents payées en 1995</u> (\$US)	<u>Contributions pour 1995 payées en 1995</u> (\$US)	<u>Total des contributions payées en 1995</u> (\$US)	<u>1994 Effectif</u> (\$US)
Samoa américaines	11 450	5 725	17 175	
Australie		104 055	104 055	104 055
Iles Mariannes du Nord				
Iles Cook				
Etats Fédérés de Micronésie	3 175	5 725	8 900	7 000
Fidji		11 445	11 445	11 480
France		75 440	75 440	75 440
Polynésie Française		11 634	11 634	22 890
Guam				
Kiribati		5 725	5 725	5 725
Iles Marshall				
Nauru		11 445	11 445	
Nouvelle-Calédonie		11 445	11 445	12 316
Nouvelle-Zélande		33 820	33 820	33 820
Niue		5 725	5 725	5 725
Palau	6 450	5 725	12 175	
Papouasie-Nouvelle-Guinée	11 334	11 445	22 779	111
Iles Salomon				
Tokelau		5 725	5 725	5 725
Tonga	10 221		10 221	4 489
Tuvalu		5 725	5 725	5 725
Etats-Unis (USAID)	105 000	105 000	210 000	
Vanuatu				
Wallis & Futuna				
Samoa occidentales		11 445	11 445	11 445
Ile Pitcairn				
	<u>147 630</u>	<u>427 249</u>	<u>574 879</u>	<u>305 946</u>

Dans ces états financiers, les contributions des membres ont été séparées en 2 catégories : celles reçues en 1995 mais se rapportant aux exercices précédents et celles reçues en 1995 pour l'exercice en cours. Cet exercice est le premier pour lequel cette séparation a été effectuée.

<u>CONTRIBUTIONS DES MEMBRES - Convention d'Apia</u>		
Australie		3 817
Samoa occidentales		
Fidji		619
		<u>3 817</u>
		<u>619</u>

<u>CONTRIBUTIONS DES MEMBRES - Convention de Nouméa</u>		
Australie		5 300
Samoa occidentales		
Fidji		669
Nouvelle-Zélande		
Papouasie-Nouvelle-Guinée		2 806
		<u>8 106</u>
		<u>669</u>

<u>AUTRES RECETTES</u>		
Intérêts		72 714
Loyers		1 662
Divers		1 577
Variations des taux de change		(298)
		<u>74 291</u>
		<u>40 174</u>

TOTAL FONDS DES MEMBRES		<u>661 093</u>	<u>347 408</u>
--------------------------------	--	----------------	----------------

TABLEAU 2.1

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

FONDS DES BAILLEURS DE FONDS FOURNIS AU PROE

	Fonction primaire	1995 Effectif		1994 Effectif	
		Gestion des projets	Mise en oeuvre des projets	Total	Total
	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)
CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES					
ANCA			11 991	11 991	
AusAID			198 536	198 536	90 211
CORA			114 579	114 579	
CIDO					166 272
BAILLEURS DE FONDS MULTIPLES			79 893	79 893	27 011
NOUVELLE-ZÉLANDE			18 832	18 832	53 427
PNUD	32 392	21 594	1 066 242	1 120 228	749 794
PNUE					7 500
	<u>32 392</u>	<u>21 594</u>	<u>1 490 073</u>	<u>1 544 059</u>	<u>1 094 215</u>
GESTION ET PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT					
ADB					11 701
AusAID			515 665	515 665	469 185
UNIVERSITÉ D'AUCKLAND			7 976	7 976	
CFTC			86 527	86 527	55 813
GREENPEACE					499
OMI			1 220	1 220	29 145
JAPON			41 681	41 681	17 814
LOS ALAMOS NATIONAL LABORATORIES			9 689	9 689	
BAILLEURS DE FONDS MULTIPLES			24 180	24 180	40 423
UNIVERSITÉ DE FLINDERS NTF			1 168	1 168	4 520
NOUVELLE-ZÉLANDE			93 779	93 779	67 901
DIVERS			75	75	
AUTRES					2 816
RÉPUBLIQUE DE CHINE			70 529	70 529	
CGAPS					42 239
PNUD			45 000	45 000	
PNUE			103 258	103 258	196 155
FNUAP	8 814	5 876	247 163	261 853	111 977
ROYAUME-UNI					23 493
ETATS-UNIS, STATE DEPARTMENT			3 730	3 730	1 370
OMM			32 000	32 000	
	<u>8 814</u>	<u>5 876</u>	<u>1 283 640</u>	<u>1 298 330</u>	<u>1 075 051</u>
EDUCATION, INFORMATION ET COORDINATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT					
AusAID			101 518	101 518	80 657
CORA			1 697	1 697	
DASETT			1 044	1 044	907
FRANCE			3 004	3 004	6 255
CIDO					3 007
DIVERS			319	319	399
BAILLEURS DE FONDS MULTIPLES			95 647	95 647	61 767
NOUVELLE-ZÉLANDE			19 659	19 659	12 001
RADIO AUSTRALIA			131	131	4 731
CPS			14 669	14 669	3 523
PNUD			399 595	399 595	561 992
UNIVERSITÉ DE P.-N.-G.			1 570	1 570	
WWF					950
			<u>638 853</u>	<u>638 853</u>	<u>736 189</u>

TABEAU 2.2

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

TABLEAUX POUR LES COMPTES

FONDS DES BAILLEURS DE FONDS FOURNIS AU PROE

Fonction primaire	1995 Effectif		Total	1994
	Gestion des projets	Mise en oeuvre des projets		Total
(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)	(\$US)
FINANCES ET ADMINISTRATION				
AusAID		6 606	6 606	5 915
		6 606	6 606	5 915
ACTIVITÉS DIVERSES				
AusAID		61 863	61 863	10 687
CHILI		4 211	4 211	1 702
NOUVELLE-ZÉLANDE	16 712	11 141	154 553	227 136
	16 712	11 141	220 627	239 525
FONCTION PRIMAIRE ET GESTION DES PROJETS				
BAILLEURS DE FONDS MULTIPLES	57 655		57 655	9 715
Frais d'administration des projets		203 933	203 933	171 677
	57 655	203 933	261 588	181 392
Total des fonds des bailleurs de fonds	115 573	242 545	3 970 063	3 332 288

TABLEAU 3

FONCTION PRIMAIRE ET GESTION DES PROJETS

	1995 Effectif			1994 Effectif
	Fonction primaire (\$US)	Gestion des projets (\$US)	Mise en oeuvre des projets (\$US)	Total (\$US)
Financement				
Membres (Tableau 1)	649 170	11 923		661 093
Frais d'administration des projets (Tableau 2.2)		203 933		203 933
Fonds des bailleurs de fonds (Tableau 2.2)	57 655			57 655
	<u>706 825</u>	<u>215 856</u>		<u>922 682</u>
				<u>528 800</u>
Ventilation détaillée des dépenses				
<i>Dépenses couvertes par les fonds des membres et par les frais d'administration des projets</i>				
Bibliothèque		55		55
Réceptions officielles	3 367	2 245		5 612
Frais véhicules	2 034	1 356		3 390
Postes/messageries	1 265	843		2 108
Impression/publications	13 898	9 266		23 164
Papeterie/consommables	17 855	11 904		29 759
Téléphone/télécopieur/télex	8 162	5 441		13 603
Frais d'audit	3 399	2 266		5 665
Frais bancaires	426	284		710
Variations des taux de change				355
Nettoyage	3 041	2 027		5 068
Electricité et eau	16 845	11 230		28 075
Entretien bâtiments	4 524	3 016		7 540
Assurance	3 707	2 472		6 179
Entretien fonctionnement	3 325	2 217		5 542
Salaires	234 764	156 508	89 386	480 658
Déplacements officiels	36 004	24 003	7 609	67 616
Services linguistiques	63 008	42 005		105 013
Autres frais	3 480	2 320		5 800
Amortissement	10 048	6 699		16 747
Autres frais				
Dépenses en capital		955		955
Experts-conseils	19 878	13 252		33 130
Salaires	8 416	5 611		14 027
Autres frais				
	<u>457 446</u>	<u>305 975</u>	<u>96 995</u>	<u>860 417</u>
				<u>665 319</u>
<i>Dépenses couvertes par les fonds des bailleurs de fonds</i>				
Participation des petits Etats insulaires aux conférences du PROE	17 355			17 355
6ème Conférence du PROE				2 599
7ème Conférence du PROE	(397)			(397)
8ème Conférence du PROE	50 391			50 391
Convention d'Apia		5 350		5 350
Convention de Nouméa		14 013		14 013
	<u>67 349</u>	<u>19 363</u>		<u>86 712</u>
				<u>68 113</u>
Dépenses totales	<u>524 795</u>	<u>325 338</u>	<u>96 995</u>	<u>947 129</u>
				<u>733 432</u>

Subvention à la fonction primaire

Comme le montre le tableau ci-dessus, les fonds des membres et les frais d'administration des projets ont été utilisés pour financer les salaires et les déplacements officiels d'agents dont les responsabilités sont principalement liées aux activités de mise en oeuvre des projets.

Pour clarifier ce point, des entrées supplémentaires ont été rajoutées à l'état des recettes et des dépenses en page 3 de ces comptes.

- Une subvention à la fonction primaire a été comptabilisée comme recette dans les activités de mise en oeuvre des projets.
- Les salaires de mise en oeuvre des projets et les coûts des déplacements officiels non financés sont enregistrés comme dépenses pour la fonction primaire.

TABLEAU 4

CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

	1995 Effectif			1994 Effectif
	Fonction primaire (\$US)	Gestion des projets (\$US)	Mise en oeuvre des projets (\$US)	Total (\$US)
Financement				
ANCA			11 991	11 991
AusAID			198 536	198 536
CORA			114 579	114 579
CIDO				166 272
BAILLEURS DE FONDS MULTIPLES			79 893	79 893
NOUVELLE-ZÉLANDE			18 832	18 832
PNUD	32 392	21 594	1 066 242	1 120 228
PNUE				7 500
	<u>32 392</u>	<u>21 594</u>	<u>1 490 073</u>	<u>1 544 059</u>
				<u>1 094 215</u>
Dépenses				
Dépenses en capital			28 364	28 364
Experts-conseils			217 315	217 315
Déplacements officiels			87 079	87 079
Activités locales			87 632	87 632
Réunions/ateliers			205 850	205 850
Autres frais			639 509	639 509
Salaires	32 392	21 594	224 324	278 310
	<u>32 392</u>	<u>21 594</u>	<u>1 490 073</u>	<u>1 544 059</u>
				<u>1 094 215</u>

TABLEAU 5

GESTION ET PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT

	1995 Effectif			1994
	Fonction primaire (\$US)	Gestion des projets (\$US)	Mise en oeuvre des projets (\$US)	Total (\$US)
Financement				
ADB				11 701
AusAID			515 665	469 185
UNIVERSITÉ D'AUCKLAND			7 976	7 976
CFTC			86 527	55 813
GREENPEACE				499
OMI			1 220	29 145
JAPON			41 681	17 814
LOS ALAMOS NATIONAL LABORATORIES			9 689	9 689
BAILLEURS DE FONDS MULTIPLES			24 180	40 423
UNIVERSITÉ DE FLINDERS NTF			1 168	4 520
NOUVELLE-ZÉLANDE			93 779	67 901
DIVERS			75	75
AUTRES				2 816
RÉPUBLIQUE DE CHINE			70 529	70 529
CGAPS				42 239
PNUD			45 000	45 000
PNUE			103 258	196 155
FNUAP	8 814	5 876	247 163	111 977
ROYAUME-UNI				23 493
ETATS-UNIS, STATE DEPARTMENT			3 730	3 730
OMM			32 000	1 370
	<u>8 814</u>	<u>5 876</u>	<u>1 283 640</u>	<u>1 298 330</u>
				<u>1 075 051</u>
Dépenses				
Dépenses en capital			103 383	103 383
Experts-conseils			236 536	149 399
Déplacements officiels			112 696	47 991
Activités locales			11 082	32 300
Réunions/ateliers			352 535	336 302
Autres frais			150 988	254 964
Salaires	8 814	5 876	337 801	262 325
	<u>8 814</u>	<u>5 876</u>	<u>1 305 020</u>	<u>1 319 711</u>
				<u>1 093 776</u>

TABLEAU 6

EDUCATION, INFORMATION ET COORDINATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

	1995 Effectif			1994 Effectif
	Fonction primaire (\$US)	Gestion des projets (\$US)	Mise en oeuvre des projets (\$US)	Total (\$US)
Financement				
AusAID			101 518	80 657
CORA			1 697	
DASETT			1 044	907
FRANCE			3 004	6 255
CIDO				3 007
DIVERS			319	399
BAILLEURS DE FONDS MULTIPLES			95 647	61 767
NOUVELLE-ZÉLANDE			19 659	12 001
RADIO AUSTRALIA			131	4 731
CPS			14 669	3 523
PNUD			399 595	561 992
UNIVERSITÉ DE P.-N.-G.			1 570	
WWF				950
			<u>638 853</u>	<u>736 189</u>
Dépenses				
Dépenses en capital			23 245	8 051
Experts-conseils			78 149	44 441
Déplacements officiels			58 054	34 281
Activités locales			83 125	19 524
Réunions/ateliers			128 600	213 816
Autres frais			113 835	259 031
Salaires			154 508	190 348
			<u>639 516</u>	<u>769 492</u>

TABLEAU 7

FINANCES ET ADMINISTRATION

	1995 Effectif			1994 Effectif
	Fonction primaire (\$US)	Gestion des projets (\$US)	Mise en oeuvre des projets (\$US)	Total (\$US)
Financement				
AusAID			6 606	6 606
			6 606	5 915
			6 606	6 606
			6 606	5 915
Dépenses				
Dépenses en capital			2 801	2 801
Experts-conseils				
Déplacements officiels			3 198	3 198
Activités locales				
Réunions/ateliers				
Autres frais			607	607
Salaires				
			6 606	6 606
			6 606	8 008

TABLEAU 8

ACTIVITÉS DIVERSES

	1995 Effectif			1994
	Fonction primaire (\$US)	Gestion des projets (\$US)	Mise en oeuvre des projets (\$US)	Total (\$US)
Financement				
AusAID			61 863	10 687
CHILI			4 211	1 702
NOUVELLE-ZÉLANDE	16 712	11 141	126 700	227 136
	<u>16 712</u>	<u>11 141</u>	<u>192 775</u>	<u>239 524</u>
Dépenses				
Dépenses en capital			4 641	4 641
Experts-conseils			2 500	500
Déplacements officiels			3 850	8 707
Activités locales			16 281	9 011
Réunions/ateliers				11 751
Autres frais			88 500	67 330
Salaires	16 712	11 141	77 003	152 840
	<u>16 712</u>	<u>11 141</u>	<u>192 775</u>	<u>250 139</u>



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 9.4 de l'ordre du jour : nomination des commissaires aux comptes

Objectif

Demander l'approbation de la Conférence pour la nomination des commissaires aux comptes pour 1997, en vertu de l'article 31 du règlement intérieur.

Historique

2. L'article 31 du règlement intérieur prévoit que la Conférence nomme chaque année un ou plusieurs commissaires aux comptes totalement indépendants du Programme régional océanien de l'environnement, avec le cahier des charges qu'elle juge utile.
3. Pour les quatre derniers exercices financiers, les comptes annuels du PROE ont été vérifiés par le bureau d'Apia de la société internationale de comptabilité Coopers & Lybrand.
4. Pendant cette période, la société Coopers & Lybrand s'est acquittée de sa mission avec efficacité ; d'autres missions ponctuelles lui ont également été confiées, dont la vérification d'états financiers préparés pour certaines organisations bailleurs de fonds et une évaluation des systèmes financiers et comptables du PROE en 1993.
5. Le Secrétariat entretient de bonnes relations de travail avec les commissaires aux comptes actuels et est satisfait de la qualité des prestations et des travaux qui lui ont été fournis.

Recommandation

6. La Conférence est invitée à **reconduire** la société Coopers & Lybrand en qualité de commissaires aux comptes.

11 août 1996
Original en langue anglaise



Programme régional océanien de l'environnement (PROE)

Neuvième Conférence du PROE

Nuku'alofa, Royaume des Tonga

Conférence des officiels

25 - 27 novembre 1996

Point 10 de l'ordre du jour :

- **Rapports sur le programme de travail de 1995**
- **Budget révisé pour 1996**
- **Projet de programme de travail et de budget pour 1997**
- **Programme de travail et budget prévisionnels pour 1998-99**

Objectif

Soumettre les documents mentionnés ci-dessus à l'examen et à l'approbation de la Conférence.

Recommandations

2. La Conférence est invitée à :
 - **examiner** les propositions pour le programme de travail et le budget ;
 - à les **adopter**.

12 août 1996
Original en langue anglaise

**Programme régional océanien de l'environnement
(PROE)**

**ANALYSE ET EVALUATION
DES PROGRES ENREGISTRES EN 1995
ET
BUDGET ET PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNEE
SE TERMINANT AU 31 DECEMBRE 1997**

SOMMAIRE

		Page
Première partie	Introduction	3 - 6
Deuxième partie	Tableaux	
	Tableau 1 : budget consolidé	8
	Tableau 2 : budget de la fonction primaire	9
	Tableau 3 : budget de la gestion des projets	10
	Tableau 4 : budget de la mise en oeuvre des projets	11 - 13
	Tableau 5 : prévisions des contributions des bailleurs de fonds pour 1997	14
	Tableau 6 : contributions des membres du PROE	15
Troisième partie	Programme de travail de la fonction primaire et de la fonction de gestion des projets : analyse et évaluation des progrès enregistrés et programme de travail et budget	
	Récapitulatif toutes divisions	17
	Direction	18 - 21
	Finances et administration	22 - 25
	Autres divisions (coûts de mise en oeuvre des projets non financés)	26 - 27
Quatrième partie	Programme de travail de la fonction de mise en oeuvre des projets	
	Récapitulatif toutes divisions	29
	Conservation des ressources naturelles	30 - 57
	Education, information et coordination en matière d'environnement	58 - 81
	Gestion et planification de l'environnement	82 - 106
Cinquième partie	Annexes	
	Annexe 1 : salaires du personnel du PROE et coûts auxiliaires - budget 1997	107 - 109
	Annexe 2 : effectifs du PROE au 3 septembre 1996	110 - 111

Première partie

Introduction

INTRODUCTION AU BUDGET ET PROGRAMME DE TRAVAIL DU PROE 1997

Historique

La Conférence du PROE de 1994 a prescrit que "...à [l'a]venir, les programmes de travail incluent, dans la mesure du possible, le détail des activités particulières proposées, ainsi qu'une synthèse des coûts et, dans la mesure du possible, le lieu de l'activité et le nom du bailleur de fonds prévu". En outre, une nouvelle structure comprenant quatre divisions et opérant sous le contrôle général du directeur et du directeur adjoint a été mise en place au sein du PROE, en octobre 1994. La présentation et le contenu du budget et programme de travail du PROE 1997 prennent en compte la directive formulée par la Conférence du PROE et la nouvelle structure.

Présentation

Le présent document se compose des éléments suivants :

1. le programme de travail, divisé en fonction de la structure et non plus en fonction des composantes de programme du Plan d'action du PROE. Toutes les activités du Plan d'action ont été réparties entre les différentes divisions ;
2. une analyse détaillée du programme de travail de l'année écoulée. Il convient de noter que, dans la mesure où le programme de travail et le budget doivent être préparés relativement tôt dans l'année, il n'est possible de présenter, à ce stade, qu'une analyse des projets entrepris en 1995. Des informations complémentaires sur les projets entrepris en 1996 seront fournies dans le cadre des rapports présentés par les divisions au titre du point de l'ordre du jour 7.2 ;
3. le budget sous forme de tableaux, avec, sur une page, les notes explicatives et, en page opposée, les chiffres, pour faciliter la lecture du document.

La structure générale du document demeure, toutefois, la même que celle des années précédentes ; les tableaux du budget reprennent les recettes et les dépenses des différentes fonctions (fonction primaire, gestion des projets et mise en oeuvre des projets), les budgets constituent la deuxième partie du document, le programme de travail la troisième et la quatrième parties et les diverses annexes sont regroupées dans la dernière partie.

Deuxième partie : tableaux du budget

Comme par le passé, les tableaux du budget ont été préparés conformément à l'article 3 du règlement financier, qui stipule que le budget annuel prévisionnel doit inclure une proposition de recettes et de dépenses pour chaque fonction (fonction primaire, gestion des projets et mise en oeuvre des projets), et conformément à l'article 4 dudit règlement, qui précise les informations que doit comporter le budget prévisionnel. Les tableaux du budget sont présentés de la façon suivante :

- Tableau 1 : budget consolidé
Récapitulatif des recettes et des dépenses par fonction (fonction primaire, gestion des projets et mise en oeuvre des projets)
- Tableau 2 : budget de la fonction primaire
Détail des recettes et des dépenses prévisionnelles pour la fonction primaire
- Tableau 3 : budget de la gestion des projets
Détail des recettes et des dépenses prévisionnelles pour la fonction de gestion des projets
- Tableau 4 : budget de la mise en oeuvre des projets
Détail des recettes et des dépenses prévisionnelles pour la fonction de mise en oeuvre des projets
- Tableau 5 : prévisions des contributions des bailleurs de fonds pour 1997
Détail des contributions effectives des bailleurs de fonds pour 1995, contributions anticipées des bailleurs de fonds pour 1996 et contributions prévues des bailleurs de fonds pour 1997.
- Tableau 6 : contributions des membres

Troisième partie : programme de travail de la fonction primaire et de la fonction de gestion des projets

Cette partie comprend le budget et une synthèse des activités entreprises dans le cadre des sections du programme de travail financées par les budgets de la fonction primaire et de la fonction de gestion des projets, à savoir la direction et la division administrative et financière. Ces informations figuraient auparavant dans les tableaux du budget. Elles sont maintenant fournies séparément selon la nouvelle présentation.

Quatrième partie : programme de travail de la fonction de mise en oeuvre des projets (FMP)

La première partie du programme de travail de la FMP comprend une analyse des activités entreprises par chaque division en 1995. Cette analyse fournit le détail des dépenses effectives, l'état des effectifs pour chaque division, les activités entreprises et/ou réalisées ainsi que les activités que chaque division n'a pas été en mesure d'entreprendre ou de réaliser durant la période en question.

La deuxième partie du programme de travail de la FMP est consacrée aux activités proposées par chaque division pour 1997 et à leur financement. Il est fait état, pour chaque activité ou groupe d'activités similaires au sein d'une même division, de l'objectif, de l'historique, des activités et des coûts. La source de financement est également indiquée lorsque des fonds ont été garantis par un bailleur de fonds à ce stade.

Cinquième partie : annexes

Les deux annexes suivantes sont jointes, pour information, au document du programme de travail et de budget :

- salaires du personnel du PROE et coûts auxiliaires
- effectifs du PROE.

Base de calcul pour l'estimation des recettes

L'estimation des recettes de la fonction primaire et de la fonction de gestion des projets a été effectuée en supposant que tous les membres s'acquitteront de l'intégralité de leurs cotisations annuelles, et sur la base d'estimations prudentes des revenus dérivés des loyers et des intérêts, d'une part, et des fonds garantis par les bailleurs de fonds pour certains membres du personnel, d'autre part.

Les frais d'administration des projets représentent une part importante des recettes de la fonction de gestion des projets. Ces frais sont inclus dans les propositions soumises aux bailleurs de fonds pour pourvoir à la part des frais de gestion tels que les frais d'administration, les frais de services de soutien et les frais de bureau imputables aux projets. Ces frais ont été estimés prudemment ; cependant, toute difficulté éventuellement rencontrée pour garantir le financement de la fonction de mise en oeuvre des projets entraînerait une baisse des recettes en question.

Les estimations pour la fonction de mise en oeuvre des projets ont été effectuées sur la base de projets dont le financement est "garanti" et sur la base de projets dont le financement est "non garanti". Par financement "garanti", on entend les fonds qui ont effectivement été reçus ou ceux que les bailleurs de fonds ont fermement engagés. Par financement "non garanti", on entend les fonds correspondant à des propositions qui ont été soumises aux bailleurs de fonds, mais pour lesquels les bailleurs de fonds ne se sont pas encore engagés, ou les fonds correspondant à des propositions en cours d'élaboration et devant être soumises aux bailleurs de fonds. Ces derniers sont basés sur des estimations nominales et prudentes. Les montants effectifs des fonds "garantis" et "non garantis" alloués aux différents projets de chaque division figurent dans les tableaux faisant face aux notes explicatives du programme de travail.

L'indice des coûts

Les coûts directement imputables à une certaine fonction sont comptabilisés sous cette fonction. Les coûts relatifs à plus d'une fonction sont alloués proportionnellement (on appelle cette proportion "indice des coûts"), à partir des estimations fournies chaque semaine par le personnel sur le temps passé pour chaque fonction. L'indice des coûts actuel alloue 60 % des coûts à la fonction primaire et 40 % à la fonction de gestion des projets, à l'exception des salaires, qui sont alloués sur la base des estimations de temps.

Deuxième partie

Tableaux

Tableau 1

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIFIEN DE L'ENVIRONNEMENT

BUDGET CONSOLIDÉ (\$ US)

TABLEAU	1994 EFFECTIF	1995	1996	1997	1998	1999
RECETTES						
Contributions des membres	307 234	439 172	500 000	500 000	509 000	500 000
Contributions des membres - années précédentes		147 630				
Plan des petites subventions	17 849	11 247	59 051			
Fonds des petits Etats insulaires (réunions)	9 715	17 355	11 000	5 942		
<i>Autres fonds:</i>						
Intérêts	37 456	72 714	50 000	50 000	50 000	50 000
Recettes loyers	1 662					
Divers	1 056	1 577	2 000	2 000	2 000	2 000
Fonds des bailleurs de fonds	3 322 574	3 952 710	6 071 790	11 262 595	10 717 140	8 989 521
Subvention fonction primaire	89 091	96 995	142 600			
TOTAL RECETTES	3 786 637	4 739 400	6 836 441	11 820 537	11 278 140	9 541 521
Fonction primaire	14 %	18 %	14 %	5 %	6 %	6 %
Gestion des projets	7 %	6 %	6 %	6 %	6 %	5 %
Mise en oeuvre des projets	79 %	76 %	80 %	89 %	88 %	89 %
TOTAL RECETTES	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
DÉPENSES						
Fonction primaire	17 %	16 %	14 %	5 %	6 %	7 %
Gestion des projets	8 %	8 %	6 %	3 %	4 %	4 %
Mise en oeuvre des projets	75 %	76 %	80 %	91 %	90 %	89 %
TOTAL DÉPENSES	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Poste extraordinaire		4 075 064	4 820 491	6 772 545	11 475 050	11 081 440
		60 000				
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET	(288 427)	(141 091)	63 896	345 487	196 700	25 800
SOLDE REPORTÉ						
Fonds capital (du bilan)	(21 169)	(83 795) (ii)	(75 704)	10 667	356 154	552 854
Fonds des membres (du bilan)	135 273	5 000				
Déficits de gestion des projets financés par les bailleurs de fonds dans l'exercice suivant	69 359	79 447	429	0		
	21 169	64 735	22 046			
SOLDE CUMULATIF	(83 795)	(75 704)	10 667	356 154	552 854	578 654

Notes : (i) Il existe une différence de 34 598 \$ entre le déficit net de 141 091 \$ pour 1995 et le déficit net de 106 493 \$ indiqué dans les comptes annuels pour 1995. Cette différence représente les immobilisations acquises en 1995 (moins le total de l'amortissement pour 1995) et inscrites au bilan pour l'exercice clos au 31 décembre 1995.

(ii) Le solde reporté inclut seulement les soldes de la fonction primaire et de la fonction de gestion des projets. Le déficit enregistré par la fonction de mise en oeuvre des projets en 1995 n'est pas inclus mais est repris dans les "Fonds reportés des exercices précédents" du tableau 4.1.

Tableau 2

PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIFIEN DE L'ENVIRONNEMENT
BUDGET DE LA FONCTION PRIMAIRE (\$ US)

TABLEAU	1994 EFFECTIF	1995 EFFECTIF		1996 REVISE		1997	1998	1999		
		%		%						
RECETTES										
5	56 %	305 946	50 %	427 249	52 %	500 000	74 %	500 000	89 %	500 000
Contributions des membres			17 %	147 630						
Contributions des membres - années précédentes			21 %	177 325		387 144	16 %	105 840		17 220
Fonds des bailleurs de fonds	19 %	104 226			41 %	387 144	3 %	16 440	1 %	5 942
Fonds des bailleurs - non garantis			2 %	17 355		11 000				
Fonds des petits Etats insulaires (réunions)	16 %	9 715			1 %					
Fonds complémentaires des bailleurs de fonds	7 %	88 939			5 %	50 000	6 %	50 000	9 %	50 000
Intérêts	1 %	37 456								
Recettes loyers	1 %	1 662								
Divers	1 %	1 354		1 577		2 000	1 %	2 000	1 %	2 000
Variation des taux de change		(298)								
TOTAL RECETTES	100 %	549 000	100 %	843 850	100 %	950 144	100 %	649 781	100 %	675 060
DÉPENSES										
Dépenses en capital	3 %	17 993	4 %	34 138	0 %	802	2 %	9 000	1 %	9 000
Déplacements officiels	4 %	29 234	5 %	36 004	2 %	19 800	5 %	30 000	4 %	30 000
Coûts de fonctionnement	14 %	94 858	11 %	85 362	8 %	70 496	14 %	84 700	12 %	85 900
Conférence du PROE	8 %	57 188	6 %	49 994	5 %	45 000			9 %	60 000
Salaires	37 %	257 620	38 %	298 339	34 %	316 140	72 %	429 800	61 %	430 500
<i>Coûts de mise en oeuvre des projets - non financés :</i>										
Salaires	13 %	89 091	11 %	89 386	15 %	142 600				
Déplacements officiels	1 %	7 609								
Services linguistiques	10 %	69 281	8 %	63 008	7 %	66 584	6 %	34 500	10 %	69 000
Autres coûts financés par les bailleurs de fonds	11 %	76 293	13 %	98 985	28 %	255 704	1 %	8 590	6 %	36 000
Fonds des petits Etats insulaires (réunions)	1 %	9 715	2 %	17 355	1 %	11 000			2 %	17 000
TOTAL DÉPENSES	101 %	701 273	100 %	780 180	100 %	928 126	100 %	596 590	100 %	701 400
Poste extraordinaire										626 800
						60 000				
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET POUR L'EXERCICE EN COURS										
	(i)	(152 273)		3 670		22 018		53 191		(26 340)
SOLDE REPORTÉ										
Fonds capital (du bilan)		135 273		(17 000)		(8 330)		13 688		66 879
				5 000						40 539
SOLDE CUMULATIF										
		(17 000)		(8 330)		13 688		66 879		(28 141)

Notes : (i) Le déficit net pour 1995 diffère de celui des comptes annuels de 1995 car le budget ci-dessus inclut les dépenses en capital nettes (voir la note du tableau 1).
(ii) Les salaires pour 1997 comprennent les coûts de remplacement de deux agents contractuels dont les contrats arriveront à terme, ainsi que les coûts afférents à deux Chefs de division (se reporter au document de travail 6.7).

**PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIFIEN DE L'ENVIRONNEMENT
BUDGET DE LA FONCTION DE GESTION DES PROJETS (\$ US)**

TABLEAU	1994		1995		1996		1997		1998		1999	
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	REVISE	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
RECETTES												
Contributions des membres	0 %	1 288	4 %	11 923					1 %	9 000		
Plan des petites subventions	7 %	17 849	4 %	11 247	13 %	59 051			5 %	30 560		
Fonds des bailleurs de fonds	27 %	69 485	18 %	50 108	14 %	63 381	7 %	50 266	2 %	11 480	1 %	4 080
Fonds des bailleurs de fonds - non garantis			74 %	203 933	73 %	318 200	91 %	628 800	92 %	597 300	99 %	508 300
Frais d'administration des projets	66 %	171 677										
TOTAL RECETTES	100 %	260 299	100 %	277 211	100 %	440 632	100 %	690 026	100 %	648 340	100 %	512 380
DÉPENSES												
Dépenses en capital	4 %	11 996	6 %	22 759	1 %	535	2 %	6 000	1 %	6 000	1 %	6 000
Experts-conseils												
Déplacements officiels	6 %	19 490	6 %	24 003	3 %	13 200	5 %	20 000	5 %	20 000	5 %	20 000
Frais de fonctionnement	19 %	63 239	14 %	56 908	12 %	46 997	14 %	56 500	13 %	57 300	15 %	62 300
<i>Voir synthèses du programme de travail</i>												
Salaires	52 %	171 747	49 %	198 893	52 %	210 760	72 %	286 500	68 %	287 000	73 %	305 600
Services linguistiques	14 %	46 187	11 %	42 005	11 %	44 390	6 %	23 000	11 %	46 000	6 %	24 000
Convention d'Apia		605	1 %	5 350					1 %	4 500		
Convention de Nouméa		605	4 %	14 013					1 %	4 500		
Autres coûts			6 %	24 748	6 %	23 821	1 %	5 730	1 %	4 500		
Plan des petites subventions	5 %	17 849	3 %	11 247	15 %	59 051						
TOTAL DÉPENSES	100 %	331 718	100 %	399 926	100 %	398 754	100 %	397 730	100 %	425 300	100 %	417 900
EXCÉDENT (DÉFICIT) NET												
POUR L'EXERCICE EN COURS	(i)	(71 419)		(122 715)		41 878		292 296		223 040		94 480
SOLDE REPORTÉ				(2 060)		(45 328)		(3 021)		289 275		512 315
Fonds des membres (du bilan)		69 359		79 447		429						
SOLDE CUMULATIF		(2 060)		(45 328)		(3 021)		289 275		512 315		606 795

Notes : (i) Le déficit net pour 1995 diffère de celui des comptes annuels de 1995 car le budget ci-dessus inclut les dépenses en capital effectives (voir la note du tableau 1).
(ii) Les frais d'administration des projets sont calculés sur la base d'un pourcentage du financement de la mise en oeuvre des projets (incluant les financements non garantis). Les frais effectivement perçus sont calculés sur la base des dépenses de mise en oeuvre des projets effectivement encourues par le Secrétariat.

Tableau 4

**PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIFIEN DE L'ENVIRONNEMENT
BUDGET DE LA FONCTION DE MISE EN OEUVRE DES PROJETS (\$ US)**

NOTA : Le budget représente les recettes garanties et les recettes non garanties ainsi que les dépenses telles qu'elles sont présentées dans les tableaux 4.1 et 4.2 respectivement.

TABLEAU	1994 EFFECTIF	1995	1996	1997	1998	1999
RECETTES						
<i>Fonds des bailleurs de fonds :</i>						
	959 994	1 163 934	2 535 306	10 480 730	9 954 740	8 471 021
4.1	1 928 253	2 357 410	2 767 759			
	2 888 247	3 521 344	5 303 065	10 480 730	9 954 740	8 471 021
	89 091	96 995	142 600			
	2 977 338	3 618 339	5 445 665	10 480 730	9 954 740	8 471 021
1						
	2 977 338	3 618 339	5 445 665	43 %	32 %	3 %
4.1				57 %	68 %	97 %
4.2						
	2 977 338	3 618 339	5 445 665	100 %	100 %	100 %
TOTAL RECETTES						
	1 053 034	1 511 183	2 472 446	44 %	44 %	42 %
34 %						
	815 704	727 183	1 218 026	14 %	12 %	12 %
27 %						
	1 084 244	1 305 024	1 612 593	42 %	44 %	45 %
36 %						
	2 952 982	3 543 390	5 303 065	10 480 730	9 954 740	8 471 021
TOTAL RECETTES						
	89 091	89 386	142 600			
3 %						
		7 609				
	3 042 073	3 640 385	5 445 665	100 %	100 %	99 %
4						
	3 042 073	3 640 385	5 445 665	43 %	32 %	3 %
4.1				57 %	68 %	97 %
4.2						
	3 042 073	3 640 385	5 445 665	100 %	100 %	100 %
TOTAL DÉPENSES						
	(64 735)	(22 046)				
DÉFICIT NET						

Voir synthèses du programme de travail

Tableau 4.1

NOTA : Les fonds garantis sont ceux qui ont été reçus par le PROE ou ceux que les bailleurs de fonds ont engagés mais qui n'ont pas encore été reçus par le PROE.

**PROGRAMME RÉGIONAL OCÉANIQUE DE L'ENVIRONNEMENT
BUDGET DE LA FONCTION DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS (\$ US)**

PROJETS DONT LE FINANCEMENT EST GARANTI

TABEAU	1994 EFFECTIF	1995	1996	1997	1998	1999						
RECETTES												
<i>Fonds des bailleurs de fonds :</i>												
Fonds reçus en cours d'exercice	959 994	1 163 934	2 535 306	4 539 286	3 142 090	271 721						
Fonds reportés des exercices précédents	1 928 253	2 357 410 (i)	2 767 759 (i)									
Fonds des bailleurs de fonds - total	2 888 247	3 521 344	5 303 065	4 539 286	3 142 090	271 721						
Subvention de la fonction primaire	89 091	96 995	142 600									
TOTAL RECETTES	4	3 618 339	5 445 665	4 539 286	3 142 090	271 721						
DÉPENSES												
Conservation des ressources naturelles	34 %	1 053 034	42 %	1 511 183	45 %	2 472 446	71 %	3 269 363	85 %	2 664 509		
Education, information et coordination en matière d'environnement	27 %	815 704	20 %	727 183	22 %	1 218 026	7 %	327 903	3 000			
Gestion et planification de l'environnement	36 %	1 084 244	36 %	1 305 024	30 %	1 612 593	21 %	942 020	15 %	474 581	100 %	271 721
<i>Voir synthèses du programme de travail</i>												
Mise en oeuvre des projets - salaires non financés	3 %	89 091	2 %	89 386	3 %	142 600						
Mise en oeuvre des projets - déplacements officiels non financés				7 609								
TOTAL DÉPENSES	4	3 042 073	100 %	3 640 385	100 %	5 445 665	99 %	4 539 286	100 %	3 142 090	100 %	271 721
EXCÉDENT NET		(ii)	(64 735)	(22 046)								

Notes: (i) Les montants indiqués sont inscrits au bilan de l'exercice 1995 sous la rubrique Avances de fonds. Ces fonds reçus des bailleurs correspondent principalement à des activités relevant de la fonction de mise en oeuvre des projets qui n'avaient pas été terminées au 31 décembre 1994 et au 31 décembre 1995 respectivement.
(ii) Des fonds compensant les déficits de 1994 et 1995 ont été reçus des bailleurs de fonds au cours des exercices suivants.

Tableau 5

CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS DE FONDS PRÉVUES POUR 1997

	Effectif en 1995	Attendu en 1996	Prévu pour 1997
Fonds garantis			
ANCA	11 991	4 188	483 904
Université d'Auckland	7 976	2 050	
AusAID (note 1)	830 388	1 340 208	
CFTC	85 754	9 033	
CORA	116 274		557
Gouvernement danois		86 548	29 452
DASETT	1 044	1 785	
DEST			84 000
EWC/MACARTHUR			850
FAO		10 056	
France	3 004	1 684	9 472
OMI	1 220	6 261	
Japon	41 682	44 529	5 000
Los Alamos National Laboratories.	9 689	51 590	333 000
Bailleurs de fonds divers	394	29 443	2 054
Projets financés par des bailleurs de fonds multiples	199 720	258 529	41 196
Université de Flinders (NTF)	1 168	32 830	
Nouvelle-Zélande (note 1)	241 047	391 163	71 234
Autres	773		
Fonction primaire			5 000
Radio Australia	131	1 644	
République de Chine (Taiwan)	70 529	28 753	98 717
PNUD	1 510 838	2 283 819	3 370 631
PNUE	103 259	278 083	2 900
FNUAP	247 164	244 497	
Université de Papouasie-Nouvelle-Guinée	1 570	3 430	
Département d'Etat américain	3 730	16 270	
OMM	31 999		
WWF			1 319
	<hr/> 3 521 344	<hr/> 5 126 393	<hr/> 4 539 286
Fonds non garantis		176 672	5 941 444
TOTAL	<hr/> 3 521 344 \$	<hr/> 5 303 065 \$	<hr/> 10 480 730

Note :

1. La liste ci-dessus des contributions des bailleurs de fonds prévues pour 1997 ne comprend pas les contributions extra-budgétaires de l'AusAID et de la Nouvelle-Zélande, leur allocation étant généralement décidée vers la fin 1996.

Tableau 6

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DU PROE			
PAYS	REÇU EN 1995	%	CONTRIBUTION ANNUELLE EN \$ US
Samoa américaines	17 175	1,145 %	5 725
Australie	104 055	20,811 %	104 055
Commonwealth des Iles Mariannes du Nord *		1,145 %	5 725
Iles Cook		1,145 %	5 725
Etats fédérés de Micronésie	8 900	1,145 %	5 725
Fidji	11 445	2,289 %	11 445
France	75 440	15,088 %	75 440
Polynésie française	11 634	2,289 %	11 445
Guam *		2,289 %	11 445
Kiribati	5 725	1,145 %	5 725
Iles Marshall *		1,145 %	5 725
Nauru	11 445	2,289 %	11 445
Nouvelle-Calédonie	11 445	2,289 %	11 445
Nouvelle-Zélande	33 820	6,764 %	33 820
Niue	5 725	1,145 %	5 725
Palau	12 175	1,145 %	5 725
Papouasie-Nouvelle-Guinée	22 779	2,289 %	11 445
Iles Pitcairn *		1,145 %	5 725
Iles Salomon		2,289 %	11 445
Tokelau	5 725	1,145 %	5 725
Tonga	10 221	1,145 %	5 725
Tuvalu	5 725	1,145 %	5 725
Etats-Unis d'Amérique	210 000	21,851 %	109 255
Vanuatu		2,289 %	11 445
Wallis-et-Futuna		1,145 %	5 725
Samoa occidentales	11 445	2,289 %	11 445
	<u>574 879</u>		<u>500 000</u>

* Indique que la contribution de 1995 a été payée au début de 1996.

Troisième partie

**Budget de la fonction primaire / gestion des projets :
Analyse et évaluation des progrès enregistrés en 1995**

et

Programme de travail et budget pour 1997

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL 1997			1998		1999	
		Fonction primaire	Gestion des projets	Fonction primaire	Gestion des projets	Fonction primaire	Gestion des projets	
469 575	622 076	316 600	211 100	381 300	211 800	333 200	222 200	
613 536	562 204	294 190	196 130	315 900	210 600	293 600	195 700	
96 995	142 600							
1 180 106	1 326 880	610 790	407 230	697 200	422 400	626 800	417 900	

ANALYSE ET EVALUATION DES PROGRES ENREGISTRES EN 1995

Structure et objectifs

La direction du PROE se compose du directeur, du directeur adjoint et de deux secrétaires de direction. Les objectifs de la direction sont les suivants :

- veiller à la mise en oeuvre effective des politiques et directives formulées par la Conférence du PROE
- veiller à la mise en oeuvre effective du Plan d'action du PROE et des dispositions pertinentes de la Convention portant création du PROE
- procéder à la gestion efficace du Secrétariat pour le compte des membres du PROE.

Buts et stratégies pour 1995

Afin de réaliser ces objectifs en 1995, la direction a entrepris une série d'activités destinées à assurer une croissance gérée de l'organisation, reflétant les priorités et les préoccupations des membres et permettant l'exécution effective du programme de travail ainsi que l'application efficace des systèmes et procédures administratifs et financiers.

Conférences du PROE

Conformément aux directives formulées par la Septième et la Huitième Conférences du PROE tenues, respectivement, à Tarawa en octobre 1994 et à Apia en octobre 1995, la direction a en 1995 :

- poursuivi le dialogue avec les membres en vue de leur ratification et adhésion à la Convention portant création du PROE ;
- maintenu ses relations diplomatiques avec le nouveau Gouvernement de Guam afin de l'encourager à redevenir membre à part entière du PROE (Guam était représenté à la Huitième Conférence du PROE) ;
- poursuivi le dialogue avec des bailleurs de fonds potentiels pour le nouveau siège proposé du PROE ;
- renouvelé les accords contractuels conclus avec le secteur privé pour la prestation des services de traduction et d'interprétation nécessaires au PROE ;
- suivi la mise en oeuvre du programme de travail et du budget approuvés pour 1995 ;
- maintenu des contacts avec le Secrétariat du Forum pour l'élaboration du projet de convention régionale sur les déchets dangereux ;
- révisé le règlement intérieur de la Conférence du PROE ;
- procédé à l'étude des conditions d'emploi des organisations du CCOPS ;
- poursuivi l'élaboration d'options relatives à la périodicité de la Conférence du PROE ;
- mis en oeuvre les dispositions du Plan directeur du PROE ;
- poursuivi le dialogue avec la CGAPS sur les questions de protection des zones côtières ainsi que d'autres questions d'intérêt commun ;
- lancé la révision du Plan d'action 1991/1995 du PROE ainsi que la préparation du Plan d'action révisé pour 1996/2000.

Plan d'action et Convention du PROE

La direction a suivi en permanence les activités entreprises par le Secrétariat en 1995 afin de veiller à ce qu'elles soient conformes, en toutes circonstances, aux priorités déterminées par le Plan d'action ainsi que par la Convention portant création du PROE, notamment aux responsabilités du Secrétariat telles qu'elles sont définies par lesdits documents. Ce suivi a porté sur des questions ayant trait à la préparation, la mise en oeuvre et la révision du programme de travail annuel, la consultation des gouvernements membres et des organisations nationales, régionales et internationales concernées, la coordination et la mise en place de relations de travail avec lesdits gouvernements et organisations, la recherche de ressources financières et techniques ainsi que l'organisation de la Conférence du PROE.

BUTS ET PRIORITES POUR 1997

La direction poursuivra, en 1997, une série d'activités semblables à celles entreprises en 1995 afin de veiller à ce que des progrès effectifs soient enregistrés dans la réalisation des objectifs décrits ci-dessus. Le PROE mettra notamment en oeuvre le Plan d'action révisé qui est soumis à l'approbation de la Conférence des Ministres à l'occasion de la Neuvième Conférence du PROE.

GESTION

Fonction primaire/Gestion des projets

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL 1997				1998		1999	
		Fonction primaire (60 %)	Gestion des projets (40 %)	Fonction primaire (60 %)	Gestion des projets (40 %)	Fonction primaire (60 %)	Gestion des projets (40 %)	Fonction primaire (60 %)	Gestion des projets (40 %)
194 482	196 500	286 600	191 100	274 300	182 800	202 200	303 200	202 200	
60 007	33 000	30 000	20 000	30 000	20 000	20 000	30 000	20 000	
49 994	45 000			60 000					
5 350						4 500			
14 013						4 500			
33 130									
17 355	11 000			17 000					
11 247	59 051								
385 578	344 551	316 600	211 100	381 300	211 800	333 200	222 200		

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL 1997				1998		1999		
		Fonction primaire	Gestion des projets	Fonction primaire	Gestion des projets	Fonction primaire	Gestion des projets	Fonction primaire	Gestion des projets	
		<u>Le financement des bailleurs de fonds a été obtenu pour les activités suivantes de la fonction primaire et de la fonction de mise en œuvre des projets :</u>								
	53 249	Plan d'action et Conventions								
22 135	30 345	Administration								
	11 200	Entretiens pour le poste de directeur								
	16 008	Réunion pour la sélection du directeur								
61 862	166 723	Siège du PROE								
83 997	277 525									
469 575	622 076	TOTAL								
				316 600	211 100	381 300	211 800	333 200	222 200	
				-	-	-	-	-	-	

SYNTHESE DES ACTIVITES ENTREPRISES EN 1995**DIVISION FINANCES ET ADMINISTRATION****ANALYSE ET EVALUATION DES PROGRES ENREGISTRES EN 1995****Structure et objectifs**

La division finances et administration se compose de deux cellules.

1. Finances

La cellule financière surveille, contrôle et met en oeuvre les engagements et besoins financiers du PROE, conformément aux dispositions du *règlement financier* et du *règlement du personnel* du PROE, ainsi qu'aux exigences financières formulées par les bailleurs de fonds et les pays et territoires membres, et dans le respect des normes de comptabilité internationales reconnues.

2. Administration

La cellule administrative assure les services administratifs "fondamentaux" de l'organisation et aide la direction à contrôler et mettre en oeuvre les obligations et exigences stipulées dans le *règlement du personnel* du PROE, ainsi que dans ses politiques et procédures internes.

Buts et stratégies en 1995

Afin de réaliser les objectifs ci-dessus, la division :

- fournit une assistance et des conseils d'ordre administratif et financier à la direction et au personnel, conformément aux règlements et au programme de travail du PROE et en fonction des conditions locales ;
- préserve les ressources financières du PROE en adoptant des principes et des pratiques financiers et comptables sûrs ;
- communique aux pays et territoires membres ainsi qu'aux bailleurs de fonds des informations financières sur les fonds alloués au PROE ;
- veille à l'application pertinente du *règlement du personnel* et des politiques internes du PROE ;
- veille à ce que l'ensemble des biens du PROE soient dûment protégés et couverts par une assurance.

Les systèmes mis en place afin de mener à bien ces buts ont été contrôlés et affinés durant l'année.

Les services fournis par la division sont les suivants : paiement des engagements pris par le PROE, des salaires du personnel et des prestations sociales, préparation des rapports financiers mensuels à l'intention du personnel et de la direction, soutien administratif et financier requis par la direction, suivi des relations avec les bailleurs de fonds sur les questions d'ordre financier, diffusion des rapports financiers aux bailleurs de fonds, préparation des états financiers annuels, coordination et compilation

des documents du programme de travail et budget annuels ainsi que d'autres documents de travail à caractère administratif et financier présentés à la Conférence du PROE, assistance au personnel pour ses déplacements officiels, gestion des stocks de fournitures de bureau, gestion efficace du bureau d'ordre, maintenance du matériel de bureau, du mobilier et des installations ainsi que des locaux et du terrain, aide à l'amélioration et à l'agrandissement des locaux du PROE.

Les améliorations suivantes ont, entre autres, été apportées aux systèmes et aux ressources :

- recherche et acquisition d'un logiciel comptable complémentaire ;
- construction d'une nouvelle salle de documentation ;
- installation d'un nouveau générateur et aménagement de son aire d'entreposage ;
- transformation de l'ancienne salle de documentation en "espace exposition" ;
- aménagement d'une aire de travail dans les bureaux du PROE pour l'agent de voyages de l'organisation ;
- aménagement de l'espace bureau.

La division continuera de surveiller ses systèmes au cours de l'année à venir et les modifiera en fonction des besoins.

BUTS ET PRIORITES POUR 1997

La division continuera, en 1997, de surveiller ses systèmes et les adaptera, si besoin est. La division entreprendra, par ailleurs, une série d'activités similaires à celles réalisées en 1995.

FINANCES ET ADMINISTRATION

Fonction primaire/Gestion des projets

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL 1997			1998		1999	
		Fonction primaire (60 %)	Gestion des projets (40 %)	Fonction primaire (60 %)	Gestion des projets (40 %)	Fonction primaire (60 %)	Gestion des projets (40 %)	
302 750	330 400	157 400	104 900	152 000	101 300	155 100	103 400	
		Salaires et coûts auxiliaires						
		Coûts de fonctionnement						
13 603	13 849	8 700	5 800	8 700	5 800	8 700	5 800	
55	157	3 000	2 000	3 000	2 000	3 000	2 000	
5 612	3 180	2 700	1 800	2 700	1 800	2 700	1 800	
3 390	4 005	3 300	2 200	3 300	2 200	3 600	2 400	
2 108	3 336	3 000	2 000	3 000	2 000	3 600	2 400	
23 164	23 778	15 000	10 000	15 000	10 000	16 800	11 200	
5 542	7 729	4 800	3 200	4 800	3 200	5 400	3 600	
7 540	2 622	4 500	3 000	4 500	3 000	4 500	3 000	
29 759	12 375	9 000	6 000	9 000	6 000	9 000	6 000	
		diverses						
5 665	6 000	3 900	2 600	3 900	2 600	3 900	2 600	
710	676	400	300	400	300	500	300	
5 068	4 784	3 000	2 000	3 000	2 000	3 600	2 400	
1 642	1 014	900	600	900	600	1 200	800	
4 159	3 433	2 700	1 800	2 700	1 800	3 000	2 000	
28 075	23 386	15 000	10 000	16 200	10 800	18 000	12 000	
6 179	7 169	4 800	3 200	4 800	3 200	6 000	4 000	
		Personnel temporaire						
105 013	110 974	34 500	23 000	69 000	46 000	36 000	24 000	
		Services linguistiques						

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET 1995

En 1995, les coûts de mise en oeuvre des projets non financés ont concerné les éléments suivants :

1. Division conservation des ressources naturelles

Les deux postes suivants de cette division ont été financés par le budget de la fonction primaire :

- chargé de la gestion des zones côtières
- chargé de programme (protection des espèces) (50 %)

Ces postes sont traditionnellement financés par le budget de la fonction primaire, conformément au désir des membres souhaitant inclure certains postes techniques dans les coûts de la fonction primaire qu'ils prennent en charge.

2. Division éducation, information et coordination en matière d'environnement

Le poste suivant de cette division a été financé par le budget de la fonction primaire :

- chargé de l'éducation écologique

Ce poste est traditionnellement financé par le budget de la fonction primaire, conformément au désir des membres souhaitant inclure certains postes techniques dans les coûts de la fonction primaire qu'ils prennent en charge.

N.B. :

La Septième Conférence du PROE a confirmé le maintien des trois postes précédents dans le budget de la fonction primaire.

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL 1997				1998		1999	
		Fonction primaire	Gestion des projets	Fonction primaire	Gestion des projets	Fonction primaire	Gestion des projets	Fonction primaire	Gestion des projets
		CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES							
51 159	104 700								
		Salaires et coûts auxiliaires							
7 609		Déplacements officiels							
		EDUCATION, INFOR- MATION ET COORDI- NATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT							
38 226	37 900								
		Salaires et coûts auxiliaires							
		GESTION ET PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT							
		Salaires et coûts auxiliaires							
96 995	142 600	TOTAL							

Quatrième partie

Budget de la mise en oeuvre des projets :
Analyse et évaluation des progrès enregistrés en 1995
et
Programme de travail et budget pour 1997

TOUTES DIVISIONS

RECAPITULATIF

Mise en oeuvre des projets

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL 1997				1998		1999	
		Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
1 511 183	2 472 446	3 269 363	1 299 397	2 664 509	1 710 050				3 582 600
727 183	1 218 026	327 903	1 153 745	3 000	1 171 000				1 041 800
1 305 024	1 612 593	942 020	3 488 302	474 581	3 931 600			271 721	3 574 900
3 543 390	5 303 065	4 539 286	5 941 444	3 142 090	6 812 650			271 721	8 199 300
		TOTAL							

ANALYSE ET EVALUATION DES PROGRES ENREGISTRES EN 1995

Structure et objectifs

La division conservation des ressources naturelles regroupe trois programmes distincts liés entre eux :

- le Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud (PCBPS) ;
- le Programme de conservation des ressources naturelles (PCRN) ;
- le Programme de gestion et de planification des zones côtières (PGPZC).

Le PCBPS est un programme quinquennal visant à l'identification, la création et la gestion initiale d'un certain nombre de grandes zones de conservation diverses, dans lesquelles les activités humaines sont orientées en vue de protéger d'importantes caractéristiques écologiques, afin de permettre l'utilisation durable des ressources naturelles contenues dans ces zones. Le PCBPS est financé par le Fonds mondial pour l'environnement (FEM). Il est administré par le PNUD et mis en oeuvre par le PROE.

Le PCRN traite une vaste gamme de questions de conservation des ressources qui ne rentrent pas dans le cadre du PCBPS. Il concerne principalement la mise en oeuvre de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans le Pacifique Sud. Des fonds du PCBPS sont alloués au PCRN pour la mise en oeuvre de programmes régionaux de protection des espèces.

Le PGPZC vise à aider les membres du PROE à gérer et planifier le développement écologiquement durable à des fins multiples de zones, de ressources et d'habitats côtiers, ainsi que leur conservation.

Buts et stratégies pour 1995

Afin d'atteindre les objectifs précédents, la division a adopté, en 1995, les stratégies suivantes pour diriger ses activités, en structurant son programme de travail et son budget conformément à ces stratégies :

Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud

Le PCBPS vise à faciliter les efforts de conservation de la diversité biologique du Pacifique Sud entrepris par les communautés locales et les gouvernements pour le bénéfice actuel et futur des peuples de la région et du monde entier. La finalité du PCBPS est la conservation de la biodiversité par le biais de l'utilisation durable des ressources biologiques par les peuples du Pacifique Sud. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

1. faciliter la création et la gestion initiale de zones de conservation qui protègent la biodiversité et permettent le développement écologiquement durable par la gestion des communautés locales, d'ONG et d'agences gouvernementales ;
2. identifier de nouvelles zones importantes pour la conservation de la biodiversité ;
3. protéger les espèces terrestres et marines menacées dans la région Pacifique ;

4. développer la sensibilisation dans la région à l'importance de protéger la biodiversité et aux moyens d'y parvenir ;
5. renforcer les moyens des différents secteurs et des différentes agences contribuant à la conservation de la biodiversité et améliorer leurs relations de travail.

Le PCBPS couvre les quatorze pays membres du PROE suivants : Iles Cook, Fidji, Etats fédérés de Micronésie, Kiribati, Iles Marshall, Nauru, Niue, Palau, Iles Salomon, Tonga, Tokelau, Tuvalu, Vanuatu et Samoa occidentales.

Programme de conservation des ressources naturelles

Le PCRN vise à protéger le riche patrimoine naturel du Pacifique Sud à perpétuité par le biais de la conservation et de la gestion durable de ses ressources naturelles et de sa biodiversité, pour le bénéfice des peuples du Pacifique Sud et du monde. Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

1. identifier les menaces les plus urgentes subies par la biodiversité de la région et y faire face, et protéger les plantes, animaux et écosystèmes de la région pour les générations futures ;
2. aider à l'élaboration des Stratégies nationales de gestion de l'environnement ou de leur équivalent, dans tous les pays et territoires de la région, et commencer la mise en oeuvre des mesures prioritaires de conservation et de gestion durable des ressources dès que possible ;
3. élaborer et préconiser des mécanismes appropriés de financement des activités locales, nationales et régionales de conservation et de gestion durable des ressources ;
4. promouvoir la participation des communautés locales et des propriétaires fonciers locaux à une approche de la conservation et de la gestion coopératives des ressources naturelles qui reconnaît les droits des propriétaires locaux sur leurs ressources naturelles et qui renforce leur capacité à en assurer la gestion effective ;
5. renforcer les connaissances techniques et spécialisées locales en matière de planification et de mise en oeuvre des programmes de conservation et de gestion durable des ressources naturelles relatifs aux milieux terrestres et marins ;
6. développer la sensibilisation à l'environnement et le partage des informations sur l'environnement et créer des partenariats de travail au niveau local, national et international visant à soutenir les activités de conservation.

Gestion et planification des zones côtières

Le PGPZC vise à aider les membres du PROE à gérer et planifier le développement écologiquement durable à des fins multiples ainsi que la conservation de zones, de ressources et d'habitats côtiers. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

1. renforcer la capacité de chaque pays à formuler et mettre en oeuvre des programmes de gestion et de planification des zones côtières par le biais de la formation, de l'organisation d'ateliers et de la participation à des activités de projets ;
2. élaborer et mettre en oeuvre, en tant que de besoin, des programmes de gestion et de planification des zones côtières, y compris des mécanismes institutionnels, des accords administratifs et des textes de loi pertinents ;

3. améliorer la compréhension par les communautés, le secteur public et le secteur privé des milieux côtiers et de leurs ressources, de la conservation et de l'aménagement des zones côtières, ainsi que du processus et des avantages de la gestion et de la planification des zones côtières ;
4. développer, dans chaque pays, les connaissances spécialisées sur le processus et les avantages de la gestion et de la planification des zones côtières, et en fournir des exemples ;
5. coordonner les activités de gestion et de planification des zones côtières dans la région du Pacifique Sud, en notant l'importance de prendre en compte l'élévation prévue du niveau de la mer ;
6. entreprendre des activités de gestion et de planification des zones côtières, notamment des inventaires des ressources côtières et l'élaboration de plans de gestion ;
7. aider les pays membres du PROE à prendre toutes les mesures appropriées pour lutter contre la pollution due à l'élimination des déchets et contre la dégradation de l'environnement due à l'érosion du littoral dans la zone d'application de la Convention du PROE.

Effectifs

Les postes de la division étaient, en 1995, les suivants :

- chef de division et chef de projet (PCBPS)
- chargé de programme (protection des espèces)
- chargé de programme (zones de conservation)
- chargé de programme (études socio-économiques)
- chargé de la gestion des zones côtières
- secrétaire de division
- assistante de division.

Le poste de chargé de programme (zones de conservation) a été vacant de janvier 1995 à août 1995, bien qu'un agent contractuel l'ait occupé d'avril à juin 1995. Tous les autres postes de la division étaient pourvus durant toute l'année.

ANALYSE DU PROGRAMME DE 1995

PROGRAMME DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LE PACIFIQUE SUD

Salaires et coûts auxiliaires

Ce poste couvre les salaires et les coûts auxiliaires attachés aux fonctions du chef de division/chef de projet (PCBPS), du chargé de programme (zones de conservation) et du chargé de programme (études socio-économiques) et 50 % des coûts attachés à la fonction de la chargée de programme (protection des espèces).

Déplacements

Ce poste couvre les frais des déplacements officiels du chef de division et des trois chargés de programme, à l'exception de ceux de la chargée de programme (protection des espèces), qui sont pris en charge par le PCRN. En 1995, ces déplacements ont comporté des séjours dans les pays membres afin d'aider à la préparation de propositions de projets de zones de conservation, de fournir une assistance dans le cadre de certaines activités et d'étudier les plans de travail formulés pour les zones de conservation approuvées. Certains membres de la division ont animé des ateliers et des sessions de formation dans les pays et ont également participé, dans certains cas, en tant que spécialistes, à des réunions ou ateliers organisés par d'autres organisations, telles que The Nature Conservancy.

Création et gestion de zones de conservation

Fin décembre 1995, quatorze propositions de zones de conservation avaient été officiellement approuvées par le groupe consultatif technique et de gestion (GCTG) du PCBPS et trois autres propositions étaient à l'étude (Kiribati, Nauru et Tokelau). Les pays ont bénéficié dans le courant de l'année d'une aide pour créer leurs zones de conservation. Des comités de gestion opèrent maintenant dans neuf zones de conservation et trois sont en phase finale de constitution. Des agents de soutien de zone de conservation (CASO) ont été nommés pour assurer la gestion au jour le jour des zones. Onze agents de soutien sont en poste et un douzième devrait être nommé prochainement pour la zone de Koroyanitu. Ces agents, qui sont en général très travailleurs et fortement motivés, font du très bon travail, dans des conditions souvent difficiles.

En 1995, des dossiers préparatoires de projet (DPP) ont été réalisés pour les zones de conservation suivantes : Funafuti, Sa'anapu/Sataoa, Huvalu, Ha'apai et Arnavon Islands. A l'heure de mise sous presse, douze DPP ont été définitivement mis au point, bien que quelques-uns doivent encore être approuvés par les autorités compétentes et par les communautés locales concernées. Deux autres dossiers sont en cours de révision ou en attente de documentation d'appui.

Développement durable

En 1995, une aide financière aux activités de développement durable a été allouée dans cinq pays. L'infrastructure de base essentielle à la création d'une entreprise d'écotourisme (sentiers de grande randonnée, transformation d'un centre d'information en relais d'hébergement) a été aménagée dans la ZC de Vathe (Vanuatu). Le programme a également appuyé la première phase d'une étude de faisabilité de ces activités d'écotourisme, afin que l'entreprise puisse être créée et commercialisée d'une façon rationnelle.

Le PCBPS a, par ailleurs, apporté son concours à la rédaction et la publication d'un guide des débouchés écotouristiques pour Pohnpei (Etats fédérés de Micronésie) ainsi qu'à l'élaboration d'une documentation de promotion touristique pour la ZC de Koroyanitu (Fidji). Notant que le mauvais état des routes exerce un effet de dissuasion considérable auprès des touristes, la ZC a sollicité l'aide de la NZODA pour améliorer l'état des routes menant à plusieurs villages.

Dans la ZC d'Ha'apai (Tonga), le programme a aidé à l'aménagement de jardins de démonstration et fourni une formation destinée à améliorer les techniques agroforestières, appuyant ainsi l'objectif d'accroissement de la biodiversité dans les jardins et plantations de la ZC. Dans la ZC de Pohnpei, l'une des composantes majeures du projet a été mise en œuvre, à savoir l'étude et la mise au point d'un système viable pour la production de sakau dans les basses terres en tant que solution de remplacement au déboisement des hautes terres.

Renforcement des moyens

L'atelier régional organisé à l'intention des CASO à Vanuatu, en octobre 1995, a réuni 14 agents de soutien de ZC et chefs de projet, représentant dix pays insulaires du Pacifique. Les sessions ont porté sur la gestion des conflits et la négociation, les activités de développement durable (l'accent étant mis tout particulièrement sur les produits forestiers non ligneux et l'écotourisme) ainsi que la préparation des rapports financiers et du budget. Les participants ont visité une petite entreprise de traitement et d'exportation de noix indigènes à Vila ainsi que la ZC de Vathe, sur l'île de Santo.

En outre, deux stages sous-régionaux ont été organisés à l'intention des membres des comités de coordination de zone de conservation, un à Palau pour les ZC de Micronésie et l'autre aux Fidji pour les ZC de Mélanésie et de Polynésie. Les stages de formation à l'approche rurale participative dont bénéficient les communautés locales implantées dans la zone d'application du PZC de Pohnpei se sont poursuivis. Ces activités continueront jusqu'à la fin 1996 et pendant une partie de 1997. Des fonds ont été alloués pour permettre à des propriétaires fonciers de la ZC de Vathe de visiter la ZC de Koroyanitu aux Fidji.

Sensibilisation

Deux numéros supplémentaires du bulletin d'information "CASOLink" ont été publiés. Ce bulletin, qui permet aux agents de ZC et aux chefs de projet de rester en contact, permet également au PCBPS de communiquer avec le grand public. Une deuxième vidéo a été réalisée dans la série consacrée aux projets de ZC (cette fois-ci sur la ZC d'Arnavon) ainsi qu'une vidéo dans le cadre de l'Année de la tortue marine.

Protection des espèces

Les fonds reçus ont servi à financer partiellement la mise en œuvre de stratégies régionales pour la protection d'espèces menacées. Voir le rapport concernant le PCRN ci-dessous.

PROGRAMME DE CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES**Salaires et coûts auxiliaires**

Ce poste couvre 50 % du salaire et des coûts auxiliaires attachés à la fonction de la chargée de programme (protection des espèces).

Déplacements

Ce poste couvre une partie des frais des déplacements officiels de la chargée de programme (protection des espèces). En 1995, ces déplacements ont comporté des séjours dans les pays membres afin d'aider à la préparation de projets sur les mammifères marins et de prodiguer des conseils sur des propositions de pêche à la baleine (Tonga) ainsi que la représentation du PROE à des réunions ou conférences d'autres organisations (première réunion de l'Organe auxiliaire de conseil scientifique, technique et technologique (SBSTTA) de la Convention sur la diversité biologique et la deuxième Conférence des Parties à cette convention).

Protection des espèces

Cette activité couvre trois projets principaux : le Projet régional de conservation de la tortue marine (PRCTM), le Projet régional de conservation de l'avifaune (PRCA) et le Projet régional de conservation des mammifères marins (PRCMM) dont le bilan est dressé ci-après.

PE : Projet régional de conservation de la tortue marine

La mise en œuvre du Plan stratégique 1994/96 du PRCTM, qui privilégie la campagne de l'Année de la tortue marine et le soutien aux agences participant au projet, s'est poursuivie en 1995. La campagne "1995 : Année de la tortue marine" lancée par le PROE et les gouvernements participants le 6 mars 1995 s'est achevée le 6 mars 1996. Conformément au plan de campagne régionale, une assistance a été apportée aux campagnes menées par les pays et les territoires, ainsi que par les ONG, des initiatives ont été entreprises à plusieurs niveaux (politique, communications et médias), une série de ressources a été produite (affiches, vidéos, autocollants, etc.) et des initiatives de campagne ont été coordonnées et suivies pour le compte du réseau. Le réseau central de la campagne comptait 43 organismes représentant 24 pays et territoires ainsi que 13 ONG. 39 autres agences gouvernementales et ONG étaient inscrites sur le fichier d'adresses recevant régulièrement des informations et des ressources. Les supports fournis aux pays et territoires ainsi qu'aux ONG pour leurs campagnes (plus de 100 000 affiches, autocollants, vidéos...) ont été très bien reçus. Les pays et territoires et les ONG participant au PRCTM du PROE ont conclu, en avril 1996, que la campagne avait été un grand succès. Leur étude s'est également penchée sur les contraintes et les problèmes logistiques liés à l'organisation de campagnes dans les îles du Pacifique, en vue de mener d'autres campagnes de protection dans la région. A l'issue de la campagne, les agences participantes ont recommandé que d'autres mesures soient prises d'urgence afin d'assurer la survie à long terme de la population de tortues pour satisfaire les besoins culturels, économiques et nutritionnels des peuples insulaires du Pacifique. Ces mesures sont incorporées dans le nouveau plan stratégique du PRCTM pour 1997/2001.

PE : Projet régional de conservation de l'avifaune

Le PRCA a continué, en 1995, de répondre aux demandes d'aide formulées par les pays membres du PROE, notamment par Niue, Pohnpei et les Samoa occidentales. Une proposition des Iles Cook visant à protéger le gobe-mouche de Rarotonga a été élargie afin de bénéficier du soutien du programme sur les zones de conservation du PCBPS. Le manque de sources de financement susceptibles de permettre au PROE de répondre aux demandes des territoires membres continue de limiter le nombre d'activités de soutien entreprises dans le cadre du PRCA.

PE : Projet régional de conservation des mammifères marins

Les projets poursuivis en 1995 ont porté sur la préparation d'un guide pratique sur les mammifères marins du Pacifique Sud et d'une étude de référence des connaissances et problèmes en matière de protection et d'utilisation avisée des mammifères marins dans la région des îles du Pacifique. Les membres du PROE ont continué de bénéficier de conseils sur les mesures à prendre et d'assistance technique, notamment d'informations et de conseils sur la question de la pêche à la baleine. Le soutien au développement d'activités écotouristiques d'observation des baleines s'est poursuivi avec l'élaboration d'un projet à Vava'u (Tonga) et la prévision d'un atelier de formation destiné aux organisateurs et aux guides durant la saison d'observation des baleines de 1996.

Conservation de la diversité biologique

Les activités se sont concentrées sur la coordination de la mise en oeuvre de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans le Pacifique Sud. Dans ce domaine d'activité suivi, le PROE répond aux demandes formulées par les pays et territoires membres, participe aux réunions et conférences sur la biodiversité et y représente ses membres et élabore de nouvelles initiatives relevant de la Stratégie d'action.

Conventions régionales et internationales sur la diversité biologique

Le PROE a continué de fournir une assistance et des conseils techniques aux pays membres pour leur permettre d'évaluer leurs obligations aux termes des conventions régionales et internationales, de s'en acquitter et/ou de les mettre en oeuvre. Ainsi, en 1995, un conseiller a été délégué auprès des Parties insulaires du Pacifique participant à la Deuxième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) et à la première réunion de l'Organe auxiliaire de conseil scientifique, technique et technologique. Lors de ces réunions, les Parties insulaires du Pacifique et d'autres petites nations insulaires appartenant à l'Alliance des petits Etats insulaires (APEI) ont contribué de manière significative à l'élaboration du Programme côtier et marin de la Convention.

GESTION ET PLANIFICATION DES ZONES COTIERES**Salaires et coûts auxiliaires**

Ce poste couvre le salaire et les coûts auxiliaires (indemnités, assurance, retraite, etc.) attachés à la fonction du chargé de la gestion des zones côtières.

Déplacements

Ce poste couvre les frais des déplacements officiels effectués par le chargé de la gestion des zones côtières pour participer à des réunions ou des conférences et pour d'autres raisons. Pendant l'année en question, ces déplacements ont comporté des visites de consultation dans les pays membres afin de déterminer leurs besoins en formation à la gestion des zones côtières, ainsi que des visites dans le cadre de l'aide apportée à la mise en œuvre des plans de gestion des ressources côtières et à divers ateliers et réunions.

Les membres de la division ont représenté le PROE dans les occasions suivantes : atelier régional de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (Suva), atelier sur le plan de gestion des zones côtières et des ressources marines de l'Etat de Yap (Etats fédérés de Micronésie), atelier sur l'inventaire et la surveillance des récifs coralliens (Saipan), 24^{ème} Conférence annuelle de la CGAPS, Conférence sur la protection et le reboisement des zones côtières (Tonga) et l'atelier conjoint de la CPS et de l'APF sur la gestion de la pêche côtière dans le Pacifique Sud (Nouméa).

Habitats côtiers : inventaire et surveillance

- Un atelier de "formation des formateurs" sur l'inventaire et la surveillance des récifs coralliens a eu lieu à Saipan et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- Le rapport *Coral Reef Survey of Vava'u* (Inventaire des récifs coralliens de Vava'u, Royaume des Tonga) a été publié.
- L'annuaire des *Coral Reef Researchers of the World* (Annuaire mondial des chercheurs spécialisés dans les récifs coralliens) est en cours de mise à jour.

Questions relatives aux zones côtières

- Un guide des "profils de gestion côtière" sur les agences gouvernementales et les ONG des îles du Pacifique responsables de la gestion des zones côtières doit être achevé et publié d'ici la fin 1996.
- Un projet de publication intitulé *Coastal Management Training Directory* (Annuaire de la formation à la gestion côtière pour la région des îles du Pacifique) est en cours d'examen par les pays membres et des institutions concernées.
- Le ministère fidjien de la Pêche doit faire imprimer une série d'affiches en trois langues sur les mangroves.
- *Ship Groundings in the Pacific Islands Region: Issues and Guidelines* (Echouages de navires en Océanie : Problèmes et principes directeurs) a été publié.
- Les résultats de deux ateliers séparés sur l'évaluation environnementale de l'exploitation du fond de la mer et l'évaluation environnementale des usines de traitement du poisson sont sur le point d'être publiés.

Questions relatives aux zones humides et aux mangroves

Un Plan d'action régional sur les zones humides (PARZH) a été préparé, révisé, puis entériné par les pays membres du PROE. Des activités nationales de suivi sont prévues de 1997 à 1999. L'atelier régional océanique de l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (IIRC) (Suva, 27 novembre – 1er décembre 1995) a été réuni dans le but d'implanter et de dynamiser l'IIRC aux plans local et régional, en favorisant la mise en œuvre de ses objectifs et en élaborant sa stratégie régionale pour le Pacifique. Deux éléments clé de cette stratégie sont à noter : le point d'action 4.2.2. qui rattache le coordonnateur de l'IIRC pour le Pacifique au PROE et le point d'action 5.1.1. qui recommande que 1997 soit déclarée "Année océanique des récifs coralliens". L'adoption de ces deux mesures par les pays membres du PROE est à l'origine de la réunion de planification de la campagne "1997 : Année océanique des récifs coralliens" (8-12 juillet 1996, Nandi, Fidji).

En séance plénière, les délégations ont adopté le slogan de la campagne, formulé des messages promotionnels et recensé le public cible du plan de campagne régionale 1997 de l'Année océanienne des récifs coralliens. Ont également été ébauchés les plans de campagne des ONG et des organismes publics qui seront parachevés localement par les instances compétentes.

Planification et gestion intégrée des zones côtières

Une recherche active de financement est actuellement entreprise pour mettre en oeuvre la proposition de gestion intégrée des zones côtières dans la région des îles du Pacifique préparée par le PROE. La Banque asiatique du développement étudie actuellement cette proposition.

En l'absence du financement total requis pour exécuter un programme de GIZC, la division a continué, d'une part, à prêter son concours aux gouvernements membres pour préparer, réviser et mettre en oeuvre des plans individuels de gestion des zones côtières et, d'autre part, à réaliser des études de faisabilité concernant des programmes de gestion intégrée des zones côtières. Ainsi,

- un programme visant à créer une zone de conservation regroupant les îles éloignées, les récifs et les lagons du District d'Aleipata (Samoa occidentales) est en cours. Un financement supplémentaire de faible importance est actuellement sollicité afin de mettre le projet définitivement au point.
- Les projets de rapport final relatifs au Plan de gestion des zones côtières des Iles Cook ont été reçus.
- L'Etat de Yap a réalisé le projet final de son Plan de gestion des zones côtières et des ressources marines qui traite des besoins locaux en la matière et identifie des solutions et des stratégies pour y faire face. Une aide complémentaire sera nécessaire pour mettre ce plan en oeuvre.

BUTS ET STRATEGIES POUR 1997

Les buts et stratégies de la division pour 1997 resteront identiques à ceux de 1996, à savoir :

- Programme de conservation de la biodiversité dans le Pacifique Sud

Le PCBPS vise à faciliter les efforts de conservation de la diversité biologique du Pacifique Sud entrepris par les communautés locales et les gouvernements pour le bénéfice actuel et futur des peuples de la région et du monde entier. La finalité du PCBPS est la conservation de la biodiversité par le biais de l'utilisation durable des ressources biologiques par les peuples du Pacifique Sud. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

1. faciliter la création et la gestion initiale de zones de conservation qui protègent la biodiversité et permettent le développement écologiquement durable par la gestion des communautés locales, d'ONG et d'agences gouvernementales ;
2. identifier de nouvelles zones importantes pour la conservation de la biodiversité ;
3. protéger les espèces terrestres et marines menacées dans la région Pacifique ;
4. développer la sensibilisation dans la région à l'importance de protéger la biodiversité et aux moyens d'y parvenir ;
5. renforcer les moyens des différents secteurs et des différentes agences contribuant à la conservation de la biodiversité et améliorer leurs relations de travail.

Le PCBPS couvre les quatorze pays membres du PROE suivants : Iles Cook, Fidji, Etats fédérés de Micronésie, Kiribati, Iles Marshall, Nauru, Niue, Palau, Iles Salomon, Tonga, Tokelau, Tuvalu, Vanuatu et Samoa occidentales.

• Programme de conservation des ressources naturelles

Le PCRN vise à protéger à perpétuité le riche patrimoine naturel du Pacifique Sud par le biais de la conservation et de la gestion durable de ses ressources naturelles et de sa biodiversité, pour le bénéfice des peuples du Pacifique Sud et du monde. Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

1. identifier les menaces les plus urgentes subies par la biodiversité de la région et y faire face, et protéger les plantes, animaux et écosystèmes de la région pour les générations futures ;
2. aider à l'élaboration des Stratégies nationales de gestion de l'environnement ou de leur équivalent, dans tous les Etats et territoires de la région, et commencer la mise en oeuvre des mesures prioritaires de conservation et de gestion durable des ressources dès que possible ;
3. élaborer et préconiser des mécanismes appropriés de financement des activités locales, nationales et régionales de conservation et de gestion durable des ressources ;
4. promouvoir la participation des communautés locales et des propriétaires fonciers locaux à une approche de la conservation et de la gestion coopératives des ressources naturelles qui reconnaît les droits des propriétaires locaux sur leurs ressources naturelles et qui renforce leur capacité à en assurer la gestion effective ;
5. renforcer les connaissances techniques et spécialisées locales en matière de planification et de mise en oeuvre des programmes de conservation et de gestion durable des ressources naturelles relatifs aux milieux terrestres et marins ;
6. développer la sensibilisation à l'environnement et le partage des informations sur l'environnement et créer des partenariats de travail au niveau local, national et international visant à soutenir les activités de conservation.

• Gestion et planification des zones côtières

Le PGPZC vise à aider les membres du PROE à gérer et planifier le développement écologiquement durable à des fins multiples ainsi que la conservation de zones, de ressources et d'habitats côtiers. Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

1. renforcer la capacité de chaque pays à formuler et mettre en oeuvre des programmes de gestion et de planification des zones côtières par le biais de la formation, de l'organisation d'ateliers et de la participation à des activités de projets ;
2. élaborer et mettre en oeuvre, en tant que de besoin, des programmes de gestion et de planification des zones côtières, y compris des mécanismes institutionnels, des accords administratifs et des textes de loi pertinents ;
3. améliorer la compréhension par les communautés, le secteur public et le secteur privé des milieux côtiers et de leurs ressources, de la conservation et de l'aménagement des zones côtières, ainsi que du processus et des avantages de la gestion et de la planification des zones côtières ;

4. développer, dans chaque pays, les connaissances spécialisées sur le processus et les avantages de la gestion et de la planification des zones côtières, et en fournir des exemples ;
5. coordonner les activités de gestion et de planification des zones côtières dans la région du Pacifique Sud, en notant l'importance de prendre en compte l'élévation prévue du niveau de la mer ;
6. entreprendre des activités de gestion et de planification des zones côtières, notamment des inventaires des ressources côtières et l'élaboration de plans de gestion ;
7. aider les pays membres du PROE à prendre toutes les mesures appropriées pour lutter contre la pollution due à l'élimination des déchets et contre la dégradation de l'environnement due à l'érosion du littoral dans la zone d'application de la Convention du PROE.

Le programme de travail et le budget suivants reflètent ces objectifs :

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	DEPENSES PREVISIONNELLES 1997		1998		1999		
		Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	
		PROGRAMME DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LE PACIFIQUE SUD (PCBPS)						
187 556	172 200	187 200			192 800		190 400	
68 930	45 000	57 804			57 804		40 000	
325 985	511 864	1 131 233			833 447		1 150 000	
16 388	320 000	932 738			856 006		280 000	
193 791	285 396	272 182			268 182		80 000	
101 634	305 296	314 782			220 870		100 000	
		PROGRAMME DE CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES						
21 111	26 900	30 200		30 200	30 150		60 600	
191 606	111 188	70 000		190 000	100 000		100 000	
11 241	74 500	50 000		30 000	55 100		80 000	
21 925	106 804	30 000		50 000	50 000		80 000	
5 131	60 000	147 449		50 000				
2 200	23 434	40 000		37 322				
	37 408			50 000			50 000	

CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

RECAPITULATIF

Mise en oeuvre des projets

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	DEPENSES PREVISIONNELLES 1997				1998		1999	
		Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
		GESTION ET PLANIFICATION DES ZONES COTIERES							
14 618	18 400								
4 478	5 000	5 775	82 625			88 700			92 700
44 779	35 663		103 900			96 600			99 500
288 104	39 381		90 000			95 000			100 000
			364 850			839 450			889 400
11 706	294 012		270 500			280 000			190 000
1 511 183	2 472 446	3 269 363	1 299 397	2 664 509	1 710 050	-	3 582 600		
		TOTAL							

PROGRAMME DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DANS LE PACIFIQUE SUD (PCBPS)

Salaires et coûts auxiliaires

187 200

Ce poste couvre les salaires et les coûts auxiliaires (indemnités, assurance, retraite, etc.) de la chef de division/chef de projet (PCBPS) et de deux chargés de programme. Le financement de cette activité est garanti, pour 1997 et 1998, par le FEM et le PNUD.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
192 800			190 400

Déplacements officiels

57 804

Ce poste couvre tous les frais des déplacements entrepris par les agents concernés dans le cadre des projets. Le financement des déplacements effectués par la chef de division et deux des chargés de programme est assuré au titre du PCBPS, tandis que les déplacements de la chargée de programme (protection des espèces) sont pris en charge à égalité par le PCBPS et par d'autres bailleurs de fonds finançant des projets. En 1997, les agents entreprendront des déplacements afin d'aider les pays et territoires membres dans la création et la gestion des projets de zones de conservation (PZC) et afin de participer à des réunions et des ateliers organisés par le programme. Les déplacements entrepris dans le cadre du PCBPS en 1997 et 1998 seront financés par le FEM et le PNUD.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
57 804			40 000

Création et gestion de projets de zones de conservation

1 131 233

Objectif

Aider les pays participants à créer et gérer des projets de zones de conservation.

Historique

L'élaboration des PZC a commencé en 1993 dans dix pays de la région. Le PCBPS apporte à l'heure actuelle son concours à quatorze PZC allant d'îles entières à des récifs coralliens en passant par de vastes étendues de forêts naturelles. Les agents du PCBPS travaillent actuellement, dans chaque pays, en collaboration avec les communautés locales, les agents des gouvernements, etc., à la création et à la gestion de ces zones de conservation. Il est prévu que le nombre de PZC passe à seize d'ici la fin 1996 et que plusieurs autres zones de conservation soient éventuellement créées avant que le programme n'arrive à terme en 1998.

Activités

Les activités prévues pour 1997 et 1998 comportent, entre autres, une assistance dans les domaines suivants : signalétique, inventaires écologiques et inventaires des écosystèmes, élaboration et mise en oeuvre de plans de gestion pour les PZC, programmes éducatifs et d'information à l'intention des communautés, identification de zones potentielles de conservation, coordination et soutien en matière d'expertise-conseil et d'études.

CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Mise en œuvre des projets

Coûts

Le financement de ces activités, qui sera assuré en 1997 par le FEM et le PNUD, se décompose de la façon suivante :

Création et gestion des PZC	878 457
Sensibilisation aux ZC	120 000
Mise à disposition d'experts-conseils	132 770
Total	1 131 233

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
833 447			1 150 000

Développement durable

932 738

Objectif

Apporter aux PZC approuvés l'assistance nécessaire au soutien des activités de développement durable.

Historique

Le concept de zone de conservation promu par le PCBPS diffère du concept traditionnel de parc national et d'aire protégée, dans la mesure où il permet l'utilisation durable des ressources existantes, tout en promouvant la conservation des zones de haute biodiversité. Selon ce concept, les efforts actuels et futurs visant à conserver la biodiversité des îles du Pacifique ne pourront être couronnés de succès que dans la mesure où les besoins de base des communautés propriétaires des ressources seront satisfaits (ce qui est possible si les ressources qu'elles possèdent et utilisent sont employées de manière durable). Dans le cadre de cette activité, les agents du PCBPS aident les comités de gestion des zones de conservation à identifier, étudier et gérer des activités économiques durables, adaptées à leurs zones.

Activités

Les activités prévues pour 1997 sont, entre autres, les suivantes : planification intégrale des activités d'écotourisme à Vanuatu, aux Fidji et aux Etats fédérés de Micronésie (Pohnpei et Kosrae), poursuite de l'étude de la production éventuelle de sakau dans les basses terres de Pohnpei (Etats fédérés de Micronésie) et expérimentation, aide au développement et à la promotion de l'artisanat (Tonga et Samoa occidentales), promotion des activités agricoles et agroforestières durables (Tonga) et réalisation d'études de faisabilité pour une gamme d'activités économiques potentielles (Tuvalu, Iles Salomon). Outre les activités mentionnées ci-dessus, il est prévu d'en entreprendre un grand nombre d'autres dans ce domaine en 1997, en fonction des demandes formulées par les pays et territoires. Il est prévu de poursuivre ces activités en 1998.

Coûts

Le financement de ces activités sera assuré en 1997 et 1998 par le FEM et le PNUD. Le montant garanti correspond au montant total alloué par le FEM et le PNUD pour ces activités en 1997. Le montant alloué à chaque activité dépendra des demandes des pays et territoires.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
856 006			280 000

Renforcement des moyens

272 182

Objectif

Soutenir les efforts de gestion des PZC entrepris par les communautés locales, les gouvernements et les ONG.

Historique

Il est impératif, dans le cadre du PCBPS, que la population locale soit directement associée au processus de lancement de chaque PZC et qu'elle accepte de participer à son élaboration et à sa mise en œuvre. Il est toutefois reconnu que les personnes directement concernées par la protection de l'environnement (les ayants droit primaires) ne sont probablement pas suffisamment sensibilisées et manquent de compétences en gestion. Le renforcement des moyens constituera, de ce fait, un élément critique pour tous les PZC. En conséquence, les agents du PCBPS aident les pays, dans le cadre de cette activité, à coordonner et animer des stages et des ateliers de formation, à organiser des stages de courte durée ou des voyages d'étude et à apporter le concours financier nécessaire, d'une part, à la formation des personnes participant à chaque PZC et, d'autre part, à la rémunération d'experts-conseils.

Activités

Les activités suivantes sont prévues pour 1997 et 1998 : poursuite de l'aide aux CCZC, poursuite de l'aide aux agents de soutien des zones de conservation, stages et ateliers de formation, délégation d'experts-conseils chargés d'aider le personnel des PZC et allocation d'équipement de base.

Coûts

Le financement de ces activités, qui sera assuré en 1997 par le FEM et le PNUD, se décompose de la façon suivante :

Aide aux CASO	150 324
Formation	109 858
Equipement	12 000
Total	272 182

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
268 182			80 000

Autres coûts

314 782

Le financement de ces activités, qui est garanti par le FEM et le PNUD pour 1997, se décompose de la façon suivante :

Frais de mission	65 000
Frais de soutien	52 524
Equipement	9 515
Impression	10 000
Divers	25 000
Autres coûts	48 743
Volontaires des Nations Unies	104 000
Total	314 782

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
220 870			100 000

CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES**Mise en œuvre des projets****PROGRAMME DE CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES** 60 400**Salaires et coûts auxiliaires**

Ce poste couvre le salaire et les coûts auxiliaires de la chargée de programme (protection des espèces). Le financement de la moitié de cette composante est assuré par le biais du projet financé par le FEM et le PNUD. Le solde n'est pas garanti.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
30 150	30 150		60 600

Déplacements officiels

Des déplacements seront entrepris, en 1997, en fonction des besoins du programme de travail défini pour cette section de la division. Le financement des frais de déplacement est inclus dans le budget de chaque projet et est également pris en charge par le PCBPS. Il n'est donc pas prévu au titre des déplacements.

Protection des espèces

Cette activité majeure du Programme de conservation des ressources naturelles regroupe les quatre projets régionaux présentés séparément dans leurs grandes lignes ci-après.

PE : Projet régional de conservation des tortues marines (PRCTM) 260 000*Objectif*

Protéger les tortues marines et leur valeur culturelle, économique et nutritionnelle, pour le bénéfice des peuples habitant les zones côtières des pays desservis par le PROE.

Historique

Officiellement lancé en 1990, le PRCTM a largement contribué à mieux faire connaître les tortues marines dans la région du Pacifique ainsi qu'à faire reconnaître la nécessité de les protéger. Le réseau de travail comprenant des agences gouvernementales et non gouvernementales s'est développé et compte maintenant 43 organismes représentant 24 pays et territoires ainsi que 13 ONG participant activement au projet. Les activités entreprises par la chargée de projet (protection des espèces) sont menées à bien conformément au plan stratégique 1994/1996 approuvé par le réseau du PRCTM. Les activités clés sont, entre autres, les suivantes : aide à la gestion des populations de tortues, activités éducatives et de sensibilisation, création et gestion de la base de données sur les tortues, formation, recherche, surveillance et aide à la coopération internationale sur les questions relatives aux tortues marines.

La première campagne menée par le PROE ("1995/96 : Année de la tortue marine") s'est avérée extrêmement efficace pour renforcer la sensibilisation à la nécessité de protéger les tortues marines. L'accent sera mis, en 1996/97, sur les activités de suivi de l'"Année de la tortue marine", en particulier au niveau national, et sur la réalisation des activités restant à mettre en œuvre au titre du plan stratégique 1994/96 du PRCTM, en fonction des priorités.

Activités

Le nouveau plan stratégique du PRCTM pour 1997/2001 a été élaboré en mai 1996. La recherche de financement et la mise en oeuvre de cette nouvelle stratégie seront privilégiées de la fin 1996 jusqu'en 1999.

Coûts

70 000 \$ sont garantis par le biais du projet financé par le FEM et le PNUD. Le solde du financement requis pour 1997, soit 190 000 \$, n'est pas garanti.

Total 260 000

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
100 000	150 000		100 000

PE : Projet régional de conservation de l'avifaune (PRCA)

80 000

Objectif

Veiller à la gestion avisée des communautés d'oiseaux et de leurs habitats afin de faciliter la reconstitution des espèces menacées et la protection de toutes les autres espèces indigènes.

Historique

Le document de stratégie élaboré par la Conférence du Pacifique Sud sur la conservation de la nature et les zones protégées en 1993 a marqué les débuts officiels du PRCA. Les objectifs de travail comprennent la constitution de documentation et la diffusion d'information sur l'avifaune, l'élaboration de programmes de reconstitution des espèces d'oiseaux menacées, la constitution d'une base de données sur l'avifaune et des activités éducatives et de sensibilisation du public. Le PRCA a récemment apporté son concours à des activités entreprises dans plusieurs pays (Niue, Iles Salomon, Etats fédérés de Micronésie, Iles Cook et Samoa occidentales).

Activités

Le PRCA continuera, en 1997, de répondre aux demandes d'aide formulées par les pays membres du PROE pour des activités de protection de l'avifaune. Le renforcement du réseau et le transfert de technologies permettant de planifier la reconstitution des espèces menacées demeurent à l'avant-garde des priorités. Le partenariat constitué en 1996 avec Birdlife International permettra de poursuivre l'élaboration de la stratégie, en ayant accès à des informations sur les oiseaux du Pacifique Sud détenues en dehors de la région (p. ex. par des chercheurs européens). Il permettra également d'obtenir des informations et de constituer des bases de données, notamment en participant à la base de données sur les aires de protection des oiseaux menacés. Il conviendra de faire appel à des partenariats et à de nouvelles sources de financement pour répondre aux demandes des pays membres du PROE.

Coûts

50 000 \$ sont garantis par le biais du projet financé par le FEM et le PNUD. Le solde du financement requis pour 1997, soit 30 000 \$, n'est pas garanti.

Total 80 000

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
55 100	50 000		80 000

PE : Projet régional de conservation des mammifères marins (PRCMM) 30 000

Objectif

Veiller à la gestion avisée des mammifères marins et de leurs habitats afin de faciliter la reconstitution des espèces menacées et la protection de toutes les autres espèces évoluant dans le Pacifique.

Historique

Le PRCMM a officiellement débuté en 1993 avec l'adoption d'une série de mesures prioritaires pour la protection des mammifères marins dans la région. Ces mesures mettent l'accent sur l'identification des espèces gravement menacées, l'identification des habitats de reproduction critiques, l'élaboration de législation, la recherche, l'étude de l'incidence du changement climatique et de la pollution planétaires sur les mammifères marins, ainsi que l'étude de l'importance et de l'impact des prises culturelles, vivrières et accidentelles de mammifères marins dans les zones de pêche. Un guide pratique sur les mammifères marins du Pacifique Sud et une étude des connaissances et problèmes relatifs aux mammifères marins dans la région ont été réalisés. Le soutien continu apporté au développement des activités écotouristiques d'observation des baleines se traduit principalement par la prestation de formation et la communication d'informations. Le PRCMM continue de fournir des conseils sur les mesures à prendre au niveau de la pêche à la baleine à des fins commerciales et vivrières ainsi que sur les questions relevant de la Commission baleinière internationale (CBI).

Activités

Le PRCMM continuera d'apporter son soutien au développement des activités écotouristiques d'observation des baleines dans la région des îles du Pacifique, de même qu'il continuera de fournir des conseils, à la demande des membres, en matière de programmes d'action concernant les mammifères marins, la pêche à la baleine et la CBI. Le programme s'attachera principalement en 1997/98 à lancer la mise en oeuvre des recommandations formulées dans l'étude des questions relatives aux mammifères marins, dont l'aide à la protection des dugongs.

Coûts

Le financement de ces activités est garanti par le biais du projet financé par le FEM et le PNUD.

Total 30 000

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
50 000	30 000		80 000

PE : Projet sur les espèces envahissantes

50 000

Objectif

Renforcer les moyens des pays et territoires insulaires du Pacifique en matière de prévention, contrôle et surveillance de l'introduction d'espèces envahissantes, en prodiguant des conseils scientifiques et techniques actualisés, en faisant la démonstration de mesures d'éradication ou de prévention et en aidant à l'élaboration de législation et de politique appropriées.

Historique

Un nouveau programme, qui vise à faire face aux problèmes de conservation causés par les espèces envahissantes dans le Pacifique Sud, a été élaboré ; le financement nécessaire à sa phase de mise en oeuvre initiale est garanti pour 1996/97. Non content de passer en revue tous les problèmes générés par les espèces introduites, le programme offre des conseils pratiques sur les mesures destinées à prévenir l'introduction, lutter contre les espèces introduites et restaurer les écosystèmes envahis.

Activités

La première phase du projet sur les espèces envahissantes, qui se terminera en 1997, comportera : l'étude des effets nuisibles des organismes allogènes sur les îles, l'étude des informations de base disponibles sur l'introduction d'espèces et l'étude des problèmes de conservation que cette introduction pose dans la région des îles du Pacifique, l'étude des facteurs ayant une incidence sur les risques d'invasion dans différentes îles, des conseils pratiques pour réduire les risques d'invasion, l'étude des effets positifs de l'élimination des espèces envahissantes ainsi qu'un projet de démonstration et une activité de formation concernant l'éradication d'une espèce envahissante ciblée sur une petite île. Dans le cadre de la première phase, des activités de suivi adaptées seront également conçues ; elles viseront à prévenir l'introduction d'espèces envahissantes dans les îles de la région ou à lutter contre les espèces problématiques existantes et à les éradiquer.

Coûts

Les fonds requis pour entreprendre ces activités en 1997 ne sont pas garantis.

Total50 000

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti

Conservation de la diversité biologique – Questions d'ordre général 184 771*Objectif*

Coordonner la mise en oeuvre de la Stratégie d'action pour la conservation de la nature dans le Pacifique Sud 1994/98, en privilégiant toutes les questions de conservation de la biodiversité qui ne sont pas couvertes dans le cadre du PCBPS, des conventions sur la biodiversité ou par les domaines d'intervention sur la protection des espèces.

Historique

Ce domaine de travail suivi du PROE consiste également à répondre aux demandes formulées par les membres du PROE, participer aux réunions et conférences relatives à la biodiversité et y représenter le PROE, ainsi qu'élaborer de nouvelles initiatives à entreprendre dans le cadre de la Stratégie d'action. Il est prévu que l'inventaire de la déforestation par les communautés soutenu par le PNUE à Niue et aux Samoa occidentales soit achevé en 1996.

Activités

L'organisation de la Sixième Conférence sur la conservation de la nature et les zones protégées dans la région du Pacifique Sud (octobre 1997, Pohnpei, Etats fédérés de Micronésie) sera le sujet principal d'intérêt en 1997. La mise en oeuvre de la Stratégie d'action se traduit par des activités relevant de nombreux domaines du programme de travail du PROE. Des activités suivies de coordination, communication de comptes rendus, représentation et mise en oeuvre des mesures pertinentes sont ainsi prévues pour 1997/98. Les résultats de la Sixième Conférence détermineront également les activités de suivi requises pour le reste de la période 1998 et 1999.

Coûts

Un financement à hauteur de 147 449 \$ est garanti par plusieurs bailleurs de fonds ; en revanche, une somme de 37 322 \$ n'est pas encore garantie.

Total 184 771

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti

Conventions régionales et internationales sur la diversité biologique 90 000

Objectif

Prodiguer aux pays et territoires membres l'assistance et les conseils techniques nécessaires pour évaluer leurs obligations aux termes des conventions régionales et internationales et s'en acquitter.

Historique

Ce domaine de travail suivi du PROE a donné lieu, à ce jour, à des activités relevant des conventions suivantes : Convention sur la diversité biologique, Convention de Ramsar, Convention baleinière internationale (CBI), Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES) et Convention sur le patrimoine mondial. Ces activités ont été menées à bien par la chargée de programme (protection des espèces) et par le conseil juridique.

Activités

Les pays et territoires insulaires du Pacifique continueront de recevoir une assistance technique et des conseils en matière de programmes d'action en fonction de leurs demandes. En 1997, la division apportera son soutien pour la réunion de l'Organe auxiliaire de conseil scientifique, technique et technologique (SBSTTA) de la Convention sur la diversité biologique, la quatrième Conférence des Parties et la négociation du Protocole sur la sécurité biologique. Des fonds ont été sollicités auprès du Secrétariat de la Convention pour organiser un atelier sous-régional conjoint sur les questions de mise en œuvre de la Convention dans la région des îles du Pacifique. Des principes directeurs sur la sécurité biologique, les droits de propriété intellectuelle et génétique, la prospection génétique et les régimes d'accès seront élaborés. Par ailleurs, il est prévu que les Parties insulaires du Pacifique à la CITES ainsi que les non Parties bénéficient d'une assistance pour la Conférence des Parties à cette Convention en 1997.

CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES**Mise en œuvre des projets***Coûts*

30 000 \$ sont garantis par l'AusAID et 10 000 \$ par la Nouvelle-Zélande. Le solde de 50 000 \$ n'est pas garanti.

Total

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	50 000		50 000

PROGRAMME DE GESTION ET DE PLANIFICATION DES ZONES COTIERES (PGPZC)**Salaires et coûts auxiliaires**

88 400

Ce poste couvre le salaire et les coûts auxiliaires (indemnités, assurance, retraite, etc.) du chargé de la gestion des zones côtières et du chargé de projet (zones humides et mangroves). La somme de 5 775 \$ est garantie, tandis que le solde n'est pas garanti.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	88 700		92 700

Déplacements officiels

En 1997, les agents de cette section entreprendront des déplacements officiels au titre de la mise en oeuvre du programme de travail. Les frais de déplacement correspondants sont inclus dans les coûts prévus pour chaque projet. Aucune recherche de financement n'est donc effectuée sous cette rubrique.

Habitats côtiers : inventaires et surveillance

103 900

Objectif

Renforcer les compétences des pays insulaires du Pacifique en matière d'évaluation, d'inventaire et de surveillance des habitats côtiers, notamment en ce qui concerne l'impact de l'aménagement du littoral.

Historique

Les SNAGE d'un certain nombre de pays ainsi que la Stratégie régionale du Pacifique pour l'IIRC ont identifié ce domaine comme prioritaire. Jusqu'à présent, le programme a obtenu de très bons résultats dans la formation d'agents de différents pays insulaires du Pacifique aux techniques normalisées utilisées pour l'inventaire et la surveillance des habitats de base. Il conviendra néanmoins de consolider et d'exploiter les connaissances acquises lors des précédents ateliers de formation.

Activités

Le programme s'appuiera tout particulièrement à l'avenir sur les résultats obtenus dans les années passées. Dans ce but, les activités entreprises de 1997 à 1999 comprendront, entre autres, des activités de formation aux techniques normalisées utilisées pour l'inventaire et la surveillance des habitats marins afin de faciliter l'échange des informations dans la région.

A partir de 1998, le programme sera éventuellement modifié afin d'encourager la constitution d'une base de compétences en matière d'inventaire et de surveillance des habitats comprenant les trois niveaux suivants : au niveau supérieur, des experts-conseils spécialisés en surveillance et disposant de toutes les compétences d'analyse et de l'expérience pratique nécessaires pour évaluer l'état du milieu marin et concevoir un programme de surveillance ; au niveau intermédiaire, des observateurs scientifiques qui recevraient une formation élémentaire aux techniques d'inventaire, à l'analyse des données et aux méthodes permettant d'incorporer ces données dans la planification de la gestion ; au niveau inférieur, des observateurs sur le terrain, dont des représentants des ONG, des agents des gouvernements et des particuliers, qui seraient formés pour surveiller la présence ou l'absence des espèces caractéristiques et pour identifier les valeurs inhérentes aux sites clés.

Coûts

Le financement des activités suivantes n'est pas garanti pour 1997 :

Activités dans les pays	35 000
Déplacements officiels	10 000
Experts-conseils	39 300
Équipement/communications	10 200
Frais de gestion et d'administration	9 400
Total	<u>103 900</u>

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	96 600		99 500

Questions relatives aux zones côtières

90 000

Objectif

Renforcer la capacité des pays et territoires insulaires du Pacifique à gérer les changements et les menaces subis par les zones côtières ainsi que les ressources qu'elles renferment en entreprenant des activités structurées diverses.

Historique

Diverses organisations ont élaboré un certain nombre d'initiatives traitant d'un grand nombre de questions relatives à la gestion des zones côtières. Beaucoup de ces initiatives touchent à des domaines variés. Dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies s'attaquant aux problèmes en question, le PROE a entrepris un certain nombre d'activités au titre de son programme sur les zones côtières, telles que la mise à jour de répertoires et de profils et le traitement des demandes formulées par les membres.

Activités

Le PGPZC sera développé de manière que chaque activité constitue une étape dans la réalisation d'un objectif plus large et plus général. Il est prévu d'entreprendre, en 1997, une analyse de portée et de coûts-avantages pour les besoins prioritaires des pays membres sur une période de cinq ans. Les coûts-avantages comprennent le degré de réponse apporté par chaque programme aux obligations nationales et internationales incombant, par exemple, au titre des SNAGE et du Schéma d'intervention de la Stratégie régionale du Pacifique pour l'IIRC. L'intégralité du savoir traditionnel communautaire et des connaissances institutionnelles locales sera autant que possible intégrée dans le programme sur les zones côtières.

Les agents du PGPZC apporteront leur concours à la mise en oeuvre des autres domaines de programme du PROE, notamment au Programme sur le changement climatique, au Centre d'information du Pacifique sur l'environnement et les ressources naturelles (PENRIC) et au Programme de travail pour la protection du milieu marin dans la région du Pacifique Sud. Il est également prévu de répondre aux demandes ponctuelles de délégation d'experts-conseils, de rapports techniques, d'ateliers, etc. formulées par les pays membres.

Coûts

Le financement des activités ci-dessus, qui n'est pas garanti, se décompose comme suit :

Contribution aux autres projets du PROE	35 000
Besoins prioritaires des pays	50 000
Déplacements officiels	5 000
Total	<u>90 000</u>

<u>1998</u>		<u>1999</u>	
<u>Garanti</u>	<u>Non garanti</u>	<u>Garanti</u>	<u>Non garanti</u>
	95 000		100 000

Gestion intégrée et planification des zones côtières

364 850

Objectif

Promouvoir la pérennité des zones et des ressources côtières par le biais de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) en intégrant la gestion des activités humaines et les processus naturels qui ont une influence sur les systèmes côtiers.

Historique

Le programme, élaboré en 1992 en étroite collaboration avec les gouvernements membres, a été entériné par les Conférences du PROE de 1993, 1994 et 1995. Il comprend deux composantes : une composante régionale d'assistance à tous les pays et territoires membres en matière de GIZC et trois projets nationaux de démonstration de GIZC.

Activités

Les activités proposées pour la période 1997/99 au titre de la composante régionale du programme sont, entre autres, les suivantes : renforcement de la capacité du PROE à soutenir la gestion intégrée et la planification des zones côtières entreprises par les pays insulaires du Pacifique en augmentant les effectifs et les ressources ainsi qu'en encourageant une coordination et une coopération plus étroites entre les pays insulaires du Pacifique et les organisations régionales, par le biais de réunions et de bases de données régionales ; élaboration et promotion d'approches de GIZC adaptées à la région des îles du Pacifique, en mettant à disposition des experts-conseils et en animant des ateliers ; organisation et prise en charge de la formation pertinente pour les programmes de planification et gestion des zones côtières et de sensibilisation à l'environnement, par le biais d'ateliers, de stages de formation et de détachements de formation. Des consultations sont actuellement en cours avec les pays concernés pour définir les activités à entreprendre en 1997.

Coûts

Le financement des activités ci-dessus, qui n'est pas garanti, se décompose comme suit :

Composante régionale

Chef de projet	40 550
Ateliers et réunions	20 000
Equipe d'intervention GIZC	25 000
Formation	15 850
Déplacements officiels	21 000
Personnel de soutien	11 150
Equipement	15 000
Divers	18 000
Interventions d'urgence	39 100
Frais de gestion et d'administration	23 700

Composante nationale

Chargé national de projet sur les zones côtières	34 900
Projet de GIZC n° 1	35 650
Projet de GIZC n° 2	31 900
Projet de GIZC n° 3	33 050

Total	<u>364 850</u>
--------------	----------------

<u>1998</u>		<u>1999</u>	
<u>Garanti</u>	<u>Non garanti</u>	<u>Garanti</u>	<u>Non garanti</u>
	839 450		889 400

Zones humides et mangroves

270 500

Objectif

Elaborer des stratégies régionales spécifiques ainsi que des plans nationaux de gestion pour la protection et la gestion durable des zones humides, des récifs coralliens, des mangroves et des zostères.

Historique

Ce programme couvre une gamme d'activités élaborées en fonction des besoins des pays et territoires membres, notamment pour répondre aux priorités exprimées dans chaque SNAGE et lors de l'atelier régional océanien de l'IIRC (Suva, Fidji, 27 novembre – 1er décembre 1995).

Activités

A partir de 1997, l'accent sera mis sur la gestion des aires de mangroves ; l'objectif clé visera à encourager la gestion des mangroves en tant que ressource renouvelable par le biais de projets communautaires et afin de coordonner et de faciliter les activités de recherche, de surveillance et de gestion concernant les aires de mangroves ainsi que l'échange des informations pertinentes dans toute la région des îles du Pacifique. Un projet de Plan d'action régional sur les zones humides a été préparé et révisé lors de l'atelier régional océanien de l'IIRC tenu aux Fidji du 27 novembre au 1er décembre 1995. Ce projet a ensuite été diffusé aux pays et territoires membres du PROE qui l'ont entériné. Ce Plan d'action régional sur les zones humides donnera lieu à des activités de suivi dans les pays.

L'atelier régional océanien de l'IIRC avait été réuni pour lancer l'initiative au niveau local et régional et élaborer une Stratégie régionale du Pacifique pour l'IIRC. Deux des résultats importants obtenus par la stratégie sont la nomination du PROE en tant que coordonnateur pour la région Pacifique (mesure 4.2.2.) et la recommandation visant à déclarer 1997 "Année océanienne des récifs coralliens" (mesure 5.1.1). L'adoption de ces deux mesures par les pays membres du PROE est à l'origine de la réunion d'organisation de la campagne "1997 : Année océanienne des récifs coralliens". Plus de 30 délégués représentant 17 pays et 15 organisations non gouvernementales ont participé à cette réunion tenue du 8 au 12 juillet 1996 à Nandi (Fidji). Les groupes de travail ont formulé un slogan de campagne, élaboré des messages clés et identifié les publics cibles. Ces éléments ont été intégrés dans le plan de la campagne régionale "1997 : Année océanienne des récifs coralliens". La plénière a décidé de lancer la campagne le 11 février 1997. Des projets de plans de campagne pour les pays et territoires ainsi que pour les ONG ont, par ailleurs, été élaborés et seront définitivement mis au point par les pays.

CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES**Mise en œuvre des projets***Coûts*

Le financement des activités entreprises au titre de ce domaine de travail de la division n'est pas garanti. Il se décompose comme suit :

Mangroves	115 000
"1997 : Année océanienne des récifs coralliens"	125 000
Activités générales de gestion des zones humides	30 500
Total	<u>270 500</u>

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	280 000		190 000

ANALYSE ET EVALUATION DES PROGRES ENREGISTRES EN 1995

Structure et objectifs

La division éducation, information et coordination en matière d'environnement comprend les trois sections suivantes :

- coordination des politiques et stratégies de l'environnement et renforcement des institutions ;
- éducation écologique ;
- information et technologies informatiques.

La section coordination des politiques et stratégies de l'environnement et renforcement des institutions exécute le Projet Capacité 21, dont le titre intégral est *Programme of Capacity Building for Sustainable Development in the South Pacific: Building on NEMS* (Programme de renforcement des moyens pour le développement durable dans le Pacifique Sud : construire sur les SNAGE). Lancé fin 1994, ce projet fait office de projet de suivi visant à mettre en oeuvre les activités de renforcement des institutions identifiées dans les Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE). Cette section entreprend également des activités juridiques et coordonne des détachements de volontaires AVA. Les activités juridiques, qui ont été associées au projet des SNAGE et au projet Capacité 21, comprennent également une assistance juridique aux pays et territoires au niveau de leur législation nationale et des conventions régionales et internationales. Le rôle joué par le PROE dans le détachement de volontaires AVA, notamment auprès de cellules environnement de la région, est coordonné dans le cadre du renforcement technique des institutions.

La section éducation écologique organise une multitude d'activités d'élaboration de ressources pédagogiques scolaires et extra-scolaires et d'activités de formation, dont des ateliers de formation des enseignants et des ateliers à l'intention des ONG, des ecclésiastiques et des médias destinés à renforcer la sensibilisation à l'environnement.

La section information et technologies informatiques entreprend une vaste gamme d'activités, dont la réalisation de matériel d'information du public, la promotion des activités régionales par le biais de *La lettre de l'environnement* du PROE, la diffusion d'informations scientifiques et techniques, la promotion de la sensibilisation du public en utilisant des supports visuels, imprimés et électroniques et en aidant au renforcement des compétences médiatiques et en édition des associations locales, ainsi que la traduction du matériel pertinent dans les langues locales. La section information est également chargée du développement du centre d'information/bibliothèque du PROE, de l'aide à la formation au documentalisme et de la prestation de services de technologies informatiques de l'information au personnel du PROE.

Buts et stratégies pour 1995

Les buts poursuivis par la division éducation, information et coordination en matière d'environnement en 1995 ont été les suivants :

- veiller à ce que les activités de développement économique soient entreprises d'une manière durable et rationnelle pour l'environnement en entreprenant des activités telles que la mise en oeuvre des Stratégies nationales de gestion de l'environnement et l'élaboration de textes législatifs sur l'environnement ;
- renforcer les moyens dont disposent les institutions officielles et privées des pays de la région pour aboutir à une forme de développement durable adaptée aux conditions des îles du Pacifique ;
- développer les connaissances, améliorer la compréhension ainsi que renforcer l'éducation écologique et les activités de formation visant à améliorer la gestion des ressources et de l'environnement dans la région ;

- renforcer la sensibilisation générale à l'environnement et au patrimoine culturel ainsi qu'améliorer leur compréhension, afin de promouvoir une attitude positive des communautés face aux activités et à la prise de décisions relatives à l'environnement dans la région ;
- diffuser des informations spécifiques sur l'environnement en remplissant les fonctions de centre régional d'échange des informations sur l'environnement qui incombent au PROE ;
- dispenser des services de technologies informatiques de l'information au personnel du PROE afin de veiller à ce que l'équipement informatique et le matériel de télécommunications de l'organisation répondent à ses besoins grandissants ;
- faciliter l'accès électronique aux informations pertinentes sur le développement durable dans le cadre du réseau développement durable du Pacifique.

Afin de réaliser ces buts et de mener à bien ses activités en 1995, la division a appliqué les stratégies suivantes, structurant son programme de travail et son budget conformément à ces stratégies :

Coordination des politiques et stratégies de l'environnement et renforcement des institutions

1. aide à l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans nationaux au service du développement écologiquement durable ;
2. renforcement des compétences nationales de mise en oeuvre de politiques et programmes de développement écologiquement durable ;
3. accroissement de la sensibilisation des communautés et du secteur privé à la nécessité d'appliquer une politique de développement écologiquement durable ;
4. développement des perspectives d'avenir pour des approches nationales du développement durable intégrées, plurisectorielles et participatives ;
5. renforcement des moyens dont disposent les institutions de planification du développement, les institutions de planification financière et les institutions financières pour réorienter leurs politiques et procédures et les aligner avec les objectifs du développement durable ;
6. renforcement des moyens dont disposent les gouvernements insulaires du Pacifique pour promouvoir des pratiques de gestion des ressources et des terres au service du développement durable, application des prescriptions de gestion des ressources et traitement des litiges relatifs à l'utilisation des ressources naturelles ;
7. renforcement des moyens nationaux de poursuite du développement durable par la participation accrue des organisations villageoises qui constituent des institutions traditionnelles des îles du Pacifique et par le développement de leurs compétences ;
8. étude de la législation en vigueur en matière de gestion de l'environnement, recommandation d'améliorations, rédaction de projets de loi et prestation de conseils concernant les conventions régionales et internationales, en tant que de besoin ;
9. identification des besoins en assistance technique des cellules environnement et négociations avec les organisations concernées pour le détachement de volontaires qualifiés dans le cadre des programmes de recrutement existants tels que le programme d'Australian Volunteers Abroad (AVA).

Education écologique

1. aide aux écoles et aux ministères de l'éducation dans la conception de leur propres programmes d'enseignement de l'environnement ;
2. aide à la formation des enseignants dans le domaine de l'élaboration de stratégies et de ressources pour l'enseignement de l'environnement dans les écoles ;
3. réalisation de ressources pédagogiques informatives et intéressantes sur les questions et les préoccupations d'environnement concernant la région, si possible dans les langues vernaculaires ;
4. conclusion d'accords incitant les organismes techniques et scientifiques ainsi que les chercheurs individuels travaillant sur des questions relevant du Plan d'action du PROE à communiquer leurs résultats et informations sous une forme permettant aux communautés locales, aux établissements d'enseignement et aux agences de protection de l'environnement de les utiliser ;
5. encouragement des activités visant à renforcer la sensibilisation de la population à l'environnement par le biais des médias et des arts, dont le théâtre et la musique ;
6. promotion des activités de sensibilisation de la population aux questions d'environnement, en s'adressant tout particulièrement aux femmes, aux dirigeants ecclésiastiques et aux jeunes dans la région ;
7. aide au perfectionnement des chargés de l'environnement et du personnel des organismes de conservation par le biais de bourses d'étude et de programmes d'échange ;
8. aide à la mise en oeuvre d'autres programmes du PROE en élaborant, en tant que de besoin, du matériel et des stratégies d'enseignement et de sensibilisation du public.

Information et technologies informatiques

1. communication d'informations sur les activités et les ressources de la région en matière d'environnement et promotion de ces activités et ressources en publiant un bulletin régional d'information ;
2. diffusion d'informations scientifiques et techniques sur les préoccupations d'environnement à des fins de gestion et de conservation, en offrant un accès électronique à l'information et en publiant des rapports de réunions et des études techniques ;
3. évaluation de l'état actuel des données disponibles dans les pays membres ;
4. mise en place, en tant que de besoin, de systèmes nationaux de gestion des données écologiques, en tenant compte des Stratégies nationales de gestion de l'environnement qui commencent à être appliquées dans les pays membres ;
5. soutien des activités nationales et régionales relevant du Plan d'action du PROE ;
6. renforcement de la sensibilisation de la population par le biais de supports visuels, imprimés et électroniques, notamment affiches, expositions, dossiers audio-visuels, matériel radio et vidéo ;
7. aide aux associations et aux organisations locales dans le renforcement de leurs compétences médiatiques et de leurs publications ;
8. encouragement à la réalisation de matériel dans les langues vernaculaires ou à leur traduction ;
9. traitement des demandes d'information sur des questions d'environnement et coordination de la diffusion d'informations et de publications dans la région en collaboration avec d'autres organisations nationales, régionales et internationales ;
10. mise en place d'un centre d'information/bibliothèque chargé d'apporter son soutien aux programmes du PROE et de répondre aux besoins d'information sur l'environnement des pays membres ;
11. évaluation des besoins en formation au documentalisme et à la gestion de bibliothèque des pays et territoires membres en vue d'y répondre dans l'avenir ;
12. prestation de services de technologies informatiques de l'information et de services de télécommunications au PROE.

Effectifs

La division éducation, information et coordination en matière d'environnement comprend un effectif total de onze personnes :

- chef de division/chef du Projet Capacité 21
- chargé de projet, division éducation, information et coordination en matière d'environnement (poste temporaire)
- conseil juridique
- chargée de l'éducation écologique
- chargé de l'information et des publications
- bibliothécaire/documentaliste en chef
- assistante bibliothécaire principale
- chargé des technologies informatiques de l'information
- chargée du réseau développement durable/adjointe au chargé des technologies informatiques de l'information
- assistantes de division.

Le poste de chargé du réseau développement durable a été créé en 1995.

ANALYSE DU PROGRAMME DE 1995

COORDINATION DES POLITIQUES ET STRATEGIES DE L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Salaires et coûts auxiliaires

Ce poste couvre les salaires et les coûts auxiliaires attachés aux fonctions de chef de division/chef du Projet Capacité 21. Le salaire et les coûts auxiliaires du conseil juridique, qui dépend de la présente division, sont directement pris en charge par le Gouvernement français sous la forme d'un détachement.

Déplacements

Ce poste couvre les frais de déplacement de la chef de division/chef du Projet Capacité 21. En 1995, des déplacements ont été effectués dans les pays membres afin d'aider à la coordination du Projet Capacité 21. En 1995, le conseil juridique a effectué des déplacements officiels dans les Territoires français. Il s'est également rendu aux Fidji pour participer à des réunions et aider à la négociation de la convention régionale sur les mouvements transfrontières des déchets dangereux et toxiques, ainsi qu'aux Etats fédérés de Micronésie et aux Iles Cook pour prêter son concours à l'élaboration de textes législatifs au titre du PCBPS et du Projet Capacité 21. En outre, le conseil juridique a assisté à la réunion sur la législation des Etats fédérés de Micronésie organisée par le PCBPS à Christchurch (Nouvelle-Zélande). Enfin, il a assisté à la Conférence Asie-Pacifique sur le droit de l'environnement organisée par l'Australie à Darwin.

Capacité 21

En 1995, les trois chargés de programme employés par le projet Capacité 21 (Mélanésie, Micronésie et détachements de courte durée dans des pays de Polynésie) ont contribué à la mise en oeuvre du plan de travail élaboré pour les activités du projet. Diverses activités ont été entreprises dans les six pays participants, notamment des réunions dans les pays avec la participation des chargés de programme et de représentants des gouvernements afin de passer brièvement en revue les objectifs du projet Capacité 21 et lancer les activités prévues dans le plan de travail, une étude des services de conseil technique pour les ministères de la pêche, des forêts, des terres et de l'agriculture, une étude des politiques et procédures appliquées à l'heure actuelle par les banques de développement et une étude des politiques sectorielles et des plans de développement nationaux en tenant compte des objectifs du développement durable. Une série de réunions et d'ateliers nationaux et régionaux a été organisée afin d'aider à constituer des conseils nationaux destinés à promouvoir la mise en oeuvre des concepts de développement durable au sein des gouvernements, afin d'élaborer des textes législatifs sur l'environnement et de renforcer la sensibilisation.

Activités juridiques

Sur la base des études de la législation de l'environnement réalisées dans un certain nombre de pays (Iles Cook, Kiribati, Etats fédérés de Micronésie, Iles Marshall, Niue, Palau, Iles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu et Samoa occidentales), des conseils ont été régulièrement prodigués aux gouvernements membres en 1995 pour l'élaboration et le renforcement de leur législation. Les gouvernements ont également bénéficié d'aide pour leurs négociations dans le cadre de conventions régionales et internationales, ainsi que de conseils sur les obligations résultant de l'adhésion à ces conventions. Des conseils d'ordre juridique ont été dispensés au PROE sur des questions d'organisation, notamment en ce qui concerne le statut autonome de l'organisation.

Détachement de volontaires AVA

En collaboration avec le programme de détachement de volontaires australiens outre-mer (Australian Volunteers Abroad) opéré par l'Overseas Service Bureau australien, le PROE a identifié les besoins spécifiques en assistance technique fournie par des volontaires AVA et obtenu le financement de leurs salaires pour leur détachement auprès des cellules environnement d'un certain nombre de gouvernements membres.

EDUCATION ECOLOGIQUE

Salaires et coûts auxiliaires

Ce poste couvre le salaire et les coûts auxiliaires attachés à la fonction de la chargée de l'éducation écologique.

Déplacements

Ce poste couvre les frais de déplacement de la chargée de l'éducation écologique. En 1995, celle-ci s'est rendue aux Iles Cook, aux Iles Marshall, aux Tonga, à Vanuatu et aux Iles Salomon pour animer des ateliers de sensibilisation et de planification concernant l'environnement. Certains de ces déplacements concernaient plusieurs composantes de développement local relevant du Programme sur la population. La chargée de l'éducation écologique a également effectué des déplacements aux Samoa occidentales et s'est rendue en Australie pour animer un atelier de conception des programmes d'étude cadres sur le changement climatique dans le Pacifique.

Elaboration de programmes d'étude et formation

Un atelier de formation a été organisé aux Tonga, à l'intention des enseignants, pour renforcer leur aptitude à enseigner l'environnement, notamment les questions démographiques.

Un atelier de formation des médias a été organisé aux Iles Cook pour aider des journalistes et des personnalités de la radio à réaliser des programmes d'information du public sur les questions d'environnement en langue vernaculaire. Grâce à cet atelier, des programmes radiophoniques populaires sur l'environnement ont été régulièrement diffusés tout au long de l'année.

La chargée de l'éducation écologique a, d'autre part, apporté son aide à d'autres chargés de programme du PROE cherchant à intégrer une composante éducation écologique et sensibilisation à l'environnement dans leur programme. Elle a, enfin, répondu durant l'année aux demandes d'assistance en matière d'éducation écologique et de formation à l'environnement formulées par les pays et territoires.

INFORMATION ET TECHNOLOGIES INFORMATIQUES

Salaires et coûts auxiliaires

Ce poste couvre les salaires et les coûts auxiliaires attachés aux fonctions des agents suivants : chargé de l'information et des publications, bibliothécaire/documentaliste en chef, assistante bibliothécaire principale, chargé des technologies informatiques de l'information et chargée du réseau développement durable.

Déplacements

Ce poste couvre les frais de déplacement des membres de cette section de la division. En 1995, le chargé de l'information et des publications a effectué des déplacements officiels pris en charge par le projet Capacité 21, d'une part, à Vanuatu afin d'animer un atelier de formation à la PAO au titre du Programme Réseau développement durable et du projet Capacité 21 et, d'autre part, à Port Moresby pour la Conférence de la Pacific Island News Association (PINA).

Durant l'année, le bibliothécaire/documentaliste en chef s'est rendu aux Iles Cook, aux Iles Salomon et à Vanuatu afin de dispenser une formation au documentalisme à des agents des cellules environnement, tandis que l'assistante bibliothécaire principale s'est rendue aux Fidji, pour nouer des liens avec les bibliothèques d'autres organisations régionales, ainsi qu'à Canberra, pour la réunion intitulée "Faciliter l'accès à l'information sur l'environnement (INFOTERRA)".

Le chargé des technologies informatiques de l'information a effectué un déplacement officiel aux Fidji pour participer à une réunion des spécialistes régionaux des technologies de l'information. Il s'est également rendu à Canberra (déplacement pris en charge par le PNUE) pour assister à l'atelier "Faciliter l'accès à l'information sur l'environnement" ainsi qu'à Honiara afin de s'entretenir de domaines de coopération en matière de technologies de l'information avec des représentants de l'APF. Enfin, la chargée du réseau développement durable a dispensé une formation à l'utilisation du système PEACESAT aux Fidji.

Information et publications

Cette section de la division a continué d'offrir, en 1995, un large éventail de services d'information et de publications, tant aux pays et territoires membres qu'aux autres régions du monde et au PROE lui-même. Ces activités ont inclus la publication trimestrielle de "La lettre de l'environnement" du PROE, l'impression et la diffusion d'un grand nombre de rapports techniques du PROE, la diffusion du rapport annuel du PROE, de publications éducatives, d'affiches, de brochures, de rapports de réunion et de vidéos éducatives. Certaines de ces publications ont été traduites dans les langues vernaculaires.

Durant l'année, le PROE a procédé à la mise en œuvre du Projet "One World", en collaboration avec Radio Australia et le Public News Service, et a poursuivi l'élaboration du descriptif de projet concernant le Réseau information environnement Pacifique (PEIN). Des agents des gouvernements membres ont bénéficié, en 1995, de formation au titre de ce projet, qui privilégie la formation médiatique et l'acquisition de compétences de traduction.

Dans le cadre des activités de coordination concernant les médias, de nombreux communiqués de presse ainsi que des articles sur les activités du PROE ont été rédigés en 1995. Le chargé de l'information et des publications a, par ailleurs, régulièrement contacté les médias de la région et du monde (presse, radio et télévision) afin de faire connaître les activités du PROE et les préoccupations d'environnement de la région. Enfin, des informations et des publications ont été transmises aux gouvernements membres, à des écoles, aux médias et au public en général, pour répondre à leur demande. Ce secteur d'activité est en augmentation constante, notamment les ventes et abonnements auprès de clients intéressés dans le monde entier.

Centre d'information/bibliothèque

Le centre d'information/bibliothèque du PROE, qui a été inauguré en février 1995, a apporté son concours en matière d'information aux autres programmes du PROE, tout au long de l'année, et a répondu directement aux demandes d'information des pays et territoires membres.

Assistance en technologies informatiques de l'information

Le poste de chargé des technologies informatiques de l'information, qui est pris en charge par la fonction primaire, a été créé en avril 1995 (conformément à la décision de la Sixième Conférence du PROE). Le poste de chargé du réseau développement durable (financé par le PNUD au titre du Programme Réseau développement durable du Pacifique (PSDNP) a également été créé en 1995 pour pourvoir à la fonction de gestion de l'hôte du réseau aux Samoa occidentales. Cette composante apporte son concours aux autres activités informatiques du PROE en assurant, d'une part, la liaison avec les groupes information et technologies informatiques d'autres organisations régionales et en offrant, d'autre part, aux autres organisations de développement des Samoa occidentales un service de messagerie électronique.

BUTS ET STRATEGIES POUR 1997

Les buts et les stratégies de la division pour 1997 sont les suivants :

- renforcer les moyens des institutions officielles et privées des pays de la région permettant d'aboutir à une forme de développement durable adaptée aux conditions des îles du Pacifique ;
- renforcer la législation nationale relative au développement durable et aider les gouvernements membres à bénéficier de leur adhésion à des conventions régionales et internationales ;
- développer la sensibilisation générale à l'environnement et au patrimoine culturel ainsi que leur compréhension, afin de promouvoir une attitude positive des communautés face aux activités et à la prise de décisions relatives à l'environnement dans la région ;
- diffuser des informations spécifiques sur l'environnement en remplissant les fonctions de centre régional d'échange des informations relatives à l'environnement qui incombent au PROE ;
- dispenser des services de technologies informatiques d'information au personnel du PROE afin de veiller à ce que l'équipement informatique et le matériel de télécommunication de l'organisation répondent à ses besoins grandissants ;
- apporter un soutien d'information aux objectifs du développement durable, notamment par le biais des systèmes de messagerie électronique Internet et du système PEACESAT.

Afin de réaliser ces buts et de mener à bien ses activités en 1997, la division adoptera les stratégies suivantes, structurant son programme de travail et son budget conformément à ces stratégies :

- Coordination des politiques et stratégies de l'environnement et renforcement des institutions
 1. aide à l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans nationaux au service du développement écologiquement durable ;
 2. renforcement des compétences nationales de mise en oeuvre de politiques et programmes de développement écologiquement durable ;
 3. accroissement de la sensibilisation des communautés et du secteur privé à la nécessité d'appliquer une politique de développement écologiquement durable ;

4. renforcement des moyens dont disposent les institutions de planification du développement, les institutions de planification financière et les institutions financières pour réorienter leurs politiques et procédures et les aligner avec les objectifs du développement durable ;
5. renforcement des moyens dont disposent les gouvernements insulaires du Pacifique pour promouvoir des pratiques de gestion des ressources et des terres au service du développement durable, application des prescriptions de gestion des ressources et traitement des litiges relatifs à l'utilisation des ressources naturelles ;
6. renforcement des moyens nationaux de poursuite du développement durable par la participation accrue des organisations villageoises qui constituent des institutions traditionnelles des îles du Pacifique et par le développement de leurs compétences ;
7. recommandation d'améliorations à apporter à la législation en vigueur en matière de gestion de l'environnement, rédaction de projets de loi et prestation de conseils concernant les conventions régionales et internationales, en tant que de besoin ;
8. renforcement des compétences nationales par la prestation d'assistance technique dans le cadre du programme d'Australian Volunteers Abroad (AVA).

• Education écologique

1. aide aux écoles et aux ministères de l'éducation dans la réalisation de leur propres programmes d'enseignement de l'environnement ;
2. aide à la formation des enseignants dans le domaine de l'élaboration de stratégies et de ressources pour l'enseignement de l'environnement dans les écoles ;
3. réalisation de ressources pédagogiques informatives et intéressantes sur les questions et les préoccupations d'environnement concernant la région, si possible dans les langues vernaculaires ;
4. conclusion d'accords incitant les organismes techniques et scientifiques ainsi que les chercheurs individuels travaillant sur des questions relevant du Plan d'action du PROE à communiquer leurs résultats et informations sous une forme permettant aux communautés locales, aux établissements d'enseignement et aux agences de protection de l'environnement de les utiliser ;
5. encouragement des activités visant à renforcer la sensibilisation de la population à l'environnement par le biais des médias et des arts, dont le théâtre et la musique ;
6. promotion des activités de sensibilisation de la population aux questions d'environnement, en s'adressant tout particulièrement aux femmes, aux dirigeants ecclésiastiques et aux jeunes dans la région ;
7. aide au perfectionnement des chargés de l'environnement et du personnel des organismes de conservation par le biais de bourses d'étude et de programmes d'échange ;
8. aide à la mise en oeuvre d'autres programmes du PROE en élaborant, en tant que de besoin, du matériel et des stratégies d'enseignement et de sensibilisation du public.

• Information et technologies informatiques

1. communication d'informations sur les activités et les ressources de la région en matière d'environnement et promotion de ces activités et ressources en publiant un bulletin régional d'information ;
2. diffusion d'informations scientifiques et techniques sur les préoccupations d'environnement à des fins de gestion et de conservation en publiant des rapports de réunions et des études techniques ;
3. évaluation de l'état actuel des données disponibles dans les pays membres ;

4. mise en place, en tant que de besoin, de systèmes nationaux de gestion des données écologiques, en tenant compte des Stratégies nationales de gestion de l'environnement qui commencent à être appliquées dans les pays membres ;
5. mise en oeuvre de programmes de sensibilisation à la capacité de l'outil et à son utilisation pour déclencher le processus de prise de décisions ;
6. soutien des activités nationales et régionales relevant du Plan d'action du PROE ;
7. renforcement de la sensibilisation de la population par le biais de supports visuels, imprimés et électroniques, notamment affiches, expositions, dossiers audio-visuels, matériel radio et vidéo ;
8. aide aux associations et aux organisations locales dans le renforcement de leurs compétences médiatiques et de leurs publications ;
9. encouragement à la réalisation de matériel dans les langues vernaculaires ou à leur traduction ;
10. traitement des demandes d'information sur des questions d'environnement et coordination de la diffusion d'informations et de publications dans la région en collaboration avec d'autres organisations nationales, régionales et internationales ;
11. gestion d'un centre d'information/bibliothèque chargé d'apporter son soutien aux programmes du PROE et de répondre aux besoins d'information sur l'environnement des pays membres ;
12. évaluation des besoins en formation au documentalisme et à la gestion de bibliothèque des pays membres en vue d'y répondre dans l'avenir ;
13. prestation de services de technologies informatiques d'information et de services de télécommunications au PROE ;
14. prestation de services et communication d'informations sur le développement durable par le biais du courrier électronique et d'Internet ;
15. possibilités d'échange des informations sur le développement durable grâce au système PEACESAT.

EDUCATION, INFORMATION ET COORDINATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT		RECAPITULATIF				Mise en oeuvre des projets			
Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL 1997				1998		1999	
		Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
		COORDINATION DES POLITIQUES ET STRATEGIES DE L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS							
56 646	58 700	39 117	29 083		63 700		63 800		
18 263	23 684	13 765	8 000		23 000		23 000		
103 824	99 663	37 770	63 225		52 880		52 880		
99 488	109 785	40 792	66 670		57 110		57 110		
68 002	67 620	34 750	66 670		48 630		48 630		
73 915	89 800	37 770	66 660		52 880		52 880		
17 317	74 691		100 000		100 000		100 000		
16 493	37 870		40 000		40 000		40 000		

EDUCATION, INFORMATION ET COORDINATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

RECAPITULATIF

Mise en oeuvre des projets

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL 1997				1998		1999	
		Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
		EDUCATION ECOLOGIQUE							
		Salaires et coûts auxiliaires							
14 505	32 760		37 200		60 800		48 600		
		Déplacements officiels							
38 380	115 268		10 000		10 000		10 000		
		Elaboration de programmes d'étude et formation							
			22 726		241 600		100 000		

EDUCATION, INFORMATION ET COORDINATION EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT **RECAPITULATIF** **Mise en oeuvre des projets**

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL 1997						1998		1999	
		Garanti		Non garanti		Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti		
		INFORMATION ET TECHNOLOGIES INFORMATIQUES									
144 698	110 700	19 500	91 400			112 900			114 400		
20 821	40 841	10 300	10 000			3 000			17 000		
31 745	89 502	48 663	229 837			109 500			108 500		
15 024	64 120	5 000	95 000			145 000			165 000		
8 062	203 022	17 750	40 000			40 000			40 000		
727 183	1 218 026	327 903	1 153 745			3 000			-		1 041 800
		TOTAL									

COORDINATION DES POLITIQUES ET STRATEGIES DE L'ENVIRONNEMENT ET RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS**Salaires et coûts auxiliaires**

68 200

Ce poste couvre le salaire et les coûts auxiliaires de la chef du Projet Capacité 21. Les salaires du chargé de programme (Micronésie) basé aux États fédérés de Micronésie, de la chargée de programme (Mélanésie) basée à Vanuatu et de l'assistant de projet sont pris en charge par le budget de mise en oeuvre des projets. Le chargé de programme (Polynésie) est basé au siège du PROE et assiste la chef du Projet Capacité 21 dans la mise en oeuvre des activités en Polynésie. Son poste est financé par l'agence néo-zélandaise NZODA sous forme d'un détachement. Les postes de cette section seront financés par le PNUD jusqu'à mi-1997, date à laquelle le Projet Capacité 21 s'achèvera. Il a été suggéré de lancer une éventuelle phase II, d'une durée de 30 mois et mise en oeuvre dans différents pays ciblés ; toutefois, le financement correspondant n'est pas garanti.

Le salaire et les coûts auxiliaires du conseil juridique détaché par le Gouvernement français sont directement pris en charge par ce dernier.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	63 700		63 800

Déplacements officiels

21 765

La plupart des déplacements entrepris par les membres de cette section de la division en 1997 seront effectués en provenance ou à destination des pays principalement concernés par le projet, à savoir les Iles Cook, les Etats fédérés de Micronésie, Kiribati, les Iles Salomon et Vanuatu. Dans certains cas, des déplacements auront lieu dans des îles éloignées. Le financement des déplacements sera assuré par le PNUD jusqu'à mi-1997. Comme indiqué ci-dessus, la phase I du Projet Capacité 21 se terminera mi-1997.

En 1997, 1998 et 1999, le conseil juridique effectuera des déplacements pour répondre aux exigences du programme de travail et aux demandes des pays et territoires membres. Il est prévu que le financement de cette activité soit assuré, comme par le passé, par le Gouvernement français. Les déplacements effectués par le conseil juridique dans le cadre des projets entrepris par les divisions seront pris en charge par ces projets.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	23 000		23 000

Capacité 21

Le Projet Capacité 21 est divisé, pour 1996, 1997 et 1998, en quatre composantes présentées séparément dans leurs grandes lignes dans le programme de travail 1997 et 1998 (en supposant qu'une Phase II soit mise en oeuvre). Comme indiqué ci-dessus, le projet s'achèvera en 1997.

C21 - Structures nationales au service du développement durable

100 995

Objectif

Développer les perspectives d'avenir pour des approches nationales du développement durable intégrées, plurisectorielles et participatives.

Historique

La majeure partie de cette première composante du Projet Capacité 21 est mise en oeuvre aux Etats fédérés de Micronésie, à Vanuatu et aux Samoa occidentales. Les principaux résultats recherchés dans les pays participants sont les suivants : 1) ajustement des approches nationales du développement pour tendre aux objectifs du développement durable ; 2) renforcement des compétences techniques des cellules et ministères de l'environnement leur permettant de jouer un rôle dans la gestion de l'environnement et de contribuer de manière significative aux actions nationales visant à la poursuite du développement durable.

Activités

Les activités prévues pour 1997 comprennent l'identification d'organismes gouvernementaux susceptibles de prodiguer des conseils sur les approches et les initiatives relatives au développement durable, la mise en place ou le renforcement d'arrangements institutionnels visant au développement durable en mettant surtout l'accent sur la nécessité de prendre des mesures particulières pour encourager la participation de certains secteurs de la communauté, l'organisation d'ateliers, la formation sur le tas ou des détachements auprès d'autres cellules ou ministères de l'environnement du Pacifique, la création de bibliothèques techniques de référence et la mise à disposition de connaissances techniques par le biais d'experts-conseils, de volontaires, etc. Le PROE examinera également diverses possibilités permettant d'aider les pays insulaires plus petits identifiés dans le projet mais qui n'y participent pas en tant que principaux pays ciblés.

Coûts

Le financement de ces activités à hauteur de 37 770 \$ par le PNUD sera assuré pendant la première moitié de 1997. Le solde s'élevant à 63 225 \$ n'est pas garanti.

Experts-conseils/volontaires	27 000
Formation	41 000
Contrats de sous-traitance	14 000
Equipement/matériel	14 000
Divers	4 995
Total	100 995

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	52 880		52 880

C21 - Planification et financement du développement durable

107 462

Objectif

Renforcer les moyens dont disposent les institutions de planification du développement, les institutions de planification financière et les institutions financières pour réorienter leurs politiques et procédures et les aligner avec les objectifs du développement durable.

Historique

Cette seconde composante du Projet Capacité 21 est mise en oeuvre aux Etats fédérés de Micronésie, à Vanuatu et aux Samoa occidentales. Certaines activités de cette composante seront entreprises dans l'avenir aux Iles Cook en fonction des fonds garantis. Les principaux résultats recherchés dans les pays participants sont les suivants : 1) réorientation des pratiques et politiques des banques de développement pour tenir compte des objectifs du développement durable ; 2) ajustements des structures et procédures de planification du développement pour tenir compte des paramètres écologiques du développement durable ; 3) adoption de mesures économiques d'incitation au développement écologiquement durable.

Activités

Les activités prévues pour 1997 comprennent l'organisation d'ateliers nationaux à l'intention des institutions des secteurs public et privé concernées par les investissements visant au développement durable, l'évaluation de l'efficacité de tout changement apporté aux systèmes d'étude des demandes de prêts, ainsi que l'élaboration de principes directeurs et d'autres documents sur l'efficacité de ces réformes afin de soutenir l'application de modifications similaires dans d'autres institutions publiques ou privées de la région. Par ailleurs, du matériel de formation sera réalisé et des stages de formation organisés à l'intention des responsables de la planification du développement ; une étude des approches nationales en matière de planification du développement sera entreprise et des recommandations de réforme formulées. En fonction des résultats obtenus, les membres de la division rédigeront des principes directeurs sur l'intégration des considérations de développement durable dans le processus de planification du développement.

Sont également prévues pour 1997, des activités de formation à l'évaluation de l'environnement à l'intention des responsables du budget des ministères des finances, ainsi que des efforts de renforcement de la sensibilisation des hauts responsables des gouvernements à l'importance de procéder à l'évaluation environnementale de tout projet. En fonction des résultats obtenus pour cette composante du projet, la division formulera des principes directeurs qui seront diffusés dans tous les pays et territoires membres en vue d'une réforme du processus budgétaire concerné et de l'application de mesures économiques d'incitation au développement durable.

Coûts

Le financement de ces activités, qui sera assuré pendant la première moitié de 1997 par le PNUD, se décompose de la façon suivante :

Experts-conseils/volontaires	29 000
Formation	42 200
Contrats de sous-traitance	13 200
Equipement/matériel	13 200
Divers	9 862
Total	<u>107 462</u>

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	57 110		57 110

C21 - Moyens de gestion des ressources terrestres et marines

101 420

Objectif

Renforcer les moyens dont disposent les gouvernements insulaires du Pacifique pour promouvoir des pratiques de gestion des ressources terrestres et marines au service du développement durable, appliquer les prescriptions de gestion des ressources et résoudre les litiges relatifs à l'utilisation des ressources naturelles.

Historique

Cette troisième composante du Projet Capacité 21 est actuellement mise en œuvre aux Iles Cook, à Kiribati et aux Iles Salomon. Les principaux résultats recherchés dans les pays participants sont les suivants : 1) meilleure intégration des objectifs du développement durable dans les activités entreprises par les organismes de gestion des ressources terrestres et marines ; 2) amélioration des mécanismes actuels de prévention et de résolution des litiges résultant de la mauvaise gestion des ressources naturelles et de la dégradation de l'environnement ; 3) application plus effective de la législation relative à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles ; 4) amélioration de la législation en vigueur régissant l'environnement et la gestion écologiquement durable des ressources naturelles ; 5) capacité accrue des pays à bénéficier des arrangements internationaux visant à la protection de l'environnement et à l'utilisation écologiquement durable des ressources naturelles.

Activités

Les activités prévues pour 1997 comprennent l'organisation de programmes de formation destinés, d'une part, à renforcer l'aptitude des conseillers techniques à travailler avec les organisations de propriétaires fonciers coutumiers et, d'autre part, à élaborer des principes directeurs pour la formation dans ce domaine susceptibles d'être utilisés dans d'autres pays insulaires du Pacifique ; l'organisation d'activités de formation à l'application effective de la législation relative à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles ; la sensibilisation du public dans ce domaine ; la poursuite de l'aide à la rationalisation de la législation relative à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles, ainsi que la poursuite de l'aide dispensée aux pays pour leur permettre de mieux comprendre les conventions régionales et mondiales sur le développement durable et d'y participer.

Coûts

Le financement de ces activités, qui sera assuré pendant la première moitié de 1997 par le PNUD, se décompose de la façon suivante :

Experts-conseils/volontaires	26 300
Formation	40 900
Contrats de sous-traitance	14 600
Equipement/matériel	14 600
Divers	5 020
Total	101 420

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	48 630		48 630

C21 - Participation des organisations villageoises de propriétaires fonciers coutumiers au développement durable 104 430

Objectif

Renforcer les moyens nationaux de poursuite du développement durable par la participation accrue des organisations villageoises qui constituent des institutions traditionnelles des îles du Pacifique et par le développement de leurs compétences.

Historique

Cette quatrième composante du Projet Capacité 21 est actuellement mise en œuvre aux Iles Cook, à Kiribati et aux Iles Salomon. Les principaux résultats recherchés dans les pays participants sont les suivants : 1) amélioration de l'aptitude des groupes de propriétaires fonciers coutumiers à planifier la gestion et la surveillance de leurs terres et zones marines en vue du développement durable ; 2) renforcement des moyens permettant aux ONG d'aider les organisations villageoises à planifier l'utilisation durable et la gestion des ressources terrestres et marines dont elles sont traditionnellement responsables.

Activités

La division prévoit d'établir en 1997 des procédures destinées, d'une part, à faire participer des conseillers techniques de tous les secteurs de la communauté aux activités de soutien du processus de planification de la conservation des ressources locales et, d'autre part, à renforcer les moyens dont disposent les ONG pour aider les organisations villageoises (mise à disposition d'experts-conseils et d'équipement, formation, etc.).

Coûts

Le financement de ces activités, qui sera assuré en 1997 par le PNUD, se décomposera de la façon suivante :

Experts-conseils/volontaires	27 600
Formation	41 500
Contrats de sous-traitance	13 800
Equipement/matériel	13 800
Divers	7 730
Total	104 430

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	52 880		52 880

Activités juridiques

100 000

Objectif

Prodiguer des conseils et une assistance à la direction et aux différentes divisions du PROE sur des questions d'ordre juridique et à propos des fonctions de secrétariat que le PROE assure pour les Conventions d'Apia, Nouméa et Waigani, ainsi que prodiguer des conseils et une assistance juridiques aux pays et territoires membres en matière de législation de l'environnement.

Historique

Le détachement par le Gouvernement français d'un conseil juridique depuis novembre 1992 a pour but de faire bénéficier le PROE d'une assistance juridique d'ordre général et de permettre à l'organisation de fournir une assistance juridique en matière d'environnement à ses membres.

Activités

En 1997, 1998 et 1999, le conseil juridique continuera de prodiguer des conseils aux gouvernements membres pour l'élaboration et le renforcement de leur législation de l'environnement. Il leur fournira également une assistance dans le cadre des négociations des conventions régionales et internationales et les conseillera sur les obligations spécifiques qui leur incombent aux termes de ces conventions. Il procédera, en collaboration avec le chargé de l'information et des publications, à la réalisation, la publication et la diffusion de brochures éducatives d'ordre juridique. Les autres activités prévues comprennent la création d'une base de données juridique, les préparatifs en vue de l'entrée en vigueur de la Convention de Waigani, la prestation d'assistance juridique au PROE et, dans le cadre du Projet Capacité 21, l'organisation d'activités juridiques relatives au renforcement des législations nationales, au renforcement des procédures d'application et à la résolution des litiges nationaux concernant les ressources naturelles.

Coûts

Outre le salaire, les coûts auxiliaires et les frais de déplacement, une recherche de financement complémentaire est en cours pour étendre les activités d'assistance juridique du conseil juridique. Ces crédits ne sont pour l'instant pas garantis.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	100 000		100 000

Détachements de volontaires AVA

40 000

Objectif

Fournir une assistance technique permettant de renforcer les compétences nationales, notamment par le biais de la formation sur le tas d'homologues dans les pays et territoires.

Historique

Depuis 1989, le PROE sollicite régulièrement l'aide des bailleurs de fonds pour le détachement de volontaires d'Australian Volunteers Abroad (AVA) dans les pays qui sollicitent une assistance technique. Chaque détachement dure deux ans et la rémunération du volontaire est assurée par un bailleur de fonds (correspondant à un salaire de milieu d'échelle locale). L'Overseas Service Bureau (OSB) recrute le volontaire et prend en charge les frais de voyage et d'assurance médicale ; le gouvernement bénéficiaire met à disposition un logement social.

Activités

Il est proposé de faire bénéficier un plus grand nombre de gouvernements membres de ces détachements en 1997, 1998 et 1999.

Coûts

Le financement de cette activité n'est pas garanti pour 1997, 1998 et 1999. Les coûts prévisionnels couvrent les salaires des volontaires détachés auprès des pays membres.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	40 000		40 000

EDUCATION ECOLOGIQUE

37 200

Salaires et coûts auxiliaires

Le financement de ce poste, qui couvre le salaire et les coûts auxiliaires de la chargée de l'éducation écologique, n'est pas garanti.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	60 800		48 600

Déplacements officiels

10 000

Les frais de déplacement de la chargée de l'éducation écologique sont inclus dans les coûts des ateliers et réunions coordonnés et organisés chaque année par cette section de la division.

Coûts

Le financement de ce poste n'est pas garanti pour 1997, 1998 et 1999.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	10 000		10 000

Elaboration des programmes d'étude et formation

222 726

Objectif

Renforcer les moyens de promotion de l'éducation écologique et de la sensibilisation à l'environnement par le biais de méthodes scolaires et extra-scolaires, ainsi qu'apporter une assistance en la matière aux autres projets du PROE.

Historique

Cette activité est entreprise conformément aux objectifs identifiés dans le Plan d'action du PROE et en réponse aux nombreuses demandes d'assistance formulées par les pays membres dans les domaines suivants : organisation des programmes scolaires d'enseignement de l'environnement, formation des enseignants, élaboration des programmes d'étude, formation des médias et projets de sensibilisation des communautés. Cette activité s'applique à toutes les composantes du programme de travail du PROE.

Activités

La chargée de l'éducation écologique se propose d'animer en 1997, 1998 et 1999 un certain nombre d'ateliers de sensibilisation générale à l'environnement pour des enseignants du primaire et du secondaire, ainsi que des ateliers de formation à l'élaboration des ressources pédagogiques à l'intention des enseignants aux Iles Cook, à Tuvalu et à Vanuatu, ainsi que dans d'autres pays restant à sélectionner. Une série d'ateliers de formation des médias est également prévue dans certains pays membres.

La contribution et l'assistance apportées à des activités entreprises par d'autres divisions du PROE se traduira en 1997, entre autres, par : différents ateliers et séminaires, des ateliers et séminaires sur l'élaboration de programmes d'étude et la sensibilisation dans les domaines du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer, des activités de formation des enseignants à l'élaboration de programmes d'étude sur les questions de population, d'environnement et de développement, ainsi que l'Année des récifs coralliens.

Le programme de travail de cette section prévoit également que la chargée de l'éducation écologique puisse répondre à des demandes urgentes des pays membres.

Coûts

Un financement de 22 726 \$ est garanti par divers bailleurs de fonds pour 1997. En revanche, 200 000 \$ ne sont pas garantis. Les coûts se décomposent de la façon suivante :

Conception des programmes d'étude	88 426
Formation des médias	107 100
Requêtes urgentes	27 200
Total	<u>222 726</u>

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	241 600		100 000

INFORMATION ET TECHNOLOGIES INFORMATIQUES

110 900

Salaires et coûts auxiliaires

Ce poste couvre les salaires et coûts auxiliaires des agents suivants : chargé de l'information et des publications, bibliothécaire/documentaliste en chef, assistante bibliothécaire principale, chargé des technologies informatiques de l'information et chargée du réseau développement durable/adjointe au chargé des technologies informatiques de l'information. Le financement de ce dernier poste est garanti pour 1997. En revanche, des fonds sont requis pour tous les autres postes de la section pour 1997.

Le poste de chargé des technologies informatiques de l'information sera pris en charge, en 1997, par le budget de la fonction primaire.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	112 900		114 400

Déplacements officiels

20 300

Ce poste couvre les frais de participation à diverses réunions régionales pertinentes du chargé de l'information et des publications, du chargé des technologies informatiques de l'information et de la chargée du réseau développement durable, les frais de participation des agents du centre d'information/bibliothèque à diverses conférences et réunions, ainsi que les frais de déplacement officiel liés aux activités de formation dans les pays. Un financement de 10 300 \$ est garanti pour 1997 ; 10 000 \$ ne sont pas garantis.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
3 000	13 000		17 000

Information et publications

278 500

Objectif

Fournir à la direction et aux divisions du PROE, ainsi qu'aux gouvernements et administrations membres et au reste du monde un service efficace de publication et de diffusion d'informations sur des questions relevant du mandat du PROE.

Historique

Conformément aux objectifs identifiés dans le Plan d'action du PROE, cette activité vise à compléter et renforcer les activités menées à bien dans d'autres domaines du programme de travail.

Activités

Cette section de la division continuera, en 1997, 1998 et 1999, d'assurer une large diffusion de l'information et de réaliser de nombreuses publications. Les activités prévues comprennent la publication et la diffusion des supports suivants : *La lettre de l'environnement* du PROE, des rapports techniques et des rapports de réunions du PROE, le rapport annuel du PROE, des ouvrages éducatifs, des affiches, des brochures et des vidéos éducatives. Il est prévu que certains de ces supports soient traduits dans les langues locales.

Les activités de liaison avec les médias se poursuivront en 1997, 1998 et 1999 avec, entre autres, la rédaction et la diffusion de communiqués et d'articles de presse, ainsi que le maintien d'un contact régulier avec les médias régionaux et internationaux au sujet des activités du PROE et des préoccupations d'environnement.

Des fonds sont également sollicités pour 1997 au titre du projet de Réseau information environnement Pacifique (PEIN). Les agents de cette section de la division ont participé à l'élaboration d'une proposition de projet qui prévoit d'importantes possibilités de développement des compétences de formation au documentalisme et aux médias dans les pays.

Coûts

La majeure partie des activités de cette section est prise en charge par le budget de la fonction primaire et les budgets des projets concernés. Une grande partie du financement pris en charge par les bailleurs de fonds n'est pas garantie pour 1997 et la totalité de ce financement n'est pas garantie pour 1998 et 1999. Les coûts se décomposent de la façon suivante :

Réimpression des publications du PROE et d'autres ouvrages	95 000
PEIN	150 000
Assistant technique	20 000
Divers	13 500
Total	278 500

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	109 500		108 500

Centre d'information/bibliothèque

100 000

Objectif

Faire office de centre d'échange des informations sur l'environnement auprès des vingt-deux pays et territoires insulaires du Pacifique membres du PROE et aider à la création de bibliothèques spécialisées dans l'environnement.

Historique

Conformément aux objectifs identifiés dans le Plan d'action du PROE, cette activité vise à créer un centre d'information chargé de diffuser des informations sur l'environnement dans toute la région. Le centre d'information/bibliothèque a été inauguré en février 1995. En dehors de ses fonctions normales de bibliothèque, il offre aux bibliothèques spécialisées dans l'environnement des services de formation au documentalisme dans les pays.

Activités

Le centre continuera d'assurer, en 1997, 1998 et 1999, des services d'information et de bibliothèque au sein du PROE, ainsi qu'auprès des pays membres et d'autres organisations. Les activités spécifiques prévues comprennent l'acquisition de livres, de périodiques et de supports divers dont des sources d'information telles que des progiciels de base de données, la communication d'informations actualisées aux usagers et la poursuite du catalogage des ressources du centre.

Un certain nombre de stages de formation au documentalisme seront organisés en 1997 dans une liste de pays restant à déterminer. Ces activités de formation dans les pays seront poursuivies en 1998 et 1999.

Coûts

Un financement de 5 000 \$ a été alloué pour 1997 aux activités de documentalisme au titre du budget de la fonction primaire. Le financement des autres activités n'est pas garanti. Les coûts prévisionnels se décomposent de la façon suivante :

Supports et services de documentalisme	30 400
Relations et coordination avec d'autres organisations	17 400
Diffusion de l'information	13 000
Formation dans les pays	39 200
Total	100 000

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	145 000		165 000

Technologies informatiques de l'information

57 750

Objectif

Mettre des systèmes de technologies d'information efficaces et fiables à la disposition des agents du PROE et veiller à ce que ceux-ci bénéficient de la formation nécessaire pour exploiter ces systèmes. Promouvoir le développement durable dans la région en facilitant l'accès électronique aux informations pertinentes pour les Samoa occidentales et le reste de la région.

Historique

Le chargé des technologies informatiques de l'information a été nommé le 24 avril 1994 et la chargée du réseau développement durable en février 1995. Leurs responsabilités consistent à assurer l'entretien du matériel informatique, procéder, en tant que de besoin, à l'achat de nouveaux ordinateurs, prendre en charge les télécommunications, assurer la gestion du réseau informatique et la formation informatique du personnel. Le site pour les Samoa occidentales du Programme de réseau développement durable pour le Pacifique a été mis en place au PROE pour faciliter la promotion du développement durable en faisant appel aux systèmes de messagerie électronique et en organisant des conférences électroniques. Le projet permet de collecter, traiter, réorganiser et diffuser des informations relatives au développement durable.

Activités

Les principales activités prévues pour 1997, 1998 et 1999 consisteront à entretenir et actualiser les installations du réseau, introduire l'utilisation d'Internet, entretenir le matériel informatique, identifier les progiciels permettant d'accroître l'efficacité du PROE, fournir des conseils et une assistance aux chargés de programme pour l'utilisation de matériel informatique dans la mise en oeuvre de leurs programmes ainsi que collaborer avec d'autres organisations régionales afin d'assurer un certain degré de compatibilité des logiciels utilisés permettant d'échanger des données en tant que de besoin.

Coûts

Un financement de 17 750 \$ est garanti par l'AusAID pour 1997. Le solde s'élevant à 40 000 \$ n'est pas garanti.

Total

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	40 000		40 000

ANALYSE ET EVALUATION DES PROGRES ENREGISTRES EN 1995

Structure et objectifs

La division gestion et planification de l'environnement comprend quatre programmes distincts, liés entre eux qui concernent :

- le changement climatique ;
- la gestion des déchets, la prévention de la pollution et les interventions d'urgence ;
- la population et le développement durable ;
- l'évaluation de l'environnement.

La finalité de la division est de veiller à ce que les activités de développement soient menées à bien d'une manière écologiquement durable.

Le programme sur le **changement climatique** vise à aider les membres à comprendre, éviter ou atténuer les effets néfastes potentiels des changements subis par l'environnement mondial, en particulier les changements climatiques, et de contribuer aux efforts entrepris à l'échelle internationale pour limiter les changements climatiques imputables à l'homme, par le biais de mesures appropriées au niveau national et régional.

Le programme sur la **gestion des déchets, la prévention de la pollution et les interventions d'urgence** s'attache à prévenir, réduire et gérer la pollution et les déchets, notamment par le biais du développement et de l'entretien des moyens d'intervention nationaux et régionaux contre les incidents générateurs de pollution, de manière à éviter, minimiser ou atténuer leurs effets néfastes sur l'environnement et la santé.

Le programme sur la **population et le développement durable** a pour but d'aider les membres à comprendre les principales préoccupations régionales et mondiales d'environnement et les accords qui s'y rattachent, ainsi que de les aider à faire face à ces préoccupations.

Le programme sur l'**évaluation de l'environnement** vise à mettre à disposition des outils et techniques – dont l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), les systèmes d'information géographique (SIG), la télémétrie et les bases de données – destinés à aider les pays et territoires à poursuivre l'évaluation de l'état de l'environnement dans la région et à identifier l'impact des activités humaines sur les écosystèmes de la région ainsi que les effets de cet impact sur la qualité du milieu humain.

Buts et stratégies pour 1995

Afin de réaliser ces objectifs et de procéder à la mise en oeuvre générale du Plan d'action 1991/95 du PROE, la division a adopté les stratégies suivantes :

- *changement climatique*

Ce programme a privilégié en 1995, une meilleure compréhension du changement climatique dans la région (grâce à la science du changement climatique, à l'explication de l'incidence du changement climatique et à des scénarios de réaction), le renforcement de la sensibilisation des décideurs et du

public, l'assistance aux pays dans les négociations internationales relatives au changement climatique, le renforcement des moyens régionaux de prévision de l'évolution du climat et du niveau de la mer ainsi que le renforcement des moyens d'adaptation.

- *gestion des déchets, prévention de la pollution et interventions d'urgence*

Ce programme s'est principalement traduit par le lancement de projets de démonstration de gestion des déchets, une aide ciblée sur les questions de gestion des déchets, de gestion des pesticides et substances chimiques et sur les activités les concernant précédant l'entrée en vigueur de la Convention de Waigani.

- *population et développement durable*

Dans le cadre de ce programme, l'accent a continué de porter, en 1995, sur la promotion du développement durable pour les îles dans la lignée de la CNUED et de la Conférence de la Barbade, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de la Commission du développement durable (CDD). Les pays et territoires ont, par ailleurs, été aidés à intégrer les considérations de population et d'environnement dans le processus de planification nationale.

- *évaluation de l'environnement*

Ce programme a privilégié, en 1995, la mise en place d'une assise saine permettant l'intégration de l'EIE dans le processus de planification nationale, l'évaluation des besoins et compétences en SIG dans la région en tant que point de départ du renforcement des moyens dans l'avenir, ainsi que la réalisation d'études de cas préliminaires en ayant recours à une panoplie de techniques d'évaluation de l'environnement, dont le SIG.

Effectifs

La division gestion et planification de l'environnement constituée dans le cadre du nouvel organigramme mis en place en octobre 1994 comprend un effectif total de dix personnes. Les postes de la division étaient, en 1995, les suivants :

- chef de division et chargé du développement durable
- chargée de projet (population et environnement)
- chargé du développement local
- spécialiste du changement climatique
- chargé de projet (météorologie/climatologie)
- chargé des EIE
- spécialiste de l'analyse des données écologiques
- chargé du SIG et des bases de données
- chargé de la gestion des déchets et de la prévention de la pollution
- assistantes de division (2).

Durant l'année considérée, le poste de chargé de la gestion des déchets et de la prévention de la pollution a été vacant pendant cinq mois. Les effectifs de la division n'ayant pas été au complet durant toute l'année, certaines activités relatives à la gestion des déchets n'ont pu être menées à bien et sont reportées à 1996. Le poste de chargé du développement local est vacant depuis avril 1996.

ANALYSE DU PROGRAMME DE 1995

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Salaires et coûts auxiliaires

Ce poste couvre les salaires et les coûts auxiliaires attachés à la fonction du spécialiste du changement climatique, qui a coordonné les activités du PROE relatives au changement climatique, notamment le Projet de surveillance du niveau de la mer et du climat dans le Pacifique Sud, ainsi que les salaires et les coûts auxiliaires attachés à la fonction du chargé de projet (météorologie/climatologie), qui a coordonné les efforts du PROE destinés à renforcer les moyens météorologiques dans la région.

Déplacements

Ce poste couvre les frais de déplacement des membres de la division. En 1995, les deux agents ont effectué des déplacements dans un certain nombre de pays de la région pour des activités liées à la surveillance du niveau de la mer et du climat, des activités de formation correspondantes, des études de vulnérabilité et l'étude de la gestion des données climatologiques. Ils ont également assisté les membres du PROE lors de conférences sur le changement climatique.

Education et formation

La division a dispensé des services d'éducation et de formation en matière de changement climatique et d'élévation du niveau de la mer. Elle a également achevé l'estimation des besoins des programmes climatologiques nationaux de dix pays. Par ailleurs, des programmes de formation relatifs au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer, à l'application de l'informatique à la climatologie (CLICOM) ainsi qu'au Projet de mesure du rayonnement atmosphérique (MRA) ont été élaborés dans 14 pays.

Projet de surveillance du niveau de la mer et du climat dans le Pacifique Sud

Les programmes de formation relatifs au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer, qui ont été organisés dans trois pays en 1995 et ont fourni une contribution pour une conférence internationale à Adélaïde (Australie), ont réuni des participants de 14 nations. Des stations d'étude de l'élévation du niveau de la mer ont été mises en place dans les onze pays participant au projet. Des données sur l'élévation du niveau de la mer et d'autres paramètres météorologiques ont été publiés et diffusés aux gouvernements membres ainsi qu'à des organisations internationales.

Conférence des directeurs des services météorologiques

La Troisième Conférence des directeurs des services météorologiques s'est tenue à Apia aux Samoa occidentales, en novembre 1995. Coordinée par le PROE, elle a abordé des sujets divers tels que la formation, l'assistance technique, ainsi que la coopération et la collaboration entre les gouvernements membres, qui ont été encouragés à devenir membres de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Assistance et études techniques

Les études de vulnérabilité de Tuvalu et des Fidji ont été achevées, ce qui porte le total des études réalisées depuis 1992 à six. Par ailleurs, l'incidence du climat a été étudiée et des stratégies de réaction ont été élaborées, en 1996, pour ces deux pays. D'autres études et une formation complémentaire concernant l'évaluation de la vulnérabilité sont prévues pour la période 1996/98, au titre du projet de formation au changement climatique (CC : Formation) et du Programme d'assistance aux îles du Pacifique en matière de changement climatique (PICCAP).

La division poursuivra à l'avenir la recherche du financement nécessaire au projet. Il est prévu que le FEM apporte son soutien. Le rapport de l'étude et de l'inventaire du système CLICOM menés à bien en 1995 a été publié et diffusé début 1996. Ont également été réalisés durant l'année des fiches d'information, des rapports sur les systèmes de réception des données météorologiques par satellite ainsi que des rapports mensuels sur le projet de surveillance du niveau de la mer et du climat dans le Pacifique Sud.

EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT

Salaires et coûts auxiliaires

Ce poste couvre les salaires et les coûts auxiliaires attachés aux fonctions du chargé des études d'impact sur l'environnement, du spécialiste de l'analyse des données écologiques et du chargé du SIG et des bases de données.

Déplacements

Ce poste couvre les frais de déplacement des agents de la section évaluation de l'environnement. En 1995, ces derniers ont effectué des déplacements dans plusieurs pays membres à la demande de ceux-ci, afin de procéder à des évaluations environnementales de projets de développement spécifiques.

Le spécialiste de l'analyse des données écologiques et le chargé du SIG et des bases de données se sont rendus dans plusieurs pays pour évaluer leurs besoins en SIG. L'accent a principalement porté sur l'élaboration d'un cadre pertinent pour la compilation des rapports sur l'état de l'environnement dans le Pacifique afin de répondre aux souhaits exprimés lors de diverses réunions régionales de consultation.

Formation/ateliers

Une étude technique d'un système expert d'EIE a été réalisée.

Un atelier sous-régional organisé conjointement par le Centre d'information du Pacifique sur l'environnement et les ressources naturelles (PENRIC) financé par le PNUE et par le Projet population du FNUAP a eu lieu à l'USP (Fidji), en septembre 1995. Intitulé "Utiliser le SIG pour intégrer population et environnement", cet atelier a réuni des participants de plusieurs pays (Samoa américaines, Fidji, Iles Cook, Niue, Tonga, Tuvalu et Samoa occidentales).

Constitution de bases de données

La division a coordonné, en 1995/96, la compilation de différentes bases de données relatives à l'évaluation de l'environnement (EE), notamment sur les tortues, le Programme d'action de la Barbade, les activités du PROE, les experts-conseils en environnement et les EIE. La mise à jour et la gestion de ces bases de données constituent une activité suivie.

Principes directeurs pour l'EE, rapports et études de cas

Les principes directeurs suivants ont été publiés :

- *Guidelines for the Assessment of Environmental Impacts at Tropical Coastal Mines* (Principes directeurs appliqués à l'étude d'impact sur l'environnement des mines du littoral tropical) ;
- *Guidelines for the Environmental Management of Fish Processing Plants* (Principes directeurs appliqués à la gestion compatible avec l'environnement des usines de traitement du poisson) ;
- *Environmental Guidelines for Dredging in Funafuti Lagoon* (Principes directeurs écologiques pour le dragage du lagon de Funafuti) ;
- *State of the Environment Reporting/Assessment for the South Pacific* (Evaluation de l'état de l'environnement et rapport sur l'état de l'environnement dans le Pacifique Sud) ;
- *Application of GIS to Land Management for Atiu, Cook Islands* (Application du SIG à la gestion des sols à Atiu (Iles Cook).

Fonds de soutien à l'EIE du PROE

En 1995, la division a fourni à Nauru et Vanuatu l'assistance technique nécessaire à l'élaboration d'EIE, respectivement, pour l'aménagement de quais à Anibare et Gabab et pour le projet de micro-centrale hydroélectrique d'Epau.

GESTION DES DECHETS, PREVENTION DE LA POLLUTION ET INTERVENTIONS D'URGENCE

Salaires et coûts auxiliaires

Ce poste couvre le salaire et les coûts auxiliaires attachés à la fonction du chargé de la gestion des déchets et de la prévention de la pollution.

Déplacements

Ce poste couvre les frais des déplacements effectués par cet agent dans la région pour assister à des réunions ou conférences. En 1995, ces déplacements ont consisté en des visites de consultation dans les pays membres afin d'aider à la mise en oeuvre du Programme régional de prévention de la pollution et de gestion des déchets, afin d'élaborer des projets de démonstration de gestion des déchets et de participer à des réunions régionales sur la gestion des substances chimiques et de la pollution.

Elaboration du Programme régional

En 1995, un expert-conseil a été engagé pour élaborer des projets de démonstration de gestion des déchets dans quatre pays (Etats fédérés de Micronésie, Palau, Tonga et Samoa occidentales).

Projets de démonstration

Des propositions de projets de démonstration ont été rédigées dans plusieurs pays et un projet de démonstration a été entrepris aux Etats fédérés de Micronésie.

Convention de Waigani

La Convention de Waigani, qui a été signée en novembre 1995, entrera en vigueur après réception du dixième instrument de ratification et le PROE en assurera le secrétariat. Un mémorandum d'accord a été signé avec le Secrétariat de la Convention de Bâle à des fins de coopération générale et technique.

Assistance technique

En 1995, la division a fourni des conseils techniques en réponse à une série de demandes formulées par les pays et territoires. Cette assistance technique a principalement porté sur la gestion des déchets solides et des pesticides résiduels.

Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (PMA)

Le Programme mondial d'action a été signé à Washington en novembre 1995, et le PNUE a commencé à entreprendre des activités préliminaires pour sa mise en œuvre. En sa qualité de Secrétariat pour le Pacifique Sud du Programme des mers régionales du PNUE, le PROE coordonnera la mise en œuvre du programme dans la région. Il est prévu que la plus grande partie du financement provienne du FEM.

POPULATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Salaires et coûts auxiliaires

Ce poste couvre les salaires et les coûts auxiliaires attachés à la fonction des agents suivants : chef de division/chargé du développement durable, qui est responsable de la promotion du développement durable dans la région, chargée de projet (population et environnement), qui coordonne le projet conjoint PROE/FNUAP d'intégration des considérations de population et d'environnement, et chargé du développement local, qui est responsable de la composante développement local du projet conjoint PROE/FNUAP.

Déplacements

Ce poste couvre les frais de déplacement des agents de cette section de la division dans la région, ainsi que les coûts de participation aux réunions et conférences présentant un intérêt. En 1995, le chargé du développement durable a effectué, dans la région, des déplacements ayant trait au FEM et au Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres. Par ailleurs, la chargée de projet (population et environnement) a apporté son soutien technique aux pays dans le cadre du projet PROE/FNUAP et le chargé du développement local a entrepris des déplacements dans la région pour participer à l'animation d'ateliers sur le développement local à Vanuatu, aux Iles Salomon et aux Fidji.

Intégrer population et environnement

Le Programme population et environnement vise à intégrer les questions et préoccupations démographiques dans la gestion de l'environnement dans les pays et territoires insulaires du Pacifique.

En 1995, ces activités se sont traduites, entre autres, par :

- des ateliers de formation à l'intention des enseignants ;
- des ateliers sur le développement local ;
- des bourses d'études de courte durée ;
- la sensibilisation du public ;
- un atelier d'élaboration et de rédaction de programmes d'étude ;
- la réalisation de matériel pédagogique ;
- la production de matériel audio-visuel (documentaire sur vidéo) ;
- une assistance technique pour des ateliers consacrés à l'intégration de la population et de l'environnement dans les politiques nationales ;
- une assistance technique pour l'évaluation de projets.

Politique et conférences relatives au développement durable

La division a participé, en 1995, à la Conférence du PROE, au Forum, à la réunion du Conseil du FEM et aux Conférences du PNUE et de la CESAP, ainsi qu'à des consultations régionales concernant la Stratégie du Pacifique pour le FEM.

Par ailleurs, la division a continué d'apporter son concours aux représentants des pays et territoires insulaires du Pacifique participant à des réunions et conférences d'intérêt pour la région, dont les Conférences des Parties aux Conventions sur les changements climatiques et la biodiversité, ainsi que les réunions organisées par le PNUE pour la négociation du Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres.

BUTS ET STRATEGIES POUR 1997

Les buts et stratégies de la division pour 1997 demeurent les mêmes que ceux de l'année passée, à savoir :

- *changement climatique*

Ce programme continuera de privilégier une meilleure compréhension du changement climatique dans la région (grâce à la science du changement climatique, à l'explication de l'incidence du changement climatique et à des scénarios de réaction), le renforcement de la sensibilisation des décideurs et du public, l'assistance aux pays dans les négociations internationales relatives au changement climatique, le renforcement des moyens régionaux de prévision de l'évolution du climat et du niveau de la mer ainsi que le renforcement des moyens d'adaptation.

- *gestion des déchets, prévention de la pollution et interventions d'urgence*

Ce programme mettra l'accent, en 1997, sur le lancement de la mise en œuvre du cadre d'action détaillé pour la gestion des déchets et la prévention de la pollution dans la région, dont des campagnes d'éducation et de sensibilisation, sur la mise en œuvre du Programme mondial d'action pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres et sur l'entrée en vigueur prévue de la Convention de Waigani.

- *population et développement durable*

Ce programme mettra l'accent, en 1997, sur la promotion du développement durable dans la lignée de la CNUED et de la Conférence de la Barbade. Les pays et territoires seront, par ailleurs, aidés à intégrer les considérations de population et d'environnement dans le processus de planification nationale.

- *évaluation de l'environnement*

Ce programme continuera de privilégier la mise en place d'une assise saine permettant l'intégration des EIE dans le processus de planification nationale, l'évaluation des besoins et compétences en SIG dans la région en tant que point de départ du renforcement des moyens dans l'avenir, ainsi que la réalisation d'études de cas préliminaires en ayant recours à une panoplie de techniques d'évaluation de l'environnement, dont le SIG.

Le programme de travail et le budget présentés ci-après reflètent ces buts et stratégies.

GESTION ET PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT

Mise en oeuvre des projets

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL 1997				1998		1999		
		Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	
		CHANGEMENT CLIMATIQUE								
129 952	112 700	137 400		97 000		48 600		97 200		
33 823	21 352	18 648		15 000						
18 604	40 654	9 630	35 000				200 000		200 000	
1 168	1 920									
		20 000					40 000		10 000	
	75 548	29 452	1 000 000				1 000 000		1 000 000	
255 017	185 851	276 490	150 000	78 081			40 000		40 000	
9 689	12 936	272 600		284 500				223 121		

GESTION ET PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT

Mise en oeuvre des projets

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL 1997				1998		1999	
		Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
		EVALUATION ENVIRONNEMENTALE							
97 680	108 000	84 900	58 800			129 300	117 200		
20 337	38 740		38 200			38 000	38 000		
82 020	120 475		239 400			311 050	197 050		
27 455	67 300		87 650			171 050	171 050		
522	10 000		59 400			59 000	59 000		
31 213	42 500		38 720			38 000	38 000		
		GESTION DES DECHETS, PREVENTION DE LA POLLUTION ET INTERVENTIONS D'URGENCE							
16 382	51 400		44 700			46 700	48 800		
1 016	5 000		30 000			30 000	30 000		

GESTION ET PLANIFICATION DE L'ENVIRONNEMENT

Mise en oeuvre des projets

Dépenses effectives 1995	Budget 1996	FINANCEMENT PREVISIONNEL					
		1997		1998		1999	
		Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
24 774	124 372	2 900	449 532		515 000		315 000
		90 000	200 000		200 000		200 000
6 928	56 000		84 000		100 000		100 000
2 295	6 375		400 000		400 000		300 000
			200 000		200 000		200 000
108 478	134 100		60 400		48 500		48 600
37 124	22 501		22 500		22 500		22 500
166 374	173 496		180 000		180 000		180 000
234 173	201 373		110 000		162 500		162 500
1 305 024	1 612 593	942 020	3 488 302	474 581	3 931 600	271 721	3 574 900

CHANGEMENT CLIMATIQUE**Salaires et coûts auxiliaires**

173 400

Ce poste couvre le salaire et les coûts auxiliaires du spécialiste du changement climatique, dont le financement sera assuré en 1997, 1998 et 1999 par l'AusAID, ainsi que le salaire et les coûts auxiliaires du chargé de projet (météorologie/climatologie), dont le financement sera assuré en 1996 et 1997 par la République de Chine (Taiwan) et le Projet de MRA.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
97 000		48 600	97 200

Déplacements officiels

18 648

Ce poste couvre les frais des déplacements effectués en 1997 par le spécialiste du changement climatique et le chargé de projet (météorologie/climatologie) dans le cadre de la mise en oeuvre de projets, l'assistance aux services météorologiques et la participation à des réunions et conférences régionales et internationales. Le financement de cette activité sera assuré en 1997 et 1998 par l'AusAID, le Projet de MRA, le Danemark et la République de Chine (Taiwan).

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
15 000			

Météorologie, éducation et formation

44 630

Objectif

Renforcer les moyens des services météorologiques nationaux pour leur permettre de s'acquitter plus facilement de leurs responsabilités en matière de planification du développement.

Historique

Le changement climatique préoccupe considérablement les dirigeants des îles du Pacifique. Les services météorologiques ont été identifiés comme élément de réponse essentiel face à ce problème. L'accent sera principalement mis sur les activités nationales et régionales de formation visant à remédier aux insuffisances identifiées dans le domaine des compétences et connaissances en météorologie.

Activités

Les activités prévues pour 1997, 1998 et 1999 portent, entre autres, sur le renforcement des compétences dans l'utilisation du système CLICOM et des données climatologiques pour la prise de décisions.

Coûts

La plus grande partie du financement de ces activités n'est pas garanti pour 1997, 1998 et 1999. Seuls 9 630 \$ sont garantis pour 1997 par la République de Chine (Taiwan) et la Nouvelle-Zélande. Les coûts pour 1997 se décomposent de la façon suivante :

Formation et ateliers	6 305
Sensibilisation aux cyclones	3 325
Bulletin d'information régional sur le climat	35 000
Total	44 630

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	200 000		200 000

Projet de surveillance du niveau de la mer et du climat dans le Pacifique Sud

Objectif

Réaliser un compte rendu exact de la variation à long terme des indicateurs du niveau de la mer dans la région du Pacifique Sud et mettre ces données à la disposition des gouvernements des pays et territoires insulaires du Forum sous une forme utilisable.

Historique

Le projet a été mis en place suite à une initiative des Premiers ministres annoncée lors de la Conférence du Forum du Pacifique Sud de 1988. Il vise à réunir des données sur la variabilité du niveau de la mer et du climat susceptibles d'aider les pays insulaires du Pacifique à comprendre les liens qui unissent ces variables et leur incidence. La gestion du projet, lancé en 1991, a été confiée au *National Tidal Facility* (Office national des marées) de l'Université Flinders d'Adelaïde en Australie et sa coordination dans le Pacifique au PROE.

Activités

Les activités proposées pour 1997, 1998 et 1999 comprennent la coordination des détachements des pays membres auprès du *National Tidal Facility*, l'étude de sites de mesure du niveau de la mer, la proposition de nouveaux sites, l'élaboration de matériel pédagogique approprié et l'organisation d'ateliers sur l'incidence du changement climatique, sa prévision et les mesures d'adaptation.

Coûts

Les activités du spécialiste du changement climatique sont financées, à l'exception de son salaire et de ses frais de déplacements, par le *National Tidal Facility* de l'Université Flinders, par l'intermédiaire de l'AusAID. En conséquence, aucune recherche de financement n'est effectuée au titre du présent projet pour 1996, 1997 et 1998.

Conférence des directeurs des services météorologiques

20 000

Objectif

Faciliter la collaboration régionale en matière de gestion des données climatologiques et favoriser l'utilisation de ces données lors de la planification du développement.

Historique

Lancée à la suite d'une recommandation du "Rapport sur l'évolution du climat", cette activité vise à organiser une conférence de tous les directeurs de services météorologiques des pays et territoires membres du PROE ainsi que, dorénavant, des réunions de groupes de travail restreints, composés d'experts techniques choisis dans les pays et territoires insulaires du Pacifique.

Activités

En 1997, le chargé de projet (météorologie/climatologie) participera aux préparatifs et à la coordination de la 4ème Conférence des directeurs des services météorologiques du PROE. Des réunions du groupe de travail du PROE sur le climat sont également prévues en 1997/98.

Coûts

La République de Chine (Taiwan) et la Nouvelle-Zélande ont alloué 20 000 \$ pour les réunions du groupe de travail en 1997.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	40 000		10 000

Mise en oeuvre de la Convention cadre sur les changements climatiques 1 029 452*Objectif*

Développer les moyens des PEIVD du Pacifique afin de leur permettre de s'acquitter de leurs obligations en application de l'article 12, alinéa 1 et de l'article 4, alinéa 1 de la Convention cadre, réaliser des inventaires nationaux et régionaux des émissions de gaz à effet de serre et de leur absorption par les puits, évaluer l'incidence du changement climatique et élaborer des politiques nationales et régionales d'adaptation au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer.

Historique

Les PEIVD du Pacifique sont parmi les pays dont l'environnement est le plus vulnérable au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer. La communauté internationale, dans son ensemble, l'a reconnu dans la Déclaration de Rio, dans Action 21, ainsi que dans la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade. Par ailleurs, le Forum du Pacifique Sud accorde la plus grande priorité au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer. Le Programme d'action de la Barbade prévoit des priorités d'action explicites au niveau national. Le présent projet, qui vise à mettre en oeuvre certaines de ces priorités, fournit un cadre pour la coordination d'activités menant au développement des moyens dont disposent les pays insulaires en développement du Pacifique.

Activités

Les activités prévues pour 1997, 1998 et 1999 sont, entre autres, les suivantes : identification de méthodes de compilation d'inventaires nationaux et régionaux complets des sources et des puits, qui sont en harmonie avec les approches reconnues à l'échelle internationale et adaptées à la zone d'application du PROE ; formation d'une équipe chargée de la mise en oeuvre de la Convention dans chaque pays ; élaboration de méthodes servant à l'étude de l'incidence du changement climatique et à l'étude de mesures d'adaptation qui sont en harmonie avec les approches reconnues à l'échelle internationale, s'associent aux efforts entrepris par d'autres PEIVD et sont pertinentes dans la zone d'application du PROE ; collecte d'informations détaillées et cohérentes sur le plan interne, devant servir de points de référence pour les prévisions et les études futures et élaboration de méthodes d'identification et d'évaluation de scénarios de réaction dans les pays insulaires du Pacifique, en harmonie avec les approches reconnues à l'échelle internationale. Finalement, les pays achèveront le rapport national requis au titre de la Convention cadre sur les changements climatiques.

Coûts

Un financement de 29 542 \$ est garanti pour la mise en oeuvre de ces activités en 1997. Une demande de crédits à hauteur de trois millions de dollars sur trois ans a été présentée au titre du Programme d'assistance aux îles du Pacifique en matière de changement climatique (PICCAP) financé par le FEM. Le financement pour la période 1997, 1998 et 1999 doit être confirmé par la signature d'un mémorandum d'accord avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), sur la base d'un descriptif de projet PNUD/FEM.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	1 000 000		1 000 000

Assistance et études techniques

426 490

Objectif

Renforcer les moyens dont disposent les pays et territoires insulaires du Pacifique pour élaborer et mettre en oeuvre des politiques et stratégies appropriées en matière de changement climatique, par le biais de la recherche et d'études, ainsi qu'en les aidant à accéder aux technologies nouvelles et en facilitant l'application pertinente de celles-ci.

Historique

Cette activité est considérée comme une composante importante du programme général sur le changement climatique. Elle complète les activités d'autres domaines du programme de travail et répond aux besoins des pays membres en améliorant leur compréhension des sciences du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer.

Activités

Les activités proposées pour 1997, 1998 et 1999 comprennent la mise à l'essai des principes directeurs techniques formulés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour l'évaluation de l'incidence des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, ainsi que la poursuite de l'étude de vulnérabilité et des stratégies de réaction au changement climatique et à l'élévation du niveau de la mer. Il est, par ailleurs, prévu d'installer, en 1997 et 1998, des systèmes de réception des données météorologiques par satellite dans les pays suivants : Tuvalu, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu, Iles Salomon, Etats fédérés de Micronésie, Palau,

Niue et Samoa américaines. Cette activité comprendra une composante formation. En outre, il est proposé d'acquérir et de mettre en service le matériel et le logiciel informatiques nécessaires à l'archivage des données climatologiques.

Coûts

Un financement de 276 490 \$ est garanti pour 1997 par la République de Chine (Taiwan), l'AusAID, le DEST, le Japon, la Nouvelle-Zélande et divers bailleurs de fonds. Le reste du financement requis pour 1997, à savoir 150 000 \$, n'est pas garanti.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
78 081	40 000		40 000

Projet de mesure du rayonnement atmosphérique

272 600

Objectif

Aider le ministère américain de l'énergie à réaliser un projet international de mesure du rayonnement solaire dans le Pacifique tropical occidental.

Historique

Le projet, qui a tout d'abord été présenté au PROE par le ministère américain de l'énergie, a ensuite été entériné par les pays membres. Dans le cadre de ce projet, le PROE agira en qualité d'intermédiaire auprès des gouvernements. Il entreprendra également des activités d'éducation et de formation et aidera les usagers locaux à exploiter les données collectées. Le financement est alloué par le ministère américain de l'énergie, par le biais du Laboratoire national de Los Alamos, pour une période de trois ans allant de 1995 à 1997.

Activités

Les activités prévues pour 1997 et 1998 comprennent la publication de bulletins d'information, de brochures et d'affiches, des ateliers nationaux et sous-régionaux destinés, d'une part, à sensibiliser les effectifs nationaux à la nécessité du projet et visant, d'autre part, à les aider à exploiter les données collectées, la négociation avec les gouvernements de la région, pour le compte du ministère américain de l'énergie, de sites devant recevoir le matériel de collecte des données, notamment l'étude de pertinence de ces sites, ainsi que l'assistance aux scientifiques du Pacifique dans l'interprétation et l'utilisation des données à des fins de planification.

Coûts

Le montant total garanti par le ministère américain de l'énergie, par le biais du Laboratoire national de Los Alamos, s'élève à un million de dollars sur trois ans entre 1996 et 1998.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
284 500		223 121	

EVALUATION DE L'ENVIRONNEMENT

143 700

Salaires et coûts auxiliaires

Ce poste couvre les salaires et les coûts auxiliaires des agents suivants : chargé des études d'impact sur l'environnement, spécialiste de l'analyse des données écologiques et chargé du SIG et des bases de données.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	129 300		117 200

Déplacements officiels

38 200

Les frais de déplacement relevant de ce domaine du programme de travail de la division sont inclus dans les coûts prévus pour chaque activité. Leur financement n'est pas garanti pour 1997.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	38 000		38 000

Formation et ateliers

239 400

Objectif

D'une part, faire bénéficier une grande variété de cadres moyens et de spécialistes des secteurs public et privé de compétences générales en matière d'évaluation de l'environnement et, d'autre part, sensibiliser, de manière générale, les hauts fonctionnaires (et les hommes politiques) aux avantages que cet outil présente pour le développement durable.

Historique

La formation dispensée par le PROE en matière d'EIE vise à développer les compétences acquises durant les stages de formation animés par le PROE dans onze pays, entre mai 1992 et novembre 1993. Une étude et un bilan de ces stages organisés dans les pays dans le cadre du programme de SNAGE figurent dans le rapport n° 85. Il est considéré que ce programme initial de formation a atteint ses objectifs, à savoir développer la sensibilisation et assurer la formation technique à l'EIE ; toutefois, il ne constituait clairement qu'une étape de départ. A l'avenir, la formation à l'EIE ciblera principalement les formateurs. Le renforcement des moyens et compétences nécessaires à l'utilisation du SIG et de la télémétrie, ainsi qu'à la préparation des rapports sur l'état de l'environnement sera entrepris sous l'égide du Centre d'information du Pacifique sur l'environnement et les ressources naturelles (PENRIC). Ce centre, qui a été constitué aux termes d'un mémorandum d'accord signé avec le PNUE, est maintenant entré dans sa troisième phase.

Coûts

Le financement requis pour entreprendre ces activités en 1997 n'est pas garanti. L'AusAID et le PNUE, qui ont assuré leur financement dans le passé, seront à nouveau sollicités en 1997. Le financement requis pour 1998 et 1999 n'est pas garanti.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	311 050		197 050

SIG et constitution de bases de données

87 650

Objectif

Améliorer l'accès à des données significatives sur l'environnement et renforcer la capacité des pays et territoires ainsi que de la région à utiliser les renseignements sur l'environnement dans la prise de décisions et la planification.

Historique

Dans tout système de gestion de l'environnement, il est important de disposer de données pertinentes permettant des évaluations exactes. L'absence de telles données ou la difficulté à obtenir des données pertinentes peuvent compromettre voire anéantir l'utilité de toute évaluation de l'environnement. Le PROE a déjà procédé à la constitution de bases de données sur l'environnement et étudié les besoins en bases de données pour la gestion de l'environnement, les rapports sur l'état de l'environnement et les EIE. Une fois constituées, ces bases de données représenteront une source croissante de données écologiques, non seulement pour les EIE et les rapports sur l'état de l'environnement, mais aussi pour la formation, l'éducation et la recherche.

Activités

Les activités prévues pour 1997 comprennent l'achèvement de l'évaluation des besoins en bases de données, des études de cas et le développement des bases de données à l'échelon national et régional dans le cadre des systèmes de compte rendu sur l'état de l'environnement dans la région.

Coûts

Le coût prévisionnel de ces activités pour 1997, dont le financement n'est pas garanti, s'élève à 87 650 \$. L'AusAID et le PNUE, qui ont assuré leur financement dans le passé, seront à nouveau sollicités en 1997.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	171 050		171 050

Principes directeurs et procédures d'EIE

59 400

Objectif

Aider les pays et territoires à élaborer des principes directeurs ou des procédures pour l'intégration des EIE dans le processus de planification nationale.

Historique

Une des caractéristiques communes aux descriptifs de programmes préparés dans le cadre des SNAGE en 1992/93 était la nécessité d'élaborer des procédures d'EIE assorties de dispositions administratives détaillées pour leur mise en oeuvre.

Activités

Les activités prévues pour 1997 et 1998 comprennent l'élaboration de procédures d'EIE et l'adoption de ces procédures pays par pays, la publication et la diffusion de principes directeurs, ainsi que l'étude d'une structure juridique susceptible de régir le processus d'EIE à l'avenir.

Coûts

Le financement des activités ci-dessus n'est pas garanti pour 1997. Les coûts prévisionnels des activités à entreprendre dans six pays membres s'élèvent à 10 000 \$ environ par pays. Un total de 59 400 \$ est requis.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	59 000		59 000

Fonds et centre de soutien EIE du PROE (activité reportée de 1995) 38 720

Objectif

Etudier les possibilités de création d'un centre EIE modeste au sein du PROE et continuer d'aider les pays à répondre à des besoins spécifiques en EIE.

Historique

Dans le passé, les pays membres ont exprimé le souhait de voir le PROE constituer une équipe interne d'intervention chargée, entre autres, de traiter les demandes d'EIE et de siéger à des commissions d'examen indépendantes. A ce jour, le PROE opère un petit fonds d'intervention EIE. Dans une région aussi vaste et diversifiée que le Pacifique Sud, la création d'un centre EIE au service des pays membres, chargé de fournir des conseils spécialisés, d'entreprendre des activités de formation supérieure à l'EIE, des activités restreintes de recherche et autres mérite d'être envisagée. Il est proposé d'examiner cette idée plus précisément dans le cadre du programme d'EIE du PROE. Avant toute prise de décisions, il sera nécessaire de se pencher sur un certain nombre de facteurs, dont le rôle du centre, la liste des activités potentielles, les besoins en locaux, la recherche et le financement, les relations avec d'autres centres similaires et la réaction des pays membres.

Activités

Les activités prévues pour 1997 comprennent l'élaboration détaillée du présent concept par des experts-conseils, chargés de rédiger un rapport dont les recommandations seront mises en œuvre en cas d'approbation.

Coûts

Le financement requis pour 1997 n'est pas garanti. Les coûts prévisionnels couvrent l'élaboration détaillée du concept de centre EIE par des experts-conseils.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	38 000		38 000

GESTION DES DECHETS, PREVENTION DE LA POLLUTION ET INTERVENTIONS D'URGENCE

44 700

Salaires et coûts auxiliaires

Ce poste couvre les salaires et les coûts auxiliaires du chargé de la prévention des déchets et de la pollution.

Il est prévu que les deux nouveaux postes suivants soient créés en 1997 : chargé de la pollution marine et chargé de la sensibilisation à la prévention des déchets et de la pollution. Ce dernier poste devrait être créé début 1997 à l'occasion du lancement de la composante éducation et sensibilisation relevant du Programme régional de gestion des déchets et de prévention de la pollution que finance l'Union européenne. Le poste de chargé de la pollution marine sera pris en charge par le Secrétariat général du Commonwealth. Cet agent sera chargé d'administrer la mise en oeuvre de la Stratégie et du programme de travail conjoints du PROE et de l'OMI pour la protection du milieu marin dans la région du Pacifique Sud. Le financement des postes de chargé de la prévention des déchets et de la pollution et de chargé de la sensibilisation à la prévention des déchets et de la pollution n'est pas garanti pour 1997. En revanche, celui du poste de chargé de la pollution marine est assuré pour 1997 et 1998.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	46 700		48 800

Déplacements officiels

30 000

Les déplacements effectués dans les pays membres en 1997, 1998 et 1999 viseront principalement à répondre aux demandes d'assistance et de conseils techniques formulées par les pays membres en matière de gestion des déchets, prévention de la pollution et mise en oeuvre des programmes régionaux. Le financement de cette activité n'est pas garanti pour 1997.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	30 000		30 000

Renforcement des moyens nationaux et régionaux

452 532

Objectif

Renforcer les moyens dont disposent les pays et la région pour prévenir, réduire au minimum et gérer la pollution et les déchets.

Historique

L'élaboration de stratégies efficaces de prévention de la pollution a été identifiée comme une priorité, tant par les pays que par la région. La mise en oeuvre de la composante terrestre et côtière du Programme régional de gestion des déchets et de prévention de la pollution a commencé et constitue le point de départ pour l'élaboration de stratégies et programmes nationaux. L'élaboration de programmes nationaux et régionaux coordonnés permettra de veiller à ce que tous les domaines ciblés soient couverts de manière adéquate. La mise en oeuvre du Programme régional aidera les pays à s'acquitter de leurs obligations au titre du PMA.

Activités

Les activités prévues pour 1997, 1998 et 1999 sont, entre autres, les suivantes : projets de démonstration, formation du personnel des organismes responsables de la manipulation des déchets toxiques, dangereux et d'origine médicale, inventaire de toutes les formes de déchets par catégorie d'origine, élaboration de politiques nationales de gestion et de textes législatifs connexes visant à réduire au minimum la production de déchets et à assurer leur manipulation et élimination sans danger pour l'environnement, amélioration de l'équipement et des infrastructures utilisées pour la manipulation et l'élimination des eaux usées, des déchets solides et des eaux d'égout, protection des réserves d'eau douce. Ces activités refléteront les priorités définies pour le PMA.

Coûts

Le financement de ces activités n'est pas garanti pour 1997, 1998 et 1999.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	515 000		315 000

Interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution marine 290 000

Objectif

Moderniser les moyens nationaux d'intervention et mettre en oeuvre un dispositif régional d'intervention qui fasse appel aux ressources des pays insulaires du Pacifique et des pays limitrophes.

Historique

La mise en oeuvre de la Stratégie et du programme de travail conjoints du PROE et de l'OMI pour la protection du milieu marin dans la région du Pacifique Sud débutera en 1997.

Activités

La recherche de financement pour la période 1997 à 1999 concerne les activités suivantes : stages de formation et allocation de matériel à l'échelle nationale et régionale afin d'accroître le degré de préparation aux incidents générateurs de pollution marine, élaboration et adoption de législation habilitant la prise des mesures appropriées en cas d'incident générateur de pollution, mise au point et adoption du projet de dispositif d'intervention d'urgence contre les incidents générateurs de pollution marine élaboré par le PROE, l'OMI et l'AMSA.

Coûts

Le financement sollicité auprès de l'AusAID à hauteur de 90 00 \$ pour 1997 n'est pas garanti. Le solde d'un montant de 200 000 \$ est également non garanti.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	200 000		200 000

Convention de Waigani

84 000

Objectif

Mise en oeuvre de la Convention de Waigani.

Historique

La Convention de Waigani, qui régit l'importation et les mouvements transfrontières des déchets dangereux dans la région, a été signée en octobre 1995. Elle entrera en vigueur après avoir été ratifiée par dix des quatorze pays membres du Forum admissibles et stipule que les fonctions de secrétariat seront assurées par le PROE. Il est prévu que les coûts de fonctionnement de la Convention soient pris en charge par les Parties.

En vue de se préparer à s'acquitter de ses fonctions de secrétariat, le PROE a signé un mémorandum d'accord avec le Secrétariat de la Convention de Bâle, à laquelle la Convention de Waigani est liée.

Activités

Les activités prévues pour 1997 comprennent l'organisation de la première Conférence des Parties à la Convention, la rédaction des rapports d'information requis, le dialogue avec les Parties à la Convention et le Secrétariat de la Convention de Bâle, l'élaboration de procédures et de principes directeurs régionaux pour la manipulation et le transport sans danger des déchets dangereux et toxiques.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	100 000		100 000

Réduction au minimum de la pollution dans les ports et les voies de navigation

400 000

Objectif

Elaboration et mise en oeuvre de stratégies nationales et régionales visant à réduire au minimum la pollution des ports et des voies de navigation.

Historique

Ces activités s'inscrivent également dans le cadre de la Stratégie et du programme de travail conjoints du PROE et de l'OMI pour la région du Pacifique dont la mise en oeuvre débutera en 1997.

Activités

En 1997, 1998 et 1999, la division prévoit d'apporter une aide dans les domaines suivants : lutte effective contre la pollution des ports et des voies de navigation, formation d'agents dans les pays à la surveillance des navires et de la pollution dans les ports et les voies de navigation, législation et arrangements institutionnels habilitant le contrôle des rejets de déchets en mer et dans les ports, conventions maritimes internationales dont l'UNCLOS, MARPOL, la Convention de Londres et la convention de Nouméa et ses protocoles.

Coûts

Le financement de ce poste n'est pas garanti pour 1997, 1998 et 1999.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	400 000		300 000

Education et sensibilisation

200 000

Objectif

Accroître la sensibilisation à la gestion des déchets solides et à la prévention de la pollution dans la région.

Historique

Les pays ont identifié la sensibilisation aux déchets solides comme une priorité. En conséquence, le Programme régional de gestion des déchets et de prévention de la pollution comprend une composante prévoyant des activités éducatives et de sensibilisation touchant tous les secteurs et, en particulier, les communautés et les générateurs de déchets.

Activités

Les activités prévues pour 1997 et 1998 visent à : créer une prise de conscience générale des problèmes et des sources de pollution, motiver tous les secteurs de la société à s'engager à prévenir et lutter contre la pollution, promouvoir le concept du recyclage par le biais d'une campagne intitulée "Réduire, réutiliser et recycler", intégrer des concepts de prévention de la pollution dans les programmes pédagogiques existants ainsi que dans les établissements d'enseignement, apprendre aux agents des gouvernements et aux représentants du secteur privé à appliquer des mesures de prévention de la pollution, renforcer les moyens nationaux permettant de faire face aux problèmes de gestion de la pollution et des déchets et faire mieux comprendre les liens existant entre la croissance démographique, l'exode rural et la pollution.

Coûts

Le financement de ces activités n'est pas garanti pour 1997, 1998 ni 1999, bien que l'Union européenne ait exprimé son accord initial. Les coûts prévisionnels concernent la mise à disposition d'experts-conseils et des activités éducatives et de sensibilisation.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	200 000		200 000

POPULATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE

60 400

Salaires et coûts auxiliaires

Le financement de ce poste, qui couvre le salaire et les coûts auxiliaires de la chargée de projet (population et environnement), n'est pas garanti pour 1997.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	48 500		48 600

Déplacements officiels

22 500

En 1997, 1998 et 1999, le chef de division et la chargée de projet effectueront des déplacements dans les pays insulaires du Pacifique aux fins suivantes : apporter leur concours à des initiatives concernant le développement durable, coordonner des politiques intégrant population et environnement, faciliter des ateliers, organiser des réunions, aider d'autres projets connexes du PROE, élaborer des activités nationales et régionales pertinentes et assurer le suivi d'activités entreprises dans les pays.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	22 500		22 500

Intégration des considérations de population et d'environnement

180 000

Objectif

Renforcer les moyens dont disposent les pays et la région pour évaluer les liens existant entre la dynamique des populations et la dégradation de l'environnement, en aidant à l'élaboration de politiques, en communiquant des données et en allouant des ressources pour la planification.

Historique

En 1992, la mission du FNUAP chargée de la révision des programmes et de l'élaboration de stratégies a identifié l'intégration des considérations de population et d'environnement comme un domaine prioritaire de l'assistance que le Fonds apporte aux pays insulaires du Pacifique. Ce principe a, par la suite, été entériné par le Forum dans son Communiqué de 1992. En conséquence, le PNUD et l'AusAID ont alloué un financement aux activités entreprises par le PROE dans ce domaine.

Activités

La première phase de ce projet arrivera à échéance fin décembre 1996. La seconde phase dépendra de l'examen et de l'évaluation du projet auxquelles le FNUAP doit procéder. Il conviendrait qu'une décision soit prise avant décembre pour que les activités de la seconde phase (1997, 1998 et 1999) puissent être définies en temps voulu.

La seconde phase du projet devra comporter un grand nombre d'interventions de suivi reposant sur les activités de la première phase, notamment : un atelier de formation au développement local à l'intention des formateurs et l'identification de projets de développement local, l'intégration d'un module sur les liens entre la population et l'environnement dans les programmes scolaires nationaux de certains pays de Micronésie, la production et la diffusion d'un dossier pédagogique sur les questions de population et d'environnement ainsi que la coordination avec les autres pays insulaires du Pacifique pour l'intégration des considérations écologiques dans leur politique démographique nationale.

Coûts

Le financement pour 1997 sera débloqué lorsque le FNUAP aura achevé l'examen et l'évaluation du projet.

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	180 000		180 000

Politique et conférences relatives au développement durable

110 000

Objectif

Coordonner les approches régionales face aux préoccupations mondiales d'environnement et aider les pays membres à élaborer des politiques appropriées ainsi qu'à mettre en oeuvre les aspects d'Action 21 et du Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en voie de développement qui relèvent du mandat du PROE et ne sont pas couverts par d'autres activités du programme de travail.

Historique

Le programme de travail de chaque division du PROE a été élaboré en fonction des aspects pertinents des résultats de la CNUED et conformément aux décisions prises par la Conférence de la Barbade – notamment Action 21 et le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en voie de développement – qui reflètent l'importance pour les pays insulaires de la région de participer activement à l'élaboration de politiques définissant des critères de développement durable. Le Forum du Pacifique Sud a institué un mécanisme régional visant à faciliter et coordonner la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade et dont les fonctions de secrétariat sont assurées conjointement par le PROE et le Centre d'activités de la CESAP pour le Pacifique.

Activités

Les activités prévues pour 1997, 1998 et 1999 comprennent une assistance technique aux pays en ce qui concerne le FEM, l'animation de stages de formation destinés à aider les pays à financer leurs investissements en matière d'environnement à l'échelon national, l'identification d'activités commerciales compatibles avec l'environnement et une aide aux pays insulaires du Pacifique pour leur permettre de participer de manière effective aux négociations internationales sur l'environnement.

Coûts

Le financement de ce poste, qui n'est pas garanti, se décompose de la façon suivante :

Participation aux réunions et conférences internationales	100 000
Soutien au comité consultatif	10 000
Total	<u>110 000</u>

1998		1999	
Garanti	Non garanti	Garanti	Non garanti
	162 500		162 500

SALAIRES ET COÛTS AUXILIAIRES DU PROE - BUDGET 1997

Fonction primaire et gestion des projets

Poste	Notes	Salaire	Pénibilité	Retraite	Résidence	IDCV*	Conjoint	Enfants	Scolarité	Divers	Total
Direction											
Directeur		66 580	3 330	4 660	16 800	4 530			3 000	17 800	116 700
Directeur adjoint	(voir note 3)	59 850	2 990	3 590	6 890		2 990			39 890	116 200
Chef de division - Education, information et coord. in.		47 830	2 390	2 870	890					6 320	60 300
Chef de division - Planification et gestion de l'env.		43 910	2 200	3 070	7 900	3 560				8 660	69 300
Directeur financier - Finances et administration	(voir note 3)	43 910	2 200	3 070	7 900	3 560			3 000	27 860	91 500
Secrétaire du directeur		8 860		530						610	10 000
Secrétaire du directeur adjoint		7 290		440						570	8 300
Total Direction		278 230	13 110	18 230	40 380	11 650	2 990		6 000	101 710	472 300
Finances et administration											
Comptable		22 020	1 100	1 540	3 960	2 630			3 000	4 850	39 100
Aide-comptable		8 440		510						650	9 600
Employée comptable		5 360		320						520	6 200
Employée comptable		4 860		290						550	5 700
Employée comptable		4 630		280						490	5 400
Employée comptable		4 630		280						490	5 400
Agent administratif		9 310		560						630	10 500
Employée de bureau		5 360		320						520	6 200
Employée de bureau		5 110		310						480	5 900
Employée de bureau		5 110		310						480	5 900
Assistante de division - Finances et administration		5 110		310						480	5 900
Assistante voyages		6 210		370						520	7 100
Responsable courrier/bureau d'ordre		6 300		380						520	7 200
Adjointe responsable courrier/bureau d'ordre		3 420		210						470	4 100
Hôtesse d'accueil/opératrice télécopieur		3 260		200						440	3 900
Chauffeur/employé		3 260		200						440	3 900
Responsable thé/employé		3 420		210						470	4 100
Chauffeur/coursier		2 810		170						420	3 400
Jardinier		2 810		170						420	3 400
Gardien		6 490		390						520	7 400
Factotum		2 810		170						420	3 400
Agent de nettoyage		2 360		140						400	2 900
Agent de nettoyage		1 760		110						430	2 300
Heures supplémentaires (personnel permanent)											
Total Finances et administration		124 850	1 100	7 750	3 960	2 630			3 000	15 610	158 900

* Indemnité de différentiel de coût de la vie (COLDA)

SALAIRES ET COÛTS AUXILIAIRES DU PROE - BUDGET 1997

Fonction primaire et gestion des projets

Poste	Notes	Salaire	Pénibilité	Retraite	Résidence	IDCV*	Conjoint	Enfants	Scolarité	Divers	Total
Conservation des ressources naturelles											
Secrétaire du PCBPS		7 290		440						570	8 300
Assistante de division (PCBPS)		5 360		320						520	6 200
Total Conservation des ressources naturelles		12 650		760						1 090	14 500
Education, information et coordination en matière d'environnement											
Chargé des technologies informatiques d'information (voir note 3)		26 650	1 330	1 870	4 800	2 830			3 000	23 920	64 400
Assistante de division (Capacité 21)		5 360		320						520	6 200
Total Education, information et coordination en matière d'environnement		32 010	1 330	2 190	4 800	2 830			3 000	24 440	70 600
Total coûts de mise en oeuvre des projets - non financés											
		447 740	15 540	28 930	49 140	17 110	2 990		12 000	142 850	716 300

* Indemnité de différentiel de coût de la vie (COLDA)

SALAIRES ET COÛTS AUXILIAIRES DU PROE - BUDGET 1997
Mise en oeuvre des projets

Poste	Notes	Salaire	Pénibilité	Retraite	Résidence	IDCV*	Conjoint	Enfants	Scolarité	Divers	Total
Conservation des ressources naturelles											
Chef de projet PCBPS		53 860		3 230						2 110	59 200
Responsable de biodiversité (protection des espèces)		39 780	1 980	2 780	7 160	3 380				5 320	60 400
Responsable de biodiversité (zones de conservation) (voir note 3)		33 580	1 680	2 350	6 040	3 130			3 000	18 620	68 400
Responsable de biodiversité (études socio-économiques)		33 580	1 680	2 350	6 040	3 130			1 000	11 820	59 600
Chargé de la gestion des zones côtières		36 950	1 850	2 590	6 650	3 270			2 000	7 890	61 200
Chargé de projet (zones humides et mangroves)		20 020		1 200	3 600					2 380	27 200
Total Conservation des ressources naturelles		217 770	7 190	14 500	29 490	12 910			6 000	48 140	336 000
Education, information et coordination en matière d'environnement											
Chef de projet Capacité 21	(voir note 3)	36 950	1 850	2 220	890				1 000	25 290	68 200
Conseil juridique					Financé par la France						
Chargé de l'information et des publications		24 230		1 450	4 360					2 860	32 900
Chargée de l'éducation écologique		33 760		2 030						1 410	37 200
Bibliothécaire/documentaliste en chef	(voir note 4)	11 940	600	720	2 830		400		1 000	10 910	28 400
Assistante bibliothécaire principale		22 020		1 540	3 960					2 580	30 100
Chargée du réseau développement durable		14 230		850	2 560					1 860	19 500
Total Education, information et coordination		143 130	2 450	8 810	14 600		400		2 000	44 910	216 300
Gestion et planification de l'environnement											
Spécialiste du changement climatique	(voir note 3)	26 650	1 330	1 600	4 800	2 830			4 000	35 790	77 000
Climatologue/météorologue	(voir note 3)	26 650	1 330	1 870	4 800	2 830			3 000	19 920	60 400
Chargée de projet (population et environnement)	(voir note 3)	26 650	1 330	1 870	4 800	2 830			3 000	19 920	60 400
Chargé des EIE	(voir note 4)	33 760	1 690	2 030	7 860		1 690	1 920	5 000	9 550	63 500
Chargé de la prévention des déchets et de la pollution		27 170	1 360	1 630	3 950		1 360	960		8 270	44 700
Chargé du SIG et des bases de données	(voir note 3)	26 650	1 330	1 870	4 800	3 170			3 000	17 980	58 800
Adjoint au chargé du SIG et des bases de données		15 650		940	2 820					1 990	21 400
Total Gestion et planification de l'environnement		183 180	8 370	11 810	33 830	11 660	3 050	2 880	18 000	113 420	386 200
Total des salaires et coûts auxiliaires		544 080 \$	18 010 \$	35 120 \$	77 920 \$	24 570 \$	3 050 \$	3 280 \$	26 000 \$	206 470 \$	938 500 \$
Total général - toutes fonctions		991 820 \$	33 550 \$	64 050 \$	127 060 \$	41 680 \$	6 040 \$	3 280 \$	38 000 \$	349 320 \$	1 654 800 \$

Notes :

1. Ce poste est financé à moitié par la fonction primaire et à moitié par la mise en oeuvre des projets.
2. Les coûts divers comprennent les billets d'avion lors du congé annuel, les indemnités diverses, les coûts de rapatriement et les coûts de recrutement.
3. Le contrat de l'agent en poste arrivera à terme en 1997. Les coûts de recrutement d'un remplaçant, qui sont inclus dans les coûts divers, s'élevaient en moyenne à 16 000 dollars américains par poste.
4. Le contrat de l'agent en poste arrivera à terme en 1997. Aucun remplaçant ne sera recruté. Les coûts de rapatriement de l'agent en poste sont inclus dans les coûts divers.

* Indemnité de différentiel de coût de la vie

EFFECTIFS DU PROE AU 3 SEPTEMBRE 1996

Fonction primaire et gestion des projets

Poste	Nom	Pays de recrutement	Financement 1993	Date de nomination	Date de fin du contrat actuel
Direction					
Directeur	Poste vacant		Fonction primaire/Gestion des projets		
Directeur adjoint	KAMU Dorothy	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	10.02.92	Poste permanent
Secrétaire du Directeur	STEWART Donald	NZ	Fonction primaire/Gestion des projets	05.01.95	04.01.98
Secrétaire du Directeur adjoint	ETI Apiseta	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	09.02.96	Poste permanent
Finances et administration					
Directeur financier/Chef de division	JONES Nuku	NZ	Fonction primaire/Gestion des projets	12.01.94	12.11.97
Comptable	DEVOE Daniel	NZ	PNUD - PCBPS	17.05.96	17.06.98
Agent administratif	HADLEY Malama	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	05.02.96	Poste permanent
Aide-comptable	AH TONG Salafai	Samoa	Nouvelle-Zélande	28.08.93	Poste permanent
Employée comptable	LEFAU Luapene	Samoa	FNUAP	27.07.92	Poste permanent
Employée comptable	CHONG WONG Puni	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	09.04.96	Poste permanent
Employée comptable	FERETI Asofa	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	19.12.94	Poste permanent
Employée comptable	PUEPUEMAI Mausali	Samoa	Nouvelle-Zélande/CFTC	29.06.96	29.06.98
Assistante de division	MATAFEO Faaafu T	Samoa	PNUD - PCBPS	18.04.95	Poste permanent
Responsable courrier/bureau d'ordre	SILULU Lupe	NZ	Fonction primaire/Gestion des projets	09.03.92	Poste permanent
Adjointe responsable courrier/BO	REID Quandovita	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	23.05.94	Poste permanent
Assistante conférences	MATA'U Saunoo	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	09.02.96	Poste permanent
Hôtesse d'accueil	TUPAI Monica	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	10.03.92	Poste permanent
Chauffeur/coursier	FONOTI Faamanu	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	17.02.92	Poste permanent
Chauffeur/coursier	WILLIAMS Albert	Samoa	PNUD - PCBPS	26/0896	Poste permanent
Responsable thé	LEAULA Tologavale	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	24.02.92	Poste permanent
Factotum	SIONE Aso	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	19.08.96	Poste permanent
Jardinier	RUSIA Esera	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	06.04.92	Poste permanent
Gardien de nuit	HUNT Elia	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	05.04.92	Poste permanent
Agent de nettoyage	PESETA Mapusone	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	22.05.96	Poste permanent
Agent de nettoyage	TOOTOO Amosa	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	01.01.96	Poste permanent
Conservation des ressources naturelles					
Secrétaire du chef de projet	* POIHEGA Faatupu	Samoa	PNUD - PCBPS	12.05.93	12.05.98
Assistante de division	TUPUA Ruta	Samoa	PNUD - PCBPS	06.06.94	06.06.97
Education, information et coordination en matière d'environnement					
Assistante de division	KILEPOA Susana	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	05.03.96	Poste permanent
Assistante de division	VALASI Fono	NZ	PNUD - Capacité 21	16.03.94	16.03.97
Gestion et planification de l'environnement					
Assistante de division	PATELESIO Telesia	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	18.03.96	Poste permanent
Assistante de division		Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	10.05.93	Poste permanent

Mise en oeuvre des projets

Poste	Nom	Pays de recrutement	Financement 1993	Date de nomination	Date de fin du contrat actuel
Conservation des ressources naturelles					
Chef du PCBPS	RETI Muliagatele Iosefatu (Joe)	Samoa	PNUD - PCBPS	12.05.93	12.05.98
Chargé de projet (études socio-économiques)	McGRATH Michael	Australie	PNUD - PCBPS	24.06.96	24.06.99
Chargé de projet (zones de conservation)	Vacant		PNUD - PCBPS	08.08.95	08.08.98
Chargé de projet (protection des espèces)	MILLER Suzanne	NZ	PNUD - PCBPS/Nouvelle-Zélande	10.05.96	10.05.99
Chargé de la gestion des zones côtières	ASTON James	Australie	Fonction primaire/Gestion des projets	28.06.96	28.06.99
Chargé de projet (zones humides et mangroves)	APIS-OVERHOFF Lucille	EFM	AusAID	29.04.96	29.04.98
Education, information et coordination en matière d'environnement					
Chef du projet Capacité 21/Chef de division	WENDT Neva	Australie	PNUD - Capacité 21	01.08.94	01.02.97
Chargé de projet EICM	WILSON Craig	Australie	Fonction primaire/Gestion des projets	20.05.96	20.01.97
Chargé de l'information et des publications	TAUAFIAFI Fatu	Samoa	Nouvelle-Zélande	11.03.96	10.03.99
Chargée de l'éducation écologique	SALESA-UELESE Gisa	Samoa	Fonction primaire/Gestion des projets	10.02.92	10.02.98
Conseil juridique	MOUTOU Bernard	France	France	01.09.94	31.08.97
Bibliothécaire/documentaliste en chef	DOSUNG Lucas	PNG	Nouvelle-Zélande	18.05.94	21.05.97
Assistante bibliothécaire principale	BENTIN Satui	Samoa	Nouvelle-Zélande	18.04.94	17.04.97
Chargé des technologies informatiques	WILLIAMS Alex	Australie	Fonction primaire/Gestion des projets	24.04.95	24.04.97
d'information					
Chargée du réseau développement durable/Adjointe temporaire du chargé des technologies informatiques	IEREMIA Wanda	Samoa	AusAID	23.01.95	23.01.97
Gestion et planification de l'environnement					
Chargé du développement durable/Chef de division	MILES Gerald	Australie	AusAID	12.02.95	12.02.97
Chargée de projet (population et environnement)	TONGAMOA Taiamoni	Tonga	FNUAP	21.12.94	21.12.96
Spécialiste du changement climatique	KALUWIN Chalapan	PNG	AusAID	10.03.91	10.03.97
Climatologue/météorologue	Vacant		Los Alamos National Laboratories	24.04.93	24.04.97
Chargé de la prévention des déchets et de la pollution	MUNRO Andrew	Australie	Nouvelle-Zélande	01.11.95	01.11.97
Chargé des EIE	ONORIO Komeri	Kiribati	AusAID	11.10.94	10.10.97
Chargé du SIG et des bases de données	CRAWLEY Bismarck	Samoa	PNUE	26.04.95	26.04.97
Adjoint au chargé du SIG et des bases de données	IOANE Fiu Petelo	Samoa	AusAID/ANCA	26.04.95	25.04.97